

Charles de ROCHEFORT

Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique

Édition critique de Bernard GRUNBERG, Benoît ROUX & Josiane GRUNBERG

Livre premier - Comprenant l'histoire naturelle

NB : L'appareil critique et les illustrations originales qui accompagnent le texte sont disponibles uniquement dans l'édition parue chez L'Harmattan :

ROCHEFORT, Charles de. *Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique*. Edition critique de B. Grunberg, B. Roux, J. Grunberg. Paris : L'Harmattan, 2012, tome 1, 269 p.

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉDITION

Le texte est établi à partir de la première édition de 1658, publiée à Rotterdam ; les ajouts de la seconde édition, publiée à Rotterdam en 1665, ont été mis entre [] ; les modifications des autres éditions (1667 et 1681) sont indiquées en notes. Nous avons gardé la graphie et les formes originales pour les toponymes (Gardeloupe, Saint Christofle, Brasil, Marigalante, etc.) et les noms de personnes à l'exception des prénoms. Pour les autres termes, nous avons modernisé l'orthographe (île pour isle, Français pour François, Hollandais pour Hollandois, saint pour saint, fait pour fait, ci pour cy, dangereux pour dangereus, maux pour maus, habitants pour habitans, baie pour baye, intérêt pour interest, etc.). Les majuscules des noms communs ont été enlevées. Exceptionnellement, nous avons changé le genre des noms (le crabe pour la crabe, une escorte pour un escorte, etc.). Le pluriel des noms et des participes passés en "ez" a été remplacé par "és". Les formes verbales ont été mises aux normes actuelles (par exemple la finale de l'imparfait faisait pour faisait, ou l'utilisation de l'accent circonflexe à la 3^e personne du subjonctif imparfait et non du passé simple) et nous avons appliqué la règle de la concordance des temps. En ce qui concerne le vocabulaire, nous avons systématiquement conservé les termes en usage au XVII^e siècle (conquêter, montagnes sourcilleuses, sein pour golfe, tourte pour tourterelle, habituer pour habiter, etc.), leur signification étant précisée en note. Nous avons respecté les règles grammaticales en vigueur aujourd'hui : par exemple, utilisation de chacun et aucun uniquement au singulier, participe présent invariable. Par ailleurs, le participe passé utilisé avec l'auxiliaire avoir a été accordé avec le complément d'objet direct antéposé ; en cas de plusieurs sujets au singulier, nous avons mis le verbe au pluriel contrairement à l'usage du XVII^e siècle autorisant l'accord avec le sujet plus proche et nous avons procédé de même pour les adjectifs. La ponctuation a été revue dans le cadre d'une utilisation plus raisonnée, cohérente et en accord avec les règles actuelles mais sans altérer le sens de la phrase, notamment en ce qui concerne l'emploi de la virgule. Nous avons été amenés à ajouter des points virgules lorsque la phrase était trop longue. Le point virgule a souvent été remplacé par un point et le double point par un point virgule. Cependant, en cas de doute, nous avons conservé la ponctuation originale.

ÉPÎTRE (édition de 1658)

À messire Jacques Amproux seigneur de Lorme

Conseiller du roi en ses conseils d'État et Privé, et intendant de ses Finances

Monsieur,

Il y a tant de bouches qui publient vos louanges et qui exaltent vos vertus, qu'il ne se faut pas étonner si la renommée en a volé jusqu'au nouveau monde et si les peuples les plus barbares se soumettent volontairement à rendre hommage à tant de qualités si nombreuses que l'on voit reluire en vous. C'est, monsieur, ce qui oblige ces pauvres Américains à venir du bout de l'univers pour vous offrir leurs respects, au nom de toutes les îles que leurs ancêtres ont possédées autrefois dans l'océan de l'Amérique. Ils se promettent que l'obscurité de leur origine, la rudesse de leur langage, la barbarie de leurs mœurs, leur étrange façon de vivre, la cruauté de leurs guerres, leur ancienne pauvreté, ni l'inconstance de leur fortune, n'empêcheront pas que, selon votre générosité ordinaire, vous ne leur fassiez l'honneur de les accueillir favorablement. Que si vous leur accordez la grâce de leur laisser dérober sans crime quelques-uns de ces précieux moments que vous employez avec tant de gloire aux affaires les plus sérieuses et les plus importantes de l'État, pour jeter les yeux sur l'"Histoire" de leurs Antilles, ils espèrent, monsieur, que vous n'y trouverez pas seulement une agréable diversité, qui délassera votre vue, mais même, (s'il m'est permis de le dire) assez de sujets capables d'exciter votre admiration. Je n'ose en dire davantage, crainte de faire tort à l'impatient désir que nos Caraïbes témoignent de vous la présenter. Ils vous l'offrent ici, monsieur, avec toute l'humilité et toute la soumission dont leur rusticité est capable, étant persuadés que si elle n'est enrichie d'autres ornements que de ceux de la nature, elle n'en paraîtra pas moins fidèle, ni moins accomplie. Recevez-la donc, s'il vous plaît, dans sa naïveté naturelle, comme ils vous en supplient par la bouche de leur truchement, qui forme mille vœux pour votre prospérité et qui prend la hardiesse de se dire, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

C. DE ROCHEFORT.

PREFACE

Nous avons le malheur, dans les relations que l'on nous donne des pays lointains, que souvent elles sont écrites par des personnes intéressées qui, par de certains motifs et pour de certaines considérations, déguisent la vérité et nous représentent les choses d'un autre air et sous une autre couleur qu'elles ne sont en effet. Quelquefois aussi nous rencontrons des écrivains qui, de sang froid et de gaieté de cœur, nous en font à croire et prennent plaisir à imposer à notre crédulité. Les uns et les autres ont l'assurance de mentir et croient qu'ils le peuvent faire impunément, parce qu'ils viennent de loin selon que porte le proverbe. Et parfois enfin, nous sommes sujets à recevoir des pièces de cette nature, de la main de gens simples et grossiers, qui n'ont ni étude ni esprit pour nous donner rien d'exact ni d'assuré et dans les écrits desquels on ne trouve pas où asseoir de certitude ni de fondement, parce

qu'en plusieurs sujets, ils ont pris le blanc pour le noir et que, faute d'avoir ou bien compris ou bien retenu les choses, ils ne nous les rapportent pas dans leur naïve vérité, quoiqu'au reste leur intention ne soit pas de nous tromper. Mais au contraire, c'est un grand avantage, quand de tels ouvrages sont composés par des auteurs où l'on peut reconnaître tout ensemble ces trois conditions, d'être désintéressé, de ne pas faire jeu de la vérité et d'avoir de la mémoire et de l'intelligence pour former leurs relations. Ceux qui prendront la peine de jeter les yeux sur l' "Histoire" que nous leur présentons en ce volume y doivent espérer cet avantage. Sans choquer les lois de la bienséance ni de l'humilité, nous pourrions bien nous attribuer à nous-mêmes les deux premières de ces conditions que nous venons d'établir, c'est-à-dire en un mot, la sincérité, vu que c'est une louange qu'il semble que chacun se peut donner innocemment, à moins que sa propre conscience le démente. Mais pour les qualités de l'esprit que nous avons représentées comme la troisième condition, il est certain que nous n'en saurions prendre l'éloge sans faire un trait de vanité. Cependant nous osons bien recommander ici notre "Histoire" par cette dernière perfection car nous n'y avons guère contribué que la forme et l'assemblage, ayant travaillé sur les fidèles et les curieux mémoires qui nous ont été fournis par des témoins oculaires, désintéressés et dignes de foi, et qui n'ont pas la mémoire moins forte et moins heureuse, ni le jugement moins vif et moins éclairé que leur âme est belle et sincère. C'est pourquoi nous avons apporté un soin diligent et scrupuleux à ne rien ajouter du nôtre, dans ce qui est essentiel, que l'ordre et les liaisons qui ne se trouvaient pas en des pièces détachées. Et nous n'avons fait, à parler proprement, que prêter la main à ces nobles voyageurs pour décrire et arranger leurs narrations, sans en altérer le sens, et pour enchâsser et mettre en œuvre fidèlement les précieux matériaux qu'ils nous avaient confiés. Aussi seront-ils en toute rencontre les garants authentiques de nos relations, n'y ayant rien en tout cet ouvrage qu'ils n'aient vu, qu'ils n'aient examiné, qu'ils n'aient même corrigé, s'il en a été besoin, et où en un mot, ils ne donnent une pleine approbation, vu qu'en effet ce livre n'est presque qu'une copie de leurs riches originaux. Le premier plan de cet ouvrage fut dressé à Paris, il y a déjà plus de sept ans, et jugé digne de la lumière par des personnes intelligentes, qui le dirent alors et qui nous firent la grâce de le lire soigneusement et de nous honorer de leurs remarques. Et dès lors nous l'eussions mis sous la presse, si des voyages nécessaires et d'autres occupations plus importantes ne nous en eussent détourné jusqu'à présent. Mais si le public reçoit quelque satisfaction de cette histoire, il n'aura pas sujet de se plaindre de son retardement, vu que nous la lui donnons et plus enrichie et plus exacte qu'il ne l'eût eue en ce temps-là. Car outre qu'il nous est venu d'ailleurs et des avis et des mémoires, nous avons beaucoup profité dans notre entretien familier avec le père Raimond, surtout pour l' "Histoire Morale des Antilles". En effet qui nous en aurait pu donner plus de connaissance que lui, qui, ayant demeuré tant d'années dans ces îles et fréquenté si longtemps les Caraïbes de la Dominique, est l'homme du monde qui sait le mieux le langage, les mœurs et les coutumes les plus particulières de cette nation, ce qui fait que l'on aurait juste sujet de lui en demander une "Histoire" de sa propre main. Mais à ce défaut, comme il est courtois et obligeant, il nous a fait part de ses lumières et de ses trésors et c'est à lui seul que nous devons, entre autres choses, le vocabulaire qui se trouve à la fin de ce volume. Nous osons nous promettre que le titre d' "Histoire Naturelle et Morale", que nous mettons sur le front de cet ouvrage, à l'imitation de celui que l'excellent Josef Acosta donne à son "Histoire", ne semblera ni trop fastueux ni trop vaste à ceux qui daigneront le confronter avec le corps de la pièce. Au moins avons-nous tâché de proportionner la grandeur de l'édifice à la magnificence du portail. Ce n'est pas que nous nous vantions ici d'avoir compris dans ce livre tout ce que l'on pourrait écrire sur le sujet des Antilles. On trouverait assez de matière pour en amplifier de beaucoup l' "Histoire Naturelle" et même la "Morale" mais, quoiqu'il en soit, il nous semble que nous avons satisfait, en quelque sorte, à ce que le frontispice du livre fait espérer aux lecteurs. Et que si chaque partie du nouveau monde était examinée aussi particulièrement par les historiens, l'ancien monde en serait mieux informé qu'il ne l'a été jusqu'à présent. Nous avons été obligés à toucher en quelques endroits, des sujets déjà traités par d'illustres écrivains et connus d'une infinité de personnes, non certes en intention ou de grossir notre volume, ou de nous élever au dessus de ces grands auteurs mais parce que sans cela notre histoire eût été défectueuse. Tout de même qu'une carte de la France serait imparfaite, si son auteur y avait omis quelques places considérables, sous ombre que d'autres géographes les auraient marquées en des cartes particulières de chaque province du royaume. Et néanmoins nous nous sommes retranchés en ces matières, autant qu'il nous a été possible comme en la description du coco, de l'ananas et de plusieurs autres choses. À l'exemple de Lery et de Lescarbot et d'autres historiens, et par le conseil et les invitations de quelques-uns de nos amis, nous avons parsemé cet ouvrage de parallèles et d'oppositions empruntés de divers pays et de divers peuples. Si quelqu'un trouve que c'est interrompre le fil de l'histoire, allonger le parchemin, et amuser le tapis, nous nous flattons dans la créance qu'il y en aura d'autres, à qui ces petits enrichissements ne seront pas désagréables. Et s'ils ne les considèrent pas comme des traits appartenant au dessein essentiel du tableau, ils les pourront regarder avec quelque plaisir, comme des bordures de fleurs, de fruits, et d'oiseaux, pour l'ornement de la pièce. Pour ne pas fatiguer le lecteur, en lui faisant faire de trop grandes traites tout d'une haleine et pour ne pas lasser ses yeux par une trop longue et trop uniforme texture de périodes et de discours, nous avons divisé notre "Histoire" en autant de chapitres et d'articles que nous avons estimé le pouvoir faire raisonnablement et avec grâce. Mais en quelques endroits la contexture et la liaison de la matière ne nous ayant pas laissé la liberté de faire des pauses et de couper notre récit, comme nous l'eussions voulu, cette contrainte nous servira d'une excuse suffisante. Le discours est l'image de la pensée. Mais le portrait représente la chose même. C'est pourquoi nous ne nous sommes contentés de simples paroles dans cette "Histoire". Nous y avons ajouté un grand nombre de figures et de tailles douces, selon les sujets qui nous l'ont permis, pour en imprimer plus puissamment l'idée dans les esprits par une démonstration sensible et palpable. Et nous n'avons pas cru que les célèbres auteurs qui ont excellemment représenté une partie des mêmes choses par le burin de leurs graveurs, comme entre autres Charles de L'Écluse et Jean de Laet, nous en dussent détourner, vu que par ces aides nous facilitons l'intelligence des matières et nous divertissons nos lecteurs, en même temps que nous embellissons et que nous enrichissons notre "Histoire". Si la main du graveur, qui a tâché de suivre le crayon du peintre, n'a pas bien conduit tous ses traits, notwithstanding les soins et les adresses de ceux qui en ont formé les desseins, il s'en faudra prendre seulement à sa faiblesse et à son inadvertance et non pas rejeter la faute sur les directeurs de l'ouvrage.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Cette histoire ayant été imprimée en un pays où notre langue est étrangère, ce n'est pas merveille qu'il s'y trouve plusieurs fautes. Et il y a plutôt sujet de s'étonner qu'il ne s'y en rencontre pas davantage, il y a plusieurs "é" aigus où il n'en faut pas, et souvent il n'y en a point où il en faut, selon la règle d'aujourd'hui. On trouvera en quelques endroits des lettres qui ne sont point nécessaires suivant la prononciation et l'orthographe qui ont cours, et en d'autres il en faudrait ajouter pour éviter des incongruités. Nous aurions fait un errata de toutes ces fautes que nous condamnons les premiers, si nous n'eussions craint qu'il eût étonné par sa lon-

gueur. Pour les manquements de ce livre qui peuvent être venus de nous-mêmes, sans que le scribe ni l'imprimeur y aient rien contribué, nous n'aurons point de honte de les reconnaître et nous nous garderons bien de les défendre, quand on nous les aura montrés, sachant assez quelle est la faiblesse et de la mémoire et du jugement de tous les hommes du monde. Seulement nous supplions ceux qui les auront remarqués de s'appliquer à eux-mêmes ce dire fameux : *Homo sum, humani a me nihil alienum puto*. C'est à dire de se souvenir qu'ils sont sujets à se méprendre et à se tromper comme toute autre personne. Qu'au lieu donc de reprendre sévèrement et avec rigueur ce qu'ils n'y approuveront pas dans notre "Histoire", ils nous en avertissent doucement et en charité et nous y déférerons autant que la raison nous le pourra persuader. Ainsi, bien loin de nous en plaindre, nous leur en aurons de l'obligation et le public en recevra de l'utilité, si ce livre est mis un jour en lumière pour une seconde fois. Nous avouons déjà, par avance, qu'une "Histoire", qui est ornée de plusieurs autres figures moins nécessaires pour l'intelligence des matières qui y sont contenues, devait aussi être enrichie des cartes des Antilles en général et de celles des îles les plus célèbres qui y sont comprises mais, parce que cette pièce avait déjà languï fort longtemps sous la presse et que nous ne lui pouvions procurer ces embellissements sans l'exposer à de nouveaux délais, nous avons cru qu'il fallait les réserver pour une autre édition. Pour ce qui est de l'élégance et des enrichissements du langage, comme cela n'est pas de l'essence de l'histoire, les esprits solides et raisonnables rechercheront plus ici les choses que les mots, et la vérité que les ornements. Nous confessons que pour nous être arrêtés un peu trop scrupuleusement aux propres termes des mémoires qui nous sont venus de diverses mains, nous avons employé quelques mots qui ne sont plus de mise et quelques expressions, qui ne sont pas du bel usage. Nos lecteurs les supporteront, s'il leur plaît, puisque, si ces fautes font tort à la pureté de la diction et à l'élégance du style qui est à présent reçu, elles ne corrompent point le sens et ne changent point les choses. Ce n'est pas pour obliger cette province très renommée, en laquelle cette "Histoire" a été imprimée, que nous avons toujours employé le terme de Hollandais pour exprimer toute cette florissante nation qui relève de la souveraineté de messieurs les États généraux des Provinces Unies mais seulement pour nous rendre intelligibles à nos Français, en nous accommodant au style communément reçu parmi eux, qui comprend sous ce mot tous les habitants des Provinces Unies. Nous citons souvent avec honneur plusieurs personnes de mérite, de toute sorte de conditions et qualités, qui habitent dans les colonies que les nations étrangères ont formées aux Antilles. Nous avons estimé que nous en devons user de la sorte pour autoriser par ce moyen nos relations et leur procurer plus d'éclat et plus de certitude. Nous avons aussi produit ces illustres et irréprochables témoins, pour désabuser plusieurs Européens qui sont si mal informés de ces îles qu'ils se persuadent qu'elles ne servent, pour la plupart, que de retraite aux banqueroutiers et aux gens de mauvaise vie. Le contraire étant néanmoins très avéré, à savoir qu'elles sont habitées par une infinité d'honnêtes familles, qui y vivent civilement et en la crainte de Dieu.

ÉPITRE (éditions de 1665 & 1681)

À monsieur de Beveren, gouverneur de l'île de Tabago pour les hauts et puissants seigneurs les États généraux des Provinces Unies du Pays-Bas

Monsieur,

Ayant été convié de revoir l' "Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique" et d'en procurer une édition nouvelle qui fût enrichie de plusieurs descriptions et éclaircissements qu'on désirait en la précédente, j'ai cru que je ne pouvais rechercher une protection plus avantageuse à toutes ces additions qu'en leur faisant voir le jour à la faveur de votre nom, qui est autant célèbre, dans cette partie du nouveau monde dont ce livre traite, qu'il est illustre et de bonne odeur au milieu de nous. Mais bien que je sois persuadé que ce petit ouvrage doive recevoir un ornement et un éclat tout particulier de la liberté que je prends et que je confesse hautement qu'il a besoin de cet appui pour paraître aux yeux d'un siècle très éclairé et qui a sujet d'examiner plus sévèrement que par le passé les pièces de cette nature qu'on lui présente, il faut néanmoins que je vous avoue, monsieur, que ce n'est point tant son propre intérêt qui m'oblige à vous l'offrir que le désir qui me presse de donner au public quelques preuves de la grande estime que je fais de vos éminentes vertus et singulièrement de votre piété et de ce zèle que vous avez pour l'avancement de la gloire de Dieu dans cette aimable colonie, qui recueille avec joie les doux fruits de votre sage conduite depuis que la providence vous y a appelé. Il est vrai, monsieur, que n'ayant pas le bien d'être connu de vous, j'ai sujet d'appréhender que d'abord vous ne soyez surpris de mon procédé mais, si vous me permettez de le justifier, je vous dirai, s'il vous plaît, qu'en visitant durant mes voyages la plupart des îles de l'Amérique et trouvant celle de Tabago entièrement déserte, bien qu'elle me parût richement pourvue de tous les avantages naturels qu'on eût pu désirer pour recevoir des habitants, je souhaitais dès lors que quelque personne d'autorité prît la résolution de la faire cultiver comme elle le méritait ; de sorte qu'ayant ensuite entendu que messieurs Lampsins y avaient fait porter, à leurs frais et dans leurs propres vaisseaux, plusieurs braves hommes, pour y établir sous la commission et les favorables auspices des hauts et puissants seigneurs les États généraux des Provinces Unies du Pays bas, et qu'ils vous avaient présenté à leurs Hautes Puissances, pour y commander en leur nom, je bénis Dieu de tout mon cœur de ce généreux dessein et de l'excellent choix que ces seigneurs avaient fait de votre personne pour en avoir la direction et, dès ce temps-là, je conçus de grandes espérances qu'il serait accompagné d'un heureux succès par la bénédiction du Seigneur et que cette belle terre, étant en de si bonnes mains, serait bientôt l'une des plus florissantes et des plus célèbres de toutes les Antilles. Certes, monsieur, je puis dire maintenant avec vérité que mon attente n'a point été vaine et que mes désirs sont à présent parfaitement accomplis, puisque j'apprends avec une satisfaction non pareille, par le récit constant et unanime de tous ceux qui en sont retournés depuis peu, qu'outre la grande prudence, l'équité et la modération très exquisés que vous apportez en l'administration de votre charge en protégeant les gens de bien, réprimant les déréglés par les lois de la justice et veillant surtout que Dieu soit servi, dans toute l'étendue de votre gouvernement, vous gardez encore un si bel ordre dans votre maison et vous y recevez avec tant de courtoisie et de civilité toutes les personnes d'honneur qui vous visitent que vous conservez et avancez merveilleusement, parmi ce nouveau monde, la gloire et la réputation de la nation Belgique. Je sais, monsieur, que votre modestie, qui relève grandement le lustre de vos autres perfections, n'approuvera point ces louanges, bien qu'elles soient fondées sur la vérité, c'est pourquoi je ne m'étendrai point plus avant dans cette riche matière, de peur de vous offenser, et afin aussi que l'on ne me puisse point imputer avec quelque couleur d'avoir entrepris de faire votre éloge, qui est réservé à une meilleure plume, mais je vous prierai tant seulement que pour confirmer ce que cette "Histoire" pose partout pour constant, à savoir que les îles Antilles ne sont point si obscures qu'elles n'aient le bonheur d'être éclairées de plusieurs honnêtes familles et particulièrement de chefs qui sont très illustres pour leur piété, leur valeur, leur sagesse et même pour leur grande érudition. Il vous plaise, monsieur, de souffrir que j'ajoute encore ce mot, qu'ayant la connaissance de toutes les plus belles choses et possédant en égale perfection les plus nobles langues de l'Europe, et même celles qui sont les plus prisées entre les doctes, comme les excellentes

poésies latines que nous avons de votre façon le témoignent amplement, vous avez aussi toutes les grâces naturelles et acquises et tous les attraits de l'esprit et du corps qui sont capables de toucher les cœurs et de gagner les affections des habitants de l'île que vous gouvernez et des étrangers qui y abondent, tellement qu'encore que cet agréable séjour ait toutes les beautés et tous les charmes qu'on saurait désirer pour le rendre accompli, il faut toutefois avouer que vous êtes son plus précieux joyau et que vous faites ses plus chères délices. Voilà, monsieur, le sentiment commun de tous ceux qui ont eu le bien de vous voir, et les raisonnables motifs qui m'ont excité à graver votre nom au frontispice de cette "Histoire des Antilles", entre lesquelles celle où vous commandez est la première en ordre, de même que vos soins l'ont rendue l'une des plus considérables. Et c'est aussi de toutes ces nécessaires et évidentes prémisses que je tirerai, s'il vous plaît, la preuve très claire de la justice de mon entreprise, de même que c'est sur votre grande bonté que je fonde l'espérance que j'ai, qu'en la scellant de votre approbation, vous agréerez le petit présent que je vous fais de la description de votre île et du pays des Apalachites en particulier, comme un témoignage du service que je vous ai voué et du respect très sincère que je vous porte et comme un gage inviolable des prières que je présente à Dieu pour la prospérité et la bénédiction de vos grands emplois, me disant à toujours, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,
DE ROCHEFORT.

ÉPITRE (édition de 1667)

À monseigneur l'illustrissime et révérendissime Camille de Neufville, archevêque et comte de Lyon. Primat de France, commandeur des ordres du roi, lieutenant général pour sa majesté au gouvernement de la ville de Lyon et provinces de Lyonnais, forêts et Beaujolais.

Monseigneur,

L'avantage que j'ai d'être employé par votre grandeur à la recherche des livres qui doivent orner votre bibliothèque me donne la hardiesse d'implorer, pour celui-ci, la même faveur que j'ai expérimentée pour beaucoup d'autres. Je vois tous les jours que, parmi les soins continuels et les occupations attachantes de vos deux illustres emplois, les livres trouvent leur place dans votre esprit et que ni la conduite d'un diocèse le plus étendu du royaume, ni le gouvernement de trois provinces et d'une ville si grande et si importante n'ôtent rien à cette diligence exacte, qui nourrit votre noble curiosité et qui prépare à votre belle galerie le plus rare et le plus précieux ornement que le monde lui puisse fournir. J'ai donc cru que votre grandeur, qui a tant de passion pour loger ces savants hôtes dans son cabinet et qui, pour les recevoir magnifiquement, n'épargne aucune dépense raisonnable. Que votre grandeur, dis-je, aurait assez de bonté pour agréer qu'un livre imprimé par mes soins portât sur son front les marques et les caractères de votre illustre protection. Et il semble en quelque sorte la mériter. Car outre la nouveauté de sa matière, par laquelle il peut toujours plaire, cette seconde impression contenant moitié plus de choses que la première, votre grandeur a quelque intérêt de voir ce qui se passe dans les Antilles de l'Amérique. La religion et la politique y partagent les soins des Français. Les îles qu'ils y possèdent y éprouvent leur vigilance infatigable à planter parmi les idolâtres le culte de Dieu, à le conserver et à l'accroître parmi ceux que la foi de leurs pères a rendus chrétiens et ces mêmes îles portent des témoignages irréfutables du gouvernement qu'ils pratiquent. Elles publient qu'il n'a pour guide que la raison et qu'il n'a pas moins de vigueur pour repousser les ennemis qu'il a de douceur pour soulager les insulaires qui lui sont sujets. Ces deux vertus, si rares et si difficiles à assembler, ne sont-elles pas dans vous, monseigneur, comme dans leur trône ; ou comme dans le lieu de leur demeure, qu'elles ont choisi, pour y croître, pour s'y plaire et pour ne le quitter jamais ? Car que peut désirer la religion, que votre piété n'établisse dans votre maison et dans les Églises de votre diocèse ? Où se voit-elle plus pure et plus sainte cette religion que dans les provinces où votre autorité l'affermir et la délivre du poison caché d'une hérésie pernicieuse ? La vertu n'a-t-elle pas chez vous son refuge et la seule ombre de votre puissance, appuyée de l'innocence de vos mœurs, ne chasse-t-elle pas le vice de tous les lieux où il se découvre ? Mais ce n'est pas dans les seules affaires de la religion où la force de votre esprit et l'intégrité de votre vertu se font admirer. Car Dieu, qui vous a formé pour deux occupations les plus importantes de la vie, a bien voulu que le roi, qui est l'image de sa divinité, entrât en partage de votre vigilance et de vos travaux et que le gouvernement politique reçût de votre conduite les mêmes avantages que donne votre administration spirituelle. Et certainement que trouverons-nous dans la politique dont vous vous servez et dans votre manière de gouverner qui ne soit digne d'admiration, qui n'ait pour but le solide intérêt du prince, et qui ne vous gagne les cœurs de tous les peuples que vous gouvernez ? Mais ce n'est pas à moi d'étaler cette merveille, ma plume est trop faible pour ce grand sujet, il me suffit d'ouïr les voix véritables de ces mêmes peuples, qui vous reconnaissent comme leur père et leur défenseur, et de joindre mon expérience à leurs sentiments, laquelle me découvre dans votre grandeur une source de bonté, que nul obstacle ne peut tarir et que nul usage ne peut épuiser. C'est donc elle qui, m'ayant donné la confiance, me fait encore espérer que votre grandeur agréera mes très humbles respects et qu'elle permettra que ce livre ait le bonheur d'entrer dans son ample bibliothèque et que, dans la place qu'il occupera, il renouvelle tous les jours à Votre Grâce les soumissions et l'obéissance de celui qui est, monsieur, de votre grandeur, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

CHRISTOFLE FOURMY.

PREFACE (éditions de 1665, 1667, 1681)

Nous avons le malheur, dans les relations que l'on nous donne des pays lointains, que souvent elles sont écrites par des personnes intéressées, qui par de certains motifs et pour de certaines considérations déguisent la vérité et nous représentent les choses d'un autre air et sous une autre couleur qu'elles ne sont en effet. Quelquefois aussi nous rencontrons des écrivains qui, de sang froid et de gaieté de cœur, nous en font à croire et prennent plaisir à imposer à notre crédulité. Les uns et les autres ont l'assurance de mentir et croient qu'ils le peuvent faire impunément, parce qu'ils viennent de loin comme dit le proverbe. Et parfois enfin, nous sommes sujets à recevoir des pièces de cette nature, de la main de gens simples et grossiers, qui n'ont ni étude ni esprit pour nous donner rien d'exact et d'assuré, et dans les écrits desquels on ne trouve pas où asseoir de certitude ni de fondement, parce qu'en plusieurs sujets, ils ont pris le blanc pour le noir, et que, faute d'avoir ou bien compris ou bien retenu les choses, ils ne nous les rapportent pas dans leur naïve vérité, quoiqu'au reste leur intention ne soit pas de nous tromper. Mais au contraire, c'est un grand avantage, quand de tels ouvrages sont composés par des auteurs où l'on peut reconnaître tout ensemble ces trois conditions, d'être désintéressé, de ne pas faire jeu de la vérité et d'avoir de la mémoire et de l'intelligence pour former leurs relations.

Ceux qui prendront la peine de jeter les yeux sur l' "Histoire" que nous leur présentons en ce volume y doivent espérer les deux premières de ces conditions que nous venons d'établir, c'est-à-dire en un mot, la sincérité, vu que c'est une louange qu'il semble

qu'un chacun se peut donner innocemment, à moins que sa propre conscience le démente. Mais pour les qualités de l'esprit que nous avons représentées comme la troisième condition, nous n'en saurions prendre l'éloge, sans faire un trait de vanité.

Nous osons nous promettre que le titre d' "Histoire Naturelle et Morale", que nous mettons sur le front de cet ouvrage, ne semblera ni trop fastueux ni trop vaste à ceux qui daigneront le confronter avec le corps de la pièce. Au moins avons-nous tâché de proportionner la grandeur de l'édifice à la magnificence du portail. Ce n'est pas que nous nous vantions ici d'avoir compris dans ce livre tout ce que l'on pourrait écrire sur le sujet des Antilles. On trouverait assez de matière pour en amplifier de beaucoup l' "Histoire Naturelle" et même la "Morale". Mais, quoiqu'il en soit, il nous semble que nous avons satisfait en quelque sorte à ce que le frontispice du livre fait espérer aux lecteurs et que, si chaque partie du nouveau monde était examinée aussi particulièrement par les historiens, l'ancien en serait mieux informé qu'il n'a été jusqu'à présent.

Nous avons été obligés à toucher, en quelques endroits, des sujets déjà traités par d'illustres écrivains et connus d'une infinité de personnes, non certes en intention ou de grossir notre volume, ou de nous élever au dessus de ces grands auteurs mais parce que sans cela notre "Histoire" eût été défectueuse. Tout de même qu'une carte de la France serait imparfaite, si son auteur y avait omis quelques places considérables, sous ombre que d'autres géographes les auraient marquées en des cartes particulières de chaque province du Royaume. Et néanmoins nous nous sommes retranchés en ces matières, autant qu'il nous a été possible comme en la description du cocos, de l'ananas, de plusieurs autres choses. À l'exemple de Lery et de Lescarbot et d'autres historiens, et par le conseil et les invitations de quelques-uns de nos amis, nous avons parsemé cet ouvrage de parallèles et d'oppositions empruntés de divers pays et de divers peuples. Si quelqu'un trouve que c'est interrompre le fil de l'histoire, allonger le parchemin, et amuser le tapis, nous nous flattons dans la créance qu'il y en aura d'autres à qui ces petits enrichissements ne seront pas désagréables. Et s'ils ne les considèrent pas comme des traits appartenant au dessein essentiel du tableau, ils les pourront regarder avec quelque plaisir, comme des bordures de fleurs, de fruits et d'oiseaux, pour l'ornement de la pièce. Pour ne pas fatiguer le lecteur, en lui faisant faire de trop grandes traites tout d'une haleine et pour ne point laisser ses yeux par une trop longue et trop uniforme texture de périodes et de discours, nous avons divisé notre "Histoire" en autant de chapitres et d'articles que nous avons estimé le pouvoir faire raisonnablement et avec grâce. Mais en quelques endroits la contexture et la liaison de la matière ne nous ayant pas laissé la liberté de faire des pauses, et de couper notre récit, comme nous l'eussions voulu, cette contrainte nous servira d'une excuse suffisante. Le discours est l'image de la pensée. Mais le portrait représente la chose même. C'est pourquoi nous ne nous sommes point contentés de simples paroles dans cette "Histoire". Nous y avons ajouté un grand nombre de figures et de tailles douces, selon les sujets qui nous l'ont permis, pour en imprimer plus puissamment l'idée dans les esprits par une démonstration sensible et palpable. Et nous n'avons pas cru que les célèbres auteurs qui ont excellemment représenté une partie des mêmes choses par le burin de leurs graveurs, comme entre autres Charles de L'Écluse et Jean de Laet, nous en dussent détournés, vu que par ces aides nous facilitons l'intelligence des matières et nous divertissons nos lecteurs, en même temps que nous embellissons et que nous enrichissons notre histoire. Mais si la main du graveur, qui a tâché de suivre le crayon du peintre, n'a pas bien conduit tous ses traits, nonobstant les soins et les adresses de ceux qui en ont formé les desseins, il s'en faudra prendre seulement à sa faiblesse et à son inadvertance, et non pas rejeter la faute sur les directeurs de l'ouvrage, qui n'ont rien oublié de tout ce qu'ils ont cru pouvoir contribuer à sa perfection. Pour les manquements de ce livre, qui peuvent être venus de nous-mêmes, sans que le scribe ni l'imprimeur y aient rien contribué, nous n'aurons point de honte de les reconnaître et nous nous garderons bien de les défendre, quand on nous les aura montrés, sachant assez quelle est la faiblesse, et de la mémoire et du jugement de tous les hommes du monde. Seulement nous supplions ceux qui les auront remarqués de s'appliquer à eux-mêmes ce dire fameux : Homo sum, humani a me nihil alienum puto. C'est-à-dire de se souvenir qu'ils sont sujets à se méprendre et à se tromper comme toute autre personne. Qu'au lieu donc de reprendre sévèrement et avec vigueur ce qu'ils n'approuveront pas dans notre "Histoire", ils nous en avertissent doucement et en charité et nous y déférerons autant que la raison nous le pourra persuader. Ainsi, bien loin de nous en plaindre, nous leur en aurons de l'obligation et le public en recevra de l'utilité, si ce livre est mis encore une autre fois en lumière. Nous citons souvent avec honneur plusieurs personnes de mérite, de toutes sortes de conditions et qualités, qui habitent dans les colonies que diverses nations de l'Europe ont formées aux Antilles. Nous avons estimé que nous en devions user de la sorte, pour autoriser par ce moyen nos relations et leur procurer plus d'éclat et plus de certitude. Nous avons aussi produit ces illustres et irréprochables témoins, pour désabuser plusieurs qui sont si mal informés de ces îles qu'ils se persuadent qu'elles ne servent, pour la plupart, que de retraite aux banqueroutiers et aux gens de mauvaise vie. Le contraire étant néanmoins très avéré, à savoir qu'elles sont habitées par une infinité d'honnêtes familles, qui y vivent civilement et en la crainte de Dieu. Ce n'est pas pour obliger cette province très renommée, en laquelle cette "Histoire" a été mise sous la presse, que nous avons toujours employé le terme de Hollandais pour exprimer toute cette florissante nation, qui relève de la souveraineté des hauts et puissants seigneurs les États généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, mais seulement pour nous rendre intelligibles à nos Français, en nous accommodant au style communément reçu parmi eux, qui comprend sous ce mot, tous les habitants des autres provinces confédérées.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR (éditions de 1665, 1681) touchant cette seconde édition de l'histoire des Antilles.

Cette histoire ayant été imprimée en un pays où notre langue est étrangère, ce n'est pas merveille qu'il s'y trouve plusieurs fautes. Et il y a plutôt sujet de s'étonner qu'il ne s'y en rencontre pas davantage, il y a plusieurs "é" aigus où il n'en faut pas, et souvent il n'y en a point où il en faut, selon la règle d'aujourd'hui. On trouvera en quelques endroits des lettres qui ne sont point nécessaires suivant la prononciation et l'orthographe qui ont cours, et en d'autres il en faudrait ajouter pour éviter des incongruités. Nous aurions fait un errata de toutes ces fautes que nous condamnons les premiers, si nous n'eussions craint qu'il eût étonné par sa longueur. Pour ce qui est de l'élégance et des enrichissements du langage, comme cela n'est pas de l'essence de l'histoire, les esprits solides et raisonnables rechercheront plus ici les choses que les mots, et la vérité que les ornements. Nous confessons que pour nous être arrêtés un peu trop scrupuleusement aux propres termes des mémoires qui nous sont venus de diverses mains, nous avons employé quelques mots qui ne sont plus de mise et quelques expressions, qui ne sont pas du bel usage. Nos lecteurs les supporteront, s'il leur plaît, puisque, si ces fautes font tort à la pureté de la diction et à l'élégance du style qui est à présent reçu, elles ne corrompent point le sens et ne changent point les choses. Nous demandons particulièrement ce bénin support, en faveur des additions, des éclaircissements et des amplifications que nous avons été obligés de faire à cette deuxième édition sans en avoir pu conférer selon notre désir, avec ce très docte et incomparable ami et allié qui eut la bonté de polir, d'orner et d'adoucir par ses

pures et naïves expressions, les rudes matières que nous lui communiquâmes pour en composer cette “Histoire”, à peu près en la même forme, qu’elle a paru en sa première impression. Car nous avouons que c’est de cette excellente plume que nous tenons la plus grande part de tout ce qu’il y a de plus net et de plus exact dans cet ouvrage et particulièrement tous ces riches parallèles et toutes ces judicieuses oppositions, dont il lui plut de parsemer comme d’autant de belles fleurs, l’ “Histoire morale” de nos Caraïbes. De même que nous lui devons le vocabulaire du langage de ce peuple, qu’il obtint du père Raymond qui était alors à Paris. De sorte, que si nous avons été encore assez heureux pour être éclairés de ses belles lumières, sans doute que cette pièce pourrait être mise au rang des plus achevées en sa forme, comme nous osons avancer qu’elle l’est en la vérité de ses matières. Mais une étendue d’environ deux cent lieues de chemin qui nous sépare, ayant interrompu depuis quelques années le doux commerce de lettres que nous entretenions auparavant avec ce grand homme, le lecteur débonnaire est supplié d’attribuer à cette insurmontable nécessité, l’inégalité du style qui est visible en quelques endroits et la privation de tous les autres précieux ornements donc cette “Histoire” aurait été enrichie sans cet éloignement. Bien que tout cet univers soit un théâtre d’inconstance, où il arrive journellement des révolutions si étranges et si imprévues, qu’elles changent en peu de temps la face des choses mêmes, qui semblaient être les plus afferemies, il faut particulièrement confesser que ces altérations et ces changements sont plus reconnaissables et plus fréquents dans ce nouveau monde, duquel nous décrivons ici une partie, qu’en aucun autre endroit de l’ancien où nous habitons. Depuis environs dix-sept ans que nous sommes de retour du dernier des voyages que nous avons faits cheminant en notre vocation, selon l’ordre que la providence nous avait adressé, nous apprenons que des îles, qui avaient alors des colonies très florissantes, sont à présent presque déserts et que d’autres, qu’on tenait en ce temps-là comme abandonnées, sont maintenant peuplées à merveille. Que la plupart des mêmes îles ont changé de seigneurs fonciers, bien qu’elles reconnaissent la même souveraineté dont elles relevaient auparavant. Que les Indiens originaires du pays sont tellement réduits à l’étroit qu’ils n’occupent plus que les terres de la Dominique et de Saint-Vincent, où l’on projette encore établir des colonies et de les obliger à les recevoir ou par amitié ou par force. Tellement qu’on nous assure que si nous étions maintenant sur les lieux, nous aurions de la peine à reconnaître les choses que nous avons autrefois vues de nos propres yeux et touchées de nos propres mains. Voilà ce qui concerne les changements qui sont arrivés aux Antilles. Et pour ce qui touche ceux du continent, les derniers mémoires qui nous sont venus du sein du Mexique nous informent que la colonie de la Palme, qui occupait autrefois l’un et l’autre rivage de la grande rivière, qui est connue dans la Floride sous le nom du Fleuve du Saint-Esprit et qui s’étendait lorsque nous y fûmes portés, depuis la côte de la mer jusqu’à Ochille, c’est-à-dire plus de dix ou douze lieues avant la terre, a été contrainte depuis peu d’abandonner toute cette contrée-là et de se retirer au pied des montagnes qui sont éloignées de plus de soixante lieues de la côte de la mer, en tirant au domaine des Apalachites, tant afin de se mettre à couvert des incursions des Sauvages de la province de Tagoesta qui les harcelaient sans cesse, que pour se parer par même moyen des fréquentes inondations de la rivière et des torrents qui enlevaient souvent tout le provendu de leurs champs, lorsqu’ils étaient à la veille de le recueillir. Nous avançons des exemples, afin que ceux qui faisant le voyage de l’Amérique, porteront avec eux nos relations, ne trouvent point étrange d’y voir toutes ces révolutions qui y sont survenues et qui ne pouvaient être prévues d’aucun homme. Quelques-uns de nos amis, ayant vu entre nos mains, les excellentes lettres, dont plusieurs seigneurs et chefs de diverses colonies de l’Amérique nous ont honorés en suite de la première édition de cette “Histoire” et ayant jugé qu’elles donneraient un merveilleux poids à nos relations et qu’elles leur serviraient d’une approbation authentique, si nous leur donnions place à l’entrée de ce volume, vu nommément, qu’elles leur semblaient écrites à dessein d’être publiées. Nous avons eu beaucoup de peine à suivre en ce point leurs inclinations, à cause que nous sommes persuadés que la grande générosité de ces seigneurs leur a dicté des termes trop beaux, trop obligeants et trop avantageux en faveur de cet ouvrage et si nous avons fléchi à leurs sentiments, ce n’a pas été sans protester, comme nous le faisons encore, que ce n’est point pour notre intérêt particulier, puisque sans nous attribuer aucune partie de ces éloges, mais les renvoyant entièrement à la même civilité d’où ils ont pris leur origine, nous ne les produisons ici que pour les considérations que ces charitables amis nous ont alléguées, et pour justifier amplement ce que nous avons déjà posé comme très constant : que ces pays-là ne sont point si barbares que quelques-uns les estiment, puisqu’il s’y rencontre des personnes très-illustres, non seulement au fait des armes et en la sage conduite des peuples, mais encore en la connaissance parfaite de tout ce qui est en estime parmi les plus grands et les plus solides esprits de notre Europe, ainsi que ces riches productions de leurs plumes le témoignent, sans qu’il soit besoin de recourir à d’autres preuves.

LETTRES (édition de 1665, 1667, 1681)

De quelques lettres choisies entre plusieurs autres, qui ont été écrites de l’Amérique en faveur de cette “Histoire”.

Et premièrement de celle que monsieur le chevalier de Lonvilliers Poincy, bailli et grand croix de l’ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur d’Oysemont et de Coulours, chef d’escadre des vaisseaux du roi en Bretagne, lieutenant et gouverneur général pour sa majesté aux îles de l’Amérique nous écrivit après qu’il en eut reçu un exemplaire, et en nous envoyant le plan de sa maison, et le paysage de l’île de Saint Christofle.

Monsieur,

Je n’ai point été surpris de la beauté et de l’excellence de votre livre, que vous avez pris la peine de m’envoyer. Il ne peut rien sortir de votre bel esprit qui ne soit parfaitement achevé et il me semble que vous avez si heureusement réussi dans cet ouvrage que je m’assure que votre réputation en recevra un grand éclat. Vos remarques sont si curieuses et si véritables, et le discours si poli que vos amis n’y peuvent rien désirer davantage. Pour moi, je me veux seulement réjouir avec vous d’un si beau succès et vous rendre mille grâces de ce que vous vous êtes si avantageusement souvenu de moi. Je vous envoie en échange le plan de cette maison que vous avez désiré. J’y ai ajouté celui du paysage de notre île, qui ne vous désagrèera pas et, quoique l’absence de monsieur Auber de Middelbourg m’ait un peu mis en peine par qui vous faire tenir ces petites curiosités, j’ai cru que monsieur Kerke, marchand de Flessingue, serait connu de vous et qu’il s’acquitterait volontiers de cette commission, dont je le charge par le capitaine Antoine d’Armoise. Je voudrais être assez heureux pour vous témoigner en une occasion de plus d’importance ma gratitude de tant d’autres obligations que je vous ai. Vous pouvez bien croire, monsieur, que je le ferai toujours avec joie dans toutes celles qui s’offriront et que je suis de tout mon cœur, monsieur, votre très humble serviteur

LE CHEVALIER DE POINCY.

De Saint Christofle le 10 décembre 1658.

Copie d'une autre lettre que le même seigneur nous adressa, en nous envoyant encore un autre crayon de sa maison.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le sixième du mois de mars dernier et je suis bien aise que vous ayez agréé les tableaux de ma maison et de notre île. Votre livre est rempli de remarques très doctes et si curieuses qu'il ne recevra qu'un médiocre embellissement en y ajoutant le plan d'une petite case à l'indienne. Je prends pourtant tant de plaisir à satisfaire à ce que vous désirez que je vous en envoie encore un autre crayon par cette voie, afin que vous ayez le moyen de choisir celui que vous jugerez le plus propre à votre dessein. Je ne suis point du tout étonné de l'approbation que notre nation, et même les étrangers, ont donnée à votre "Histoire" car elle est si exacte et si bien écrite qu'on n'y peut rien ajouter. Je suis témoin depuis plus de vingt années de la plupart des belles choses que vous remarquez et on ne saurait trop avantageusement reconnaître un travail si louable. Je vous en souhaite toute sorte de prospérité, et vous conjure de croire qu'en toutes occasions je vous ferai paraître que je suis parfaitement, monsieur, votre très humble serviteur.

LE CHEVALIER DE POINCY.

De Saint Christofle le 15 juillet 1659.

Copie d'une autre lettre que monsieur le gouverneur de la colonie de la Palme, nous a envoyée au sujet de cette "Histoire".

Monsieur,

Notre colonie doit beaucoup à votre docte plume et au zèle que vous avez eu de la faire connaître à l'autre monde, où, sans vos belles lumières, l'on ne saurait pas même si elle subsiste en celui-ci, tellement que nous reconnaissons, par une très agréable expérience, qu'en quelque part qu'on vous trouve, soit dans le sein de l'île d'Hispaniola, soit dans celle de la Tortue, soit dans la Floride, soit en France, ou dans vos riches écrits, vous êtes par tout l'obligé et le tout aimable. Il n'y a aucun de notre compagnie qui n'ait ces sentiments, qui ne vous regarde comme un ami intime, qui ne souhaite de vous revoir dans ces contrées et de vous pouvoir un jour témoigner la reconnaissance que nous vous devons, à cause de ce doux souvenir que vous avez eu de nous dans votre vraie et incomparable "Histoire des Antilles". Nous avons tout sujet de donner ces éloges à cette excellente production de votre esprit, après tant de relations fabuleuses qui ont passé sous nos yeux et qui ont donné aux Apalachites, et aux autres Indiens qui peuplent ces pays, une toute autre face qu'ils n'ont en effet. Pour moi j'ai du déplaisir de ce que, lorsque cette colonie naissante eut le bien de vous posséder, je ne pus jouir qu'un moment de votre douce conversation. Vous savez, monsieur, que la nécessité de nos affaires m'obligea de me rendre sur nos frontières pour opposer nos forces à la descente des Barbares, qui y avaient paru, et que je pris congé de vous dans l'espérance de vous trouver encore à la Palme à mon retour, mais, sans doute, vous ne le sauriez pas si je ne le vous disais, que jamais aucun vent ne fut plus contraire à mes inclinations que celui qui durant mon absence se rendit favorable à la continuation de votre voyage, puisqu'en vous enlevant du milieu de nous, il ravit aussi les délices de nos cœurs et nous priva d'une très sensible consolation. Depuis ce temps-là, nous avons souvent parlé de vous et nous avons reconnu par votre digne "Histoire", que l'amitié que nous avons pour vous est réciproque, vu que vous avez si bien conservé les idées de la Palme, de Cofa, de Bemarin et des provinces voisines, et que vous nous donnez les enseignes illustres de ce précieux souvenir. Certes, monsieur, quand bien vous nous auriez laissés dans ce profond silence, où nous sommes comme ensevelis depuis tant d'années, nous dirions néanmoins de votre "Histoire" qu'elle est judicieuse, fidèle et divertissante, et qu'elle est richement embellie de tous les agréments que les esprits les plus délicats sauraient désirer, pour leur entière satisfaction. Poursuivez, monsieur, à nous aimer et tenez, s'il vous plaît, pour assuré que nous réputerons à grand bonheur d'apprendre que nos lettres vous aient été fidèlement délivrées et que nous ayons toujours part en vos affections, de même qu'en vous honorant très parfaitement, nous faisons des prières à Dieu pour votre prospérité et pour l'heureux succès de vos louables entreprises. C'est aussi à la sainte protection que je vous recommande en particulier, comme étant de tout mon cœur, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE VAL CROISSANT.

De la Palme en l'Amérique septentrionale le 14 juin 1659.

Copie d'une lettre que monsieur Édouard Graeves, docteur en droit et l'un des chefs et directeurs des familles étrangères qui sont parmi les Apalachites, nous a envoyée sur le sujet de cette "Histoire" avec la relation fort ample de tout l'état de ce pays-là, et les crayons de la montagne d'Olaïmy, de la ville de Melilot, et de la plante sensitive.

Monsieur,

Bien que nous vivions dans l'une des plus reculées colonies de l'Amérique septentrionale et que nous soyons presque privés de tout commerce avec le reste des hommes, qui font profession de rechercher les plus belles choses et de leur donner le prix qu'elles méritent, nous avons néanmoins été assez heureux que de recevoir un exemplaire de l'excellente "Histoire naturelle et morale des îles Antilles", que vous avez donnée au public. Et parce que vous avez eu la bonté de vous souvenir de nous et de nous nommer avec honneur en plusieurs endroits de votre livre, et même d'y insérer à dessein une belle et judicieuse digression qui ne traite que de nous, je crois être obligé de vous en rendre de très affectueuses actions de grâces et de vous assurer, comme je fais, que nous avons lu, avec un contentement extraordinaire, cette relation très fidèle et très exacte que vous avez composée de ce petit État, sur les mémoires que feu Mr. Bristok vous avait envoyés. Nous souhaiterions, monsieur, que ce docte personnage, qui a laissé parmi nous une si douce odeur de ses vertus, fût encore en vie pour s'acquitter de la promesse, qu'il vous avait donnée, d'informer encore plus amplement l'Europe de tout ce qu'il y a de plus rare et de plus considérable dans ce pays et dans les provinces voisines. Car, comme il avait une très exacte connaissance de toutes ces choses et une grâce incomparable à s'en exprimer de vive voix et par écrit, il eût été sans doute aussi soigneux de tenir sa parole avec honneur qu'il avait été facile et obligé de la donner. Mais afin que dans cette perte, qui nous est extrêmement sensible, vous ne soyez pas entièrement frustré de cette douce attente et de l'espérance que vous en avez fait concevoir au public, nous vous prions, monsieur, de recevoir le cahier qui accompagne les présentes, où vous trouverez les crayons de la célèbre montagne d'Olaïmy, de notre ville de Melilot et de la plante sensitive avec un récit véritable de notre petite colonie, et de tout ce dont nous avons cru devoir informer, pour être ajouté, si vous le jugez convenable, à la deuxième édition de votre "Histoire". Nous avons aussi estimé, monsieur, que vous ne trouveriez point mauvais que

nous joignissions aussi à ces mémoires que nous confions à votre prudence, le jugement que nous avons pris la liberté de faire de tout votre digne ouvrage et la prière que nous vous faisons de le recevoir, comme le sentiment général de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens, dans cette partie du nouveau monde. De vrai, monsieur, nous croirions commettre une haute injustice, si nous en usions autrement et si nous ne confessions avec cette franchise et sincérité dont nous faisons profession, que vous avez grandement obligé le public, en lui donnant une pièce des plus accomplies en ce genre d'écrire qui aient encore vu le jour et que nous ne doutons point qu'elle ne soit dans l'approbation universelle de tous ceux qui aiment les îles et qu'ensuite vous n'en receviez une grande louange.

Mais agréez, s'il vous plaît, monsieur, que nous prenions la liberté de vous dire que d'abord nous nous sommes un peu étonnés de ce que vous ne vous étiez donné autrement à connaître, dans l'exemplaire qui est parvenu jusqu'à nous, que sous certaines lettres, qui n'ont jamais été de mauvais augure. Nous n'avons garde de chercher quelques mystères, qu'une ingénieuse subtilité pourrait facilement trouver dans ces caractères, ni de pénétrer dans les raisons qui vous ont obligé d'en user de la sorte, mais nous nous sommes persuadés que si votre modestie, par une industrie semblable à celle de cet excellent peintre de l'Antiquité, a voulu emprunter ce voile, vous étiez aussi, par un succès tout pareil, fort bien reconnu à la délicatesse de vos traits, aux vives couleurs de votre style et par cette ravissante symétrie que votre pinceau a donnée à toutes les parties de cet excellent ouvrage.

Sans vous traiter avec des termes de flatterie, qui sont bannis par un arrêt irrévocable et sans aucune espérance de rappel, de toute la juridiction de cette république, de qui pouvait-on attendre des descriptions si riches et si naïves de tout ce qu'il y a de plus merveilleux dans ces îles, où les plus renommées nations de l'Europe ont poussé comme à l'envi des colonies, que de celui qui les a soigneusement visitées ? Et qui pouvait nous en donner l' "Histoire" avec plus de perfection qu'une personne exempte de toutes les partialités et de tous les préjugés ou intérêts qui infectent la plupart des écrivains du siècle et qui s'est étudiée de considérer les choses dans leur propre forme, sans que l'envie, la jalousie, ou quelque autre passion maligne, aient tant soit peu altéré leur vraie et naturelle beauté ? Soit que vous parliez des miracles de la nature, ou des mœurs des Barbares, ou de la police des habitants étrangers, vous le faites avec tant de grâce, d'exactitude et de dextérité que nous pouvons dire que la curiosité la plus avide et la plus insatiable s'en trouve satisfaite. Mais, ce qui donne plus de poids à notre admiration, c'est que vous avez tiré toutes ces raretés de votre riche fonds, ayant le premier pénétré dans ces secrets et traité de ces matières. Bien que le sujet que vous maniez soit souvent assez stérile et languissant, voire même quelquefois sauvage et obscur, vous le polissez par la douceur de vos expressions, vous l'éclaircissez de vos belles lumières, vous le soutenez par la force de vos raisonnements, vous l'animez par la vigueur de vos pensées, vous l'enrichissez de tant d'agréables parallèles et de judicieuses oppositions et vous le revêtez de tant de précieux ornements qu'on y trouve partout un doux aimant et des chaînes invisibles, qui lient les cœurs et attirent les affections de tous ceux qui le considèrent. Il est vrai que votre modestie, dans la préface, qualifie toutes ces beautés, ces grâces et ces riches observations, de bordures de fleurs, de fruits et d'oiseaux, qui ne sont point de l'essence mais de l'ornement du tableau. Mais quant à nous, nous les priserons toujours comme une ravissante broderie, qui rehausse la valeur de la matière ou, si vous nous permettez de nous exprimer encore plus richement, comme autant de perles, de diamants, de rubis et d'autres pierres précieuses, que vous y avez semées, pour donner à tout le corps de cette "Histoire" tout l'éclat et toute la pompe qu'on pourrait désirer pour son accomplissement. Voilà, monsieur, ce que nous avons à dire en gros de votre travail. Mais s'il nous est encore permis de le considérer en détail, trouvez bon, monsieur, que nous vous déclarions franchement que nous avons ici quelques-uns de vos amis qui vous ont connu aux îles, qui se persuadent que, sans y penser, vous avez fait un grand tort aux pays que vous décrivez, parce que vous les représentez avec tant de naïveté dans leur beauté naturelle qu'ils appréhendent qu'il n'y ait désormais personne qui forme le dessein de visiter ces lieux pour lesquels autrefois l'on ne craignait point d'entreprendre de si longs et de si périlleux voyages, puisqu'on peut à présent si aisément contempler tout ce qu'il y a de plus beau et de plus rare, sans sortir du lieu de sa demeure et même sans quitter le cabinet. Mais nous ne vous célerons pas aussi qu'il y en a d'autres et en beaucoup plus grand nombre qui raisonnent tout autrement et qui s'attendent que votre procédé aura un succès tout contraire au jugement des premiers. D'autant qu'ils croient que vous dépeignez ces contrées si belles et si ravissantes que, les îles fortunées qui sont tant vantées dans les fables n'en étant que des idées fort grossières et de légers crayons, l'on prendra volontiers la généreuse résolution de les aller voir, pour conférer les excellentes copies que vous leur avez mises en main avec les originaux, et ainsi contenter la vue de ce que vous dites être, comme il l'est en effet, accompagné de tant de charmes réels et de véritables délices. Et de vrai, monsieur, qui est celui qui, en lisant vos doctes écrits, n'aurait envie de voir ces belles plaines de quelques îles que vous représentez couvertes de tant de trésors de la nature et de considérer en présence la hauteur prodigieuse de ces montagnes qui, pour nous servir de vos termes, sont couronnées d'une infinité d'arbres précieux et revêtues d'une verdure éternelle ? Qui ne serait épris de la beauté de tant de profondes vallées et d'agréables collines qui, en divertissant ces aimables paysages, y forment des perspectives si divertissantes que l'œil ne peut souffrir qu'avec regret d'être tant soit peu diverté de la contemplation de tous ces aimables objets ? Surtout qui est-ce qui, après avoir lu ce que vous dites de ce magnifique palais de monsieur le gouverneur général de votre nation, lequel vous décrivez d'une architecture si accomplie, arrosé de tant de claires fontaines, ombragé de tant de bois précieux et de bonne odeur, assorti de tout ce que l'artifice et la nature ont de plus ravissant, et même pourvu de tant de douceurs qu'elles pourraient faire tarir les sources de l'amertume, ne soit en suite transporté d'un ardent désir de voir le glorieux assemblage de tant de rareté et de tant de merveilles, qui lui étaient autrefois inconnues ? Il faudrait aussi être privé de l'une des plus douces passions qui flattent ordinairement le cœur des hommes, si, après avoir lu votre "Histoire", l'on ne désirait de voir, non plus dans les livres, ou dans les cabinets des curieux mais au lieu même de leur origine, tant de sortes de bêtes à quatre pieds, de reptiles et d'insectes, et particulièrement ces incomparables oiseaux que vous représentez dans leur pompe, couverts d'un plumage diversifié de tant de vives et inaltérables couleurs qu'elles semblent avoir épuisé tout ce qu'il y a de plus brillant et de plus lumineux dans la nature, pour faire ce superbe mélange ? L'on envoie bien à l'Europe quelques dépouilles de ces légers habitants de l'air mais, outre qu'étant morts, ils perdent beaucoup de leur lustre et de leur grâce, vous les avez si parfaitement bien décrits en votre "Histoire" que nous nous persuadons aisément que ceux qui la lisent souhaiteraient fort volontiers d'avoir quelque participation de leur agilité pour se transporter dans ces aimables contrées, afin de les y voir avec tout ce vif éclat et tout ce riche émail dont ils sont parés. Et surtout pour y considérer ce diamant animé, ou cette étoile volante, cet admirable colibri qui, pour perpétuer sa race, fait un nid d'un si merveilleux artifice qu'il est à craindre que l'Arabie heureuse n'oublie désormais celui de son phœnix pour célébrer celui-ci. Pour ne rien dire de ce petit cucuyos, que vous revêtez de tant de gloire et de lumière qu'il fait évanouir les plus épaisses ténèbres de la nuit, ces monstres de la mer et de la terre, ces amphibiens qui font marcher devant eux la terreur et l'épouvantement, étant couverts de vos termes, ont une certaine grâce, qui amoindrit de

beaucoup l'horreur qu'on avait conçue de leurs corps écaillés ou hérissés de poil, et de toutes les prodigieuses défenses dont leurs gueules sont armées. La mer même, cette inexorable qui ne respecte aucune autre loi que celles que son créateur lui a imposées, y nourrit tant de poissons différents et recèle dans son vaste sein tant d'ambre, tant de perles, tant de corail et tant d'autres riches productions que vous décrivez, que désormais l'on se résoudra facilement à se confier à son inconstance, pour avoir quelque part à tous ses trésors. Vous n'exaltez pas néanmoins ces heureuses contrées jusqu'à un tel point que vous n'en découvriez les défauts et n'en déclariez les inconvénients, au même temps que vous en donnez la connaissance, vous fournissez, par une charitable industrie, les remèdes qui sont propres pour repousser les effets de leur malignité. Et il n'y a rien de tout ce qui peut choquer le repos des habitants de ce nouveau monde, à quoi vous ne pourvoyez, ni venin auquel vous n'opposiez l'antidote, ni d'affligeant que vous ne soulagiez de sorte que les nouveaux venus en lisant vos écrits y trouvent non seulement le moyen de passer leur vie avec douceur dans ces agréables retraites et les secrets de réussir dans tous les nobles et profitables emplois que vous leur proposez, mais encore les aides dont il faut user et le régime de vivre qu'ils doivent garder, pour y conserver leur santé toujours vigoureuse contre les injures des saisons, les mauvaises qualités de quelques fruits et les outrages des reptiles et des insectes, tellement qu'en moins d'une heure, il y apprennent plus de remèdes aux maux qui les y peuvent accueillir qu'une fâcheuse expérience ne leur en aurait pu enseigner, dans la révolution d'un siècle entier. Vous avez si parfaitement conservé les idées du naturel, de la police et de toutes les diverses façons de faire des nations que vous avez vues en tant de différents endroits de l'Amérique, qu'on ne saurait rien désirer aux naïves descriptions que vous en avez faites. Les maximes mêmes les plus sauvages et les coutumes les plus étranges reçoivent un tel air de politesse, en passant par vos mains, que les esprits les plus délicats ne trouvent rien qui les rebute, ou qui leur donne le moindre dégoût en lisant votre "Histoire". Et pour les mémoires qui vous ont été fournis par ces nobles voyageurs que vous citez toujours avec éloge, vous les avez si bien arrangés dans leur propre lieu et dans un ordre si judicieux qu'encore qu'ils soient précieux en leur matière et en la forme qu'ils ont reçus de leurs propres auteurs, vous les avez rendus tellement vôtres par ce beau jour, et par tous ces agréments dont vous les avez accompagnés, que ce serait vous faire tort, si l'on ne les comptait entre vos propres richesses. Bien que votre nation soit l'une des plus illustres et des plus généreuses qui soient au monde et qu'on doive appeler votre France, de même que l'ancienne terre de Canaan, le pays de la vraie noblesse, la parfaite en beauté, la joie de toute la terre, et qu'elle soit célébrée par tout l'univers pour l'œil de l'Europe, la mère des civilités et la maîtresse des belles sciences, de la bonne grâce et de tous les plus nobles exercices de la paix et de la guerre, de la Cour et du cabinet, vous ne négligez pas néanmoins, par un sourcilieux dédain, les autres peuples, qui sont dans son ancienne alliance, mais vous louez ce qui le mérite parmi telle nation qu'il se rencontre et vous avez si bien partagé vos relations que vous donnez à chacune ce qui lui est dû, sans qu'on vous puisse accuser, avec justice, de partialité ou de flatterie. De peur que ces chaleurs presque continues qui règnent aux Antilles ne fussent tant soit peu contraires au tempérament de vos lecteurs, vous leur avez fourni par une sage prévoyance un aimable rafraîchissement au milieu de leur course, au moyen de la relation si curieuse et si bien circonstanciée de ces tristes habitants du détroit de Davis, qui passent les deux tiers de leur vie parmi les glaces et les neiges qui couvrent leurs cavernes et le reste, dans les eaux avec les poissons, comme une espèce d'amphibies entre les autres hommes. Nous ne doutons point, monsieur, que les Caraïbes, que vous avez si bien dépeints dans leurs ménages et dans leurs divertissements, dans tous leurs exercices de la paix et de la guerre, dans leur naissance et dans leur mort, ne vous avouent désormais pour leur propre historien et qu'ils ne vous célèbrent en leurs caribets et en toutes leurs réjouissances les plus solennelles, pour avoir fait l'arbre de leur généalogie et pour leur avoir donné la connaissance de leur vraie origine, et singulièrement, pour les avoir produits à la face de l'Europe tels qu'ils sont en effet, c'est à savoir beaucoup moins barbares qu'on ne les avait crus jusqu'à présent. Nous avons eu la curiosité de communiquer ce que vous en avez dit à ceux qui restent encore au milieu de nous et nous les avons entendu confirmer de vive voix tout ce que feu monsieur Bristok vous avait mandé de leurs guerres, de leur religion, de leur langage et de leurs mœurs, tellement que toutes ces choses sont si véritables au fond, et toutes leurs circonstances, qu'on ne saurait les rejeter sans démentir tout un peuple, qui, par une tradition constante et unanime, étant nourri dans cette créance, en sera toujours le garant. Mais ce serait peu, s'il n'y avait que cette nation, qui se ressent encore de l'humeur sauvage, qui publiât vos perfections et qui vous témoignât ses reconnaissances, il est aussi très juste que nous qui vivons entre quelques restes de ces peuples et parmi d'autres, que nous tâchons de civiliser, tenions à gloire singulière de nous acquitter de ces devoirs et que nos familles, qui ne composent à présent aucun corps d'état séparé d'avec eux et qui jusqu'à maintenant s'étaient contentées d'avoir leur témoin au ciel, ayant été produites au jour par votre "Histoire", confessent qu'elles sont redevables à votre bonté de toute la lumière dont elles jouissent en l'Europe et qu'elles vous en réitérent par ma plume leurs plus cordiales actions de grâces. Recevez-les, s'il vous plaît, monsieur, et en continuant de nous honorer de votre bienveillance, qui nous est si avantageuse. Croyez que notre Floride répandra volontiers et sans aucune réserve tout ce qu'elle a de fleurs, pour orner la couronne qui est due à votre "Histoire" et que nos plaines, nos lacs, nos forêts et nos plus hautes montagnes n'ont point d'habitants qui n'admirent vos écrits et qui ne forment des vœux pour votre prospérité. Ce sont là leurs sentiments communs et les particuliers de celui qui sera pour toujours, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

Édouard GRAEVES.

De Melilot en la Floride, ce 6 janvier 1660

CHAPITRE PREMIER. De la situation des Antilles en général ; de la température, de l'air, de la nature du pays et des peuples qui y habitent.

Entre le continent de l'Amérique méridionale et la partie orientale de l'île de Saint Jean Porto-Rico, il y a plusieurs îles, qui ont la figure d'un arc et qui sont disposées en telle sorte qu'elles font une ligne oblique au travers de l'Océan.

Elles sont communément appelées les Antilles de l'Amérique. Que si l'on demande la raison de ce nom-là, il est à croire qu'elles ont été ainsi nommées parce qu'elles font comme une barrière au devant des grandes îles, qui sont appelées les îles de l'Amérique: Et ainsi il faudrait écrire et prononcer proprement Antilles, ce mot étant composé de celui d'île et de la particule grecque α , qui signifie à l'opposite. Néanmoins l'usage a obtenu que l'on écrive et que l'on prononce Antilles. On les nomme aussi les îles caraïbes ou cannibales, du nom des peuples qui autrefois les possédaient toutes et quelques-uns les appellent aujourd'hui îles camerçanes.

Christofle Colomb fut le premier qui les découvrit, sous le règne de Ferdinand et Isabelle, rois de Castille et de Léon, l'an mille quatre cent quatre-vingt-douze.

On en compte en tout vingt-huit principales, qui sont sous la zone torride, à prendre depuis le onzième degré de l'équateur jusqu'au dix-neuvième, en tirant vers le Nord. Quelques-uns, comme Linscot en son "Histoire de l'Amérique", prenant le nom

d'Antilles en une signification plus générale, le donnent aux quatre grandes îles, l'Espagnole, ou Saint-Domingue, Cube, Jamaïque et Porto-Rico, aussi bien qu'à ces vingt-huit.

L'air de toutes ces îles est fort tempéré et assez sain, quand on y est accoutumé. La peste y était autrefois inconnue de même qu'en la Chine et en quelques autres lieux de l'Orient. Mais il y a quelques années que la plupart de ces îles furent affligées de fièvres malignes, que les médecins tenaient pour contagieuses. Ce mauvais air y avait été apporté par des navires qui venaient de la côte d'Afrique mais, aujourd'hui, on n'entend plus parler de semblables maladies.

Les chaleurs n'y sont pas plus grandes qu'en France aux mois de juillet et d'août. Et par le soin de la Divine Providence, entre les huit et neuf heures du matin, il se lève un petit vent d'Orient, qui dure souvent jusque sur les quatre heures du soir et qui rafraîchit l'air et rend la chaleur plus supportable. Josef Acosta dit qu'aux grandes îles de l'Amérique, on ne sent ce rafraîchissement que vers le midi. Et c'est ainsi que presque sous toute l'enceinte de la zone torride, le sage Maître du monde a ordonné des vents frais et réguliers, pour tempérer les ardeurs du soleil.

Il ne fait jamais de froid aux Antilles. Aussi la glace n'y est point connue, ce serait un prodige que d'y en voir. Et jamais en ces bords de verdure embellis l'hiver ne se montrât, qu'en la neige des lys.

Mais les nuits y sont extrêmement fraîches et, si l'on demeure découvert pendant ce temps-là, on est sujet à s'enrhumer et à gagner de grands et dangereux maux d'estomac. Et on a remarqué que tous ceux qui s'exposent à nu à cette délicieuse fraîcheur, s'ils ne sont saisis de maux d'estomac, du moins ils deviennent pâles, jaunâtres et bouffis et perdent en peu de temps, tout ce qu'ils avaient de couleur vive et vermeille. Il est vrai que d'autres attribuent ces effets à la nourriture de la cassave, que l'on mange ordinairement en ces îles au lieu de pain et qui peut-être a quelque qualité contraire à la constitution naturelle des habitants de nos climats. On éprouve la même température, durant la nuit, au Pérou et dans les Maldives. Et ceux qui ont fait le voyage de Jérusalem et de tous les pays chauds rapportent qu'autant que les chaleurs y sont grandes pendant le jour, autant les nuits y sont froides. Ce qui arrive, à cause des grandes vapeurs que le soleil élève sur le jour et qui, venant à se condenser la nuit et à tomber en rosée, rafraîchissent l'air merveilleusement.

L'équinoxe dure en ces îles près de la moitié de l'année et, le reste du temps, les plus grands jours sont de quatorze heures et les plus courtes nuits de dix. Et c'est ainsi que la divine sagesse a donné aux terres qui sont plus exposées aux ardents rayons du soleil des nuits fort longues et fort humides, pour réparer et remettre en vigueur ce que cet astre si voisin y a flétri et desséché durant le jour.

On n'y peut point diviser l'année en quatre égales et diverses parties, comme nous le faisons en l'Europe. Mais les pluies, qui y sont fort fréquentes depuis le mois d'avril jusqu'à celui de novembre, et les grandes sécheresses, qui dominent le reste du temps, sont la seule différence qu'on peut remarquer entre les saisons.

Que si on demande comment on doit appeler ces deux diverses constitutions et températures de l'air, c'est en cet endroit où les opinions se trouvent fort partagées. Les uns veulent que, de même que les jours n'y ont presque point de ces heures qu'on nomme crépuscule, qui tiennent le milieu entre le jour et la nuit, de même il n'y ait point de printemps ni d'automne qui fassent la liaison de l'été et d'une espèce d'hiver qu'ils y admettent. Les autres maintiennent, au contraire, qu'il n'y a aucune juste raison qui puisse obliger à faire porter le nom d'hiver à l'une de ces saisons, à cause que la terre n'y est jamais couverte de glace, ni de neige, qui sont les tristes productions de l'hiver, mais toujours revêtue d'une agréable verdure et presque en tout temps couronnée de fleurs et de fruits, quoiqu'en une différente mesure. D'où ils concluent que le printemps, l'été et l'automne y partagent l'année en trois diverses et égales portions, encore qu'on ne les puisse pas discerner si aisément qu'en plusieurs autres endroits du monde.

Mais le sentiment des peuples qui ont formé des colonies en ces îles ne s'accorde pas avec cette division, parce qu'ils prennent le temps des pluies pour l'hiver et celui des sécheresses, qui est beau, riant et serein, pour l'été. Il est vrai qu'Acosta, au chapitre troisième du deuxième livre de son "Histoire", querelle les Espagnols qui parlent de la sorte, qui prennent pour hiver ces mois pluvieux. Il soutient que le temps sec et serein est le vrai hiver dans toute la zone torride, parce qu'alors le soleil est le plus éloigné de cette région, et qu'au contraire la saison des pluies et des brouillards y doit être nommée l'été, à cause de la proximité de cet astre. Mais bien qu'à parler proprement et à la rigueur, il se fallût ici ranger au sentiment d'Acosta, néanmoins puisque non seulement les Espagnols, mais tant d'autres nations sont accoutumés à tenir un autre langage, il nous sera bien permis d'user de leurs termes, en une chose de si petite importance.

Au reste quelque pluvieuse que puisse être la saison dans les Antilles, ceux qui y ont demeuré plusieurs années assurent qu'il ne se passe presque aucun jour que le soleil ne s'y fasse voir. Et c'est ce que l'on dit aussi de l'île de Rhodes, à cause de quoi toute l'Antiquité l'a dédiée au soleil, croyant qu'il en avait un soin particulier.

Le flux et reflux de la mer est réglé en ces pays comme aux côtes de France mais il ne monte que trois ou quatre pieds au plus. La plus grande partie de ces îles est couverte de beaux bois, qui, étant verts en toute saison, sont une agréable perspective et représentent un été perpétuel.

La terre y est en plusieurs lieux aussi belle, aussi riche et aussi capable de produire qu'en aucun endroit du monde. En effet toutes celles de ces îles qui sont cultivées donnent en abondance de quoi vivre aux habitants qui y demeurent. En quoi elles sont bien différentes de ces pays de la Nouvelle France, où les pauvres sauvages ont tant de peine à trouver leur nourriture que leurs enfants en sortant le matin de la cabane et eux, au milieu de la campagne où ils ont leur chasse, ont accoutumé de crier à haute voix, venez tatous, venez castors, venez ornements, appelant ainsi au secours de leur nécessité ces animaux, qui ne se présentent pas à eux si souvent qu'ils en auraient besoin.

Ces mêmes îles habitées sont pourvues de bonnes sources d'eau douce, de fontaines, de lacs, de ruisseaux, de puits ou de citernes ; quelques-unes d'entre elles ont aussi de belles rivières, qui arrosent la terre fort agréablement. Il y a même en plusieurs lieux des eaux minérales, dont on use avec heureux succès pour la guérison de divers maux. Le soufre se tire en plusieurs endroits du sein des montagnes et les paillettes luisantes et argentées que les torrents et les rivières charrient parmi le sable et l'écume de leurs eaux, au temps de leurs débordements, sont des indices certains qu'il s'y forme du cristal et qu'il y a aussi des mines de ces précieux métaux qui sont tant recherchés de la plupart des hommes.

Les eaux courantes, qui méritent de porter le nom de rivière, n'y tarissent jamais dans les plus grandes sécheresses et sont fort fécondes en poissons, qui sont, pour la plupart, différents de ceux qui se voient en Europe mais il s'en trouve en telle abondance aux côtes de la mer que les habitants ne s'amuse pas souvent à pêcher dans les rivières.

La vigne vient fort bien en ces îles et, outre une espèce de vigne sauvage qui croît naturellement parmi les bois et qui porte de

beaux et gros raisins, l'on voit en toutes celles qui sont habitées de belles treilles et même en quelques endroits des vignes cultivées comme en France, qui portent deux fois l'année et quelquefois plus souvent, selon la taille et la culture qu'on leur donne, ayant égard à la lune et à la saison convenable. Le raisin en est fort bon mais le vin que l'on en tire n'est pas de garde et ne se conserve que peu de jours, c'est pourquoi on ne s'amuse pas à en faire.

Quant au blé, qui vient en la Neuve-Espagne aussi bien qu'en lieu du monde, il croît seulement en herbe aux Antilles et ne peut servir qu'à faire de la sauce verte, à cause que le froment veut être hiverné et que, la terre étant trop grasse en ce pays, elle fait pousser tant d'herbe au commencement et il ne reste pas assez de force à la racine pour passer au tuyau et former un épi. Mais si on avait essayé d'y semer de l'orge, du seigle et d'autres grains qui veulent le chaud, il est croyable qu'ils y croîtraient en perfection. Il est vrai que, quand tous ces grains y pourraient venir en maturité, les habitants, qui ont presque sans peine le manioc, les patates, le maïs et diverses espèces de légumes, ne voudraient pas prendre le soin qu'il faut pour les cultiver.

Tous les vivres naturels de ces îles sont légers et de facile digestion. Dieu l'ayant ainsi permis, à cause que, le pays étant chaud, on n'y doit pas tant charger son estomac que dans les contrées froides. De là vient qu'on conseille aux nouveaux venus de manger peu et souvent pour se bien porter. Les vivres n'y font pas aussi beaucoup de sang, ce qui est cause que les chirurgiens y saignent fort peu.

Pour ce qui regarde les habitants de ces îles, elles sont peuplées de quatre nations différentes, dont la première, qui en est originaire et qui les possède de temps immémorial, est celle des Caraïbes, ou Cannibales, desquels nous entreprenons de parler au long du deuxième livre de cette "Histoire". Les trois autres sont les Français, les Anglais, les Hollandais. Ces nations étrangères ne se sont établies en ce pays que depuis l'an mille six cent vingt-cinq. Et depuis ce temps, elles s'y sont tellement accrues que la Française et l'Anglaise nommément y sont aujourd'hui un très grand peuple, comme il se verra plus particulièrement dans la suite de cette "Histoire".

CHAPITRE II. De chacune des Antilles en particulier.

Pour observer quelque ordre en la description que nous ferons de chacune des Antilles en particulier, nous les distribuerons toutes en trois classes, dont la première comprendra les îles qui approchent plus du midi et qui sont les plus voisines de la ligne, la seconde celles qui s'étendent plus vers le nord et la dernière celles qu'on nomme ordinairement les îles de dessous le vent, qui sont au couchant de l'île de Saint Christofle, la plus renommée de toutes les Antilles.

ARTICLE I. De l'île de Tabago ou de la Nouvelle Oüalcre.

La première, et la plus méridionale de toutes les îles Antilles, que nous avons proposé de décrire au premier livre de cette "Histoire", est celle qui a été connue jusqu'à présent dans toutes les cartes géographiques, sous le nom de Tabago et qui, depuis trente ans ou environ, a aussi été appelée la Nouvelle Oüalcre, ou bien Walchre selon l'orthographe des Flamands. Elle est distante de l'équateur en tirant vers le nord, de onze degrés et seize scrupules. Son circuit est au moins de trente lieues et son étendue de onze en longueur, sur la largeur de quatre et de quelque peu moins aux extrémités.

Cette île n'est point hérissée de montagnes sourcilleuses et inaccessibles, ni inondée de marécages, ou couverte de bois impénétrables, comme quelques autres des Antilles qui sont encore possédées par les Caraïbes. Mais en quelques endroits, elle est relevée en collines fort agréables, puis, après s'être abaissée en des vallées extrêmement divertissantes, elle s'élargit en des plaines très fertiles, qui sont revêtues de cèdres, de palmes, d'acajou, d'akoumas, et de toutes sortes d'excellents arbres d'une hauteur et d'une grosseur démesurées, qui, faisant partout de merveilleuses perspectives, semblent avoir été plantés à dessein de se promener sous leurs branches ou d'y prendre le plaisir de la chasse, sans aucun empêchement.

Quant aux qualités de son terroir, il est en quelques lieux léger et sablonneux ; en d'autres il est parsemé de gravier et de petits cailloux ; ailleurs il paraît gras et noirâtre ; et ceux qui l'ont visité dans toute son étendue, depuis ses plaines jusqu'au sommet de ses coteaux, rapportent constamment que partout il est très propre à être cultivé. Mais les arbres, qui lui font en tout temps une riche guirlande, font sans contredire son plus précieux ornement. Les uns sont chargés de bons fruits, qui peuvent contribuer beaucoup au rafraîchissement et au soutien de la vie des hommes, et les autres ne servent pas seulement à l'ornement des montagnes et au divertissement de la vue mais aussi à la charpente, à la menuiserie, à la teinture et à la médecine, la solidité, la bonne odeur, les différentes couleurs et les vertus secrètes de leur bois, de leurs fruits et de leurs feuilles les rendant très propres à tous ces usages.

Outre tous ces beaux arbres, qui sont aussi communs à la plupart des autres îles du voisinage, il en croît plusieurs en celle-ci, qui lui sont particuliers et qui la rendent recommandable, tels que sont en premier lieu ceux qu'on y a trouvés depuis peu, qui portent des fruits qui ne sont en rien différents, quant à la forme extérieure, des noix muscades qui nous viennent des Indes Orientales et qui sont pareillement couverts de macu, c'est-à-dire d'une petite feuille ou pellicule aromatique, qui est entre la noix et la rude écorce qui conserve et enveloppe tout le fruit. Mais quant au reste, cette sorte de muscade est d'une saveur plus piquante que celle qui vient du levant et d'une odeur si faible qu'elle se passe aisément. Il est néanmoins à espérer que si l'on prenait le soin de décharger les arbres qui les portent des branches mortes ou superflues qui les étouffent et les empêchent de recevoir pleinement les rayons du soleil, elles viendraient en plus grande perfection et seraient d'un goût plus agréable et d'une odeur plus douce et plus constante.

Il y croît aussi presque partout d'autres arbres, que les habitants ont appelé millepieds, fromagiers, bois de cannelle et de copal, dont nous ferons ici les descriptions, à cause qu'ils sont entièrement inconnus, ou fort rares aux autres îles. Le millepieds est ainsi nommé parce qu'il est soutenu d'un nombre presque infini de grosses racines, qui sont formées de ses propres branches, incontinent qu'elles touchent la terre, tellement qu'à la fin son tronc devient d'une grosseur prodigieuse. Ses feuilles sont un peu plus larges que celles du laurier. Il produit un fruit de la grosseur d'une figue, qui est fort recherché des perroquets. Ce fruit est devancé d'une fleur blanche, sous laquelle on trouve ordinairement une certaine gomme jaune, qui a la vertu de guérir toutes sortes de dartres et de feux volages qui viennent à la face ou aux mains. C'est aussi dans les branches creuses de cet arbre que les abeilles de cette île font le plus souvent leur cire et leur miel. Le bois de cannelle, que les Floridiens appellent pauame et nos Français sassafrat, est l'un des plus beaux et des plus excellents arbres qui se voient en tout ce Nouveau Monde. Il croît fort droit et son tronc s'élève jusqu'à vingt-cinq ou trente pieds de hauteur avant que de pousser ses branches. Ses feuilles sont approchantes en figure, en couleur et en odeur de celles du laurier. Son bois est rougeâtre et de bonne senteur, solide, uni et très propre à faire toutes sortes de riches ouvrages de menuiserie mais, dans cette île, l'on ne s'en sert à présent qu'à bâtir des maisons. Ses branches sont si touffues qu'il ne peut rien croître dessous qu'une petite herbe courte, qui compose en tout temps un beau tapis vert pour le divertissement

de ceux qui veulent jouir de la délicieuse fraîcheur qu'elles présentent en même temps qu'elles récréent également la vue et l'odorat par la verdure perpétuelle de leurs feuilles et la suave odeur qu'elles exhalent.

Ces arbres portent des graines semblables à celles du poivre rond et, bien qu'elles soient un peu fortes, les perroquets y trouvent leurs délices ; c'est aussi sur leurs branches qu'ils font ordinairement leur ramage importun et qu'ils se tiennent en toute assurance sans pouvoir être aperçus, à cause que leurs plumes sont de même couleur que les feuilles de ces arbres sur lesquels ils se plaisent. Leurs écorces aromatiques sont recherchées de tous ceux qui sont travaillés de défluxions froides et leur décoction est employée heureusement aux douleurs de reins procédant du froid, comme aussi à la guérison de la colique, à la difficulté de respirer et à décharger la poitrine des humeurs gluantes qui l'oppressent, comme aussi à chasser les vents et toutes les obstructions des parties basses. Et cette même écorce, étant séchée à l'ombre, donne encore une saveur si agréable aux viandes qui en sont assaisonnées qu'à cause qu'elle est approchante de celle de la cannelle, l'on a appelé les arbres qui en sont couverts de ce même nom.

Le copal, dont nous parlerons en divers endroits de cette "Histoire", est un arbre d'une belle montre, lequel, étant percé en son tronc ou en ses plus grosses branches, jette un baume de très douce odeur qui a la vertu de guérir en fort peu de temps toutes sortes de coupures et de faire résoudre ou suppurer les tumeurs qui se sont amassées en quelque partie que ce soit du corps des hommes. L'écorce de cet arbre est roussâtre et, de même que le cassier, il perd ses feuilles durant les grandes chaleurs, contre la nature de tous les autres, qui parent la terre de ces contrées et qui conservent en tout temps leur agréable verdure.

Le fromagier est un arbre qui vient dans cette île d'une grosseur tout à fait extraordinaire et d'une figure bien différente de celle des autres de même nom, qui se trouvent ailleurs, comme nous le dirons en son lieu. Il est ravissant pour le bel ombrage qu'il donne et pour le fruit merveilleux qu'il produit. Il consiste en une grosse silique ligneuse, laquelle est de la grosseur d'un œuf de poule et de la longueur d'un demi-pied. Lorsque cette rude enveloppe est mûre, le soleil la fait ouvrir à moitié et, le vent l'ayant fait tomber, on trouve qu'elle est remplie d'un fin coton ou duvet, lequel, étant extrêmement doux et délié comme de la soie, serait très propre à faire quelques beaux ouvrages. Cet arbre a sans doute reçu le nom qu'il porte, à cause que son bois, qui est revêtu par dehors d'une écorce grisâtre, est si molasse qu'on le peut couper aussi aisément que du fromage.

Ceux qui ont eu la curiosité de pénétrer dans les bois de haute futaie qui couronnent cette terre y ont aussi rencontré un nombre bien considérable de ces arbres qui portent le fruit de cacao, dont les Espagnols se servent en la composition de ces pains tant prisés parmi eux, desquels ils font cet excellent breuvage qui est connu partout sous le nom de cicolate. Ils y ont aussi remarqué une fort grande quantité de ceux qu'on appelle de fustok, dont le bois, qui est jaune, est employé avec heureux succès à la teinture, et une infinité d'autres, qui sont en estime, ou bien à cause qu'ils sont chargés de ce précieux vermillon que les Indiens nomment roucou, ou d'autant qu'ils distillent de leurs troncs des gommés et des résines de bonne odeur, en assez grande abondance pour en tirer du profit. Les orangers, les citronniers aigres et doux, les grenadiers, les figuiers, les goyaviers, les momins, les bananiers et les papayers y portent aussi des fruits autant beaux et délicats qu'en aucun autre endroit des Antilles.

Tous les vivres qui servent à la nourriture ordinaire des habitants de ces pays chauds croissent aussi dans cette île en leur perfection et avec une telle facilité que, sans beaucoup de travail, on y recueille du riz, du gros mil, des pois et des fèves, du manioc, dont on fait le pain qui est en usage dans la plus grande partie de l'Amérique, des melons et toutes sortes d'herbes potagères et de racines, qui sont fort nourrissantes et d'un goût relevé. Les ananas et les patates y viennent aussi à merveille et cette terre répond si parfaitement à l'attente de ceux qui prennent le soin de la cultiver qu'elle leur rend, avec une douce usure, toutes les semences qu'ils jettent dans son sein.

On trouve, dans cette seule île, toutes les espèces de bêtes à quatre pieds, dont on voit seulement une ou deux pour le plus aux autres Antilles. En premier lieu, l'on y rencontre communément une sorte de sangliers que quelques Indiens nomment iavaris et les autres paquires, qui sont différents de ceux de notre Europe en ce qu'ils ont les oreilles plus courtes, un évent, ou, comme veulent quelques-uns, le nombril sur le dos, et que leur grognement est beaucoup plus effroyable. 2. Des tatous ou des armadilles. 3. Des agoutis. 4. Des rats musqués, qu'on nomme en quelques endroits piloris. 5. Une espèce de petites martes ou fouines, que les habitants appellent manicous. 6. Et même des renards et des chats sauvages, qui ont des peaux qui sont marquetées de diverses couleurs. La plupart de ces animaux, que nous décrirons en leur propre lieu, se retirent entre les fentes des rochers ou dans les troncs des arbres qui sont creusés et minés de vieillesse et quelquefois dans les tanières qu'ils font sous la terre.

Quant aux oiseaux qui peuplent l'air de cette île, outre les ramiers, les tourtes, les perroquets et une espèce de merles et de grives qu'on y voit voler par troupes, il y a encore une sorte de faisans, que les habitants nomment kaquereka, à cause que, dès le point du jour, ils répètent distinctement à diverses reprises un certain ramage, qui semble former ce mot, dont ils font une musique autant choquante et désagréable aux oreilles de ceux qui n'y sont pas encore accoutumés que leur chair est savoureuse et délicate à leur goût.

Les bords de la mer qui entoure cette île et des rivières qui l'arrosent sont encore couverts d'aigrettes, de plongeurs, de canards et de plusieurs autres sortes de beaux oiseaux, qui se nourrissent de petits poissons ou de quelques insectes qui flottent sur les eaux. Et le continent, qui n'en est pas beaucoup éloigné, la remplit aussi d'une infinité d'autres, qui ne passent point jusqu'aux îles plus reculées. Quelques-uns sont parés d'une seule livrée mais les autres ont le corps émailé de tant de belles et de vives couleurs que, soit que l'on considère l'agréable bigarrure de leur plumage ou la merveilleuse industrie avec laquelle ils font leurs nids ou l'agilité incomparable dont ils fendent l'air, ils fournissent un très ample sujet de célébrer le Seigneur, qui a paré si magnifiquement tant de légères créatures.

La mer, qui lave incessamment les bords de cette terre, est abondante en toutes sortes d'excellents poissons. Les grosses tortues, durant le calme et le profond silence de la nuit, sortent par centaines de ce vaste sein de l'Océan, où elles se sont jouées pendant le jour, pour cacher leurs œufs à la faveur de la nuit, dans le sable mollet qui est sur ses rivages. Les carets, qui sont couverts de cette sorte d'écailles précieuses dont on fait à présent tant de beaux ouvrages qui enrichissent les cabinets des curieux, s'y viennent aussi rendre par troupes, pour y terrir en leur saison, la nature leur ayant donné cet instinct qu'ils y trouveront des lieux commodes pour y mettre en dépôt l'unique espérance de la conservation de leur espèce.

Au couchant et au nord de cette île, il y a des havres et des mouillages très sûrs et très commodes pour toutes sortes de navires. Mais ce qui est de plus merveilleux et d'un singulier avantage pour y attirer et conserver le commerce, c'est que ses habitants ont reconnu, par une douce expérience, qu'elle n'est point sujette à ces effroyables tempêtes que les insulaires appellent ouragans, qui font ailleurs tant de ravages. Nous ne rechercherons point curieusement comment il se peut faire que, toutes les autres terres des Antilles étant exposées si souvent à cette universelle conspiration des vents, celle-ci seule en soit exempte et jouisse d'un calme

parfait, pendant que tout le voisinage est dans la confusion qui accompagne ordinairement ce désordre. Mais en rapportant cet effet extraordinaire à Dieu seul, qui en est le véritable auteur, et lui donnant toute la gloire de cette illustre merveille, nous dirons, en admirant ce rare privilège que son adorable providence a voulu déployer en faveur de cette île, que ces vents si légers et si forts, qui bouleversent les maisons et désolent les campagnes, sortent du fond de ses inépuisables trésors et que, n'ayant point d'autre force que celle qu'il leur inspire, ils ne soufflent que là où sa très sage ordonnance les adresse.

Cette île, de même que quelques autres des Antilles, a encore cet avantage très considérable qu'elle ne nourrit aucune bête qui ait du venin. Il est vrai qu'on rencontre quelquefois, parmi ses forêts le moins fréquentées, de monstrueux serpents de douze à quinze pieds de long. Mais outre qu'ils prennent la fuite à la rencontre des hommes et qu'on n'a pas encore ouï dire qu'ils leur aient fait aucun mal, lorsque les nègres, qui sont ces serviteurs perpétuels des habitants de ce nouveau Monde, les trouvent à leur avantage, ils les tuent pour se repaître de leur chair, qu'ils disent être aussi délicate et savoureuse à leur goût que celle des meilleurs poissons. Ils conservent aussi les dépouilles de ces épouvantables reptiles, pour en accommoder les curieux qui en font état, à cause des écailles de différentes couleurs dont elles sont émaillées avec une si admirable variété et un mélange si superbe qu'il n'y a aucune tapisserie qui leur soit comparable.

Nous pouvons mettre aussi entre les faveurs que le ciel a répandues libéralement sur cette île, qu'à peine y en a-t-il aucune dans tout le vaste sein de l'Océan de l'Amérique qui, à proportion de son étendue, ait tant de rivières et de fontaines d'eau vive que celle-ci. Les anciens habitants n'en avaient autrefois remarqué que dix-huit mais ceux qui y sont à présent en comptent beaucoup davantage, dont la plupart, après avoir serpenté et rafraîchi les plaines et les vallées, ont assez de force et de rapidité pour rouler leurs eaux jusqu'à la mer. Il y a même quelques-unes de ces agréables rivières qui, en faisant leur cours ordinaire et rencontrant en quelques endroits des pentes ou des rochers plus éminents que le reste du terrain, y précipitent leurs eaux avec tant d'impétuosité qu'elles seraient capables de faire tourner, avec une facilité non pareille, les roues des moulins à sucre ou des machines à scier le bois qu'on y voudrait dresser.

Il y a encore dans cette île plusieurs belles et grandes prairies, qui sont couvertes d'une herbe très propre à nourrir et à engraisser le bétail et qui, après la saison des pluies, sont émaillées d'une infinité de petites fleurs de différentes figures, qui recréent merveilleusement la vue, mais les arbres et les plantes de cette terre en portent de si ravissantes et d'une si douce odeur qu'on ne s'arrête pas souvent à considérer toutes ces menues productions des prairies, bien qu'il soit constant que les plus curieux y trouveraient la riche matière de leurs spéculations.

Nous décrirons, au chapitre onzième de cette "Histoire Naturelle", les fleurs qui sont communes à toutes ces îles mais, d'autant que celle-ci produit une sorte de lys qui n'est point connue ailleurs, nous la représenterons en cet endroit avec le plus de naïveté qu'il nous sera possible. La plante qui porte cette fleur mystérieuse ne rampe point sur la terre, où elle pourrait être foulée aux pieds des passants, mais elle croît sur le tronc ou sur les plus grosses branches de quelques-uns de ces arbres précieux dont cette île est avantageusement parée et, ayant un si riche soutien, elle s'élève par touffes et par bouquets, comme le muguet ou le lys des vallées. Cette incomparable fleur, qui n'a pas plus d'étendue que celle du narcisse, représente si parfaitement un lys en broderie d'argent qu'il semble que la nature ait déployé tout ce qu'elle a de plus rare dans ces trésors, pour la produire dans cette île, avec toute la grâce et les attraits que les mains les plus adroites des brodeurs et des orfèvres lui sauraient donner pour la faire paraître avec toute cette pompe et tout cet éclat qui l'ont rendue digne d'enrichir la couronne et la pourpre des plus augustes rois du monde.

Bien que cette place entre toutes les autres Antilles soit la plus avancée vers la ligne équinoxiale et par conséquent la plus exposée aux ardeurs du soleil, l'air y est néanmoins extrêmement agréable et tempéré. Il est bien vrai qu'à cause de certaines incommodités qui accueillirent les premiers hommes qu'on y avait portés pour la défricher, les envieux de cet établissement se servirent d'une si triste occasion pour en dire des choses diffamatoires, comme si cette terre eût dévoré ses habitants et n'eût pas été digne d'être cultivée. Mais ces maladies, qui, pour lors, lui étaient communes avec toutes les îles qu'on découvre nouvellement, sont à présent entièrement évanouies et, par la bénédiction du Seigneur, l'on y jouit d'une santé aussi ferme et d'une constitution de corps et d'esprit autant vigoureuse qu'en aucune autre des Antilles.

Cette terre, de même que les voisines, était autrefois peuplée de Caraïbes, qui y avaient plusieurs beaux et grands villages, mais il y a près d'un siècle qu'ils furent contraints de l'abandonner et de se retirer à l'île de Saint Vincent pour se mettre à couvert des surprises fort fréquentes et des rudes assauts qui leur y étaient livrés par les Aroûagues, leurs anciens et irréconciliables ennemis du continent.

Cette île étant ainsi déserte par la retraite des Caraïbes et appartenant de droit aux premiers qui l'occuperaient, sa beauté, sa stérilité et sa situation fort avantageuse convièrent il y a environ trente ans, une compagnie de bourgeois de la ville de Flessingue d'y faire porter deux cents hommes à dessein d'y jeter les premiers fondements d'une colonie, à laquelle ils donnèrent dès lors le nom de la Nouvelle Oualcre, qui est celui de la plus célèbre et de la plus peuplée de toutes les îles qui composent la province de Zélande, en laquelle leur ville a toujours tenu un rang très considérable ; mais les Indiens du voisinage s'étant ligués avec les Espagnols de l'île de la Trinité, résolurent de venir fondre d'un commun accord sur ces nouveaux venus avant qu'ils eussent le loisir de mettre en bonne défense le fort qu'ils avaient commencé de bâtir et que le secours qui leur avait été promis fût arrivé.

Ce funeste dessein réussit à ces barbares ainsi qu'ils l'avaient projeté, tellement qu'après qu'ils eurent taillé en pièces tous ceux qui eurent le courage de s'opposer à leur descente, démolit la forteresse et fait plusieurs prisonniers de guerre, ceux qui furent assez heureux pour échapper au massacre ou à la captivité, appréhendant un traitement pareil à celui de leurs compagnons, furent d'avis de se retirer ailleurs.

Depuis cette déroute, cette île fut près de vingt années sans avoir aucun habitant qui y fût fermement arrêté, mais, en l'an mille six cent cinquante-quatre, messieurs Adrien et Corneille Lampsins résolurent de faire peupler de nouveau cette belle île, sous les favorables auspices des hauts et puissants seigneurs les États généraux des Provinces Unies du Pays-Bas. Et depuis onze ans que ces deux généreux frères ont formé et heureusement exécuté ce grand dessein, ils y ont fait passer, à leurs frais et dans leurs propres vaisseaux, un nombre très considérable de braves hommes, qui travaillent incessamment à la défricher et à relever glorieusement les ruines de l'ancienne colonie que leurs compatriotes y avaient autrefois dressée.

Monsieur Adrien Lampsins est Directeur de la Compagnie des Indes Orientales à la Chambre de Midelbourg et monsieur Corneille Lampsins, son frère, qui est décédé depuis peu au grand regret de tous ceux qui l'ont connu, était ancien bourgmestre et sénateur de la ville de Flessingue et député perpétuel de la Province de Zélande, à l'Assemblée des hauts et puissants seigneurs les États généraux des Provinces Unies.

Outre ces grandes charges et éminentes dignités, desquelles ce seigneur était revêtu de son vivant et dont il s'est acquitté avec beaucoup de louange, l'on remarquait en sa personne une intégrité incorruptible, un doux et facile accès et un grand zèle à conserver et à accroître la gloire et la réputation de sa patrie et à entretenir les Provinces confédérées dans l'étroite correspondance et la parfaite amitié de puissances souveraines, qui sont dans leur ancienne alliance. D'où vint que le roi Très-Chrétien à présent heureusement régnant, voulant reconnaître les mérites de ce digne sénateur et les bons services qu'il avait rendus à sa majesté en plusieurs occasions importantes, de son propre mouvement, de sa science certaine, de sa pleine puissance et autorité royale, le créa et déclara baron, voulant qu'il fût réputé, censé s'appeler baron de Tabago et que tel il se pût nommer et appeler, tant en jugement que dehors, et qu'il jouît de cette dignité, titre et prééminence, pleinement paisiblement et perpétuellement, lui, ses hoirs, successeurs et ayants cause tant mâles que femelles, en tels et pareils droits de noblesse, autorités, prérogatives, privilèges et prééminences, en fait de guerre, assemblées de nobles et autres, comme en jouissent, usent et ont accoutumé d'en jouir les autres barons du Royaume de France. Et que désormais lui et sa postérité puissent porter les armes écartelées, ayant sur le tout un écusson chargé de fleurs de lys sans nombre et orné d'une couronne perlée, ainsi qu'elles sont ici empreintes.

Et pour le gratifier encore davantage, sa majesté lui donna le ceint militaire et le fit chevalier de L'Accolade. Comme il appert plus amplement par ses lettres données à Saint Germain en l'Aye, au mois d'août, de l'an de grâce mille six cent soixante-deux, lesquelles sont signées de la Main Royale et scellées du grand sceau en cire verte, ensuite vérifiées et enregistrées au Parlement de Paris, ouïes et à ce consentant le procureur général de sa majesté, suivant l'arrêt de vérification, en date du vingt-cinquième de mai mille six cent soixante-trois.

D'autant que cette île est au rang des îles Antilles et du nombre de celles qu'on nomme aussi les îles caraïbes et qu'en cette qualité elle est comprise dans la concession que la Compagnie des Indes Occidentales a obtenue des hauts et puissants seigneurs les États généraux des Provinces Unies, dès le commencement qu'elle fut érigée, messieurs Lampsins ont appuyé l'établissement qu'ils y ont fait de l'octroi des directeurs commis des chambres respectives de cette même compagnie, représentant l'assemblée des dix-neuf, ainsi qu'il paraît par l'extrait de leurs résolutions, en date du cinquième du mois de mai de l'année mille six cent cinquante-cinq.

L'une des conditions de cet octroi portant expressément que celui qui serait nommé pour commander à cette colonie naissante serait agréé et confirmé en cette charge par les mêmes hauts et puissants seigneurs les États généraux, messieurs Lampsins leur présentèrent monsieur Hubert de Beveren et leurs hautes puissances, étant dûment informées de la générosité, de l'expérience, de la fidélité et de toutes les autres belles qualités dont ce gentilhomme est richement pourvu et qui le rendent très capable de cet emploi, le munirent de leur ample commission le deuxième du mois de septembre en la même année mille six cent cinquante-cinq, en vertu de laquelle il est entré en possession de ce gouvernement au grand contentement de tous les habitants de l'île, qui ont tout sujet de se louer de sa très sage conduite et de tous les grands soins qu'il apporte pour procurer le bien et la gloire de leur colonie et l'entretenir dans le repos et la tranquillité dont elle jouit.

Il faut avouer que cette île méritait bien d'avoir des habitants car, outre ce que nous avons déjà dit de la bonté de l'air qu'on y respire, de l'incomparable fertilité de son terroir, de la beauté ravissante des arbres qui le revêtent et du cristal coulant des rivières et des fontaines qui l'arrosent, des excellents vivres qui y croissent, du miel et du sucre qui s'y distillent, des précieuses marchandises qui s'y recueillent, de la pêche et de la chasse qui y sont abondantes, de la sûreté et commodité de ses ports et de ses rades et de tous les autres avantages qui la rendent recommandable, étant voisine du continent de l'Amérique méridionale, elle est très propre pour y entretenir un bon commerce avec les Français, les Anglais et les Espagnols qui y ont des colonies, comme aussi avec les Aroüagues, les Calibis, les Caraïbes et plusieurs autres nations indiennes, qui ont leurs villages sur le bord de la grande rivière d'Orinoque et le long de la côte de la mer.

Pour assurer ce commerce et mettre cette place en état de ne point redouter les courses des sauvages, ou les surprises de quelque autre ennemi, messieurs Lampsins y ont fait bâtir trois forteresses, qui sont à présent en très bonne défense et suffisamment pourvues de canons et de toutes les autres munitions de guerre et provisions de bouche qui sont nécessaires pour affermir le repos des habitants, contenir les brouillons dans le devoir et donner de la terreur aux envieux de la gloire de cette colonie. La plus considérable de ces forteresses, et où monsieur le gouverneur fait sa demeure ordinaire, est connue sous le nom de Lampsinbergue, pour la distinguer des deux autres, qui sont communément appelées de Beveren et de Belleviste.

La première est bâtie sur une agréable colline, laquelle est élevée de cinquante pieds ou environ au-dessus du terrain que l'on nomme Lampsin-Baye et où l'on a aussi jeté les fondements d'une ville, qui porte le nom des seigneurs de l'île et qui est déjà enrichie d'une belle et grande rue, en laquelle on voit l'Eglise, plusieurs agréables maisons couvertes de tuiles et accompagnées de magasins, fort amples et solidement bâtis et de quelques autres ornements publics et particuliers, qui sont tous d'une belle montre au dehors et très commodes au-dedans. Cette forteresse consiste en quatre bastions, sur chacun desquels il y a une batterie de plusieurs grosses pièces de canons, qui, défendant la ville et la campagne voisine, peuvent foudroyer tous les vaisseaux qui auraient l'assurance de mouiller à cette baie, ou de porter des hommes à terre, sans en avoir obtenu la permission. Ces quatre bastions enferment dans leur enceinte le corps de garde, l'arsenal muni de toutes sortes de bonnes armes, la maison de monsieur le gouverneur et les appartements des officiers et des soldats de la garnison qui y est entretenue.

L'autre fort qui est appelé de Beveren est flanqué sur un rocher, lequel étant inaccessible de quelque côté qu'on le veuille aborder, est encore baigné de la mer et d'une rivière d'eau douce, qui lui font un large et profond fossé, en forme de demi-lune. La situation de cette place est si avantageuse que, selon le jugement de tous ceux qui s'entendent aux fortifications, l'on pourrait avec peu de frais, la mettre en état d'arrêter une puissante armée, parce qu'outre qu'elle n'est commandée d'aucune montagne ou éminence qui soit au voisinage, le roc sur lequel ce fort est bâti ne peut être ni miné ni sapé, à cause de sa dureté naturelle et des eaux qui l'entourent, joint que pour y entrer, il faut traverser la rivière et monter par un petit sentier pratiqué dans la masse du rocher et qui est si étroit qu'il n'y peut passer qu'un homme de front, tellement que les soldats qui le gardent n'ont pas beaucoup de peine à descendre cette avenue et d'en empêcher l'accès. Il est aussi pourvu de plusieurs grosses pièces d'artillerie de quinze à dix-huit livres de balles, qui tiennent la rade et tout le quartier voisin en sûreté. Tout joignant cette place, il y a une langue de terre qui forme une presqu'île, sur laquelle on a dessein de bâtir encore une autre ville, sous le nom de la Nouvelle Flessingue.

Le troisième fort qu'on appelle de Belleviste ne consiste qu'en une redoute, qui est construite entre deux pointes, dont l'une est nommée de Caron et l'autre de Sable. L'on a édifié depuis peu cette petite forteresse à dessein d'empêcher les Indiens de faire quelques irruptions dans l'île par ces endroits-là. Car bien que messieurs Lampsins désirent que leurs sujets entretiennent une bonne intelligence avec ces barbares, afin de les apprivoiser et de les attirer à la connaissance de Dieu par toutes les voies de dou-

ceur et de charité chrétienne, si est-ce qu'ils ne veulent pas qu'ils descendent à terre sans en avoir demandé et obtenu la licence de monsieur le gouverneur.

Pour ce qui est de l'état présent de cette colonie, les derniers mémoires qui en sont venus nous apprennent qu'il y a déjà environ douze cents habitants, qui s'occupent tous à cultiver le tabac ou le gingembre ou le coton ou l'indigo ou ces précieux roseaux dont on fait le sucre et qu'ils ont déjà six beaux moulins pour briser ces cannes et en exprimer le suc. Il est aussi constant que les navires qui en sont retournés depuis peu ont déchargé à Flessingue, dans les magasins de messieurs Lampsins, une quantité bien notable de toutes ces sortes de marchandises, qui étaient du cru et de la façon de cette île, lesquelles aussi, au rapport des experts, ont été jugées autant excellentes et aussi bien conditionnées qu'aucune autre de même espèce qui, jusqu'à présent, est venue de l'Amérique. Il est à croire que la bonté et la fertilité du terroir de cette île contribuent beaucoup aux louables qualités et à toute la perfection de ces marchandises mais il en faut aussi donner la gloire et la louange à la diligence et à la dextérité des habitants de cette Nouvelle Oüalcre, qui, étant d'un naturel vigilant et laborieux au possible, sont aussi fort soigneux de ne rien oublier de tout ce qui est capable de mettre dans l'estime leur aimable colonie et de lui acquérir et conserver un bon renom parmi les marchands.

Quant au gouvernement de cette île, la justice et la police y sont administrées avec toute l'équité, la douceur et la modération que l'on saurait désirer par un sage conseil auquel monsieur le gouverneur préside. Ce sénat est composé d'un bourgmestre, de cinq échevins et des principaux officiers de la milice, qui terminent promptement sans beaucoup de remises, suivant les bonnes lois et les anciennes coutumes des Provinces confédérées, tous les différends qui peuvent survenir entre les habitants.

Les églises de l'une et de l'autre langue que le Seigneur y a recueillies, c'est-à-dire tant la Flamande que la Wallonne, sont aussi conduites par le ministère des pasteurs des anciens et des diacres, de même que celles des Provinces Unies auxquelles elles sont associées, sous la direction d'une même discipline ecclésiastique, et l'inspection de leurs synodes.

Enfin, pour ce qui concerne la police, l'on ne souffre point de paresseux ni de bouches inutiles dans cette petite république, non plus qu'en celle des abeilles, mais comme l'oisiveté, qui est la rouille des corps et des esprits, en est bannie par un arrêt irrévocable, aussi le doux et profitable emploi de l'agriculture, et tous les louables exercices qui servent à l'entretien du commerce, y sont reçus et pratiqués avec honneur, de même que parmi les plus généreuses nations, dont l'histoire est parvenue jusqu'à nous.

ARTICLE II. De l'île de la Grenade.

Cette île, qui est située sur la hauteur de douze degrés et seize scrupules au deçà de la ligne, commence proprement le demi-cercle des Antilles. On lui donne sept lieues de longueur, sur une largeur inégale ; elle s'étend nord et sud en forme de croissant. Les Français s'y sont placés il y a environ six ans. Ils eurent à leur arrivée beaucoup à démêler avec les Caraïbes, qui leur en contestèrent quelques mois, par la force des armes, la paisible possession. Mais enfin monsieur du Parquet, gouverneur pour le roi de l'île de la Martinique, qui avait entrepris à ses frais cet établissement, les obligea à lui laisser la terre libre par la considération de leurs propres intérêts, fondés principalement sur le grand avantage qu'ils recevraient du voisinage des Français, qui les assisteraient en tous leurs besoins.

La terre y est très propre à produire toute sorte de vivres du pays, des cannes de sucre, du gingembre et d'excellent tabac. Elle jouit d'un air bien sain. Elle est pourvue de plusieurs sources d'eau douce et de bons mouillages pour les navires. Il y a aussi une infinité de beaux arbres, dont les uns portent des fruits délicieux à manger et les autres sont propres à bâtir des maisons. La pêche est bonne en toute la côte et les habitants se peuvent étendre, tant pour la pêche que pour la chasse, en trois ou quatre petits îlets, qu'on nomme les Grenadins, qui sont au nord-est de cette terre. Monsieur le Comte Capitaine de la Martinique a été le premier gouverneur de cette île. Monsieur de la Vauménierie lui a succédé en cette charge. Il a sous sa conduite plus de trois cents hommes bien aguerris, qui pour la plupart ont déjà demeuré en d'autres îles et qui s'entendent parfaitement à faire cultiver la terre et à manier les armes pour repousser au besoin les efforts des sauvages et de tous ceux qui voudraient troubler le repos dont ils jouissent en cette aimable demeure.

Monsieur le Comte de Seryllac, ayant entendu le récit avantageux qu'on faisait, à Paris et ailleurs, de la bonté et beauté de cette île, l'a fait acheter depuis peu de monsieur du Parquet. Ce qui donne tout sujet d'espérer que dans peu de temps cette colonie, qui est tombée en de si bonnes mains, sera considérable pour le nombre de ses habitants et pour la quantité des marchandises qu'elle fournira.

ARTICLE III. De l'île de Bekia.

Cette terre est distante de la ligne de douze degrés et vingt-cinq scrupules. Elle a dix ou douze lieues de circuit et elle serait assez fertile si elle était cultivée. Il y a un fort bon havre pour les navires qui y peuvent être à l'abri de tous vents, mais à cause qu'elle est dépourvue d'eau douce, elle est peu fréquentée, si ce n'est quelques Caraïbes de Saint-Vincent, qui y vont quelquefois faire la pêche ou cultiver des petits jardins qu'ils ont çà et là pour leur divertissement.

ARTICLE IV. De l'île de Saint Vincent.

Cette île est la plus peuplée de toutes celles que possèdent les Caraïbes. Elle est sur la hauteur de seize degrés au nord de la ligne. Ceux qui ont vu l'île de Ferro, qui est l'une des Canaries, disent que celle-ci est de même figure. Elle peut avoir huit lieues de long et six de large. La terre est relevée de plusieurs hautes montagnes, au pied desquelles se voient des plaines, qui seraient fort fertiles si elles étaient cultivées. Les Caraïbes y ont quantité de beaux villages, où ils vivent délicieusement et dans un profond repos. Et bien qu'ils soient toujours dans la méfiance des étrangers et qu'ils se tiennent sur leurs gardes quand il en arrive à leur rade, ils ne leur refusent pas néanmoins du pain du pays, qui est la cassave, de l'eau, des fruits et d'autres vivres qui croissent en leur terre, s'ils en ont besoin, pourvu qu'en échange ils leur donnent des couteaux, des serpes, des cognées ou quelques autres ferrements dont ils font état.

[À cause que cette place, entre toutes celles que les Caraïbes possèdent aux Antilles, est la plus voisine du continent, où habitent les Arouagues, leurs irréconciliables ennemis, ils y assignent ordinairement le rendez-vous général de leurs troupes, lorsqu'ils ont formé le dessein de les attaquer. C'est aussi de cette île que sont sortis les plus vaillants hommes, qui à diverses reprises ont fait des descentes et des ravages dans les colonies des Français et des Anglais, comme nous le dirons en son lieu].

ARTICLE V. De l'île de la Barboude.

L'île que nos Français appellent la Barboude et les Anglais Barbade est située entre le treizième et le quatorzième degré, au nord de l'équateur, à l'orient de Sainte Alousie et de Saint Vincent. Les Anglais, qui y ont mené dès l'an mille six cent vingt-sept la colonie qui l'habite encore à présent, lui donnent environ vingt-cinq lieues de tour. Elle est d'une figure plus longue que large. Il n'y a qu'un seul ruisseau en cette île qui mérite de porter le nom de rivière. Mais la terre y étant presque partout plate et unie, elle a en plusieurs endroits des étangs et des réservoirs d'eau douce, qui suppléent au défaut des fontaines et des rivières. La plupart des maisons ont aussi des citernes et des puits, qui ne tarissent jamais.

Du commencement qu'on cultiva cette terre, on tenait qu'elle ne promettait pas beaucoup. Mais l'expérience a vérifié le contraire et elle s'est trouvée si propre à produire du tabac, du gingembre, du coton et particulièrement des cannes de sucre qu'après l'île de Saint Christofle, elle est la plus fréquentée des marchands et la plus peuplée de toutes les Antilles. Dès l'an mille six cent quarante-six, on y comptait environ vingt mille habitants, sans comprendre les esclaves nègres, que l'on tenait monter à un nombre beaucoup plus grand.

Il y a plusieurs places en cette île, qui portent à bon droit le nom de villes parce qu'on y voit plusieurs belles, longues et larges rues qui sont bordées d'un grand nombre de beaux édifices, où les principaux officiers et habitants de cette célèbre colonie font leur demeure. Mais à considérer toute cette île en gros, on la prendrait pour une seule grande ville, à cause que les maisons ne sont pas fort éloignées les unes des autres, qu'il y en a aussi beaucoup de bien bâties à la façon de celles d'Angleterre, que les boutiques et les magasins y sont fournis de toutes sortes de marchandises, qu'on y tient des foires et des marchés et que toute l'île, à l'imitation des grandes villes, est divisée en plusieurs paroisses, qui ont chacune une belle église, où les pasteurs qui y sont en grand nombre font le service divin.

Tous les plus considérables habitants de cette île y sont fermement établis et s'y trouvent si bien qu'il arrive rarement qu'ils la quittent pour aller en une autre. [Ce qui n'est pas étonnant, puisqu'elle leur fournit en abondance tous les meilleurs rafraîchissements qui peuvent être transportés de l'Europe et une infinité de douceurs que ce nouveau Monde produit.

Nous apprenons aussi que cette colonie s'est tellement accrue que ne pouvant plus contenir sans empressement le grand nombre de ses habitants, elle a été obligée, pour se mettre plus au large, de pousser une nouvelle peuplade dans le continent de l'Amérique méridionale, laquelle s'accroît de jour à autre, à la décharge et au plus grand avantage de celle-ci, dont elle relève].

Cette île est renommée partout, à cause de la grande abondance d'excellent sucre qu'on en tire depuis plusieurs années. Il est vrai qu'il n'est pas si blanc que celui qui vient d'ailleurs, mais il est plus estimé des raffineurs, parce qu'il a le grain plus beau et qu'il foisonne davantage, quand on le purifie.

ARTICLE VI. De l'île de Sainte Lucie.

Les Français appellent communément cette île Sainte Alousie ; elle est située sur le treizième degré et quarante scrupules au deçà de la ligne. Elle n'était par ci-devant fréquentée que par un petit nombre d'Indiens, qui s'y plaisaient à cause de la pêche, qui y est abondante. Mais les Français de la Martinique sont venus depuis peu leur tenir compagnie. Il y a de très hautes montagnes en cette île, qui sont extrêmement raides. On les aperçoit de fort loin et on les nomme ordinairement les pitons de Sainte Alousie. Au pied de ces montagnes, il y a de belles et agréables vallées, qui sont couvertes de grands arbres et arrosées de fontaines. On tient que l'air y est bon et que la terre y sera fertile quand elle sera un peu plus découverte qu'elle n'est à présent.

Monsieur de Rosselan a établi cette colonie française, sous les ordres de monsieur du Parquet, qui l'avait choisi pour y être son lieutenant et, étant décédé en l'exercice de cette charge de laquelle il s'acquittait dignement, monsieur le Breton, Parisien, a été mis en sa place.

ARTICLE VII. De l'île de la Martinique.

Les Indiens appelaient cette île Madanina mais les Espagnols lui ont donné le nom qu'elle porte à présent. Elle est sur la hauteur de quatorze degrés et trente scrupules au deçà de la ligne. C'est une belle et grande terre, qui a environ seize lieues en longueur, sur une largeur inégale et quarante-cinq de circuit. C'est aujourd'hui l'une des plus célèbres et des plus peuplées des îles Antilles.

Les Français et les Indiens occupent cette terre et y ont vécu longtemps ensemble en fort bonne intelligence. Monsieur du Parquet, neveu de feu monsieur Desnambuc, qui donna le commencement aux colonies françaises qui sont répandues en ces Antilles, comme nous le dirons ci-après, en est gouverneur pour le roi et, depuis quelques années, il en a acquis la seigneurie.

C'est la plus rompue des Antilles, c'est à dire la plus remplie de montagnes, qui sont fort hautes et entrecoupées de rochers inaccessibles. Ce qu'il y a de bonne terre est composé en partie de mornes, qui sont des éminences presque rondes, ainsi nommées au pays, de coteaux, qui sont parfaitement beaux (on les appelle cotieres dans le langage des îles), et de quelques plaines ou vallons, qui sont extrêmement agréables.

Les montagnes sont tout à fait inhabitables et servent de repaire aux bêtes sauvages, aux serpents et aux couleuvres, qui y sont en fort grand nombre. Ces montagnes sont couvertes de beaux bois, dont les arbres surpassent de beaucoup, et en grosseur et en hauteur, les nôtres de France et produisent des fruits et des graines, dont les sangliers et les oiseaux se repaissent.

Pour ce qui est des mornes et des coteaux, la plupart sont habitables et d'un bon terroir, mais fort pénibles à cultiver. Car on en voit qui sont si hauts et si droits, qu'à peine y peut-on travailler sans danger, ou du moins, sans être obligé de se tenir d'une main à quelque souche de tabac, ou à quelque branche d'arbre, afin de travailler de l'autre.

Le tabac qui croît dans ces lieux élevés est toujours meilleur et plus estimé que celui qui croît es vallées et en des fonds, qui ne sont pas de si près favorisés de l'aimable présence du soleil. Car le tabac qui se cueille en ces endroits est toujours plein de taches jaunâtres, comme s'il était brûlé, et n'est ni de bon goût, ni de bonne garde. Ces lieux étouffés sont aussi fort malsains, ceux qui y travaillent deviennent de mauvaise couleur et les nouveaux venus, qui ne sont pas accoutumés à cet air, y gagnent plutôt qu'ailleurs le mal d'estomac, qui est si commun en ces îles.

Comme il y a deux sortes de nations différentes en cette terre, aussi est-elle partagée entre l'une et l'autre, c'est à dire entre les Indiens habitants naturels du pays et les Français, qui jetèrent les fondements de cette colonie au mois de juillet de l'an mille six cent trente-cinq, sous la sage conduite de monsieur Desnambuc, qui les fit passer de l'île de Saint Christofle, les mit en la paisible possession de cette terre et, après les avoir munis de tout ce qui était nécessaire pour leur subsistance et pour leur sûreté, leur laissa monsieur du Pont, pour commander en qualité de son lieutenant.

La partie de l'île qui est habitée par les Indiens est toute comprise en un quartier, qui se nomme la Cabes-terre sans autre distinc-

tion.

Pour ce qui est du pays occupé par les Français et que l'on nomme la Basse-Terre, il est divisé en cinq quartiers, qui sont la Case du Pilote, la Case Capot, le Carbet, le Fort Saint Pierre et le Prêcheur. En chacun de ces quartiers, il y a une église, ou du moins une chapelle, un corps de garde et une place d'armes, autour de laquelle on a bâti plusieurs beaux et grands magasins, pour serrer les marchandises qui viennent de dehors et celles qui se font dans l'île.

Le quartier de la Case du Pilote est ainsi appelé à cause d'un capitaine sauvage qui y demeurait autrefois et qui tenait à gloire de porter ce nom de Pilote que nos Français lui avaient donné. Il était grand ami de monsieur du Parquet et c'était lui qui l'avertissait continuellement de tous les desseins que ceux de sa nation formaient alors contre nous.

Au quartier de la Case Capot, il y a une fort belle savane (on appelle ainsi aux îles les prairies et les lieux de pâturage), laquelle est bornée d'un côté d'une rivière nommée la rivière Capot et de l'autre de plusieurs belles habitations.

Le quartier du Carbet a retenu ce nom des Caraïbes, qui avaient autrefois en cette place l'un de leurs plus grands villages et une belle case, qu'ils appelaient le Carbet, nom qui est encore à présent commun à tous les lieux où ils font leurs assemblées. Monsieur le gouverneur a honoré un fort long temps cet agréable quartier de sa demeure, laquelle il faisait en une maison qui est bâtie de briques, guère loin de la rade, près de la place d'armes, en un beau vallon, qui est arrosé d'une assez grosse rivière, qui tombe des montagnes. Les Indiens, qui n'avaient point encore vu de bâtiment de pareille figure, ni de matière si solide, le considéraient au commencement avec un profond étonnement et, après avoir essayé avec la force de leurs épaules s'ils le pourraient ébranler, ils étaient contraints d'avouer que si toutes les maisons étaient bâties de la sorte, cette tempête qu'on nomme ouragan ne les pourrait endommager.

Cette maison est entourée de plusieurs beaux jardins, qui sont bordés d'arbres fruitiers et embellis de toutes les raretés et curiosités du pays. Monsieur le gouverneur a quitté cette demeure depuis environ deux ans, à cause qu'il ne se portait pas bien en ce quartier où elle est située et en a fait présent aux jésuites, comme aussi de plusieurs belles habitations qui en dépendent et d'un grand nombre d'esclaves nègres qui les cultivent.

Le Fort Saint Pierre est le quartier où demeure présentement monsieur le gouverneur. Il y a une fort bonne batterie de plusieurs grosses pièces de canon, en partie de fonte verte et en partie de fer. Ce fort commande sur toute la rade. À un jet de pierre du logement de monsieur le gouverneur est la belle maison des jésuites, située sur le bord d'une agréable rivière, que l'on appelle pour cette raison la rivière des jésuites. Ce rare édifice est bâti solidement de pierres de taille et de briques, d'une structure qui contente l'œil. Les avenues en sont fort belles et, aux environs, on voit de beaux jardins et des vergers remplis de tout ce que les îles produisent de plus délicieux et de plusieurs plantes, herbages, fleurs et fruits qu'on y a apportés de France. Il y a même un plant de vignes, qui porte de bons raisins, en assez grande abondance pour en faire du vin.

Le quartier du Prêcheur contient un plat pays fort considérable pour son étendue et plusieurs hautes montagnes, à la pente desquelles on voit un grand nombre de belles habitations, qui sont de bon rapport.

Entre la Cabes-terre et la Basse-terre, il y a un cul-de-sac, où il se trouve beaucoup de bois propre à monter le tabac. On y va prendre aussi des roseaux qui servent à palissader les cases et du mahot franc, dont l'écorce sert à plusieurs usages de la ménagerie.

La plupart des maisons de cette île sont de charpente, fort commodes et d'une montre agréable. Les plus considérables sont bâties sur ces éminences que les habitants appellent mornes. Cette situation avantageuse contribue beaucoup à la santé de ceux qui y demeurent car ils y respirent un air plus épuré que celui des vallées et elle relève merveilleusement la beauté de tous ces agréables édifices, leur fournissant une perspective fort divertissante.

La meilleure rade de cette île est entre le Carbet et le Fort Saint Pierre. Elle est beaucoup plus assurée que celle des îles voisines, étant à demi-entourée de montagnes assez hautes pour la mettre à couvert des vents et y tenir les vaisseaux en sûreté.

Entre la Case du Pilote et ce sein qu'on nomme ordinairement le Cul-de-sac des Salines, il y a un rocher une demi-lieue avant en mer, que l'on appelle le Diamant, à cause de sa figure qui sert de retraite à une infinité d'oiseaux et entre autres aux ramiers, qui y font leurs nids. L'accès en est difficile mais on ne laisse pas de le visiter quelquefois en passant, pendant le temps que les petits des ramiers sont bons à manger.

Le Crénage est situé du même côté que ce Diamant ; c'est un lieu en forme de Cul-de-sac, ou de sein, où l'on mène les navires pour les rafraîchir et pour les réparer en les tournant sur le côté, jusqu'à ce que la quille apparaisse à découvert. La mer y est toujours calme mais ce lieu n'est pas en bon air et les matelots y sont ordinairement pris de fièvres, qui pourtant ne sont pas fort dangereuses, puisqu'elles les quittent le plus souvent en changeant de lieu.

Outre les torrents, qui au temps des pluies coulent avec impétuosité parmi toutes les ravines de cette île, on y compte jusqu'à neuf ou dix rivières considérables, qui ne tarissent jamais. Elles prennent leurs sources à la pente ou au pied des plus hautes montagnes, d'où elles roulent leurs eaux entre les vallons, et, après avoir arrosé la terre, elles se déchargent en la mer. Leur voisinage est souvent incommode et dangereux, à cause que, lorsqu'elles se débordent, elles déracinent les arbres, sapent les rochers et désolent les champs et les jardins, entraînant bien souvent dans les précipices les maisons qui sont en la plaine et tout ce qui s'oppose à cette extraordinaire rapidité de leur cours. C'est aussi ce qui a convié la plupart des habitants de cette colonie de choisir leurs demeures au sommet de ces petites montagnes, [ou à la pente de ces éminences,] dont leur île est richement couronnée, car elles les parent contre ces inondations.

Mais ce qui est de plus considérable en cette terre est la multitude des habitants qui la possèdent et la cultivent, qu'on dit être à présent de neuf ou dix mille personnes, sans y comprendre les Indiens et les esclaves nègres, qui sont presque en aussi grand nombre. La douceur du gouvernement et la situation avantageuse de cette île contribuent beaucoup à l'entretien et à l'accroissement de cette grande affluence de peuple. Car presque tous les pilotes des navires français et hollandais qui voyagent en l'Amérique ajustent le cours de leur navigation en telle sorte qu'ils la puissent reconnaître et aborder avant toutes les autres, qui ne sont pas si bien sur leur route, et sitôt qu'ils ont jeté l'ancre à la rade de cette terre pour y prendre les rafraîchissements qui leur sont nécessaires, ils y font descendre leurs passagers, s'ils ne sont expressément obligés de les conduire encore plus loin. Il est même arrivé souvent que des familles entières, qui étaient sorties de France en intention de passer en d'autres îles, qui sont au delà de celle-ci et qui ne lui cèdent en rien ni en bonté d'air, ni en fertilité de terroir, étant fatiguées et ennuyées de la mer, s'y sont arrêtées pour ne point s'exposer de nouveau à tant de dangers, de dégoûts et d'autres incommodités, qui accompagnent inséparablement ces longs et pénibles voyages.

Parmi cette grande multitude de peuple qui compose cette colonie, il y a plusieurs personnes de mérite et de condition, qui, après

avoir signalé leur valeur dans les armées de France, ont choisi cette aimable retraite pour être le lieu de leur repos après leurs honorables fatigues. Monsieur de Goursolas, lieutenant général de monsieur le gouverneur, s'y est rendu recommandable entre tous ; sa sage conduite, son affabilité et son humeur obligeante, lui ont acquis les affections de tous les habitants de l'île et les respects de tous les étrangers qui y abordent. Monsieur le Comte et monsieur de L'Oubiere y sont considérés entre les principaux officiers. Monsieur du Coudrey a exercé un fort long temps la charge de juge civil et criminel, avec beaucoup d'approbation.

Au commencement de la description de cette île, nous avons dit à dessein que les Français et les Indiens y ont vécu longtemps ensemble en bonne intelligence car nous apprenons des mémoires qui nous ont été envoyés depuis peu touchant l'état de cette île qu'il y a environ quatre ans que les Caraïbes sont en guerre ouverte avec les nôtres et que, depuis ce temps-là, ces barbares ont fait plusieurs ravages en nos quartiers et que ni les hautes montagnes, ni la profondeur des précipices, ni l'horreur des vastes et affreuses solitudes, qu'on avait tenues jusqu'alors pour un mur impénétrable qui séparait les terres des deux nations, ne les ont pu empêcher de venir fondre sur nos gens et de porter jusqu'au milieu de quelques-unes de leurs habitations, le feu, le massacre, la désolation et tout ce que l'esprit de vengeance leur a pu dicter de plus cruel, pour contenter leur rage, ou pour assouvir la brutalité de leur passion.

On parle diversement des sujets de cette rupture. Les uns l'attribuent au déplaisir que quelques Caraïbes ont conçu de ce que monsieur du Parquet a établi contre leur gré des colonies françaises aux îles de la Grenade et de Sainte Alousie [ou de ce que l'on ne leur a pas accompli la promesse qui leur avait été faite, en s'emparant de ces places, de leur donner en compensation des marchandises qui leur seraient les plus agréables, jusqu'à la concurrence de deux mille francs ou environ]. Les autres disent qu'ils ont été incités à prendre les armes pour venger la mort de quelques-uns de leur nation, habitants de l'île de Saint Vincent, qu'ils tiennent avoir péri après avoir bu de l'eau de-vie empoisonnée, qui leur avait été apportée de la Martinique.

Incontinent que cette guerre fut déclarée et que les Caraïbes eurent fait par surprise, selon leur coutume, quelques dégâts en l'un de nos quartiers, ceux qui sont envieux de la gloire de nos colonies et de leur progrès et affermissement dans ce nouveau Monde faisaient courir le bruit que nos gens ne pourraient jamais dompter ces barbares, que ceux de cette même nation qui habitent à la Dominique et à Saint Vincent avaient ébranlé tous leurs alliés du continent pour nous faire la guerre à forces unies, que pour faciliter ce dessein et grossir leur partie, ils avaient même traité de paix avec les Arouaguës, leurs anciens ennemis, et qu'ils avaient engagé si avant tous ces sauvages en leur querelle qu'ils étaient résolus de se jeter d'un commun effort sur nous et de nous accabler de leur multitude.

L'on ne sait pas au vrai, si cette ligue [générale] dont on nous menaçait a été projetée, mais il est constant qu'elle n'a point paru et qu'après les premières courses que les Caraïbes de la Martinique firent sur nos terres avec quelque avantage, ils ont depuis si mal réussi dans leurs entreprises et ils ont été si souvent poursuivis et repoussés des nôtres, avec perte de leurs principaux chefs, qu'ils ont été contraints depuis deux ans ou environ d'abandonner leurs villages et leurs jardins à leur discrétion et de se renfermer dans l'épaisseur des bois et parmi des montagnes et des rochers qui sont presque inaccessibles. De sorte que ceux qui connaissent la valeur, l'expérience et le bon ordre de nos Français qui habitent cette île, sont entièrement persuadés que si ces barbares ont encore l'assurance de sortir de leurs tanières pour expérimenter le sort des armes et pour secouer cette profonde consternation en laquelle ils vivent, ils seront contraints par nécessité, ou de leur quitter l'entière possession de cette terre, ou d'accepter toutes les conditions sous lesquelles ils voudront traiter de paix avec eux et renouveler l'ancienne alliance, qu'ils ont trop légèrement rompue.

[Depuis la première édition de cette "Histoire", nous avons été pleinement informés de l'état dans lequel est à présent cette florissante colonie et de l'heureux succès des guerres qu'elle a eues avec les Caraïbes. Mais à cause que cet article est déjà assez diffus et que cette matière appartient proprement à l'"Histoire Morale", nous la remettrons avec toutes les circonstances au chapitre vingtième de notre second livre, dans lequel nous traitons des guerres des Caraïbes].

CHAPITRE III. Des îles Antilles qui s'étendent vers le nord.

Toutes les îles dont nous ferons la description en ce chapitre, étant situées plus au nord que les précédentes, jouissent par conséquent d'une température un peu plus douce. Elles sont aussi plus fréquentées que celles de Tabago, de la Grenade et de Sainte Alousie, à cause que les navires, qui se sont rafraîchis à la Martinique et qui descendent à Saint Christofle, les peuvent visiter les unes après les autres, sans se détourner de leur route.

ARTICLE I. De l'île de la Dominique.

Cette île est sur la hauteur de quinze degrés et trente scrupules. On l'estime avoir en longueur environ treize lieues et en sa plus grande largeur un peu moins. Elle a, en son centre, plusieurs hautes montagnes, qui entourent un fond inaccessible, où l'on voit du haut de certains rochers une infinité de reptiles d'une grosseur et d'une longueur effroyables.

Les Caraïbes, qui habitent cette île en grand nombre, ont fort longtemps entretenu ceux qui les allaient visiter du conte qu'ils faisaient d'un gros et monstrueux serpent qui avait son repaire en ce fond. Ils disaient qu'il portait sur sa tête une pierre éclatante comme une escarboucle d'un prix inestimable, qu'il volait pour l'ordinaire ce riche ornement d'une petite peau mouvante, comme la paupière qui couvre l'œil, mais que, quand il allait boire ou qu'il se jouait au milieu de ce profond abîme, il le montrait à découvert et que, pour lors, les rochers et tout ce qui était à l'entour recevaient un merveilleux éclat du feu qui sortait de cette précieuse couronne.

Le cacique de cette île était autrefois des plus considérés entre les autres de la même nation. Et quand toutes leurs troupes marchaient en bataille contre les Aroüagues, leurs ennemis du continent, celui-ci avait la conduite de l'avant-garde et était signalé par quelque marque particulière, qu'il avait sur son corps. [Et encore à présent, il tient un rang de prince parmi ces barbares, qui ont même tant de respect et de vénération pour lui qu'ils le portent souvent sur leurs épaules dans une forme de brancard, lorsqu'il veut honorer de sa présence leurs festins et leurs autres assemblées solennelles.]

Quand il passe des navires français près de cette île, on voit aussitôt plusieurs canots, en chacun desquels il y a trois ou quatre Indiens au plus, qui viennent convier les capitaines de ces vaisseaux à aller mouiller aux bonnes rades qu'ils montrent, ou, du moins, ils présentent des fruits de leur terre, qu'ils ont apportés, et, après avoir fait présent de quelques-uns des plus beaux aux capitaines et aux autres officiers, ils offrent ce qui leur reste, en échange de quelques hameçons, de quelques grains de cristal ou d'autres menues bagatelles qui leur sont agréables.

[Ceux qui ont une connaissance particulière de cette belle île nous assurent qu'elle est l'une des meilleures et des plus dignes d'être

cultivées de toutes les Antilles à cause des excellentes vallées et des plaines de grande étendue qui sont au pied des agréables montagnes, qui lui font une superbe couronne, et parce qu'elle est rafraîchie, plus qu'aucune autre, de plusieurs grandes sources, qui y forment des ruisseaux et des rivières, qui sont merveilleusement commodes. On tient aussi qu'il y a des personnes de qualité qui ont dessein d'obliger bientôt les Caraïbes à recevoir des compagnons du doux repos et de la tranquillité qu'ils y respirent.]

ARTICLE II. De l'île de Marigalante.

On la met ordinairement sur la hauteur de quinze degrés et quarante scrupules. C'est une terre assez plate et remplie de bois, qui témoignent qu'elle ne serait pas inféconde si elle était cultivée. Elle a toujours été fréquentée des Indiens, tant pour la pêche que pour l'entretien de quelques petits jardinages qu'ils y ont.

Les derniers avis qui nous sont venus des Antilles portent que monsieur d'Hoüel, gouverneur de la Gardeloupe, a nouvellement fait peupler cette île et qu'il y a fait bâtir un fort pour réprimer quelques Indiens qui voulaient s'opposer à ce dessein et qui y avaient tué vingt hommes qu'il y avait envoyés par avance pour découvrir peu à peu la terre. Et qu'à cause de cet accident, il y en a fait passer environ trois cents, qui se retiraient la nuit en un grand vaisseau qu'ils avaient à la rade, jusqu'à ce que la fortification fût en défense. Les Caraïbes de la Dominique, pour entretenir l'amitié qu'ils ont avec les habitants de la Gardeloupe, qui sont leurs plus proches voisins, disent qu'ils sont innocents de ce massacre et en ont fait excuse à monsieur d'Hoüel, l'imputant à ceux de leur nation qui habitent aux autres îles.

ARTICLE III. Des îles des Saintes et des oiseaux.

Entre la Dominique et la Gardeloupe, il y a trois ou quatre petites îles, fort proches les unes des autres, qu'on nomme ordinairement les Saintes. Elles sont sur la même hauteur que Marigalante, au couchant de laquelle elles sont situées et, jusqu'à présent, elles sont désertes et inhabitées.

L'île aux oiseaux est encore plus occidentale que les Saintes. On la range sur la hauteur de quinze degrés et quarante-cinq scrupules. Elle est ainsi nommée à cause de la multitude d'oiseaux qui y font leurs nids jusque sur le sable et au bord de la mer. Ils sont pour la plupart fort faciles à prendre à la main, parce que, ne voyant pas souvent des hommes, ils n'en ont nulle crainte. Cette terre est fort basse et à peine la peut-on apercevoir, à moins que l'on n'en soit bien près.

ARTICLE IV. De l'île de la Desiderade.

Elle est ainsi nommée parce que Christophe Colomb la découvrit, la première de toutes les Antilles, en son second voyage de l'Amérique. Et comme la première terre de ce Nouveau Monde fut appelée par lui San Salvador, au lieu qu'elle se nommait auparavant Guanahani, qui est une des Lucayes sur la hauteur de vingt-cinq degrés et quelques scrupules, ainsi il nomma celle-ci la Désirée, à cause de l'accomplissement de son souhait. Elle est éloignée de dix lieues de la Gardeloupe, en tirant vers le nord-est, et de la ligne, de seize degrés et dix scrupules. Il y a assez de bonne terre en cette île pour y dresser plusieurs belles habitations, c'est pourquoi on espère qu'elle ne sera pas longtemps sans être peuplée.

ARTICLE V. De l'île de la Gardeloupe.

Cette île est la plus grande et l'une des plus belles de toutes celles que les Français possèdent aux Antilles. Elle était ci-devant appelée par les Indiens Carucueira mais les Espagnols lui ont donné le nom qu'elle porte à présent. Les uns la mettent précisément au seizième degré et les autres y ajoutent seize scrupules. Elle a environ soixante lieues de circonférence, sur neuf ou dix de largeur aux endroits où la terre s'étend davantage. Elle est divisée en deux parties par un petit bras de mer qui sépare la Grand'terre d'avec celle qu'on nomme proprement la Gardeloupe. La partie plus orientale de celle-ci est appelée Cables-Terre et celle qui est au couchant, Basse-Terre.

Ce qu'on nomme la Grand'terre a deux salines, où l'eau de la mer se forme en sel, comme en plusieurs autres îles par la seule force du soleil, sans aucun autre artifice.

La partie qui est habitée est relevée en plusieurs endroits et, particulièrement en son centre, de plusieurs hautes montagnes, dont les unes sont hérissées de rochers pelés et affreux, qui s'élèvent du sein de plusieurs effroyables précipices qui les entourent, et les autres sont couvertes de beaux arbres, qui leur composent en tout temps une guirlande agréable. Il y a au pied de ces montagnes plusieurs plaines de grande étendue, qui sont rafraîchies par un grand nombre de belles rivières, qui conviaient autrefois les flottes qui venaient d'Espagne à venir puiser les eaux qui leur étaient nécessaires pour continuer leurs voyages. Quelques-unes de ces rivières, en se débordant, roulent des bâtons ensouffrés, qui ont passé par les mines de soufre, qui sont dans une montagne des plus renommées de l'île, qui vomit continuellement de la fumée et à laquelle on a donné pour ce sujet le nom de Soufrière. Il y a aussi des fontaines d'eau bouillante, que l'expérience a fait trouver fort propres à guérir l'hydropisie et toutes les maladies qui proviennent de cause froide. Il y a de très grands seins de mer entre ces deux terres, d'où les habitants de l'île qui se plaisent à la pêche, peuvent tirer en toute saison des tortues et plusieurs autres excellents poissons.

Cette terre commença d'être habitée par les Français en l'an mille six cent trente-cinq. Messieurs du Plessis et de L'Olive y eurent les premiers commandements avec égale autorité. Mais le premier étant mort le septième mois après son arrivée et monsieur de L'Olive étant devenu inhabile au gouvernement par la perte qu'il fit de la vue, les seigneurs de la Compagnie des Iles de l'Amérique prirent à cœur de soutenir cette colonie naissante, qui était extrêmement désolée, et de la pourvoir d'un chef doué de courage, d'expérience et de toutes les qualités qui sont requises en un homme de commandement. À cet effet ils jetèrent les yeux sur monsieur Auber, l'un des capitaines de l'île de S. Christophe, qui était pour lors à Paris. Le temps a amplement vérifié que ces messieurs ne pouvaient pas faire un meilleur choix car cette colonie doit sa conservation, et tout le bon état dans lequel elle a été depuis, à la prudence et à la sage conduite de ce digne gouverneur, qui signala son entrée à cette charge par la paix qu'il fit avec les Caraïbes et par plusieurs bons ordres qu'il établit pour le soulagement des habitants et pour rendre l'île plus recommandable, comme nous le déduisons au chapitre troisième du second livre de cette "Histoire".

Monsieur d'Hoüel est aujourd'hui seigneur et gouverneur de cette île et, depuis qu'il y a été établi, elle a pris encore une tout autre face qu'elle n'avait auparavant car elle s'est accrue en nombre d'habitants, qui y ont bâti plusieurs belles maisons et y ont attiré un si grand commerce qu'elle est à présent l'une des plus considérables et des plus florissantes des Antilles.

On y voit de belles plaines, sur lesquelles on fait passer la charrue pour labourer la terre, ce qui ne se pratique point aux autres îles,

après quoi le riz, le maïs, le manioc, dont on fait la cassave, les patates et même le gingembre et les cannes de sucre viennent le mieux du monde.

Les jacobins réformés possèdent une partie de la meilleure terre de cette île, sur laquelle ils ont fait plusieurs belles habitations, qui sont d'un bon rapport. Elles doivent le bon état dans lequel elles sont aux soins incomparables du père Raymond Breton, qui les a conservées à son ordre parmi plusieurs difficultés.

La partie de l'île qu'on nomme la basse terre est enrichie d'une petite ville qui s'accroît tous les jours. Elle a déjà plusieurs rues, qui sont bordées d'un grand nombre de beaux édifices de charpente, qui sont pour la plupart à deux étages et d'une structure commode et agréable à la vue. Elle est aussi embellie de l'église paroissiale, des maisons des jésuites et des carmes, que monsieur le gouverneur y a appelés depuis peu, et de plusieurs amples magasins, qui sont nécessaires pour la subsistance de cette aimable colonie.

Monsieur le gouverneur fait sa demeure en un château, qui n'est pas fort éloigné de la ville. Il est bâti bien solidement, à quatre faces. Les coins sont munis d'éperons et de redoutes, de maçonnerie d'une telle épaisseur qu'elle peut soutenir la pesanteur de plusieurs pièces de canon de fonte verte, qui y sont posées en batterie. Un peu au delà de ce château, il y a une fort haute montagne, qui le pourrait incommoder. Mais monsieur le gouverneur, qui n'oublie rien de tout ce qui peut contribuer à l'ornement et à la sûreté de son île, y a fait monter du canon. Et afin qu'un ennemi ne se puisse emparer de cette place, il y a fait une espèce de citadelle, qui est en tout temps pourvue de vivres et de munitions de guerre. Il y a aussi fait bâtir des logements, qui sont capables de tenir à couvert les soldats qui la gardent et de servir au besoin de retraite assurée aux habitants. La Cabes-Terre a aussi un fort qui est bien considérable. Il est bâti en un lieu qu'on nommait autrefois la Case au Borgne. Il contient tout ce quartier-là en assurance. On l'appelle le Fort de Sainte Marie. [Messieurs les neveux de monsieur d'Houel, ayant contribué de leurs biens à l'affermissement de la colonie de cette île, en sont aussi seigneurs en partie et leur juridiction s'étend sur ce quartier de la Cabes-terre, qui leur est échu en partage.]

Plusieurs personnes de condition se sont retirées en cette île et y ont fait dresser un grand nombre de moulins à sucre. Monsieur de Boisseret y est lieutenant général de monsieur le gouverneur. Monsieur Hynselin, monsieur du Blanc, monsieur de Mé, monsieur des Près et monsieur Postel y sont estimés entre les principaux officiers et les plus honorables habitants. Monsieur d'Aucourt, personnage d'un rare savoir et d'une conversation fort douce, y exerce la charge de lieutenant civil et criminel, avec beaucoup de louange.

ARTICLE VI. De l'île d'Antigua.

Cette île est sur la hauteur de seize degrés et quarante scrupules, entre la Barbade et la Désirée, sa longueur est de six ou sept lieues sur une largeur inégale. Elle est de difficile accès aux navires, à cause des rochers qui l'environnent. L'on tenait ci-devant qu'elle était inhabitable, parce qu'on croyait qu'il n'y avait pas d'eau douce mais les Anglais, qui s'y sont placés, y en ont trouvé et y ont encore creusé des puits et des citernes qui suppléeraient à ce défaut. Cette île est abondante en poissons, en gibier et en toute sorte de bétail domestique. Elle est habitée par sept ou huit cents hommes et il y a, comme en toutes les autres qui sont entre les mains de cette nation, de bons et de savants pasteurs, qui ont un grand soin des troupes qui leur sont commis.

ARTICLE VII. De l'île de Mont-Serrat.

Les Espagnols ont donné à cette île le nom qu'elle porte à cause de quelque ressemblance qu'il y a entre une montagne qui y est et celle de Mont-Serrat, qui est près de Barcelone, et ce nom lui est demeuré jusqu'à présent. Elle est sur la hauteur de dix-sept degrés de latitude septentrionale. Elle a trois lieues de long et presque autant de large, de sorte qu'elle paraît d'une figure ronde. La terre y est très fertile. Les Anglais la possèdent et y sont fort bien logés. On croit qu'il y a environ six cents hommes.

Ce qui est de plus considérable en cette île est une belle église d'une agréable structure, que monsieur le gouverneur et les habitants y ont fait bâtir ; la chaire, les bancs et tout l'ornement du dedans sont de menuiserie de bois du pays, qui est précieux et de bonne odeur.

ARTICLE VIII. Des îles de la Barbade et de Redonde.

L'île que les Français nomment Barbade et les Anglais Barboude est sur la hauteur de dix-sept degrés et trente scrupules. C'est une terre basse, longue d'environ cinq lieues, située au nord-est de Mont-Serrat. Les Anglais y ont une colonie de trois à quatre cents hommes et y trouvent de quoi subsister commodément. Elle a ceci de fâcheux et de commun avec les îles d'Antigua et de Mont-Serrat, que les Caraïbes de la Dominique et d'ailleurs y font souvent de grands ravages. L'inimitié que ces barbares ont conçue contre la nation anglaise est si grande qu'il ne s'écoule presque aucune année, qu'ils ne fassent une ou deux descentes à la faveur de la nuit en quelqu'une des îles qu'elle possède ; et pour lors, s'ils ne sont promptement découverts et vivement repoussés, ils massacrent tous les hommes qu'ils rencontrent, ils pillent les maisons et les brûlent et s'ils peuvent se saisir de quelques femmes ou de leurs enfants, ils les font prisonniers de guerre et les enlèvent en leurs terres, avec tout le butin qui leur agréé.

L'île qu'on appelle Redonde ou Rotonde, à cause de sa figure, est sur la hauteur de dix-sept degrés et dix scrupules. Elle est petite et ne paraît de loin que comme une grosse tour et, selon une certaine face, on dirait que ce serait un grand navire, qui est sous la voile. On peut facilement aborder de toutes parts, à cause que la mer qui l'entoure est profonde et sans rochers ou écueils qui puissent mettre en danger les navires.

ARTICLE IX. De l'île de Nieves.

C'est une petite terre qui est située sur la hauteur du dix-septième degré et dix-neuf scrupules vers le Nord. Elle n'a qu'environ six lieues de tour et dans son milieu une seule montagne, qui est fort haute et couverte de grands bois jusqu'au sommet. Les habitations sont tout à l'entour de la montagne, à commencer depuis le bord de la mer, jusqu'à ce qu'on arrive au plus haut, où l'on peut commodément monter. On fait aisément, et par eau et par terre, tout le circuit de cette île. Il y a plusieurs sources d'eau douce, dont quelques-unes sont assez fortes pour porter leurs eaux jusqu'à la mer. Il y a même une fontaine, dont les eaux sont chaudes et minérales. On a fait des bains tout proches de la source, qui sont fréquentés avec heureux succès pour la guérison des mêmes maladies qui demandent l'usage des eaux de Bourbon.

Les Anglais, qui s'y sont établis en l'an mille six cent vingt-huit, habitent cette île au nombre d'environ trois mille hommes, qui y

subsistent honorablement par le trafic qu'ils y font de sucre, de gingembre et de tabac.

Cette île est des mieux policées de toutes les Antilles. La justice s'y administre avec grande sagesse, par un Conseil, qui est composé des plus notables et des plus anciens habitants de la colonie. Les juréments, les larcins, l'ivrognerie, la paillardise et toutes sortes de dissolutions et de désordres y sont punis sévèrement. L'an mille six cent quarante-neuf, monsieur Lake y commandait. Depuis Dieu l'a appelé à Soi. Il était homme craignant Dieu et savant, qui gouvernait avec grande prudence et grande douceur.

Il y a trois églises, qui sont simplement bâties, mais, en récompense, elles sont commodément disposées pour y faire le divin service. Pour la sûreté des vaisseaux qui sont à la rade et pour empêcher la descente que pourrait faire un ennemi, on y a bâti un fort, où il y a plusieurs grosses pièces de canon, qui commandent sur la mer. Il tient aussi en assurance les magasins publics, dans lesquels on décharge toutes les marchandises qui viennent de dehors et qui sont nécessaires pour la subsistance des habitants. Et c'est de là qu'elles sont ensuite distribuées à tous les particuliers qui en ont besoin, pourvu que ceux qui ont cette commission les jugent capables de les payer, au jour nommé et au prix que monsieur le gouverneur et messieurs du conseil y ont mis, selon leur prudence et équité.

Ce qui rend encore cette île recommandable est qu'elle n'est séparée que par un petit bras de mer de celle de Saint Christofle, la plus belle et la plus renommée de toutes les Antilles, dont elle est la capitale. Décivant donc assez brièvement la plupart des autres îles, il est juste de nous étendre un peu davantage sur celle-ci. Et c'est pourquoi nous en ferons un chapitre à part, comme le sujet le mérite bien.

CHAPITRE IV. De l'île de Saint Christofle en particulier.

L'île de Saint Christofle fut ainsi appelée par Christofle Colomb, qui la voyant si agréable voulut qu'elle portât son nom. À quoi il fut aussi convié par la figure d'une des montagnes qui sont en cette île, laquelle porte sur sa croupe, comme sur l'une de ses épaules, une autre plus petite montagne, de même que l'on peint Saint Christofle comme un géant qui porte notre Seigneur sur les siennes, en forme d'un petit enfant. L'île est sur la hauteur de dix-sept degrés et vingt-cinq scrupules.

C'est le siège des gouverneurs généraux des Français et des Anglais, qui possèdent la plus grande part des Antilles. Monsieur le chevalier de Poincy, bailli et grand-croix de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, commandeur d'Oysemont et de Coulours et chef d'escadre des vaisseaux du roi en Bretagne, gentilhomme de fort ancienne maison, qui porte le nom de Poincy, exerce très dignement cette charge pour sa majesté, depuis environ dix-neuf ans. Et l'on trouve en sa personne toute la prudence, toute la valeur, toute l'expérience et en un mot toutes les hautes qualités qui sont nécessaires pour achever un grand capitaine. C'est aux soins et à la sagesse de ce brave seigneur que l'on doit aujourd'hui le bon état de cette île car, l'ayant trouvée comme un désert, il l'a enrichie de plusieurs beaux édifices. Il l'a remplie de toutes les choses nécessaires à la vie. Il y a attiré une grande multitude de personnes de toutes conditions qui y vivent doucement et en repos et il y a formé la plus noble et la plus ample colonie que notre nation ait eue jusqu'à présent, hors des limites de la France. Il maintient cette colonie par de bonnes lois politiques et militaires. Il rend une fidèle justice à tous ceux de son gouvernement, ayant établi pour cet effet un conseil de gens de considération. Il prend un soin charitable des pauvres, des malades et des orphelins. En général il soulage et aide au besoin tous les habitants de l'île, subsistant de ses propres biens, par son bon ordre et par son économie, sans être à charge à personne. Il traite splendidement les étrangers qui le viennent visiter et fait un accueil favorable à tous ceux qui abordent en son île. Sa maison est conduite avec un ordre qu'on ne saurait assez priser. Dans la paix même, on y voit faire les exercices de la guerre et, en tout temps, elle est une école de civilité et de toutes sortes de vertus. Il fait observer exactement la discipline militaire pour tenir l'île en défense, donner de la terreur à l'ennemi et prêter au besoin secours aux alliés. Il est l'arbitre de tous les différends qui surviennent entre les nations voisines et, par sa sage conduite, il demeure toujours en parfaite intelligence avec les Anglais [les conviant par ses rares vertus] à l'honorer et à déférer à ses sentiments. Il peut mettre sur pied en un instant plusieurs compagnies de cavalerie et environ huit à neuf mille hommes de pied. Enfin il a eu soin d'étendre le nom Français en plusieurs îles, où il a établi des colonies, qui sont à présent florissantes. Il a aussi envoyé en la terre ferme de l'Amérique, en un endroit appelé Cap de Nord, des hommes qui entretiennent un commerce avec les Indiens et qui peuvent donner le fondement à une ample peuplade, parce que ce lieu-là ouvre l'entrée d'un grand et bon pays. Il était impossible de passer plus outre, sans arrêter quelque temps nos yeux sur un si digne général. Poursuivons maintenant la description de Saint Christofle.

L'île a environ vingt-cinq lieues de tour. La terre en étant légère et sablonneuse est très propre à produire toutes sortes de fruits du pays et plusieurs de ceux qui croissent en Europe. Elle est relevée au milieu par de très hautes montagnes, d'où coulent plusieurs ruisseaux, qui s'enflent quelquefois si promptement par les pluies qui tombent sur les montagnes, sans qu'on l'aperçoive à la pente, ni aux plaines, que l'on est souvent surpris de ces torrents qui débordent tout à coup.

Toute l'île est divisée en quatre cantons, dont il y en a deux qui sont tenus par les Français et les autres deux par les Anglais mais en telle sorte que l'on ne peut traverser d'un quartier à l'autre, sans passer sur les terres de l'une ou de l'autre nation. Les Anglais ont en leur partage plus de petites rivières que les Français mais, en récompense, ceux-ci ont plus de plat pays et de terres propres à être cultivées. Les Anglais sont aussi en plus grand nombre que les nôtres mais ils n'ont point de si fortes places de défense et ils ne sont pas si bien armés. Les Français ont quatre forts, munis de quantité de canons, qui portent loin en mer, dont celui qui est à la pointe de sable a des fortifications régulières comme une citadelle. Le plus considérable après celui-là est à la rade ou au mouillage qu'on appelle de la Basse-terre. Il y a jour et nuit, en l'un et en l'autre, des compagnies de soldats qui font bonne garde. Pour contenir aussi les quartiers en sûreté et prévenir les désordres qui pourraient survenir entre deux peuples différents, chaque nation tient aux avenues de ses quartiers un corps de garde, qui se renouvelle par chacun jour. Les Anglais ont aussi de leur côté deux places fortes, l'une qui commande sur la grande rade et l'autre sur une autre descente qui est joignant la pointe de sable.

Cette île est pourvue d'une belle saline, qui est sur le bord de la mer, dans un sein que les habitants appellent ordinairement Cul-de-sac. Guère loin de là, il y a une pointe de terre qui s'avance si près de l'île de Nieves que le trajet de mer qui sépare ces deux places n'a qu'un petit quart de lieue, de sorte qu'il s'est trouvé des hommes qui l'ont autrefois passé à la nage.

On tient qu'il y a une mine d'argent à Saint Christofle mais comme les salines, les bois, les rades et les mines sont communes aux deux nations, personne ne se met en peine d'y regarder. Joint qu'il faut une grande puissance et un prodigieux nombre d'esclaves pour une telle entreprise. La vraie mine d'argent de cette île, c'est le sucre.

On fait aisément par terre le tour de toute cette île mais on ne peut traverser le milieu à cause de plusieurs grandes et hautes montagnes, qui enferment en leur sein d'effroyables précipices et des sources d'eaux chaudes. Et même on y trouve du soufre, qui a

donné le nom de Soulfrière à l'une de ces montagnes. Depuis le pied des montagnes, en prenant la circonférence au dehors, toute la terre de cette île s'étend par une pente douce jusqu'au bord de la mer, d'une largeur inégale selon que les montagnes poussent plus ou moins avant leurs racines, du côté de la mer, ou que la mer s'avance et resserre la terre contre les montagnes. Toute l'étendue de bonne terre, qui est cultivée jusqu'à la pente trop raide des montagnes, est divisée presque partout en plusieurs étages par le milieu desquels passent de beaux et larges chemins tirés en droite ligne, autant que les lieux le peuvent permettre. La première de ces lignes de communication commence environ cent pas au-dessus du bord de la mer, l'autre trois ou quatre cents pas plus haut et ainsi en montant jusqu'au troisième ou quatrième étage, d'où l'on voit les habitations de dessous, qui forment un aspect fort agréable.

Chaque étage, qui fait comme une ceinture ou plus grande ou plus petite à l'entour des montagnes selon qu'il en est ou plus ou moins éloigné, a aussi ses sentiers, qui, comme autant de rues traversantes, donnent le libre accès à ceux qui sont ou plus haut ou plus bas et cela avec une si belle symétrie que, lorsque l'on fait par mer le tour de l'île, il n'y a rien de plus agréable que de voir cette divertissante verdure de tant d'arbres qui bordent les chemins et qui sont aux lisières et font les séparations de chaque habitation. La vue ne se peut lasser de considérer cette terre. Si elle se porte en haut, elle se trouve terminée par ces hautes montagnes, qui sont couronnées d'une verdure éternelle et revêtues de bois précieux. Si elle se réfléchit plus bas, elle aperçoit les jardins, qui prenant leur naissance dès le lieu où les montagnes sont accessibles, s'étendent de là par une douce et molle descente jusqu'au bord de la mer. Le beau vert naissant du tabac planté au cordeau, le jaune pâle des cannes de sucre qui sont en maturité et le vert brun du gingembre et des patates font un paysage si diversifié et un émail si charmant qu'on ne peut, sans faire un effort sur son inclination, retirer la vue de dessus. Ce qui recrée encore davantage les yeux est qu'au milieu de chaque habitation ou jardin, on remarque plusieurs belles maisons, de différentes structures. Celles nommément qui sont couvertes de tuile rouge ou plombée donnent un grand lustre à cette aimable perspective ; et par ce que l'île va toujours en montant, l'étage inférieur ne dérobe pas la vue de celui qui est plus avant en la terre mais, en un instant, on voit tous ces beaux compartiments, tous ces chemins qui sont comme autant d'allées de vergers, toutes ces bordures de différentes sortes d'arbres et tous ces jardins plantés à la ligne de diverses espèces de fruits ; et tous ces jolis édifices qui ne sont distants le plus souvent que de cent pas, ou environ, les uns des autres et, en un mot, tant d'agréables objets se présentent aux yeux en même temps que l'on ne sait à quoi s'arrêter.

Il est nécessaire, pour la plus grande commodité des habitants et la facilité de leurs emplois, que leurs maisons soient séparées les unes des autres et placées au milieu de la terre qu'ils cultivent, mais les Français, outre leurs demeures, qui sont ainsi écartées, ont encore bâti en leur quartier de la basse terre une agréable ville, qui s'augmente tous les jours et dont les édifices sont de brique et de charpente. Elle est près de la rade où les vaisseaux ont coutume de mouiller. Tous les plus honorables habitants de l'île et les marchands étrangers y ont leurs magasins.

On y trouve chez les marchands français et hollandais, qui font là leur résidence, d'excellent vin, de l'eau de vie, de la bière, toutes sortes d'étoffes de soie et de laine qui sont propres pour le pays et généralement tous les rafraîchissements qui ne croissent point en l'île et qui sont nécessaires pour l'entretien des habitants. L'on a de tout à un prix raisonnable en échange des marchandises qui croissent en cette terre. C'est en ce même lieu où demeurent les artisans, qui s'occupent en divers métiers, qui sont utiles pour maintenir le commerce et la société civile. On y voit de plus un auditoire pour rendre la justice et une belle église qui peut contenir une fort nombreuse assemblée. Tout cet édifice est de charpente élevée sur une base de pierre de taille. Au lieu de vitres et de fenêtres, il n'y a que des balustres tournés. Le comble du couvert est à trois faites, pour ne point donner tant de prise au vent, et la couverture est de tuile rouge.

Les capucins ont eu quelques années la conduite de cette église et la charge des âmes parmi les Français de l'île mais en l'an mille six cent quarante-six, ils furent dispensés de cet emploi du commun avis des habitants, qui les congédièrent civilement et reçurent en leur place des jésuites, des carmes, et qui y ont à présent, par les soins et la libéralité de monsieur le général et des habitants, de belles maisons et de bonnes habitations, qui sont cultivées par un grand nombre d'esclaves qui leur appartiennent et qui leur fournissent de quoi subsister honorablement. Le père Henry du Vivier a été le premier supérieur de la mission des jésuites. Sa douceur et son aimable conversation lui ont acquis le cœur de tous ceux de notre nation qui demeurent en cette île.

Monsieur le général a aussi fait bâtir un bel hôpital en un lieu fort sain, où les malades qui n'ont pas le moyen de se faire guérir en leurs maisons sont servis et nourris et visités des médecins et des chirurgiens jusqu'à leur convalescence. Les étrangers qui tombent malades dans l'île y sont aussi reçus. Il a encore mis ordre que les orphelins soient placés en des maisons honorables, où ils sont instruits et nourris à ses frais.

Entre les beaux, grands et solides édifices que les Français et les Anglais ont bâtis en plusieurs endroits de cette île, le château de monsieur le général de Poincy excelle sans contredit et surpasse de beaucoup tous les autres, c'est pourquoi nous en ferons une description particulière.

Il est placé en un lieu frais et sain, sur la pente d'une très haute montagne couverte de grands arbres, qui, par leur verdure perpétuelle, lui donnent une ravissante perspective. Il est éloigné du bord de la mer d'une bien petite lieue de France. L'on trouve, au chemin qui y conduit et qui monte insensiblement, les agréables maisons de quelques-uns des principaux officiers et habitants de l'île et, dès qu'on a côtoyé une petite éminence qui le couvre, en venant de la basse terre, on y est conduit par une droite et large allée, bordée d'orangers et de citronniers qui servent de palissade et qui récréent merveilleusement l'odorat et la vue. Mais ce beau palais présentant à la vue une face extrêmement charmante, à peine la peut-on jeter ailleurs.

Sa figure est presque carrée, à trois étages bien proportionnés, suivant les règles d'une exquise architecture qui y a employé la pierre de taille et la brique avec une belle symétrie. La face qui se présente la première et qui regarde l'orient a au devant de son entrée un large escalier, à double rang de degrés, avec un beau parapet au-dessus, et celle qui a l'aspect au couchant est aussi embellie d'un escalier tout pareil au premier et d'une belle et grosse source d'eau vive, qui, étant reçue dans un grand bassin, est déjà conduite par des canaux souterrains en tous les offices.

Les salles et les chambres sont bien percées, les planchers sont faits à la française de bois rouge, solide, poli, de bonne odeur et du cru de l'île. Le couvert est fait en plate-forme, d'où l'on a une vue des plus belles et des plus accomplies du monde.

Les fenestragés sont disposés en bel ordre, les vues de devant s'étendent le long de l'avenue et percent dans de beaux vallons, plantés de cannes de sucre et de gingembre. Celles du couchant sont terminées par la montagne, qui n'en est éloignée qu'autant que la juste proportion le requiert pour relever, par le riche fond qu'elle présente, la grâce et les perfections de ce palais. Quant aux vues du midi et du nord, elles découvrent une partie considérable de l'île et les cours et les bâtiments, où sont tous les offices nécessaires

pour l'accomplissement d'une si belle maison.

Dans l'espace qui est entre ce château et la montagne voisine, on a ménagé un beau jardin, qui est curieusement entretenu. Il est fourni de la plupart des herbes potagères qui se voient en France et enrichi d'un parterre rempli de fleurs rares et curieuses, qui sont arrosées d'une claire fontaine qui prend sa source à la pente de la montagne et sans beaucoup d'artifice fait un gros jet, qui rejailit au milieu du jardin.

Ce riche bâtiment est si bien placé et rafraîchi si agréablement des doux vents qui coulent de la montagne et de celui d'Orient, qui est le plus ordinaire du pays, qu'aux plus grandes chaleurs de l'été, on y jouit d'une aimable température.

C'est une chose divertissante au possible quand, aux jours de réjouissance publique, on fait en l'île des feux de joie pour les nouvelles de quelques heureux succès des armes victorieuses de sa majesté Très-Chrétienne. Car alors les clairons et les hautbois font ouïr leur son éclatant du haut de la plate-forme de ce palais, en telle sorte que les montagnes voisines, les coteaux et les bois qui les couvrent retentissent à ce bruit pénétrant et forment un aimable écho qui s'entend par toute l'île et bien avant en mer. Alors on voit aussi pendre du haut de la terrasse et des fenêtres de l'étage le plus élevé, les enseignes formées de fleurs de lys et les drapeaux et étendards que monsieur le général a remportés sur les ennemis.

À l'un des côtés de cette maison, il y a une belle et grande chapelle, fort proprement ornée, où les aumôniers de monsieur le général font le service. Les offices et les logements des domestiques vont ensuite et sont compris en deux corps de logis, qui sont aussi bâtis de brique. À l'autre côté, mais un peu plus loin, sur une petite éminence, on voit le quartier des esclaves nègres, qui occupent plusieurs petites maisons de bois et de brique. On a donné à ce lieu le nom de la ville d'Angole.

Cette maison n'est pas seulement recommandable pour être située en bon air, pour être parfaitement bien bâtie et pour les claires sources d'eaux qui la rafraîchissent, les beaux jardins qui l'entourent, les droites et spacieuses avenues qui y conduisent, les commodités des divers offices qui l'accompagnent et pour tous les autres riches ornements qui l'embellissent mais aussi pour être fortifiée de redoutes et munie de grosses pièces de canon de fonte verte et d'un arsenal où toutes sortes d'armes et de provisions de poudre, de mèche et de balles se trouvent en abondance.

Ce ne serait pas même assez pour la perfection de ce magnifique hôtel qu'il eût tous ces rares avantages de la nature et de l'art que nous venons de décrire, si, après tout cela, il était situé en un lieu désert, aride et infructueux et qu'il fallût mendier d'ailleurs que de la terre qui l'environne, les moyens nécessaires pour son entretien. Aussi n'a-t-il point ce défaut et la beauté s'y trouve jointe avec l'utilité par un merveilleux assemblage. Car de ses fenêtres on voit dans la basse-cour trois machines, ou moulins propres à briser les cannes de sucre, qui apportent à leur maître un profit et un revenu assuré et qui va de pair avec celui des plus nobles et meilleures seigneuries de France. Quant à la matière pour entretenir les moulins, à savoir les cannes de sucre, elle se recueille des champs qui sont aux environs et qui les produisent à merveille. Plus de trois cents nègres, qui appartiennent à monsieur le général, cultivent ces terres et sont employés au service de ces moulins et à la fabrication de diverses autres marchandises que cette île produit heureusement, comme nous le dirons au second livre de cette "Histoire".

Tout se fait en cette maison et en ses dépendances, sans confusion et sans empressement. Ce grand nombre d'esclaves nègres est si bien policé, conduit et réglé que chacun se rend à l'exercice et à l'emploi qui lui est assigné par le maître des ouvrages, sans s'ingérer dans les offices et dans les occupations des autres.

Outre cette sorte de gens qui sont nés à la servitude, monsieur le général a environ cent domestiques français de nation, qui sont gagés pour le service de sa maison, dont la plupart sont de diverses professions et de divers métiers nécessaires en la société civile, sur tous lesquels l'intendant de la maison a une inspection particulière.

Monsieur le général a encore les gardes de sa personne, qui l'accompagnent, lorsqu'il est nécessaire, sous la conduite d'un capitaine, plutôt pour représenter la majesté du roi de qui il a l'honneur d'être lieutenant que par aucun besoin qu'il en ait, étant aimé et chéri de tous les Français et révérent des étrangers.

À l'exemple de monsieur le général, plusieurs nobles et honorables familles qui sont venues de France, étant attirées par la douceur de son gouvernement, se sont fermement établies dans cette île et y ont bâti de belles et agréables maisons. Les plus remarquables sont celles de messieurs de Poincy, de Tréval et de Benevent, qui sont trois braves gentilshommes, neveux de monsieur le général, le premier desquels est gouverneur particulier de Saint Christofle, sous monsieur son oncle, et les deux autres sont capitaines de leurs quartiers.

Feu monsieur Giraud, entre ses autres maisons, en avait aussi fait bâtir une près de l'hôtel de monsieur le général et une autre à Cayonne, qui sont des plus accomplies. Ce personnage, qui était de grand mérite et qui par sa sage conduite s'était acquis l'amitié de tous les habitants des îles, portait la qualité de sergent de bataille de Saint Christofle et autres îles de dessous le vent, c'est à dire de S. Martin, de Saint Bartelemy et de Sainte Croix, qui sont au couchant de S. Christofle.

Entre les maisons considérables parmi nos Français, on doit encore mettre celle de monsieur Auber, qui a été gouverneur de la Gardeloupe. Elle est d'une belle structure de bois solide et en bon fond et de plus elle a un bois de haute futaie, qui n'est pas encore abattu, et de la terre nette pour occuper cinquante esclaves, qui travaillent au sucre et au gingembre. Mais ce qui lui donne plus de lustre est qu'elle est placée au plus haut étage des habitations du quartier de la montagne Plateau et relevée sur une éminence, d'où l'on découvre plusieurs belles demeures qui sont au-dessous et autant loin en mer que la force de l'œil se peut étendre. Monsieur de la Roziere, à présent Major de l'île, monsieur de Saint Amant, monsieur de l'Espérance, monsieur de la Roche, qui sont capitaines, tous les officiers en général et tous les plus anciens habitants sont bien logés.

Les Anglais ont aussi fait bâtir en leurs quartiers plusieurs grands et beaux édifices, qui relèvent merveilleusement la beauté naturelle de cette île. Les plus considérables sont ceux de feu monsieur Wäernard, premier gouverneur général de cette nation, de feu monsieur Riche, qui fut son successeur, de monsieur Eüret, qui exerce aujourd'hui cette charge avec grande louange, et de monsieur le colonel Geffreson, qui sont tous si accomplis qu'ils doivent à bon droit être nommés, entre les plus belles et les plus commodes maisons des Antilles,

On compte aussi jusqu'à cinq belles églises que les Anglais ont fait bâtir en cette île. La première qu'on rencontre en sortant du quartier des Français est à la pointe des Palmistes, la seconde près de la grande rade, au-dessous de l'hôtel de monsieur leur gouverneur, la troisième à la pointe de Sable, et les deux autres au quartier de Cayonne. Les trois premières sont d'une agréable structure selon le pays, ornées en dedans de belles chaires et de sièges de menuiserie et de bois précieux. [Les ecclésiastiques y sont envoyés de même qu'en toutes les autres îles par les évêques d'Angleterre, desquels ils tiennent leur ordination et ils y célèbrent le service divin, au grand contentement de tous ceux de leur nation et à l'édification singulière des étrangers, selon la liturgie de

l'Eglise anglicane, avec toute la gravité, la modestie et la révérence qui sont requises à la maison de Dieu et au culte religieux, que tous les fidèles l'ont obligé de lui rendre.]

CHAPITRE V. Des îles de dessous le vent.

Toutes les îles, qui sont au couchant de celle de Saint Christofle, sont ordinairement appelées les îles de dessous le vent parce que le vent qui souffle presque toujours aux Antilles est un vent d'orient, qui participe quelquefois un peu du nord et que ce n'est que bien rarement un vent du couchant ou du midi. On en compte en tout neuf principales, desquelles nous traiterons en ce chapitre, selon l'ordre à peu près qu'elles tiennent en la carte.

ARTICLE I. De l'île de Saint Eustache.

Cette île est au nord-ouest de Saint Christofle, sur la hauteur de dix-sept degrés et quarante minutes. Elle est petite et ne peut avoir en tout qu'environ cinq lieues de tour. Ce n'est à proprement parler qu'une montagne qui s'élève au milieu de l'océan, en forme de pain de sucre, qui est la même figure que représente le mont de Tabor et le Pic de Tenerife, sinon que ce dernier est incomparablement plus haut.

Elle relève de la souveraineté de messieurs les États des Provinces Unies, qui en ont concédé la seigneurie et la propriété foncière à monsieur Van Rée et à ses associés, honorables marchands de Flessingue en Zélande, qui y ont établi une colonie, composée d'environ seize cents hommes, qui y sont proprement accommodés, sous le doux gouvernement de la nation hollandaise.

Cette île est la plus forte d'assiette de toutes les Antilles car il n'y a qu'une bonne descente, qui peut être facilement défendue et où peu d'hommes pourraient arrêter une armée entière. Outre cette fortification naturelle, on y a bâti un bon fort, qui commande sur la meilleure rade et bien avant en mer, par la portée de son canon.

Les habitants sont tous commodément logés et proprement meublés, à l'imitation de leurs compatriotes de Hollande. Il n'y a plus que le haut de la montagne qui soit couvert de bois, tout le tour est défriché. Et l'on ne saurait croire qu'à peine la grande quantité de tabac qu'on en a tiré autrefois et qu'on en tire encore journellement.

Bien que le sommet de la montagne de cette île paraisse fort pointu, il est néanmoins creux et a en son centre un fond assez vaste pour entretenir quantité de sauvagine, qui se plaît dans cette profonde retraite. Les habitants sont soigneux de nourrir sur leurs terres toutes sortes de volailles et même des pourceaux et des lapins, qui y foisonnent à merveille.

Il n'y a point de fontaines en cette île mais il y a présentement fort peu de maisons qui n'aient une bonne citerne pour suppléer à ce manquement. Il y a aussi des magasins, si bien fournis de toutes les choses qui sont nécessaires à la vie et à l'entretien des habitants qu'ils en ont souvent assez pour en faire part à leurs voisins.

Quant aux personnes qui composent cette colonie, il y a plusieurs familles honorables, qui y vivent chrétiennement et sans reproche et qui n'ont jamais été flétries des crimes que quelques-uns leur imposent. Ceux qui ont vécu parmi ces gens-là y ont remarqué un grand ordre et beaucoup moins de dérèglement qu'en diverses autres îles.

Il y a aussi une belle église, qui est gouvernée par un pasteur hollandais ; monsieur de Graaf, qui est à présent pasteur de l'église de Trévers, en l'île d'Oualcre, en a eu autrefois la conduite. Il y prêchait en un même jour et en une même chaire en français et en flamand pour édifier les habitants de l'une et de l'autre langue qui demeurent en cette île. Monsieur de Mey, célèbre prédicateur de l'église de Middelbourg, qui, entre autre écrits, a donné au public un docte et curieux commentaire sur les lieux les plus difficiles des cinq livres de Moïse, où il est traité des choses naturelles, succéda à monsieur de Graaf et, depuis qu'il a été rappelé pour servir en son pays, messieurs les directeurs de cette colonie ont toujours été fort soigneux de demander au synode de leur province de bons et de fidèles ouvriers pour être employés en cette petite portion de la vigne du Seigneur.

ARTICLE II. De l'île de Saint Barthelemy.

L'île de Saint Barthelemy est au nord-est de Saint Christofle, sur le dix-septième degré. Elle a peu de terre propre à être cultivée, bien qu'elle soit d'un assez grand circuit. Monsieur le bailli de Poincy, gouverneur général des Français, l'a fait habiter à ses dépens, il y a environ quinze ans. L'on y trouve plusieurs beaux arbres fort écimés, une infinité d'oiseaux de diverses espèces et de la pierre très propre à faire de la chaux qu'on y va quérir des autres îles. Elle est de difficile accès pour les grands navires à cause qu'elle est entourée de plusieurs rochers. Ceux qui se plaisent à la solitude n'en sauraient désirer une plus accomplie.

ARTICLE III. De l'île de Saba.

Elle est située au nord-ouest de Saint Eustache, sur la hauteur du dix-septième degré et trente-cinq scrupules. On croirait à la voir de loin que ce ne serait qu'une roche mais la colonie de Saint Eustache, qui y a fait passer des hommes pour la cultiver, y a trouvé une agréable vallée et assez de bonne terre pour employer plusieurs familles, qui vivent contentes en cette aimable retraite. Il n'y a point de mouillage à la côte que pour des chaloupes. La pêche y est abondante. Et les soins que monsieur le gouverneur de Saint Eustache a pris jusqu'à présent de cette peuplade sont que les rafraîchissements nécessaires n'y manquent point.

ARTICLE IV. De l'île de Saint Martin.

Cette île est sur la hauteur de dix-huit degrés et seize scrupules. Elle a environ sept lieues de long et quatre de large. Il y a de belles salines qui avaient obligé l'Espagnol à y bâtir un fort, où il entretenait une garnison pour s'en conserver la propriété. Mais il y a environ neuf ans qu'il démolit le fort et abandonna l'île. Ce qui ayant été aperçu par monsieur de Ruyter

La nouvelle de la sortie des Espagnols de cette terre étant venue au même temps à la connaissance de monsieur le général des Français, il équipa promptement un navire et y mit un nombre de braves hommes pour relever le droit et les prétentions de notre nation, qui avait possédé cette île avant l'usurpation de l'Espagnol. Depuis les Français et les Hollandais ont partagé cette terre à l'amiable et ils y vivent ensemble, en fort bonne intelligence.

Les salines sont au quartier des Hollandais mais les Français en ont l'usage libre. Monsieur le général établit pour son lieutenant en cette place monsieur de la Tour. Et à présent, c'est monsieur de Saint Amant qui y commande. Il a sous soi environ trois cents hommes, qui cultivent la terre et font tous les devoirs possibles pour la mettre en réputation.

Les Hollandais y sont en aussi grand nombre que les Français. Monsieur Lamplus et monsieur Van Rée sont les principaux seigneurs et directeurs de cette colonie. Ils ont en leur quartier de belles habitations, de grands magasins et un nombre bien considé-

table de nègres, qui leur sont serviteurs perpétuels.

Il n'y a point d'eau douce en cette île que celle qui, au temps des pluies, est recueillie en des citernes, qui y sont assez communes. Il y a plusieurs îlets à l'entour de cette terre, qui sont très commodes pour les menus divertissements des habitants. Il y a aussi des étangs d'eau salée, qui s'avancent bien avant entre les terres, où l'on pêche une infinité de bons poissons, particulièrement des tortues de mer. On trouve dans les bois des pourceaux sauvages, des ramiers, des tourtes et des perroquets sans nombre. On y voit plusieurs arbres qui distillent diverses sortes de gomme mais le tabac qui y croît étant plus estimé que celui des autres îles, c'est ce qui rend son commerce plus considérable.

Les Français et les Hollandais ont leurs églises particulières dans les quartiers de leur juridiction. Monsieur des Camps, qui a été le premier pasteur de l'église hollandaise, y fut envoyé en cette qualité par le synode des Eglises wallonnes des Provinces Unies, qui a cette colonie sous son inspection spirituelle [; et étant décédé en l'exercice de cette charge, les premiers vaisseaux qui doivent partir pour ce pays-là, y en doivent porter un autre, qui a été choisi pour son successeur et qui y doit prêcher le Saint Evangile du Seigneur, en l'une et en l'autre langue.].

ARTICLE V. De l'île de l'Anguille.

Elle porte ce nom à cause de sa figure car c'est une terre fort longue et fort étroite, qui s'étend en serpentant près de l'île de Saint Martin, d'où on l'aperçoit à découvert. Il ne s'y trouve aucune montagne, la terre y est partout plate et unie. À l'endroit où elle a plus de largeur, il y a un étang autour duquel quelques familles anglaises se sont placées depuis sept ou huit ans et où elles cultivent du tabac, qui est fort prisé de ceux qui se connaissent à cette marchandise. On met cette île sur la hauteur de dix-huit degrés et vingt scrupules au deçà de la ligne.

ARTICLE VI. Des îles de Sombrero, d'Anegade et des Vierges.

La première de ces trois îles est située au milieu des bancs qui bordent le canal par où passent les navires qui veulent retourner en Europe. Elle est sur le dix-huitième degré et trente scrupules. Les Espagnols l'ont nommée Sombrero, à cause qu'elle a la figure d'un chapeau. Elle est inhabitée.

Anegade, qui est sous le même degré que Sombrero, est aussi déserte et de dangereux abord.

Les Vierges grandes et petites, comme plusieurs îles qui sont marquées en la carte sous ce nom. On en compte en tout douze ou treize. Elles s'étendent au levant de l'île de Saint Jean de Porto-Rico sur la hauteur de dix-huit degrés au nord de la ligne. Entre ces îles, il y a de fort bons mouillages pour mettre en sûreté plusieurs flottes. Les Espagnols les visitent souvent pour la pêche, qui y est abondante. Il y a aussi une infinité de beaux oiseaux de mer et de terre. Il y a si peu de bon terroir, qu'après l'avoir essayé et visité en toute son étendue, on a trouvé qu'il ne méritait pas d'avoir des habitants.

ARTICLE VII. De l'île de Sainte Croix.

La dernière de toutes les Antilles, qui sont au-dessous du Vent, est celle qui porte le beau nom de Sainte Croix. Elle est sur la hauteur de dix-huit degrés et quelques scrupules. Les Caraïbes, qui en furent châtiés par les Espagnols, la nommaient Ay-ay. Elle était fort estimée parmi eux à cause que c'était la première île que cette nation avait occupée aux Antilles, en venant du nord chercher une habitation commode pour jeter les fondements de leurs colonies, comme nous le représenterons particulièrement au second livre de cette "Histoire", au chapitre de leur origine.

La terre de cette île rend avec beaucoup d'usure tout ce qu'on y sème. On y voit de belles et spacieuses plaines de terre noire et facile à labourer. Il y a aussi plusieurs arbres fort beaux et précieux, qui sont propres à la teinture et à la menuiserie. L'air y est bon mais les eaux n'y sont pas beaucoup saines si on les boit incontinent qu'elles ont été puisées. Pour leur ôter la mauvaise qualité qu'elles ont, on les laisse reposer quelque temps en des vaisseaux de terre, ce qui les rend bonnes et qui donne sujet de croire qu'elles ne sont mauvaises qu'à cause de leur limon, comme celles du Nil. Cette île est maintenant en la possession des Français, qui en ont relevé glorieusement le débris. Après les divers changements de maîtres qui y étaient survenus en peu d'années, comme nous le dirons [au chapitre deux du] second livre de cette "Histoire", monsieur le général des Français, qui l'a fait peupler à ses frais, lui a donné un nouveau lustre qui fait naître l'espérance d'une ample colonie.

Elle peut avoir neuf ou dix lieues de long, de presque autant en sa plus grande largeur. Les montagnes n'y sont point si hautes, ni si pressées les unes contre les autres que l'on ne puisse monter au-dessus et qu'il n'y reste beaucoup de bonne terre propre pour employer plusieurs milliers d'hommes.

CHAPITRE VI. Des arbres qui croissent en ces îles, dont on peut manger le fruit.

Entre les arbres, qui se trouvent en ces îles, les uns portent de bons fruits qui aident à la nourriture des habitants, les autres sont propres à faire des bâtiments ou bien ils servent à la menuiserie ou à la teinture. Il y en a aussi qui sont employés avec heureux succès en la médecine et quelques autres qui récréent seulement l'odorat par leur senteur agréable et la vue par la beauté de leur feuillage qui ne flétrit jamais.

De ceux qui portent des fruits bons à manger et qui se voient en l'Europe, on n'y rencontre que les orangers, les grenadiers, les citronniers et les limoniers, dont la grosseur et la bonté surpassent celle des mêmes espèces qui croissent ailleurs.

ARTICLE I. Des orangers, grenadiers et citronniers.

Quant aux oranges, il y en a de deux sortes aux Antilles ; elles sont toutefois de même figure et on ne les peut discerner que par le goût. Les unes sont douces et les autres aigres, les unes et les autres extrêmement délicates, les aigres apportent une grande commodité au ménage car on s'en sert au lieu de verjus et de vinaigre mais les douces excellent en bonté. Il est vrai que quelques-uns nomment les oranges de la Chine, les reines des oranges, et de vrais muscats sous la figure et la couleur d'oranges. Mais quelque estime que l'on fasse de l'agréable douceur de ces chinoises, il y en a qui préfèrent le goût excellent et relevé de celles de l'Amérique.

Les grenadiers croissent aussi en perfection en toutes ces îles et y portent des fruits beaux à voir et agréables au goût. Ces arbrisseaux servent en plusieurs endroits de palissade aux cours et aux avenues des maisons et de bordure aux jardins.

Pour les citrons, il y en a de trois espèces différentes en grosseur, que l'on ne nomme pas pourtant toutes citrons. La première

sorte, qui est la plus belle et la plus grosse, est appelée lime. Elle n'est guère bonne qu'à confire, n'ayant presque point de jus, mais, étant confite, elle est excellente. La seconde espèce est le limon, de la même grosseur que les citrons qui nous sont apportés d'Espagne mais il a peu de jus à proportion de sa grosseur. Le petit citron qui fait la troisième espèce est le meilleur et le plus estimé. Il n'a qu'une tendre pellicule et est tout plein de suc extrêmement aigre, qui donne bon goût aux viandes et sert à assaisonner plusieurs ragoûts. Il est particulier à l'Amérique. Quelques curieux ont aussi en leurs jardins des citrons parfaitement doux, tant en leur écorce qu'en leur suc, qui ne cèdent ni en grosseur, ni en faveur à ceux qui croissent en Portugal. [Ils ont aussi des figuiers de la même espèce que ceux qui croissent en France et ailleurs et qui ont ceci de particulier que presque toute l'année ils sont chargés de fruits qui mûrissent à merveille dans ces pays chauds. Les Anglais de l'île de la Vermude en font une boisson fort saine et extrêmement agréable au goût, qui leur tient lieu de vin, laquelle, étant gardée, devient aussi forte que le vin d'Espagne.]

ARTICLE II. Du goyavier.

Pour commencer par les fruitiers, on fait état du goyavier, qui approche de la forme d'un laurier, hormis que ses feuilles sont plus molles, d'un vert plus clair et qu'elles sont cotonnées par-dessous. L'écorce de cet arbre est fort déliée et unie. Il pousse plusieurs rejetons de sa racine, qui sont à la fin, si on ne les arrache, un bois épais sur toute la bonne terre voisine. Ses branches, qui sont assez touffues, sont chargées deux fois l'an de petites fleurs blanches, qui sont suivies de plusieurs pommes vertes, qui deviennent jaunes et de bonne odeur, lorsqu'elles sont mûres.

Ce fruit, qui se nomme goyave, est orné au-dessus d'un petit bouquet en forme de couronne et au-dedans sa chair est blanche ou rouge, remplie de petits pépins comme est la grenade. Ce qui fait que les Hollandais l'appellent grenade douce. Il est de la grosseur d'une pomme de reinette et il mûrit en une nuit.

Sa qualité est de resserrer le ventre étant mangé vert, dont aussi plusieurs s'en servent contre le flux de sang. Mais étant mangé mûr, il a un effet tout contraire.

ARTICLE III. Du papayer.

Le papayer est un arbre qui croît sans branches, de la hauteur de quinze à vingt pieds, gros à proportion, creux et spongieux au-dedans, d'où vient qu'on l'emploie à conduire, partout où l'on veut, les ruisseaux des fontaines. Il y en a de deux sortes, l'une qui se voit communément dans toutes les îles. Ses feuilles sont divisées en trois pointes, à peu près comme la feuille du figuier, elles sont attachées à de longues queues, qui sont grosses comme le pouce et creuses au-dedans. Elles sortent de la cime de l'arbre, d'où, étant recourbées, elles couvrent plusieurs fruits ronds de la grosseur d'une poire de coing, qui croissent à l'entour du tronc, auquel ils demeurent attachés.

L'autre espèce de papayer se trouve particulièrement en l'île de Sainte Croix. Elle est plus belle et plus chargée de feuilles que l'autre. Mais ce qui la fait estimer davantage, c'est son fruit, qui est de la grosseur d'un melon et de la figure d'une mamelle, d'où vient que les Portugais l'ont nommé mamao.

Ces arbres ont ceci de particulier, qu'ils donnent de nouveaux fruits chaque mois de l'année. La fleur de l'une et de l'autre espèce est de bonne odeur et approchante de celle du jasmin. Mais on met entre les régals des îles le fruit de la dernière à cause que, quand il est arrivé à sa perfection, il a une chair ferme, qui se coupe par tranches comme le melon et qui est d'un goût délicieux. Son écorce est d'un jaune mêlé de quelques lignes vertes et au-dedans il est rempli d'une infinité de petits grains ronds gluants et mollasses, d'un goût piquant et qui sent l'épice. Ce fruit fortifie l'estomac et aide à la digestion. [Quelques-uns le mangent, comme il vient de l'arbre, mais les délicats le préparent avec du sucre et en font une sorte de marmelade, qui est fort agréable à la vue et délicieuse au goût, lors notamment que la douceur naturelle de ce fruit est relevée par quelques épicereries qu'ils y mettent. Ou bien ils le confisent tout entier ou coupé et séché par quartiers, en forme d'écorces de citrons.]

ARTICLE IV. Du momin [et des cachimas].

Le momin est un arbre qui croît de la grosseur d'un pommier et porte un gros fruit de même nom que lui. Il est vrai que les insulaires l'appellent ordinairement corasol, à cause que la graine de ceux qui se voient parmi eux a été apportée de Corasol, qui est une île tenue depuis un long temps par les Hollandais, qui y ont un bon fort et une ample colonie, qui s'est étendue en plusieurs autres îles voisines de celle-là. Ce fruit ressemble à un petit concombre qui n'est point mûr. Il a la peau toujours verte et émaillée de plusieurs petits compartiments, en forme d'écailles. Si on le cueille en sa maturité, il est blanc au-dedans comme de la crème et d'une douceur relevée par une petite aigreur, qui lui donne une pointe fort agréable. Ce fruit est rafraîchissant au possible et délicieux au goût. Il porte sa semence au milieu, qui est de la grosseur et de la figure d'une fève extrêmement polie et de la couleur d'une pierre de touche, sur laquelle on aurait tout fraîchement éprouvé une pièce d'or car elle paraît émaillée de petites veines dorées.

[Nous joignons les cachimas avec le momin à cause que ces arbres portent aussi des fruits, qui ont le goût et la blancheur de la crème et que leur semence qui croît au milieu est presque d'une même figure et solidité. Mais il y a deux sortes de cachimas ; l'une, qui est sauvage et hérissée d'épines, est chargée d'un fruit de la grosseur d'une pomme médiocre qui a la peau relevée par bossettes et qui demeure toujours verte et dure ; et quant à l'autre, qu'on appelle ordinairement le cachimas franc, c'est un arbre qui a l'écorce assez polie et qui dans la saison présente un fruit beaucoup plus gros que le premier, qui, étant parvenu à sa maturité, est d'une couleur vermeille et dont la substance, qui est cachée sous cette peau, est blanche au possible et d'une très douce saveur. Ces arbres croissent assez haut et sont couverts de feuilles approchantes à celles des châtaigniers. Ceux qui mangent rarement de ces fruits ont remarqué qu'ils ont la vertu d'exciter l'appétit et de purifier l'estomac des humeurs gluantes qui y étaient attachées, ce qui fait qu'ils les ont en estime.]

ARTICLE V. Du junipa.

Le junipa ou genipa, qui est le même arbre que les Brésiliens nomment ianipaba et les Portugais ienipapo, croît de la grosseur d'un châtaignier, ses rameaux se recourbent près de terre et font un ombrage agréable, ses feuilles sont longues comme celles du noyer. Il porte des fleurs pareilles à celles du narcisse, qui sont de bonne odeur. Son bois est solide, de couleur de gris de perle. Les habitants des îles coupent les troncs de ces arbres quand ils sont encore jeunes, pour faire des affûts de fusils et de mousquets, parce que ce bois étant mis facilement en œuvre peut être poli en perfection. Chaque mois, il se revêt de quelques feuilles nouvelles. Il porte des pommes qui, étant mûres, semblent être cuites au four, elles sont de la grosseur d'une pomme de Rambour. En tombant

de l'arbre, elles font un bruit pareil à celui d'une arme à feu. Ce qui vient de ce que certains vents ou esprits, qui sont contenus en de petites pellicules qui couvrent la semence, étant excités par la chute, se font ouverture avec violence. D'où il y a raison de se persuader que c'est le même fruit qu'en la Nouvelle-Espagne les Indiens appellent d'un nom fort barbare, quant la lazine. Si on mange de ces pommes de junipa sans ôter cette petite peau qui est au-dedans, elles resserrent le ventre d'une étrange façon. Ce fruit est recherché des chasseurs, à cause qu'étant aigrelet il étanche la soif et fortifie le cœur de ceux qui sont fatigués du chemin. Son suc teint en violet fort brun, encore qu'il soit clair comme eau de roche, et, quand on en veut mettre jusqu'à deux fois sur la même place du corps que l'on veut teindre, la seconde teinture paraît noire. Les Indiens s'en servent pour se fortifier le corps et le rendre plus souple, avant que d'aller à la guerre. Ils croient aussi que cette couleur les rend plus terribles à leurs ennemis. La teinture de ce fruit ne se peut effacer avec le savon mais, au bout de neuf ou dix jours, elle disparaît d'elle-même. Au temps que ce fruit tombe, les pourceaux qui en mangent ont la chair et la graisse entièrement violettes, comme l'expérience le témoigne. Il en est de même de la chair des perroquets et des autres oiseaux lorsqu'ils s'en nourrissent. Au reste on peut faire avec ces pommes un breuvage assez agréable mais qui n'est guère en usage que parmi les Indiens et les chasseurs qui n'ont point de demeure arrêtée.

ARTICLE VI. Du raisinier.

Le raisinier, que les Caraïbes nomment ouliem, croît de moyenne hauteur et rampe presque par terre au bord de la mer. Mais, dans une bonne terre, il devient haut comme un des plus beaux arbres des forêts. Il a les feuilles rondes, épaisses, entremêlées de rouge et de vert. Sous l'écorce du tronc, après qu'on a enlevé un aubel blanc de l'épaisseur de deux pouces, on trouve un bois violet solide et fort propre à faire d'excellents ouvrages de menuiserie. Il produit en ses branches des fruits qu'on prendrait, quand ils sont mûrs, pour de gros raisins violets. Mais au lieu de pépins, chaque grain a sous une tendre pellicule et sous fort peu de substance aigrette, rafraîchissante et d'assez bon goût, un noyau dur comme celui des prunes.

ARTICLE VII. De l'acajou.

Il y a trois sortes d'arbres qui portent le nom d'acajou mais il n'y a que celui que nous décrivons ici qui porte du fruit. C'est un arbre de moyenne hauteur, qui penche ses branches jusqu'à terre. Ses feuilles sont belles et larges, arrondies par devant et rayées de plusieurs veines. Il porte des fleurs qui sont blanches, lorsqu'elles s'épanouissent nouvellement, puis après elles deviennent incarnates et de couleur de pourpre. Elles croissent par bouquets et elles exhalent une si douce odeur qu'on n'a point de peine à discerner l'arbre qui les porte. Ces fleurs ne tombent point jusqu'à ce qu'elles soient poussées par une espèce de châtaigne faite en forme d'oreille ou de rognon de lièvre. Quand cette châtaigne a pris son accroissement, il se forme au début une belle pomme longuette, qui est couronnée de cette crête, qui devient en mûrissant d'une couleur d'olive, pendant que la pomme se revêt d'une peau délicate et vermeille au possible. Elle est remplie au-dessous de certains filaments spongieux, qui sont imbus d'un suc tout ensemble doux et aigre, qui désaltère grandement et que l'on tient être très utile à la poitrine et aux défaillances de cœur, étant tempéré avec un peu de sucre. Mais s'il tombe sur quelque linge, il y imprime une tache rousse, qui demeure jusqu'à ce que l'arbre fleurisse de nouveau.

Les Indiens font un breuvage excellent de ce fruit, lequel étant gardé quelque jours a la vertu d'enivrer aussi promptement que ferait le meilleur vin de France. La noix qui est au-dessus étant brûlée rend une huile caustique, de laquelle on se sert heureusement pour amollir et même pour extirper ces duretés qui croissent aux pieds et que l'on nomme cors. Que si on la casse, on trouve au-dedans un pignon couvert d'une tendre pellicule, laquelle étant ôtée est d'un très bon goût et a la vertu d'échauffer et de fortifier merveilleusement l'estomac.

Cet arbre ne porte du fruit qu'une fois l'an, d'où vient que les Brésiliens comptent leur âge avec les noix qui croissent sur cette pomme en en réservant une par chacune année, laquelle ils conservent avec grand soin dans un petit panier qui n'est destiné qu'à cet usage. Si on fait une incision au pied de cet arbre, il jette une gomme claire et transparente, que plusieurs ont pris pour celle qui vient d'Arabie. La semence de l'arbre est en la noix, qui produit aisément, étant mise en terre.

ARTICLE VIII. Des prunes d'icaque.

L'icaque est une espèce de petit prunier qui croît en forme d'un buisson ; les branches sont en tout temps chargées de petites feuilles longuettes, elles sont deux fois l'an émaillées d'une infinité de belles fleurs blanches ou violettes, qui sont suivies d'un petit fruit rond, de la grosseur d'une prune de Damas et qui étant mûr devient blanc ou violet de même qu'était sa fleur. Ce fruit est fort doux et tellement aimé de certains Sauvages qui demeurent près du Golfe d'Hondures qu'on les appelle Icaques, à cause de l'état qu'ils font de ces prunes, qui leur servent de nourriture. Ceux qui ont voyagé parmi ces peuples ont remarqué que, lorsque ces fruits sont en leur maturité, ils sont fort soigneux de s'en conserver la propriété et que pour empêcher leurs voisins, qui n'en ont point en leur contrée, d'y venir faire aucun dégât, ils tiennent durant tout ce temps-là aux avenues de leur terre des corps-de-garde composés de l'élite de leurs meilleurs soldats, qui les repoussent vivement avec la flèche et la massue, s'ils ont l'assurance de se présenter.

ARTICLE IX. Des prunes de monbain.

Le monbain est un arbre qui croît fort haut et qui produit aussi des prunes longues et jaunes, qui sont d'assez bonne odeur. Mais le noyau étant plus gros que tout ce qu'elles ont de chair, elles ne sont guère estimées, si ce n'est de quelques-uns qui les mêlent dans les breuvages du ouïcou ou du maby, pour leur donner un meilleur goût. Les pourceaux qui vivent dans les bois sont toujours gras, lorsque ces fruits sont en maturité, parce qu'il en tombe une grande quantité sous les arbres à mesure qu'ils mûrissent, qui sont recueillis avidement de ces animaux. Cet arbre jette une gomme jaune, qui rend une odeur encore plus pénétrante que celle du fruit. Les branches, étant mises en la terre, prennent aisément racine, ce qui fait qu'on l'emploie ordinairement à fermer les parcs où l'on nourrit le bétail.

ARTICLE X. Du courbary.

Le courbary croît d'ordinaire plus haut, plus touffu et plus gros que le monbain. Il porte un fruit dont la coque est fort dure à casser et qui a environ quatre doigts de long, deux de large et un d'épais. Dans la coque, il a deux ou trois noyaux couverts d'une chair fort pâteuse, qui est jaune comme du safran. Le goût n'en est pas mauvais mais on n'en peut faire d'excès que l'estomac n'en soit extrêmement chargé et que la gorge n'en soit empêchée. Les Sauvages, en cas de nécessité, en font une sorte de breuvage, qui n'est

pas désagréable étant bien préparé, c'est à dire lorsqu'il a bien bouilli avec l'eau. Son bois est solide de couleur tirant sur le rouge. L'arbre étant vieil rend de la gomme, qui s'endurcit au soleil et qui demeure toujours claire, transparente comme l'ambre jaune et de bonne odeur. Quelques Indiens en forment des boutons de diverses figures, dont ils font des bracelets, des colliers et des pendants d'oreille, qui sont beaux, luisants et de bonne senteur.

ARTICLE XI. Du figuier d'Inde.

On voit en la plupart de ces îles un gros arbre que les Européens ont nommé figuier d'Inde, à cause qu'il porte un petit fruit sans noyau, qui a la figure et le goût approchant des figues de France. D'ailleurs il ne ressemble de rien à nos figuiers car, outre que la feuille est de différente figure et beaucoup plus étroite, il croît en des lieux si démesurément gros qu'il s'en rencontre qu'à peine plusieurs hommes pourraient embrasser, parce que le tronc, qui, le plus souvent, n'est pas uni en sa circonférence, fait pousser à ses côtés, depuis la racine jusqu'à l'endroit où les branches prennent leur naissance, certaines arêtes ou saillies qui s'avancent jusqu'à 4 ou 5 pieds aux environs et qui forment par ce moyen de profondes cannelures, enfoncées comme des niches. Ces saillies, qui sont de la même substance que le corps de l'arbre, sont aussi enveloppées de la même écorce qui le couvre et elles sont de l'épaisseur de sept à huit pouces, à proportion de la grosseur du tronc qu'elles entourent. Le bois de cet arbre est au-dedans blanc et molasse et l'on coupe ordinairement de ces longues pièces qu'il pousse hors de son tronc pour faire des planches, des portes et des tables, sans crainte que l'arbre meure. Car il recouvre en peu de temps si proprement de son écorce la brèche qui a été faite qu'à peine peut-on apercevoir que l'on en ait rien enlevé. Tous ceux qui ont demeuré en l'île de la Tortue, qui est située au côté septentrional de l'île Espagnole, ont vu au chemin qui conduit des plaines de la montagne au village que nos Français ont nommé Milplantage un de ces arbres, qui peut facilement tenir à couvert deux cents hommes sous l'ombre de ses branches, qui sont toujours chargées de plusieurs feuilles [si touffues qu'on y trouve en voyageant une fraîcheur fort agréable et un couvert bien assuré contre la pluie.]

ARTICLE XII. Du cormier.

Il y a en ces îles une espèce de cormier bien différent du cormier que l'on voit en France car il est d'une hauteur excessive, fort beau à voir et orné de belles feuilles et de plusieurs branches qui les accompagnent. Il porte un fruit agréable, rond comme une cerise, qui est de couleur jaune, tacheté de petites marques rouges et qui tombe de soi-même lorsqu'il est mûr. Il a le goût de la corne et c'est ce qui est cause qu'on lui a donné le même nom. Il est fort recherché des oiseaux.

ARTICLE XIII. Du palmiste épineux.

Toutes ces îles ont des palmiers et quelques-unes en ont jusqu'à quatre sortes toutes différentes. L'une se nomme palmiste épineux. Cet arbre porte justement ce nom car il est tout hérissé, ayant en sa tige, en ses branches et en ses feuilles de grandes épines extrêmement aiguës et si dangereuses que, quand quelqu'un en est piqué, il court risque d'en être longtemps incommodé si l'on n'y apporte un prompt remède. Celles qui entourent le tronc de l'arbre sont plates, longues comme le doigt, de la figure d'un cure-dent, polies et d'une couleur tannée tirant sur le noir. Les Nègres avant que de s'en approcher mettent le feu à l'entour du pied de l'arbre pour brûler toutes les épines qui l'arment et lui servent de défense. Son fruit consiste en un gros bouquet qui est composé de plusieurs noix grisâtres, dures et rondes, qui resserrent des noyaux qui sont bons à manger. C'est aussi de cette espèce de palmiers que quelques Nègres tirent du vin, par le moyen des incisions qu'ils font au-dessous de ses branches. Il y a apparence que c'est le même arbre que les Brésiliens nomment ayri.

ARTICLE XIV. Du palmiste franc.

La seconde espèce est nommée palmiste franc. C'est un grand arbre droit et d'une hauteur démesurée. Les racines de cette espèce de palmier s'élèvent hors de terre tout autour de la tige, de la hauteur de deux ou trois pieds et de la grosseur d'un baril. Ces racines sont petites à proportion de la hauteur de l'arbre qu'elles soutiennent mais elles sont entrelacées si étroitement et si confusément les unes dans les autres qu'elles lui servent d'un solide appui. Cet arbre a ceci de particulier qu'il est ordinairement plus gros par le haut que par le bas. Quand il est encore jeune, une écorce tendre, de couleur grisâtre et marquée de pied en pied d'un cercle donne à connaître à peu près combien il y a d'années qu'il occupe la terre. Mais, quand il a pris sa consistance, il devient partout si solide et si uni qu'on n'y peut plus rien remarquer. Son sommet est orné de plusieurs belles branches cannelées et polies, qui sont accompagnées de part et d'autre d'une infinité de feuilles vertes, longues, étroites et déliées, qui leur donnent une merveilleuse grâce. Les plus tendres de ces branches, qui ne sont pas encore épanouies, s'élèvent directement au milieu de l'arbre pendant que les autres, qui sont courbées tout autour, lui composent une riche et agréable couronne.

Cet arbre se décharge chaque mois de quelqu'une de ses branches et d'une écorce qui se détache de dessous, laquelle est longue de quatre ou cinq pieds, large de deux ou environ et de l'épaisseur d'un cuir préparé. Les habitants des îles nomment cette écorce tache et ils l'emploient pour la couverture de leurs cuisines et des autres petits offices de leurs habitations, de même qu'ils se servent des feuilles tressées et cordonnées proprement à l'un des côtés des branches pour faire celle de leurs maisons.

Nous avons, à dessein, rangé les palmistes à la fin des arbres fruitiers qui se trouvent en ces îles à cause qu'ils contribuent tous, hormis le latanier, à la nourriture des hommes. Car si le palmiste épineux, lequel nous avons décrit en l'article précédent, fournit du vin, celui-ci porte au sommet de son tronc et comme en son cœur, une moelle blanche, très tendre et très savoureuse qui a le goût de noisette ; étant mangée crue et étant bouillie et assaisonnée avec plusieurs feuilles, déliées et blanches au possible, qui l'entourent et lui servent comme de chemise, elle peut tenir un rang considérable, entre les plus délicieux mets des Antilles. Les Français appellent cette substance moelleuse et les feuilles qui l'enveloppent chou de palmiste parce qu'ils en mettent au potage au lieu de choux ou d'autres herbes.

Si l'on fend en deux le tronc de cet arbre et qu'on enlève, comme il se peut faire aisément, une certaine matière filasseuse et molasse qui est au-dedans, ce bois, qui reste ainsi creusé et qui est épais d'un bon pouce, fournit de belles et longues gouttières, qui sont de durée. On s'en sert pour couvrir d'une seule pièce le faite des cases et pour conduire les eaux partout où l'on veut. Les tourneurs et les menuisiers font aussi avec ce bois, qui est presque noir et qui se polit aisément, plusieurs beaux et rares ouvrages, qui sont naturellement marbrés.

Plin fait des arbres si prodigieusement hauts qu'une flèche n'en peut atteindre le sommet quand elle est tirée. Et l'auteur de l'"Histoire générale des Indes" parle d'un arbre de telle hauteur qu'on ne saurait jeter une pierre à plein bras par dessus. Mais encore

que le palmiste que nous décrivons surpasse de beaucoup tous les autres arbres des Antilles, nous n'oserions pas dire qu'il soit d'une hauteur si démesurée, puisque du pied de l'arbre on remarque facilement un beau panache, qui, sortant du plus haut du tronc, est toujours tournée au soleil levant. Elle se renouvelle par chacune année et quand elle est sortie de son étui, elle est émaillée d'une infinité de petites fleurs jaunes, en forme de boutons dorés, qui, venant à tomber, sont suivis de plusieurs fruits ronds et de la grosseur d'un petit œuf de poule. Ils sont attachés en un seul bouquet et afin que ces fleurs et ces fruits soient conservés contre les injures du temps, ils sont couverts par-dessus d'une écorce épaisse, dure et grisâtre par le dehors, et d'un vermeil doré par le dedans, qui aboutit en pointe. Ce précieux parasol n'est autre chose que l'étui qui resserrait les fleurs avant qu'elles fussent épanouies et qui, s'étant entre-ouvert par dessous, s'élargit en une figure creusée au milieu et pointue aux extrémités, pour mieux couvrir et les fleurs et le fruit.

D'autant que cette espèce d'arbres n'a point d'épines, on le nomme palmiste franc. Il y en a encore une autre sorte, qui ne croît pas si haut que celle-ci, qui porte une petite graine ronde, que les Nègres sont soigneux de recueillir, à cause qu'elle sert à faire de beaux chapelets, qui sont marbrés et polis à merveille.

ARTICLE XV. Du latanier.

La troisième espèce de palme est nommée latanier. Cet arbre élève sa tige assez haut mais il ne croît pas beaucoup en grosseur. Au lieu de branches, il n'a que des longues feuilles, qui, étant épanouies, sont rondes par le haut et plissées par le bas à la façon d'un éventail. Elles sont attachées à de grandes queues, qui sortent de certains filaments qui entourent la tête du tronc comme une grosse toile rousse et fort claire. Ces feuilles, étant liées par petits faisceaux, servent à couvrir les cases et la peau qu'on enlève de dessus les queues est propre à faire des cribles, des paniers et plusieurs autres petites curiosités que les Indiens tiennent entre leurs meubles plus précieux. Ils font aussi du bois de cet arbre et de celui du palmiste franc, des arcs, des massues, dont ils se servent en leurs combats au lieu d'épées, des sagaies, qui sont de petites lances aiguës, qu'ils dardent avec la main contre leurs ennemis, et ils en munissent la pointe de leurs flèches, qui sont par ce moyen aussi pénétrantes que si elles étaient d'acier.

ARTICLE XVI. Du cocos.

La quatrième espèce de palme et la plus excellente de toutes est celle qui porte le nom de cocos, ce fameux fruit dont les historiens disent tant de merveilles. Mais il faut remarquer que les cocos qui se trouvent aux Indes Occidentales ne croissent pas à beaucoup près si haut que ceux de l'Orient, le tronc pour l'ordinaire n'excédant pas vingt ou vingt-cinq pieds en hauteur, étant au reste d'une grosseur bien proportionnée. Il est beaucoup plus chargé de branches et de feuilles que le palmiste franc. Les îles de la Monaque et de Roatam, qui sont au golfe d'Hondures, sont renommées pour l'abondance de ces arbres. L'île de Saint Bartelemy entre les Antilles en est aussi ornée et c'est de là qu'on en a apporté en celle de Saint Christofle.

Le fruit croît sur le tronc même, au pied des branches. Il a la forme d'une noix mais sans faire de comparaison pour la grosseur car un seul pèse quelquefois environ dix livres. Depuis que l'arbre a commencé de porter, on ne le trouve jamais sans fruit car il en pousse de nouveaux par chaque mois de l'année. La coque est si dure et si épaisse, qu'on la peut polir et y graver diverses figures pour enrichir les coupes, les bouteilles et plusieurs autres vaisseaux qu'on en fait pour le service ordinaire du ménage ; elle est entourée d'une grosse enveloppe qui est toute de filaments.

Quand on a ouvert cette noix de cocos, on trouve premièrement une chair blanche comme neige qui est nourrissante au possible et qui a le goût de l'amande. Cette substance moelleuse est en si grande quantité en chaque fruit qu'on en peut remplir un plat. Elle est attachée fermement au-dedans de la coque et, en son milieu, elle contient un grand verre d'une liqueur claire et agréable comme du vin muscat, de sorte qu'une personne se pourrait bien contenter de l'un de ses fruits pour son repas. C'est cette eau seule qui se convertit en germe et qui, entre ses autres vertus, a la propriété d'effacer toutes les rides du visage et de lui donner une couleur blanche et vermeille pourvu qu'on l'en lave aussitôt que le fruit est tombé de l'arbre.

Qui désirera d'apprendre toutes les particularités du cocos et les grands usages qu'il a tant en la médecine qu'en la ménagerie lira, s'il lui plaît, la belle et ample description que François Pyrard en a fait en son traité des animaux, arbres et fruits des Indes Orientales [où il représente que les peuples de ces pays-là trouvent dans ce seul arbre non seulement leur pain, leur breuvage le plus délicieux, leur vêtement, leur huile, leur sucre, leur miel, leur baume et les médecines pour rétablir leur santé, lorsqu'elle est altérée, mais qu'ils en tirent encore la matière pour bâtir avec une facilité et solidité non pareilles leurs maisons et les vaisseaux, dont ils entretiennent le commerce avec leurs voisins. De sorte que l'on voit aux îles Maldives des navires qui ne sont bâtis et chargés que de cocos, ayant reçu de cet arbre merveilleux planches, chevilles, cordages, câbles, voiles, ancres, huile, vin, confiture, sucre, et diverses autres choses.]

[ARTICLE XVII. Du cacao.]

Quelques-uns, à cause de la ressemblance des noms, confondent quelquefois le cocos avec le cacao, qui croît en la province de Guatimala, près la Neuve-Espagne, qui est aussi un fruit très renommé en toute l'Amérique pour être le principal ingrédient qui entre en la composition de la chicolaté ou chocolate, dont on fait un breuvage souverain pour fortifier la poitrine, dissiper toutes les humeurs malignes qui s'y attachent, chasser la gravelle et tenir le corps frais et dispos, pourvu qu'on le prenne modérément.

Ce cacao, qui se trouvait aussi aux Antilles, en l'an 1649, dans le jardin d'un habitant de l'île de Sainte-Croix, [est à présent connu en celle de Tabago, comme nous l'avons dit en son lieu. C'] est un arbre presque semblable à l'oranger, sinon qu'il ne croît pas du tout si haut et qu'il a les feuilles un peu plus étendues. On le plante ordinairement en des lieux ombrageux et même sous d'autres arbres qui le puissent défendre de l'ardeur du soleil, qui flétrirait ses feuilles. Son fruit, qui est de la grosseur et d'une figure approchantes de celle d'un gland ou d'une moyenne olive, se forme dans de grosses cosses longuettes, qui sont rayées et divisées par les côtés [comme il est ici représenté.]

CHAPITRE VII. Des arbres qui sont propres à bâtir ou qui servent à la menuiserie ou à la teinture.

Nous avons jusqu'ici représenté plusieurs beaux arbres, qui portent des fruits qui contribuent à la nourriture ou au rafraîchissement des habitants des Antilles, et, en ce chapitre, nous nous proposons de traiter des principaux qu'on peut employer utilement tant à bâtir des maisons qu'à les orner par le moyen des beaux meubles de menuiserie qu'on en peut faire. Puis après nous considérerons

tous les autres arbres de diverses couleurs qui sont propres à la teinture.

ARTICLE I. De deux sortes d'acajou.

Il y a fort peu d'îles où l'on ne trouve de beaux arbres qui sont très propres à bâtir des maisons et à faire divers ouvrages de menuiserie. On fait particulièrement état de l'acajou, qui croît d'une hauteur et d'une grosseur si excessive que les Caraïbes tirent souvent d'un seul tronc ces grandes chaloupes qu'ils appellent pyraugues, qui sont capables de porter cinquante hommes. Il pousse plusieurs branches, qui sont fort touffues à cause de la multitude de feuilles dont elles sont chargées ; l'ombrage de cet arbre est fort agréable et même quelques-uns tiennent qu'il contribue à la santé de ceux qui se reposent dessous.

Il y a deux sortes d'acajou qui ne sont différents qu'en la hauteur de leur tronc et en la couleur de leur bois. Celui qui est le plus estimé a le bois rouge, léger, de bonne senteur et fort facile à être mis en œuvre. On a remarqué par expérience que le ver ne l'endommage point, qu'il ne se pourrit point dans l'eau, quand il a été coupé en bonne lune et que les coffres et les armoires qui sont faits de ces bois donnent une bonne odeur aux habits et qu'ils les contre-gardent de toutes les vermines qui s'engendrent ou se glissent aisément dans les coffres qui sont faits d'une autre matière. Ces propriétés sont cause que quelques-uns ont cru que cet arbre était une espèce de cèdre. On en fait aussi de l'essence pour couvrir les maisons. Les capitaines de navires qui trafiquent aux Antilles apportent souvent des planches de ce bois, qui sont si longues et si larges qu'il n'en faut qu'une pour faire une belle et grande table.

L'autre sorte d'acajou est de pareille figure, quant au dehors, que celui que nous venons de décrire mais il ne croît pas du tout si haut et quand on a levé l'écorce et l'aubel, on trouve que le bois est blanc. Il est aussi fort facile à mettre en œuvre quand il est fraîchement coupé mais, si on le laisse à l'air, il se durcit en telle sorte qu'on a bien de la peine à s'en servir. Les habitants des îles ne l'emploient qu'à faute d'autre, à cause qu'il est sujet aux vers et qu'il se pourrit en peu de temps. Si on fait des incisions au tronc de ces arbres, ils jettent une grande abondance de gomme, qui pourrait avoir quelque bon usage si on en avait fait l'essai.

ARTICLE II. De l'acomaa.

Cet arbre est bien aussi gros et si haut que l'acajou et n'est pas moins prisé des architectes et des menuisiers. Ses feuilles sont polies et assez longues. Il porte un fruit de la grosseur d'une prune qui, étant venu en sa maturité, est de couleur jaune et beau à voir mais il est trop amer pour être recherché des hommes. Les ramiers s'en engraisent en une saison de l'année et, pendant ce temps-là, leur chair est de même goût que le fruit qu'ils ont mangé. Il a l'écorce cendrée raboteuse, le bois pesant et aisé à polir et, selon les lieux où il croît, son cœur est rouge ou jaunâtre ou tirant sur le violet. Si on ouvre l'écorce, il en sort une liqueur laiteuse qui se durcit en forme de gomme.

ARTICLE III. Du bois de rose.

Il faut avouer que si les habitants des Antilles avaient dessein de s'y établir fermement, ils y pourraient trouver, non seulement les choses qui sont nécessaires à l'entretien de la vie mais encore les délices et les curiosités, tant pour ce qui concerne la nourriture et le vêtement que pour ce qui regarde la structure de leurs maisons et leur embellissement intérieur. Mais les douces pensées du retour au pays de leur naissance, que la plupart conservent en leurs cœurs, leur font négliger tous les rares avantages que ces îles leur présentent et passer légèrement par dessus la riche abondance des choses précieuses qu'elles produisent, sans en tirer aucun profit. Car pour ne rien dire présentement de la grande facilité qu'ils ont de faire des étoffes du coton qui y croît, de nourrir en leurs parcs toutes sortes de volailles et de bétail domestique qui y foisonne autant qu'en lieu du monde, ils pourraient sans doute recevoir beaucoup d'émoluments de plusieurs bois précieux, qui seraient de grand usage non seulement pour les loger et les meubler commodément mais aussi pour en faire du commerce avec l'Europe. Les descriptions que nous ferons de quelques-uns de ces rares arbres, tant au reste de ce chapitre qu'au suivant, justifieront cette proposition.

Le bois de rose étant propre non seulement à la charpente mais aussi à la menuiserie doit tenir le premier rang. Cet arbre croît d'une hauteur bien proportionnée à sa grosseur, son tronc est ordinairement si droit que c'est l'un des plus agréables ornements des forêts des Antilles. Il est couvert de plusieurs belles branches, qui sont accompagnées de feuilles molles, velues d'un côté et longues à peu près comme celles du noyer. En la saison des pluies, il porte des fleurs blanches de bonne odeur qui croissent par bouquets et qui relèvent merveilleusement la grâce naturelle de cet arbre. Ces fleurs sont suivies d'une petite graine noirâtre et polie. L'écorce de son tronc est d'un gris blanc. Son bois est au-dedans de couleur de feuille morte et, quand le rabot et le polissoir ont passé par-dessus, on y remarque plusieurs veines de différentes couleurs, qui sont comme des ondes qui lui donnent un éclat marbré et un lustre merveilleux. Mais la douce odeur qu'il exhale lorsqu'on le met en œuvre et qu'on le manie est ce qui le fait priser davantage et qui lui donne le beau nom qu'il porte. Quelques-uns ont même estimé que cette douce senteur, qui est encore plus agréable que celle de la rose, lui devait donner le nom de bois de Cypre et par effet ils le font passer sous ce titre, en quelques-unes des Antilles. Cet arbre croît dans toutes les îles de même façon quant à la figure extérieure mais son bois est marbré de diverses couleurs selon la différence des terroirs où il a pris sa naissance.

ARTICLE IV. Du bois d'Inde.

Cet arbre précieux et de bonne senteur se trouve en si grande abondance dans l'île de Sainte Croix et en plusieurs autres qu'il y en a des forêts presque tout entières. Il va de pair avec le bois de rose mais il croît beaucoup plus gros et plus haut lorsqu'il rencontre une bonne terre. Son tronc prend de profondes racines et s'élève fort droit. Son écorce est déliée, douce et unie partout, sa couleur est d'un gris vif et argenté et, en quelques endroits, elle tire sur le jaune, ce qui fait remarquer cet arbre entre tous les autres. Il fleurit une fois l'an au temps des pluies et, pour lors, il renouvelle une partie de son feuillage. Son bois est très solide et pesant au possible, d'où vient qu'il souffre d'être poli et que quelques Sauvages en font leurs massues. Après qu'on a levé un aubel vermeil, qui est sous l'écorce, on aperçoit le cœur de l'arbre, qui est extrêmement dur et d'une couleur violette, laquelle le fait beaucoup estimer des curieux.

La bonne odeur de cet arbre réside particulièrement en ses feuilles. Elles sont de pareille figure que celles du goyavier et quand, on les manie, elles parfument les mains d'une senteur plus douce que celle du laurier. Elles donnent à la viande et aux sauces un goût si relevé qu'on l'attribuerait plutôt à une composition de plusieurs sortes d'épiceries qu'à une simple feuille. On s'en sert aussi dans les bains que les médecins ordonnent pour fortifier les nerfs foulés et pour dessécher l'enflure qui reste aux jambes de ceux qui ont été

travaillés de fièvres malignes.

ARTICLE V. De plusieurs bois rouges qui sont propres à bâtir et des bois de fer.

Outre l'acajou, dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, il y a encore en ces îles plusieurs beaux arbres qui ont le bois rouge, solide et pesant, qui résiste aux vers et à la pourriture. Ils sont tous très propres à bâtir des maisons et à faire de beaux ouvrages de menuiserie.

Mais on fait particulièrement état du bois de fer, qui porte ce nom à cause qu'il surpasse en solidité, pesanteur et dureté tous ceux que nous avons décrits jusqu'à présent. Cet arbre, qui doit être mis entre les plus hauts et les mieux proportionnés des Antilles, est revêtu de beaucoup de branches. Il porte de petites feuilles, qui aboutissent en pointe et sont divisées près de la queue. Il fleurit deux fois l'année, à savoir aux mois de mars et de septembre. Ses fleurs, qui sont de couleur de violette, sont suivies d'un petit fruit de la grosseur d'une cerise, qui devient noir étant mûr et est fort recherché des oiseaux. L'écorce du tronc est brune. Le bois est d'un rouge bien vif, lorsqu'il est nouvellement coupé, mais il se ternit étant mis à l'air et perd beaucoup de son lustre. Le cœur de l'arbre est d'un rouge fort obscur, comme le bois de Brésil, et d'une telle dureté que l'on doit avoir des cognées bien tranchantes et qui soient à l'épreuve pour le pouvoir abattre. Mais son bois étant beau, solide, facile à polir et plus incorruptible que le cèdre et le cyprès, il récompense abondamment par toutes ces bonnes qualités la peine qu'il donne avant qu'on s'en puisse servir.

Il y a encore un autre arbre qui porte le même nom de bois de fer mais il n'est pas comparable au précédent. Il ne porte que de petites feuilles et, quand il fleurit, il est chargé d'une infinité de bouquets, qui s'élèvent sur toutes ses branches comme autant de panaches qui les parent fort avantageusement. Il est d'une belle hauteur et il a l'aubel jaune ou blanc, selon les lieux où il croît. Tout le bois de cet arbre, hormis le cœur qui est fort petit, fort dur et tirant sur le noir, est sujet aux vers, ce qui fait qu'on ne le met pas volontiers en œuvre, si ce n'est à faute d'autre.

ARTICLE VI. De plusieurs arbres dont le bois est propre à la teinture.

Entre les arbres qui croissent aux Antilles, il y en a plusieurs qui servent à la teinture. Les plus estimés et les plus connus sont le bois de Brésil, le bois jaune, l'ébène verte et le roucou.

Le bois de Brésil est ainsi nommé à cause que le premier qui a été vu en Europe avait été apporté de la province du Brésil, où il croît en plus grande abondance qu'en aucun autre endroit de l'Amérique. Cet arbre est rare aux Antilles et on n'en trouve qu'en celles qui sont le plus hérissées de rochers secs et arides. Son tronc n'est pas droit comme celui des autres arbres mais il est tortu, raboteux et plein de nœuds à peu près comme l'épine blanche. Lorsqu'il est chargé de fleurs, il exhale une douce senteur qui fortifie le cerveau. Son bois est recherché des tourneurs mais son principal usage est en la teinture.

L'île de Sainte Croix est renommée parmi toutes les autres pour avoir une infinité d'arbres rares et précieux. On fait particulièrement état d'un qui s'élève fort haut et dont le bois, qui est parfaitement jaune, sert à la teinture. Lorsque les Anglais tenaient cette île, ils en envoyaient beaucoup en leur pays. On le nomme bois jaune, à cause de sa couleur [ou bien de Fustok, ainsi que nous l'avons dit en la description de l'île de Tabago, en laquelle cet arbre est aussi fort commun.]

L'ébène verte est ordinairement employée à faire plusieurs excellents ouvrages de menuiserie parce qu'elle prend aisément la couleur et le lustre de la vraie ébène mais son meilleur usage est en la teinture, laquelle elle rend d'un beau vert naissant. L'arbre qui porte ce bois est fort touffu à cause que sa racine pousse une grande quantité de rejetons qui l'empêchent de croître si haut et si gros qu'il ferait si sa force était ramassée en un seul tronc. Ses feuilles sont polies et d'un beau vert. Sous l'écorce, il a environ deux pouces d'aubel blanc et le reste du bois jusqu'au cœur est d'un vert si obscur qu'il approche du noir mais, quand on le polit, on découvre certaines veines jaunes qui le font paraître marbré.

ARTICLE VII. Du roucou.

C'est le même arbre que les Brasiiliens nomment vrucu. Il ne croît pas plus haut qu'un petit oranger. Ses feuilles, qui sont pointues par l'un des bouts, ont la figure d'un cœur. Il porte des fleurs blanches mêlées d'incarnat. Elles sont composées de cinq feuilles, qui ont la forme d'une étoile et la largeur d'une rose. Elles croissent par bouquets aux extrémités des branches. Ces fleurs sont suivies de petites siliques, qui resserrent plusieurs grains de la grosseur d'un petit pois, qui, étant parvenus à maturité, sont couverts d'un vermillon le plus vif et le plus éclatant qu'on saurait désirer. Cette riche teinture, qui est enfermée en cette écosse, est si mollette et si gluante qu'elle s'attache aux doigts aussitôt qu'on la touche.

Pour avoir cette précieuse couleur, on secoue dans un vaisseau de terre les grains sur lesquels elle est attachée, on verse dessus de l'eau tiède, dans laquelle on les lave jusqu'à ce qu'ils aient quitté leur vermillon. Et puis quand on a laissé reposer cette eau, on fait sécher à l'ombre le marc ou la lie épaisse qui se trouve au fond du vaisseau et l'on en forme des tablettes ou de petites boules, qui sont fort estimées des peintres et des teinturiers lorsqu'elles sont pures et sans aucun mélange, comme sont celles que nous venons de décrire.

Le bois de cet arbre se brise facilement. Il est très propre pour entretenir le feu et, s'il est entièrement éteint et qu'on en frotte quelque temps deux pièces l'une contre l'autre, elles jettent des étincelles, comme ferait un fusil, qui allument le coton, ou toute autre matière susceptible de feu que l'on a mise auprès pour les recevoir. Son écorce sert à faire des cordes qui sont de durée. Sa racine donne un bon goût aux viandes et, quand on en met dans les sauces, elle leur communique la couleur et l'odeur du safran.

Les Caraïbes ont de ces arbres en tous leurs jardins, ils les entretiennent soigneusement et les présentent beaucoup à cause qu'ils en tirent ce beau vermillon dont ils se rougissent le corps. Ils s'en servent aussi à peindre et à donner du lustre aux plus belles vaiselles de leur petit ménage.

On pourrait aussi mettre au rang des arbres qui sont propres à la teinture, la plupart de ceux qui distillent des gommés car ceux qui ont été curieux d'en faire l'essai ont remarqué qu'étant mêlées dans la teinture, elles relèvent les couleurs les plus sombres et les moins claires par un certain éclat et un fort beau lustre qu'elles leur donnent.

CHAPITRE VIII. Des arbres qui sont utiles à la médecine et de quelques autres dont les habitants des Antilles peuvent tirer de grands avantages.

Dieu, ayant ordonné à tous les peuples les bornes de leur habitation, n'a laissé aucune contrée dépourvue de moyens nécessaires pour y faire subsister commodément les hommes qu'il y a placés et, pour étaler devant leurs yeux les richesses infinies de son ado-

table Providence, il a donné à la terre la vertu de produire non seulement les vivres qui sont nécessaires pour leur nourriture mais encore divers antidotes pour les munir contre les infirmités dont ils peuvent être accueillis et plusieurs remèdes souverains pour les en délivrer lorsqu'ils y sont tombés. Pour ne rien dire des autres endroits du monde, les Antilles possèdent sans contredit tous ces rares avantages en un degré fort considérable car elles ne fournissent pas simplement à leurs habitants une agréable variété de fruits, de racines, d'herbages, de légumes, de gibier, de poissons et d'autres délices pour couvrir leurs tables mais elles leur présentent encore un grand nombre d'excellents remèdes pour les guérir de leurs maladies. C'est ce que le lecteur judicieux pourra facilement remarquer en la suite de cette "Histoire Naturelle" et particulièrement en ce chapitre où nous décrivons les arbres qui sont d'un grand usage en la médecine.

ARTICLE I. Du cassier ou canifacier.

Cet arbre croît de la grosseur et presque de la même figure qu'un pêcher, ses feuilles sont languettes et étroites, elles tombent une fois l'an pendant les sécheresses et, quand la saison des pluies retourne, il en pousse de nouvelles. Elles sont précédées de plusieurs beaux bouquets de fleurs jaunes, auxquelles succèdent de longs tuyaux ou de longues siliques, qui viennent de la grosseur d'un pouce ou environ et sont quelquefois d'un pied et demi ou de deux pieds de long. Elles contiennent au-dedans, comme en autant de petites cellules, cette drogue médicinale si connue des apothicaires que l'on appelle casse. Nos Français nomment l'arbre cassier ou canifacier et les Caraïbes mali mali. Tandis que le fruit grossit et s'allonge, il est toujours vert mais, quand il a pris sa consistance, il devient en mûrissant brun ou violet et demeure ainsi suspendu à ses branches.

Quand ce fruit est mûr et sec et que les arbres qui le portent sont agités de grands vents, on entend de fort loin le bruit qui est excité par la collision de ces dures et longues siliques, les unes contre les autres. Cela donne l'épouvante aux oiseaux, qui n'en osent approcher, et, pour les hommes qui ne savent pas la cause de ce son confus, s'ils ne voient les arbres-mêmes émus et choquant leurs branches et leurs fruits, ils s'imaginent qu'ils ne sont pas loin du bord de la mer de laquelle ils croient entendre l'agitation ou bien ils se persuadent que c'est le chameillis de plusieurs soldats qui sont aux mains. C'est la remarque de tous ceux qui ont visité le sein, ou, comme on le nomme ordinairement, le Cul-de-sac de l'île de Saint Domingue, où l'on voit des plaines entières et de fort longue étendue, qui ne sont couvertes d'aucun autre arbre. C'est aussi de là, selon toute apparence, qu'on a apporté la semence de ceux qui croissent aux Antilles. Au reste ces bâtons de casse, qui viennent de l'Amérique, sont plus pleins et plus pesants que ceux qu'on apporte du Levant et la drogue qui est dedans a tous les mêmes effets.

Les fleurs du cassier étant confites en sucre purgent bénignement non seulement le ventre mais aussi la vessie. Les bâtons du cassier, lorsqu'ils sont confits verts, ont aussi la même propriété. Mais la pulpe étant extraite du fruit mûr fait une opération plus prompte et beaucoup plus louable. Plusieurs des habitants du pays se trouvent bien d'en user chaque mois un peu avant le repas et ils ont remarqué que ce doux médicament leur conserve merveilleusement leur bonne constitution.

ARTICLE II. Des noix de médecine.

Les noix de médecine, qui sont si communes en toutes ces îles, croissent sur un petit arbre, dont on fait le plus souvent les séparations des jardins et des habitations. Si l'on n'empêche sa juste croissance, il monte à la hauteur d'un figuier ordinaire, duquel il a aussi la figure ; son bois est fort tendre et moelleux, il produit plusieurs branches qui rampent confusément à l'entour du tronc. Elles sont chargées de feuilles assez longues, vertes et molles, qui sont rondes par le bas et se terminent en trois pointes.

Le bois et les feuilles de cet arbre distillent un suc laiteux, qui tache le linge ; même il n'y a pas de plaisir de s'en approcher en temps de pluie parce que les gouttes d'eau qui tombent de dessus ses feuilles ont un tout pareil effet que le suc. Il porte plusieurs fleurs jaunes composées de cinq feuilles, qui ont la figure d'une étoile quand elles sont épanouies ; les fleurs venant à tomber, quelques-unes sont suivies de petites noix, qui sont vertes au commencement, puis elles deviennent jaunes et enfin noires et un peu ouvertes lorsqu'elles sont mûres. Chaque noix resserre trois ou quatre noyaux en autant de distinctes cellules, qui ont l'écorce noirâtre de la grosseur et de la figure d'une fève. L'écorce étant levée, on trouve dans chacun un pignon blanc d'une substance huileuse, qui est enveloppé et mi-parti d'une déliée pellicule. Ces pignons ont un goût assez agréable qui est approchant de celui des noisettes. Mais si l'on n'observe quelque règle en les mangeant, ils excitent un étrange dévoiement par haut et par bas, particulièrement si on avale la petite peau qui les enveloppe et celle qui les sépare par la moitié. Pour tempérer leur force et pour en user avec un heureux succès, on les purge de ces peaux et on les fait passer légèrement sur les charbons, puis, étant battus, on en prend quatre ou cinq qu'on mêle dans un peu de vin pour leur servir de véhicule et de correctif.

Les rameaux de cet arbre, étant coupés et mis en terre, prennent facilement racine. Les Portugais tirent de l'huile des pignons, qui est estimée en la ménagerie et qui peut aussi avoir son lieu en la médecine.

ARTICLE III. Du bois de cannelle.

L'arbre qui porte cette espèce de cannelle, qui est si commune en toutes les îles, peut tenir place entre ceux qui servent à la médecine, puisque son écorce aromatique est recherchée de tous ceux qui sont travaillés d'affections froides et employée pour décharger l'estomac des humeurs gluantes et pituiteuses qui l'oppressent. La bonne odeur et la verdure perpétuelle de ce bel arbre ont persuadé à quelques-uns que c'était une sorte de laurier mais il croît beaucoup plus haut, son tronc est aussi plus gros, ses branches sont plus étendues et ses feuilles, qui ne sont pas du tout si longues, sont de beaucoup plus douces et d'un vert plus gai. Son écorce, qui est cachée sous une peau cendrée, est plus épaisse et d'une couleur plus blanche que la cannelle qui vient du Levant ; elle est aussi d'un goût plus âcre et plus mordicant. Mais étant séchée à l'ombre, elle donne une saveur très agréable aux viandes.

Outre ces arbres précieux que nous venons de décrire, les îles de Tabago, de la Barbade et de Sainte Croix sont estimées entre toutes les autres pour avoir plusieurs bois que l'usage a rendus recommandables en la médecine car on y trouve du sandale, du gayac et même du sassafras, qui sont assez connus, sans qu'il soit besoin d'en faire des descriptions particulières.

ARTICLE IV. Du cotonnier.

Il y a encore plusieurs autres arbres assez communs par toutes les Antilles dont les habitants peuvent tirer de grandes commodités. Le cotonnier, que les Sauvages appellent manoulou-akecha, doit tenir le premier rang comme étant le plus utile. Il croît de la hauteur d'un pêcher. Il a l'écorce brune, les feuilles petites, divisées en trois. Il porte une fleur de la grandeur d'une rose, qui est soutenue par le bas sur trois petites feuilles vertes et piquantes qui l'enserrent. Cette fleur est composée de cinq feuilles, qui sont d'un

jaune doré, elles ont en leur fond de petites lignes de couleur de pourpre et un bouton jaune, qui est entouré de petits filaments de même couleur. Les fleurs sont suivies d'un fruit de figure ovale, qui est de la grosseur d'une petite noix avec la coque. Quand il est parvenu à sa maturité, il est tout noir par dehors et il s'entrouvre en trois endroits, qui font voir la blancheur du coton qu'il resserre sous cette rude couverture. On trouve dans chaque fruit sept petites fèves, qui sont la semence de l'arbre.

Il y a une autre espèce de cotonnier, qui rampe sur la terre comme la vigne destituée d'appuis, c'est celle-ci qui produit le coton le plus fin et le plus estimé. On fait de l'un et de l'autre des toiles et plusieurs petites étoffes, qui sont d'un grand usage en la ménagerie.

ARTICLE V. Du savonnier.

Il y a deux sortes d'arbres, dont les Insulaires se servent au lieu de savon, l'un a cette qualité en son fruit, qui croît par grappes, rond, jaunâtre et de la grosseur d'une petite prune, qui a aussi un noyau noir et dur qui se peut polir. On le nomme communément pomme de savon. L'autre a cette vertu en sa racine, qui est blanche et molle. L'un et l'autre rendent l'eau blanche et écumeuse comme ferait le savon même mais si on usait du premier trop souvent, il brûlerait le linge. L'on appelle ces arbres savonniers à cause de la propriété qu'ils ont de blanchir,

ARTICLE VI. Du paretuvier.

Cet arbre ne se plaît qu'aux marécages et aux bords de la mer. Il a la feuille verte, épaisse et assez longue. Ses branches, qui se recourbent contre terre, ne l'ont pas sitôt touchée qu'elles prennent des racines et poussent un autre arbre, qui entrelace ordinairement sa tige et ses branches si près à près et à tant de replis, avec tout ce qu'il peut joindre, que ces arbres gagnent et occupent en peu de temps tout ce qu'ils trouvent de bonne terre, qui est par ce moyen rendue si difficile à défricher que l'on n'en peut attendre aucun profit. C'est sous ces arbres que les sangliers et autres bêtes sauvages tiennent leur fort. Ils servent aussi en quelques lieux de rempart aux habitants des îles, qui sont assurés que personne ne les surprendra de ce côté-là. Ils sont encore très utiles en ce que, n'y ayant point de chêne en ces îles, leur écorce est propre à tanner les cuirs.

ARTICLE VII. Du calebassier.

Il ne faut pas oublier le calebassier, qui fournit la plus grande partie des petits meubles du ménage des Indiens et des habitants étrangers qui font leur demeure en ces îles. C'est un arbre qui croît de la hauteur, de la grosseur et de la forme d'un gros pommier. Ses branches sont ordinairement fort touffues. Ses feuilles qui sont languettes, étroites et rondes par le bout, sont attachées par bouquets aux branches et en quelques endroits du tronc. Il porte des fleurs et des fruits presque tous les mois de l'année. Les fleurs sont d'un gris mêlé de vert et chargé de petites taches noires et quelquefois violettes. Elles sont suivies de certaines pommes, dont à peine en peut-on trouver deux qui soient de pareille grosseur et de même figure. Et comme un potier fait paraître l'adresse de sa main en faisant sur une même roue et d'une même masse de terre des vaisseaux, d'une forme et d'une capacité différentes, ainsi la nature montre ici son industrie merveilleuse en tirant d'un seul arbre des fruits divers en leur forme et en leur grosseur, encore qu'ils soient tous attachés à une même branche et produits d'une même substance.

Ces fruits ont ceci de commun, qu'ils ont tous une écorce dure, ligneuse, d'une épaisseur et d'une solidité requise pour s'en pouvoir servir au lieu de bouteilles, de bassins, de coupes, de plats, d'écuelles et de tous les autres petits vaisseaux qui sont nécessaires au ménage. Ils sont remplis d'une certaine pulpe, laquelle étant bien mûre devient violette, de blanche qu'elle était auparavant. On trouve parmi cette substance certains petits grains plats et durs qui sont la semence de l'arbre. Les chasseurs des îles se servent de ce fruit pour étancher leur soif au besoin et ils disent qu'il a le goût de vin cuit mais qu'il resserre un peu trop le ventre. Les Indiens polissent l'écorce et l'émaillent si agréablement avec du roucou, de l'indigo et plusieurs autres belles couleurs que les plus délicats peuvent manger et boire sans dégoût, dans les vaiselles qu'ils en forment. Il y a aussi des curieux, qui ne les estiment pas indignes de tenir place entre les raretés de leurs cabinets.

ARTICLE VIII. Du mahot.

Il y a deux sortes d'arbres qu'on appelle mahot, à savoir le mahot franc et le mahot d'herbe. Le premier est le plus recherché, parce qu'il est plus fort. Il ne devient pas fort grand mais il produit plusieurs branches qui rampent contre terre. L'écorce en est fort épaisse et fort aisée à lever de dessus l'arbre. On en fait de longues aiguillettes, qui sont plus fortes que les cordes de Teil, dont on se sert en plusieurs endroits. On les emploie ordinairement à monter les rouleaux du tabac et à attacher plusieurs choses qui sont nécessaires au ménage. Pour ce qui est du mahot d'herbe, on s'en sert au défaut du premier mais il pourrit facilement et n'égale en rien l'autre pour la force.

Enfin il y a dans ces îles plusieurs autres arbres, qui ne se voient point en l'Europe, dont les uns récréent seulement la vue, tels que sont celui qu'on appelle mappou et plusieurs sortes de bois épineux, et les autres contentent l'odorat par leur bonne senteur ou même ont des qualités venimeuses, comme l'arbre laiteux, celui dont la racine étant broyée et jetée dans les rivières enivre les poissons, le mancénilier, lequel nous décrivons en son lieu, et une infinité d'autres, qui ont tous le bois blanc, mou et de nul usage et qui n'ont encore point de nom parmi nos Français.

[Avant que de passer outre, nous mettrons ici la figure du papayer franc, dont nous avons fait la description en l'article troisième du sixième chapitre, page 50.

Nous inférerons aussi en ce lieu la figure d'une branche de cacao, duquel nous avons parlé en l'article seizième du même chapitre, page 66.]

CHAPITRE IX. Des arbrisseaux du pays, qui portent des fruits ou qui poussent des racines, qui sont propres à la nourriture des habitants, ou qui servent à d'autres usages.

Dieu, ayant fait de la terre un seul élément, l'a séparée en diverses contrées, à chacune desquelles il a donné quelque avantage et quelque commodité qui ne se trouve point aux autres, afin que dans cette agréable variété sa Providence se puisse tant plus distinctement reconnaître [et admirer]. Mais il faut avouer qu'en la distribution que cette Divine Sagesse a fait de ses biens, les Antilles ont été fort richement partagées car, pour nous arrêter fixement à la matière que nous traitons, non seulement les grands arbres, que nous avons décrits aux chapitres précédents, contribuent au logement, à la nourriture, au vêtement, à la conservation de la santé et

à plusieurs autres doux accommodements des hommes qui y habitent mais il y croît encore plusieurs arbrisseaux qui poussent des racines ou qui portent des fruits qui servent aux mêmes usages, comme il se pourra remarquer par la lecture de ce chapitre.

ARTICLE I. Du manioc.

Les habitants des îles se servent, au lieu de blé, de la racine d'un arbrisseau, qui se nomme manioc et que les Toupinambous appellent manyot et d'autres mandioque, de laquelle on fait un pain assez délicat, que l'on appelle cassave. Cette racine est si féconde qu'un arpent de terre, qui en sera planté, nourrira plus de personnes que n'en pourraient faire six, qui seraient ensemencés du meilleur froment. Elle jette un bois tortu de la hauteur de cinq à six pieds, qui est très facile à rompre et rempli de petits nœuds. Sa feuille est étroite et languette. Au bout de neuf mois la racine est en sa maturité. On dit même qu'au Brésil il ne lui faut que trois ou quatre mois pour croître grosse comme la cuisse. Si la terre n'est point trop humide, la racine s'y peut conserver trois ans sans se corrompre si bien qu'il ne faut point de grenier pour la serrer car on la tire de la terre à mesure qu'on en a besoin.

Pour faire venir cette racine, il faut prendre de ce bois et le couper par bâtons de la longueur d'un pied ou environ, puis faire des fosses dans le jardin avec une houe et fourrer trois de ces bâtons en triangle dans la terre que l'on a tirée de ces fosses et dont on a fait un petit monceau relevé. On appelle cela planter à la fosse. Mais il y a une autre sorte de planter le manioc, que l'on nomme planter au piquet, qui est plus prompte et plus aisée mais qui ne produit pas de manioc si beau, ni si estimé. Cela ne consiste qu'à faire un trou en terre avec un piquet et à y planter tout droit le bois de manioc. Mais il faut prendre garde, en le plantant, de ne pas mettre les nœuds en bas parce que les bâtons ne pousseraient point. Les Indiens n'y font point d'autre façon mais pour l'avoir en saison, ils observent le décours de la lune et que la terre soit un peu humectée.

Il y a plusieurs sortes de ces arbrisseaux, qui ne sont différents qu'en la couleur de l'écorce de leur bois et de leur racine. Ceux qui ont l'écorce grise ou blanche ou verte font un pain de bon goût et ils croissent en peu de temps mais les racines qu'ils produisent ne sont pas de si bonne garde et elles ne foisonnent point tant que celles du manioc rouge ou violet, qui est le plus commun, le plus estimé et le plus profitable en la ménagerie.

Le suc de cette racine est froid comme la ciguë et c'est un poison si puissant que les pauvres Indiens des grandes îles, étant persécutés à feu et à sang par les Espagnols et voulant éviter une mort plus cruelle, se servaient de ce venin pour se faire mourir eux-mêmes. On voit encore aujourd'hui en l'île de Saint Domingue, un lieu nommé la Caverne des Indiens, où se trouvent les ossements de plus de quatre cents personnes qui s'y donnèrent la mort avec ce poison, pour échapper des mains des Espagnols. Mais, au bout de vingt-quatre heures que ce suc si venimeux pour toutes sortes d'animaux est tiré de sa racine, il perd sa qualité maligne et dangereuse.

ARTICLE II. Du ricinus ou palma christi.

Il y a dans les Antilles une infinité de ces arbrisseaux que l'on nomme palma christi ou ricinus. Et ils croissent si hauts et si gros en quelques lieux qu'on les prendrait pour une espèce différente de ceux que l'on voit en Europe. Les Nègres en amassent la graine et en expriment l'huile, de laquelle ils se servent pour frotter leurs cheveux et se garantir de la vermine. Les qualités que lui donnent Galien et Dioscoride répondent bien à l'usage qu'en tirent ces barbares. La feuille de cet arbrisseau est aussi souveraine pour la guérison de quelques ulcères, parce qu'elle est fort attractive.

ARTICLE III. Des bananiers et figuiers.

Il croît en toutes ces îles deux sortes d'arbrisseaux, ou plutôt de gros roseaux spongieux au-dedans, qui viennent volontiers en terre grasse, près des ruisseaux ou dans les vallées qui sont à l'abri des vents. On les nomme ordinairement bananiers ou planes et figuiers, ou pommiers de paradis. Ces deux espèces d'arbrisseaux ont ceci de commun entre eux 1. qu'ils croissent de pareille hauteur, à savoir de douze ou de quinze pieds hors de terre ; 2. que leurs tiges, qui sont vertes, luisantes, spongieuses et remplies de beaucoup d'eau, sortent d'un gros oignon en forme d'une poire, qui est muni de plusieurs petites racines blanches qui le lient avec la terre ; 3. qu'ils poussent, proches de leur pied, des rejetons qui produisent des fruits au bout de l'an ; 4. que quand on a coupé une des tiges pour avoir le fruit, la plus avancée succède en la place et ainsi l'arbrisseau se perpétue et se multiplie tellement qu'il occupe avec le temps tout autant de bonne terre qu'il en rencontre ; 5. que la substance de l'un et de l'autre est molle, qui se résout en eau, laquelle étant claire au possible a néanmoins la qualité de teindre le linge et les étoffes blanches en couleur brune ; 6. que leurs fruits sont au sommet de chaque tige, en forme de grosses grappes ou de gros bouquets ; 7. et que leurs feuilles, qui sont grandes d'environ une aune et un quart et larges de dix-huit pouces, peuvent servir de nappes et de serviettes et étant sèches tenir lieu de matelas et de lits pour coucher mollement.

Ces deux arbrisseaux sont encore semblables en ceci que, de quelque sens que l'on coupe leur fruit lorsqu'il est en maturité, la chair qui est blanche comme neige représente en son milieu la figure d'un crucifix ; cela paraît particulièrement quand on le coupe par rouelles délicates. C'est pourquoi les Espagnols croiraient faire un crime d'y mettre le couteau et se scandalisent fort de le voir trancher autrement qu'avec les dents.

Mais le bananier a ceci de particulier : 1. son fruit est long de douze à treize pouces, un peu recourbé vers l'extrémité, gros à peu près comme le bras, au lieu que celui du figuier est de la moitié plus petit, de la longueur de six pouces ; 2. le bananier ne produit en son bouquet que vingt-cinq ou trente bananes pour le plus, qui ne sont point trop serrées les unes auprès des autres, mais le figuier a quelquefois jusqu'à cent ou six vingts figues, qui sont tellement unies et pressées les unes contre les autres qu'on a de la peine à les en détacher ; 3. les bananes ont la chair ferme et solide, propre à être cuite, ou sous la cendre ou au pot avec la viande ou confite et séchée au four ou au soleil, pour être gardée plus facilement. Mais la figue, ayant une substance molle, ne peut servir à tous ces usages.

Pour avoir ces fruits, on coupe par le pied les arbres, qui ne portent qu'une seule fois en leur vie, et on soutient avec une fourche la grosse grappe, de peur qu'elle ne se froisse en tombant. Mais on n'y met pas volontiers la serpe, que quand on aperçoit qu'il y a quelques-uns des fruits de chaque bouquet qui ont la peau jaune, car c'est un signe de maturité ; et lors, étant portés à la maison, ceux qui étaient encore verts mûrissent successivement et l'on a chaque jour du fruit nouveau.

La grappe, qui est nommée régime par nos Français, est ordinairement la charge d'un homme et, quelques fois, il la faut mettre sur un levier et la porter à deux sur les épaules, comme la grappe de raisin que les espions rapportèrent de la terre de Canaan. Quelques-uns ont trouvé ce fruit si beau et si délicat qu'ils se sont imaginés que c'est celui du Paradis terrestre, dont Dieu avait

défendu à Adam et à Eve de manger. Aussi ils le nomment figuier d'Adam ou pommier de Paradis. La feuille de ces roseaux, se trouvant de la grandeur que nous avons dit, était du moins bien propre à couvrir la nudité de nos premiers parents. Et pour ce qui regarde la figure du crucifix, que le fruit représente au-dedans lorsqu'il est coupé, cela peut fournir une ample matière de profondes spéculations à ceux qui se plaisent à spiritualiser les secrets de la Nature.

Il y en a qui disent que la figure d'une croix est aussi marquée dans la semence de l'herbe que l'on nomme ruë. La petite gentiane ou cruciataa les feuilles disposées en forme de croix sur sa tige et il faut avouer que la nature, comme en se jouant, s'est plu à représenter de cette sorte diverses figures dans les plantes et dans les fleurs. Ainsi il y en a qui se rapportent à la forme des cheveux, d'autres à celle des yeux, des oreilles, du nez, du cœur, de la langue, des mains et de quelques autres parties du corps. Et ainsi il y a encore diverses plantes fameuses qui semblent représenter plusieurs autres choses comme des aigles, des abeilles, des serpents, des pattes de chat, des crêtes de coq, des oreilles d'ours, des bois de cerf, des flèches et semblables, dont parfois même, à cause de cette ressemblance, ces plantes-là portent le nom. Nous ne les spécifions pas ici parce que tous les livres en sont pleins.

ARTICLE IV. Du bois de corail.

Il y a encore, en plusieurs îles, un petit arbrisseau qui porte une graine rouge comme du corail. Elle croît par bouquets à l'extrémité de ses branches, qui en reçoivent un grand lustre. Mais ces petits grains ont une petite marque noire à l'un des bouts, qui les défigure et leur fait perdre leur prix, selon l'avis de quelques-uns. Les autres disent tout au contraire que cette bigarrure de couleurs ne les rend que plus agréables. On s'en sert à faire des bracelets.

ARTICLE V. Du jasmin et du bois de chandelle.

Les arbrisseaux, que nos Français ont nommés jasmin et bois de chandelle, doivent être mis entre ceux qui sont considérables en ces îles. Car le premier porte une petite fleur blanche, qui parfume toute la circonférence de sa bonne odeur et c'est ce qui lui a acquis le nom qu'il porte. Et quant à l'autre, il exhale une si agréable et si douce senteur lorsqu'on brûle son bois sec, il est aussi si susceptible de feu et il rend une flamme si claire, à cause d'une certaine gomme aromatique dont il est imbu, que c'est avec raison qu'il est recherché des habitants pour l'usage et l'entretien de leurs feux et pour leur tenir lieu de chandelle et de flambeau pendant la nuit.

CHAPITRE X. Des plantes, herbages et racines de la terre des Antilles.

Après avoir représenté dans les chapitres précédents les arbres et les arbrisseaux dont la terre des Antilles est richement couverte, il nous faut maintenant entrer en la considération de plusieurs rares plantes, herbes et racines, dont elle est aussi très abondamment pourvue.

ARTICLE I. De trois sortes de pyman.

La plante que nos Français appellent pyman ou poivre de l'Amérique est la même que les naturels du pays nomment axi ou carive. Elle croît touffue comme un petit buisson sans épines. Sa tige est couverte d'une peau cendrée, elle porte plusieurs petits rameaux, qui sont chargés d'une multitude de feuilles languettes, dentelées et de couleur de vert naissant. Il y en a de trois sortes qui ne sont en rien différentes qu'en la figure de l'écosse ou du fruit qu'elles portent. L'une ne produit qu'un petit bouton rouge, longuet comme un clou de girofle, qui a au-dedans une semence déliée beaucoup plus chaude que les épices qui viennent du Levant et presque caustique, qui communique facilement cette qualité piquante à tout ce à quoi on l'emploie.

L'autre espèce a une écosse beaucoup plus grosse et plus longue, qui devient parfaitement vermeille étant mûre et, si l'on s'en sert aux sauces, elle les jaunît comme ferait le safran.

La troisième a encore une écosse plus grosse, qui est assez épaisse, rouge comme du plus vif corail et qui n'est pas également unie. La graine, qui n'est point si âcre, ni si épicée que celle des autres, est suspendue au milieu. C'est l'un des plus beaux fruits que l'on saurait voir lorsqu'il est mûr. On en a apporté de la graine en France et ailleurs, qui est venue en perfection. Mais le fruit ne vient pas du tout si gros qu'en l'Amérique. On se sert de cette écosse et de la graine qui est dedans au lieu de poivre, parce que ce fruit donne un goût relevé qui approche de celui de cette épice. Les effets néanmoins n'en sont pas si louables car, après qu'il a un peu piqué la langue et enflammé le palais par son acrimonie, au lieu de fortifier et d'échauffer la poitrine, il l'affaiblit et y cause des froideurs ou plutôt, selon le sentiment des médecins, il ne l'échauffe que trop et il l'affaiblit par sa vertu caustique, n'y causant de froideur que par accident, en tant qu'il dissipe l'humide radical, qui est le siège de la chaleur. C'est pourquoi on remarque dans les îles que ceux qui s'en servent ordinairement en leur manger sont sujets à des maux d'estomac et à contracter une couleur jaune.

ARTICLE II. Du tabac.

La plante de tabac, ainsi appelée à cause de l'île de Tabago, où, selon l'opinion de quelques-uns, elle a été premièrement découverte par les Espagnols, est aussi nommée nicotiane du nom de monsieur Nicot, médecin qui la mit le premier en usage en l'Europe et qui l'envoya de Portugal en France. On la qualifie encore d'herbe à la reine, parce qu'étant apportée de l'Amérique, elle fut présentée à la reine d'Espagne comme une plante rare et de merveilleuse vertu. Les Espagnols lui donnent de plus le nom d'herbe sainte, pour les excellents effets que l'expérience leur en a fait sentir, comme témoigne Garcilasso, au 25^e chapitre du 2^e livre de son "Commentaire Royal des Yncas du Pérou". Enfin on l'appelle petun, bien que Jean de Lery s'en mette fort en colère, soutenant que la plante qu'il a vue au Brésil et que les Taupinambous nomment petun est tout à fait différente de notre tabac. Les Caraïbes le nomment en leur langue naturelle y ouly. On ne connaissait autrefois dans les îles d'autres plantes de tabac que celles que les habitants nomment ordinairement tabac vert et tabac à la langue, à cause de la figure de sa feuille mais depuis qu'on y a apporté, de la terre ferme, de la semence de celles qu'on appelle tabac de verine et tabac des Amazones, on les a aussi divisées en ces quatre sortes. Les deux premières sont de plus grand rapport mais les deux autres sont plus estimées, à cause de leur bonne odeur.

Toutes ces sortes de plantes de tabac croissent aux îles de la hauteur d'un homme et davantage lorsqu'on n'empêche point leur croissance, en coupant ce sommet de leurs tiges. Elles portent quantité de feuilles vertes longues, velues par-dessous et que l'on dirait être huilées lorsqu'on les manie. Celles qui croissent au bas de la plante sont plus larges et plus longues, comme tirant plus de nourriture de l'humour de la racine. Elles poussent au sommet de petits rameaux, qui portent une fleur en forme de petite clochette, laquelle est d'un violet clair. Et quand cette fleur est sèche, il se forme un petit bouton en la place, dans lequel est contenue

la semence, qui est de couleur brune et extrêmement déliée.

Quelquefois on trouve, sous les feuilles et sous les branches de cette plante, des nids de ces petits oiseaux que l'on appelle colibris et que nous décrirons en leur lieu.

ARTICLE III. De l'indigo.

La matière dont on fait cette teinture violette qu'on appelle indigo se tire d'une plante, qui ne s'élève hors de terre qu'un peu plus de deux pieds et demi. Elle a la feuille petite, d'un vert naissant qui tire sur le jaune quand elle est mûre. Sa fleur est rougeâtre. Elle vient de graine que l'on sème par sillons en droite ligne. Son odeur est fort désagréable, au contraire de cette espèce d'indigo que l'on trouve en Madagascar, qui porte de petites fleurs d'un pourpre mêlé de blanc qui sentent bon.

ARTICLE IV. Du gingembre.

Entre toutes les épicereries du Levant qu'on a essayé de faire croître en l'Amérique, il n'y en a aucune qui ait réussi que le gingembre, qui y vient en abondance et en sa perfection. C'est la racine d'une plante, qui ne s'élève pas beaucoup hors de terre, qui a les feuilles vertes et longuettes, comme celles des roseaux et des cannes de sucre. Sa racine se répand non en profondeur mais en largeur et est couchée entre deux terres, comme une main qui a plusieurs doigts étendus aux environs. D'où vient aussi qu'on l'appelle patte entre les habitants des îles. Cette plante se peut provigner de semence ou, comme il se pratique plus ordinairement, de certaines petites racines qui croissent comme filets autour de la vieille tige et des plus grosses racines, tout ainsi qu'aux chervis. Elle croît facilement en toutes les Antilles et particulièrement à S. Christofle. Aussi depuis que le tabac est devenu à si vil prix, plusieurs habitants de cette île ont fait trafic de gingembre avec un heureux succès.

ARTICLE V. Des patates.

La patate, que quelques-uns appellent batate, est une racine qui est presque de la figure des truffes des jardins, que l'on nomme toupinambous ou artichaut d'Inde, mais d'un goût beaucoup plus relevé et d'une qualité beaucoup meilleure pour la santé.

Nous prendrons ici occasion de dire, en passant par forme de digression, que ces toupinambous, qui sont aujourd'hui non seulement fort communs en ces quartiers, mais fort vils et fort méprisés et qui ne sont guère que la viande des pauvres gens, ont été autrefois entre les plus rares délices. Car aux superbes festins qui se firent à Paris par les Princes, à quelques ambassadeurs en l'an mille six cent seize, on en servit comme d'un mets précieux et exquis. Retournons à notre patate.

Elle croît en perfection dans une terre légère, moyennement humide et un peu labourée. Elle pousse quantité de feuilles mollasses, d'un vert fort brun, qui ont une figure approchante de celles des épinards. Elles sortent de plusieurs pampres qui rampent sur terre et qui remplissent incontinent au long et au large toute la circonférence ; et si la terre est bien préparée, ces pampres forment en peu de temps diverses racines, par le moyen de certains fibres ou filaments blanchâtres, qui se poussent de dessous les nœuds et qui s'insinuent facilement en la terre. Elle porte une fleur de la couleur à peu près qu'est la racine et en forme de clochette, au défaut de laquelle se forme la graine. Mais ordinairement pour provigner ce fruit, on prend seulement de ces pampres qui s'éparpillent partout, comme nous avons dit, et on les couche dans une terre labourée, où au bout de deux ou trois mois, ils ont produit leur racine, laquelle a aussi cette vertu qu'étant coupée par rouelles et mise en terre, elle produit sa racine et sa feuille, comme si elle avait sa semence en chacune de ses moindres parties [de même que les naturalistes l'attribuent à la graine de la coriandre et à celle de l'armoïse, de laquelle ils disent de plus qu'elle renaît même de sa cendre].

Ces racines sont de couleurs différentes et, dans un même champ, on en tirera quelquefois de blanches, qui sont les plus communes, de violettes, de rouges, comme les betteraves, de jaunes et de marbrées. Elles sont toutes d'un goût excellent. Car pourvu qu'elles ne soient point remplies d'eau et qu'elles soient creuses en un terroir moyennement humide et sec, qui participe de l'un et de l'autre, elles ont le goût des châtaignes et sont d'une meilleure nourriture que la cassave, qui dessèche le corps, car elles ne sont pas si arides. Aussi plusieurs Anglais se servent de ces racines au lieu de pain et de cassave et les font cuire pour cet effet sous la cendre ou sur les charbons, car étant ainsi préparées, elles sont de meilleur goût et elles perdent cette qualité venteuse qu'ont la plupart des racines. Mais, pour l'ordinaire, on les fait cuire dans un grand pot de fer, au fond duquel on met tant soit peu d'eau, puis on étoupe soigneusement avec un linge l'orifice du couvercle afin qu'elles cuisent par cette chaleur étouffée. Et c'est là le mets le plus ordinaire des serviteurs et esclaves du pays, qui les mangent ainsi sortant du pot, avec une sauce composée de pyman et de suc d'orange que nos Français appellent pymantade.

Il faut avouer que, si cette racine n'était pas si commune, elle serait beaucoup plus prisée. Les Espagnols la mettent entre leurs délices et ils l'apprennent avec du beurre, du sucre, de la muscade, ou de la cannelle. Les autres la réduisent en bouillie et, y ajoutant force graisse et du poivre ou du gingembre, trouvent que c'est un excellent manger. Mais la plupart des habitants des îles n'y font pas tant de façon, quelques-uns aussi cueillent la tendre extrémité des pampres et après les avoir fait bouillir, ils les mangent en salade, en forme d'asperge ou de houblon.

ARTICLE VI. De l'ananas.

L'ananas est tenu pour le fruit le plus délicieux, non seulement de ces îles mais de toute l'Amérique. Il est aussi si beau et d'une odeur si douce qu'on dirait que la nature ait déployé en sa faveur tout ce qu'elle resserrait de plus rare et de plus précieux en ses trésors.

Il croît sur une tige haute d'un bon pied, qui est revêtue d'environ quinze ou seize feuilles, qui sont de la longueur de celles des cardes, de la largeur de la paume de la main et de la figure de celles de l'aloès. Elles sont pointues par le bout, de même que celles du glaïeul, un peu cavées par le milieu et armées des deux côtés de petites épines, qui sont fort pointues.

Le fruit, qui croît entre ces feuilles et qui est élevé sur cette tige, est quelquefois de la grosseur d'un melon. Sa forme est à peu près semblable à une pomme de pin. Son écorce, qui est relevée de petits compartiments en forme d'écaillés, d'un vert pâle bordé d'incarnat, couchés sur un fond jaune, est chargée en dehors de plusieurs petites fleurs, qui selon les divers aspects du soleil, se revêtent d'autant de différentes couleurs qu'on en remarque en l'arc en ciel. Ces fleurs tombent en partie, à mesure que le fruit mûrit. Mais ce qui lui donne plus de lustre et ce qui lui a acquis le titre de roi entre les fruits, c'est qu'il est couronné d'un gros bouquet, tissu de fleurs et de plusieurs feuilles, solides et dentelées, qui sont d'un rouge vif et luisant et qui lui donnent une merveilleuse grâce.

La chair, ou la pulpe qui est contenue sous l'écorce, est un peu fibreuse mais elle se résout toute en suc dans la bouche. Elle a un goût si relevé et qui lui est si particulier que ceux qui l'ont voulu parfaitement décrire, ne pouvant le faire sous une seule comparaison, ont emprunté tout ce qui se trouve de plus délicat, en l'auberge, en la fraise, au muscat et en la reinette et, après avoir dit tout cela, ils ont été contraints de confesser qu'elle a encore un certain goût particulier, qui ne se peut pas aisément exprimer.

La vertu ou le germe par lequel ce fruit se peut perpétuer ne consiste pas en sa racine ou en une petite graine rousse, qui se rencontre souvent en sa pulpe, mais en cette guirlande dont il est couvert. Car sitôt qu'elle est mise en terre, elle prend racine, elle pousse des feuilles et, au bout de l'an, elle produit un fruit nouveau. On voit souvent de ces fruits, qui sont chargés de trois de ces bouquets, qui ont tous la vertu de conserver leur espèce. Mais chaque tige ne porte du fruit qu'une seule fois.

Il y en a de trois ou quatre sortes, que les habitants des îles ont distingués ou par la couleur ou par la figure ou par la saveur, à savoir l'ananas blanc, le pointu et celui qu'ils appellent la rénette. Ce dernier est plus estimé que les deux autres, à cause que quand il est bien mûr, il possède pour le goût toutes ces rares qualités que nous avons dites. Il a aussi une odeur plus agréable que les autres et il agace moins les dents.

Les Indiens naturels du pays et nos Français qui demeurent aux îles composent de ce fruit un très excellent breuvage, qui approche fort de la malvoisie, quand il est gardé quelque temps. On en fait aussi une confiture liquide, laquelle est l'une des plus belles et des plus délicates de toutes celles que l'on apporte des Indes. On coupe aussi l'écorce en deux et on la confit à sec avec une partie des feuilles les plus déliées, puis après on la rejoint proprement selon l'art et on l'encroûte d'une glace sucrée, qui conserve parfaitement la figure du fruit et de ses feuilles et qui fait voir en ces heureuses contrées, nonobstant les chaleurs de la zone torride, une douce image des tristes productions de l'hiver.

On a mangé assez longtemps de ce fruit sans remarquer les rares usages qu'il a dans la médecine mais à présent l'expérience a fait connaître que son suc a une vertu admirable pour récréer les esprits et relever le cœur abattu, on l'emploie aussi heureusement pour fortifier l'estomac, chasser les dégoûts et rétablir l'appétit. Il soulage aussi merveilleusement ceux qui sont affligés de la gravelle ou de suppression d'urine et même il détruit la force du poison. Au défaut de ce fruit, sa racine produit les mêmes effets. L'eau que l'on en tire par l'alambic fait une opération plus prompte et plus puissante mais, à cause qu'elle est trop corrosive et qu'elle offense la bouche, le palais et les vaisseaux urétraux, il en faut user en bien petite quantité et par l'avis d'un savant médecin, qui saura donner un correctif à cette acrimonie.

ARTICLE VII. Des cannes de sucre.

Le roseau, qui par son suc délicieux fournit la matière dont on compose le sucre, porte les feuilles semblables aux autres roseaux, que l'on voit aux marais et au bord des étangs mais elles sont un peu plus longues et un peu plus tranchantes. Car si on ne les empoigne avec adresse, elles coupent les mains comme un rasoir. On le nomme canne de sucre et il croît de la hauteur de cinq à six pieds et de la grosseur de deux pouces en circonférence. Il est divisé par plusieurs nœuds, qui sont ordinairement éloignés de quatre ou cinq pouces les uns des autres. Et d'autant plus que cette distance est grande, d'autant plus aussi les cannes sont estimées être plus propres à faire le sucre.

La tige pousse comme un buisson de longues feuilles vertes et touffues, du milieu desquelles s'élève la canne, qui est aussi chargée en son sommet de plusieurs feuilles pointues et d'un panache dans lequel se forme la semence. Elle est entièrement remplie d'une moelle blanche et succulente, de laquelle on exprime cette douce liqueur dont se forme le sucre.

Elle vient en perfection dans une terre grasse, légère et moyennement humide. On la plante en des sillons, qu'on fait en égale distance avec la houe ou avec la charrue et qui sont profonds d'un demi-pied. On y couche des cannes qui sont mûres, on les couvre de terre et, peu de temps après, chaque nœud forme une racine et pousse sa feuille et la tige, qui produit une nouvelle canne. Sitôt qu'elle sort de terre, il faut être fort soigneux de sarcler tout aux environs, afin que les méchantes herbes ne la suffoquent. Mais dès qu'une fois elle a couvert la terre, elle se conserve d'elle-même comme un bois taillis et elle peut durer plusieurs années sans être renouvelée, pourvu que le fond soit bon et que le ver ne la corrompe car, en ce cas, le meilleur est d'arracher au plus tôt toute la plante et de la faire toute nouvelle.

Encore que les cannes soient mûres au bout de neuf ou dix mois, elles se conservent bonnes sur le pied deux ans et quelquefois trois ans entiers, après quoi elles dépérissent. Mais le plus sûr et le meilleur est de les couper tous les ans, près de terre et au défaut du dernier nœud.

Lorsque ces cannes sont en leur maturité et que l'on marche sur les champs, on trouve ce doux rafraîchissement et on en suce avec plaisir le jus, qui est excellent, ayant le même goût que le sucre. Mais si l'on en prend trop, on se met en danger d'un cours de ventre et c'est de quoi il faut avertir les nouveaux venus car ceux qui sont naturalisés dans le pays n'y sont pas si sujets.

Il y a encore en quelques-unes de ces îles de ces belles et précieuses cannes, qu'on porte à la main par ornement et qui sont naturellement marbrées et émaillées de diverses figures. Le bord des étangs et tous les endroits marécageux sont aussi pourvus de gros roseaux fort hauts et fort droits, dont les habitants font ordinairement les parois et les réparations de leurs maisons et les lattes de leurs couverts. Les Indiens se servent aussi du sommet de ces roseaux, pour faire la plupart de leurs flèches.

CHAPITRE XI. De quelques autres rares productions de la terre des Antilles et de plusieurs sortes de légumes et de fleurs qui y croissent.

Nous avons déjà représenté, au chapitre précédent, plusieurs plantes, herbages et racines qui croissent aux Antilles et qui sont considérables en leurs feuilles, en leurs fruits et en leurs merveilleuses propriétés. Mais d'autant que cette matière est extrêmement féconde et agréable, nous sommes persuadés que le lecteur curieux aura pour agréable de voir encore sous un titre particulier un grand nombre de rares productions de cette terre, qui sont pour la plupart inconnues en l'Europe.

ARTICLE I. Des raquettes.

Ce que nos Français appellent raquettes, à cause de la figure de ses feuilles, est un gros buisson épineux, qui rampe sur la terre, ne pouvant s'élever guère haut, parce que sa tige, qui n'est autre chose qu'une feuille qui s'est grossie par succession de temps, ne monte qu'environ un demi-pied hors de terre. Et quoi qu'elle soit assez grosse, elle ne paraît point et on ne la peut apercevoir qu'en soulevant les feuilles vertes, lourdes, grossières et épaisses d'un pouce, qui l'entourent et qui sont attachées les unes aux autres. Elles sont armées d'aiguillons extrêmement perçants et déliés et sur quelques-unes de ces feuilles longues et hérissées, il croît un

fruit de la grosseur d'une prune datte, qui a aussi sur sa peau plusieurs menues et déliées épines, qui percent vivement les doigts de ceux qui le veulent cueillir. Quand il est mûr, il est rouge dedans et dehors comme le vermillon. Les chasseurs des îles le trouvent fort délicat et fort rafraîchissant. Mais il a cette propriété qu'il teint l'urine en couleur de sang aussitôt après qu'on en a mangé, de sorte que ceux qui ne savent pas ce secret craignent de s'être rompu une veine. Et il s'en est trouvé qui, ayant aperçu ce changement, dont ils ignoraient la cause, se sont mis au lit et ont cru être dangereusement malades. On dit qu'il y a au Pérou une espèce de prunes qui produit le même effet. Et quelques-uns assurent l'avoir aussi remarqué, après avoir mangé de la gelée de groseilles rouges.

Ceux qui ont décrit le tunal, qui est si prisé à cause de la précieuse teinture d'écarlate qu'il nourrit sur ses feuilles, le font tout pareil à la plante dont nous venons de parler, hormis qu'ils ne lui donnent point de fruit. Quelques autres l'ont mise au rang des chardons qui portent des figes, à cause que le fruit en a la figure et que, quand il est ouvert, au lieu de noyau, il n'a que des petits grains tout pareils à ceux de la fige.

Il y en a encore d'une autre espèce, dont le fruit est blanc et d'un goût beaucoup plus doux et plus savoureux que le rouge, dont nous venons de parler. Et même il s'en trouve une autre qui est sans doute une espèce de tunal, sur laquelle on a vu des vermisseaux semblables en couleur à un rubis, qui teignent en très belle et très vive écarlate le linge ou le drap sur lequel on les écrase.

ARTICLE II. Du cierge.

Le cierge, qui est ainsi nommé par nos Français à cause de sa forme, est appelé par les Caraïbes akoulerou. C'est aussi une espèce de gros chardon, qui croît comme un gros buisson touffu et hérissé de toutes parts d'épines extrêmement pointues et déliées. Il pousse en son milieu neuf ou dix tiges sans branches ni feuilles, qui sont hautes de neuf à dix pieds, droites et cannelées comme de gros cierges. Elles sont aussi munies de poignantes épines, comme d'aiguilles fines et perçantes au possible, qui ne permettent pas qu'on le puisse toucher de quelque côté que ce soit. L'écorce et le dedans sont assez mollasses et spongieux. Chaque cierge porte en une saison de l'année, entre les raies cannelées de sa tige, des fleurs jaunes ou violettes, auxquelles succède un fruit en forme de grosse fige, qui est bon à manger et assez délicat. Les oiseaux en sont fort friands mais ils ne le peuvent becqueter qu'en volant, parce que les aiguillons qui le conservent de toutes parts ne leur souffrent pas de s'arrêter sur ce buisson, ni sur ses tiges. Les Indiens en détachent le fruit, avec de petites perches fendues par le bout.

ARTICLE III. De plusieurs sortes de lienes.

Il y a plusieurs espèces de bois rampant par terre et qui s'attachent aux arbres et empêchent souvent de courir facilement par les forêts. Les habitants des îles les nomment lienes. Les unes sont en forme de gros câble de navire. Les autres portent des fleurs de diverses couleurs. Et même il s'en voit qui sont chargées de grosses siliques tannées, longues d'un bon pied, larges de quatre ou cinq pouces et dures comme l'écorce du chêne, dans lesquelles sont contenus ces fruits curieux qu'on appelle châtaignes de mer, qui ont la figure d'un cœur et dont on se sert souvent après qu'on les a vidés de leur pulpe pour conserver du tabac pulvérisé, ou quelque autre poudre de bonne senteur. Ce que les habitants des îles appellent pommes de lienes est un fruit qui croît sur une sorte de vime, qui s'attache aux gros arbres comme le lierre. Il est de la grosseur d'une balle de jeu de paume et couvert d'une coque dure et d'une peau verte, qui contient au-dedans une substance, laquelle, étant mûre, a la figure et le goût de groseilles.

ARTICLE IV. Des herbes toujours vives.

On trouve dans ces Antilles plusieurs espèces d'herbes toujours vives, dont les unes croissent sur le tronc des vieux arbres, comme le gui sur le chêne, les autres croissent en terre et sur des rochers. Elles ont tant d'humidité naturelle, que bien qu'elles soient arrachées et suspendues la racine en haut, au milieu des chambres où on les conserve par ornement et pour récréer la vue, elles ne quittent point leur verdure.

ARTICLE V. Des plantes sensibles.

Il y a à Tabago une espèce d'herbe toujours vive, qui d'abondant est sensible. Elle croît haut d'un pied et demi, ou environ, la tige est entourée d'une grande multitude de feuilles longues d'un bon pied, larges de trois doigts, dentelées à peu près comme celle de la fougère, aux extrémités de couleur verte entremêlée de petites taches brunes et rouges. En la saison des fruits, il croît du milieu de cette plante une fleur ronde, composée de plusieurs feuilles, qui sont rangées en même ordre que celles du souci. Mais elles sont d'un violet clair et ont assez bonne odeur, étant maniées. La nature de cette plante est telle que, si quelqu'un arrache de ses feuilles ou s'il les touche seulement, toute la plante se flétrit et laisse tomber les autres feuilles contre terre, comme si on l'avait foulée aux pieds. Et selon le nombre des feuilles que l'on en a arrachées, elle demeure plus ou moins de temps à se redresser.

Il en croît une semblable à Madagascar, que les habitants appellent haest-vel, c'est à dire herbe ayant vie. Mais ce n'est pas la même espèce qui se voit ici, à Paris, au jardin du roi car elle a la feuille beaucoup plus petite et qui n'est ni tachetée ni dentelée et, qui plus est, elle ne produit point de fleurs. Outre que ses feuilles étant touchées se resserrent en dedans par quelque sorte de contraction. Au lieu que celle que nous décrivons laisse tomber les siennes à terre, en dehors.

On voit encore une autre espèce de plante vive et sensible en plusieurs autres îles. Elle croît quelquefois de la hauteur d'un arbrisseau. Elle est revêtue de beaucoup de petites branches qui sont chargées en tout temps d'une infinité de feuilles languettes et étroites, qui sont émaillées en la saison des pluies de certaines menues fleurs dorées, qui ressemblent à de petites étoiles. Mais ce qui fait que cette plante est estimée l'une des plus rares et des plus merveilleuses du monde, est qu'aussitôt qu'on la veut empoigner, elle retire ses feuilles et les recoquille sous ses petits rameaux, comme si elles étaient flétries, puis elle les épanouit de nouveau, quand on retire la main et qu'on s'en éloigne.

Il y en a qui nomment cette plante l'herbe chaste, parce qu'elle ne saurait souffrir qu'on la touche sans s'en offenser. Ceux qui ont passé par l'isthme, depuis Nombre de Dios jusqu'à Panama, racontent qu'il y a des bois entiers d'un arbre nommé sensitif, auquel sitôt que l'on touche, les branches et les feuilles s'élèvent avec grand bruit et font ensemble la figure d'un globe.

On voyait à Paris, au jardin du roi, il y a quelques années, un arbrisseau sensitif, estimé de grand prix. Mais quelqu'un s'étant avisé de donner l'invention de le mettre au fond d'un puits pour le conserver contre le froid et les rigueurs de l'hiver, il y mourut misérablement, au grand regret des curieux.

ARTICLE VI. De plusieurs sortes de pois.

La terre y produit partout des légumes, tels que sont les pois et les fèves, de plusieurs sortes. Les Sauvages antillais les appellent en général manconti.

Pour les pois, ils sont presque tous de même espèce que ceux qui croissent en l'Europe, excepté ceux que l'on cueille sur un petit arbrisseau, qui est de la hauteur du genêt et a les feuilles petites, vertes et étroites. Il porte des pois dans des gousses, ou siliques, qui sont attachées à ses branches. Ils sont verts et plus petits que les ordinaires, d'un goût relevé et si faciles à cuire qu'il ne leur faut qu'un bouillon. On les nomme aux îles, pois d'Angole, parce que la semence en est venue de ce pays-là, comme il est à croire.

Il y en a d'une autre sorte, que l'on nomme pois, mais qui néanmoins ont la figure de fèves. Ils sont assez petits. Et de cette espèce il y en a de blancs, de noirs, de rouges, ou tannés, qui sont tous excellents et qui viennent à maturité en trois mois. On les nomme à Saint Christofle pois anglais.

ARTICLE VII. Des fèves et fasoies.

Entre les fèves et fasoies, il en croît aux Antilles de plusieurs espèces qu'on ne voit point en France. Les plus communes sont des blanches, à qui les premiers habitants ont donné un nom malhonnête à cause de leur figure. Elles produisent leur fruit, qui est bon à manger, six semaines après avoir été plantées. Les autres sont diversifiées de plusieurs belles et différentes couleurs, comme celles que l'on nomme fèves de Rome ou de Lombardie.

Mais les plus considérables pour leur rareté sont celles qu'on nomme fèves de sept ans, parce qu'une même tige porte sept ans entiers sans se lasser et s'étend sur les arbres, sur les rochers et partout où elle peut atteindre. Et ce qui est merveilleux, c'est qu'en tout temps il y a du fruit en fleur, du fruit en vert et du fruit en maturité. De sorte qu'on y peut admirer

Le printemps et l'automne en un même rameau.

On dit la même chose d'un certain arbre d'Egypte, nommé figuier de pharaon, où l'on voit toujours du fruit mûr, du fruit prêt à mûrir et du fruit naissant. Les oranges ont un semblable avantage.

ARTICLE VIII. Des plantes et herbes qui peuvent avoir leur usage en la médecine ou au ménage.

Quant aux plantes qui peuvent avoir leur usage en la médecine, il y en a plusieurs en ces îles desquelles les propriétés ne sont pas encore bien connues et quelques autres qui se trouvent aussi ailleurs. Telles que sont la scolopendre, une espèce d'aloès et plusieurs sortes de capillaires. Il y en a aussi quelques-unes dont on a déjà fait l'expérience et qui sont reconnues pour être douées de grandes vertus, entre lesquelles les plus prisées sont le jonc de senteur, le balisier et l'herbe aux flèches.

Le jonc de senteur est tout semblable aux autres joncs qui croissent auprès des étangs et des rivières mais il pousse une racine ronde de la grosseur d'une noisette, qui rend une odeur fort douce comme celle de l'iris et qui, étant séchée à l'ombre et réduite en poudre, a une merveilleuse vertu pour aider les femmes qui sont en travail d'enfant, si on leur en donne une petite prise.

Le balisier croît de différente grosseur et hauteur selon les terroirs où il se trouve, il se plaît particulièrement dans des lieux humides. Ses feuilles sont si grandes et si larges que les Caraïbes en couvrent au besoin leurs petites cabanes. Elles sont aussi employées pour adoucir les inflammations des plaies et pour faire des bains à ceux qui ont des nerfs foulés ou quelque autre débilité. Sa fleur, qui croît comme un panache, qui est composée de plusieurs petites coupes jaunes ou rouges, est suivie de boutons, qui sont remplis d'un grand nombre de grains gros comme des pois, qui sont si polis et si durs qu'on en peut faire des chapelets.

L'herbe aux flèches est une espèce d'herbe triste car, pendant le jour, ses fleurs sont toujours fermées et, durant la nuit, elles sont épanouies. Ses feuilles, qui sont d'un beau vert, sont longues de six ou sept pouces et larges de trois. Sa racine, étant pilée, a la vertu d'éteindre tout le venin des flèches empoisonnées, étant appliquée sur la plaie [le plus promptement qu'il est possible].

La plupart des herbes potagères que nous avons en France croissent aussi en ces îles. Il est vrai qu'il y en a quelques-unes, comme sont les choux et les oignons, qui ne portent point de graine. On n'en manque pas toutefois pour cela. Car quant aux choux, lorsqu'ils sont en maturité, ils produisent plusieurs rejetons, que l'on transplante et qui en poussent d'autres, qui deviennent aussi gros et aussi beaux que s'ils venaient de graine. Et pour ce qui est des oignons, les navires y en apportent quantité, qui produisent beaucoup de vert, dont on se sert ordinairement dans le potage et dans les pois.

Il y a aussi beaucoup de melons communs, dont la graine a été portée de ces quartiers mais, à cause de la chaleur du pays, ils mûrissent là plus facilement, ont la chair plus ferme et de meilleur goût et sont d'une plus suave odeur. Et ce qui est l'excellence est que l'on en a en toutes les saisons de l'année.

ARTICLE IX. Des melons d'eau.

Il croît en ces pays-là une autre espèce de melons, qui sont communs en Italie mais qui sont sans comparaison meilleurs en Egypte et au Levant. Il en croît aussi en quelques endroits de France mais il ne valent rien. On les nomme melons d'eau, parce qu'ils sont remplis d'une eau sucrée qui entrelace leur chair, qui est pour l'ordinaire vermeille et rouge comme du sang aux environs du cœur, où sont contenus les grains de leur semence, qui sont aussi de même couleur et quelquefois noirs. Leur écorce demeure toujours verte et sans odeur, de sorte que c'est à la tige plutôt qu'au fruit qu'il faut discerner leur maturité. Ils croissent souvent plus gros que la tête, d'une forme ronde ou en ovale. On les mange sans sel et bien que l'on en mange en quantité, ils ne nuisent point à l'estomac mais en ces pays-là, qui sont chauds, ils rafraîchissent beaucoup et provoquent l'appétit.

On y cultive encore du maïs qu'on nomme autrement blé d'Espagne ou de Turquie, de toutes sortes de mil, des concombres, des citrouilles, des betteraves et d'autres racines, qui [sont toutes extrêmement bonnes et savoureuses].

ARTICLE X. Des lys des Antilles.

Et parce qu'il y en a qui pourraient, outre tout cela, demander des fleurs, il y en croît aussi de très belles et de très bonne odeur. Entre autres, il s'y voit une espèce de lys blanc d'une merveilleuse senteur car ils ont une odeur pareille à celle du jasmin mais si pénétrante qu'il n'en faut qu'une fleur pour parfumer une chambre. L'oignon et la feuille sont semblables à celles des lys de France mais la fleur a ses feuilles éparpillées et divisées par petits lambeaux comme si elles avaient été découpées par plaisir avec des ciseaux. Il y a encore d'autres lys, qui sont de tout point pareils à nos lys jaunes ou orangés.

ARTICLE XI. De deux sortes de fleurs de la passion.

On voit aux Antilles une plante très renommée pour la beauté de ses feuilles, la douce odeur de ses fleurs et la bonté de son fruit. Les Espagnols l'appellent grenadile, les Hollandais rhang appel et nos Français la fleur de la passion, à cause qu'elle porte cette rare fleur, en laquelle on remarque avec admiration une partie des instruments de la Passion de notre Seigneur, qui y sont représentés. Il est vrai que quelques curieux qui l'ont considérée attentivement avouent qu'ils y ont bien reconnu quelque ressemblance de la couronne d'épines, des fouets, des clous, du marteau et de la colonne mais ils ajoutent aussi que la plupart de ces choses y sont figurées à peu près en la même façon que les Vierges, les Lions et les Ours le sont par les Constellations célestes, tellement que pour trouver toutes ces enseignes de la Passion dans ces fleurs-là, ils disent après Acosta, au chapitre 27 du livre quatrième de son Histoire, qu'il est besoin de quelque piété qui en fasse croire une partie.

Il y en a de plusieurs sortes, qui ont toutes ceci de commun : que si elles ne rencontrent quelque arbre pour l'embrasser et se soutenir, elles rampent sur la terre comme fait le lierre : que leurs fleurs s'épanouissent après le lever du soleil et se referment avant qu'il se couche et qu'elles produisent un fruit délicat et rafraîchissant au possible. Mais les feuilles, les fleurs et les fruits de quelques-unes sont si différents en leur forme extérieure qu'il ne faut pas s'étonner de ce que les auteurs qui ont traité de cette plante et qui ont cru qu'il n'y en avait qu'une seule espèce ne se sont pas accordés dans les descriptions qu'ils nous en ont données. Les habitants du Brésil en comptent jusqu'à sept sortes mais, aux Antilles, l'on n'en connaît que les deux dont nous avons ici fait mettre les figures. L'une a les feuilles assez larges, qui sont partagées en cinq fleurons, dont celui du milieu est rond par le haut et les quatre autres se terminent en pointe. Sa fleur étant épanouie est plus ample qu'une rose. Elle est enserrée près du pied, dans trois petites feuilles vertes ; son corps est composé de plusieurs autres belles feuilles, dont les unes sont d'un bleu céleste, qui est parsemé de petites pointes rouges qui ont la figure d'une couronne, et les autres sont de couleur de pourpre. Toute cette belle fleur est entourée d'une infinité de menus filaments ondes, qui sont comme les rayons de ce petit soleil entre les fleurs ; ils sont émaillés de blanc, de rouge, de bleu, d'incarnat et de plusieurs autres vives couleurs, qui leur donnent une merveilleuse grâce. L'autre sorte a aussi les feuilles divisées en cinq parties comme la première : mais sa fleur, qui a la figure d'une petite coupe, bordée par le haut de petits filets blancs et rouges, n'est point si étendue ; le dedans est orné de feuilles blanches, qui se terminent en pointe. Ces deux espèces de fleurs de la passion poussent de leur cœur une petite colonne ronde, qui a sur son chapiteau un bouton chargé de trois grains, qui ont la forme de clous ; cette colonne est accompagnée de cinq filets blancs, qui supportent de petites languettes jaunes, semblables à celles qu'on voit dans la coupe des lys, et c'est ce qu'on dit représenter les cinq plaies de notre Seigneur.

Ces fleurs, qui sont d'une douce odeur, venant à tomber, le bouton qui est sur la colonne se grossit tellement qu'il s'en forme un beau fruit jaune, poli et de la grosseur d'une pomme médiocre. Son écorce est aussi épaisse que celle d'une grenade et elle est remplie d'un suc délicieux au goût, parmi lequel il y a un grand nombre de pépins noirs et durs au possible. On ordonne ce fruit comme un souverain rafraîchissement à ceux qui ont la fièvre et l'expérience a fait connaître qu'il a une singulière vertu pour réveiller l'appétit, récréer les esprits vitaux et réprimer les ardeurs de l'estomac. Les habitants du Brésil entretiennent soigneusement cette plante, de laquelle ils se servent comme d'un singulier ornement pour couvrir les berceaux et les cabinets de leurs jardins, car ses feuilles et ses fleurs leur fournissent un agréable ombrage et ils composent avec le fruit un sirop cordial qui est fort estimé parmi eux, à cause qu'outre les propriétés que nous avons déjà dites, il a encore cette qualité bien remarquable, de ne laisser aucun dégoût à ceux qui ont accoutumé d'en user. L'écorce de ce fruit et ses fleurs étant confites produisent tous les mêmes effets que le suc.

ARTICLE XII. De l'herbe de musc.

Il y a aussi une herbe que l'on nomme herbe de musc. Elle porte sa tige assez haut et elle croît touffue, comme un petit buisson sans épines. Ses feuilles sont assez longues et rudes, ses fleurs sont jaunes, fort belles à voir, en forme de calice ou de clochette, qui se forment après en un bouton assez gros, qui devient étant mûr d'un blanc satiné en dedans et de couleur de musc en dehors. La graine que ce bouton resserre est aussi de cette même couleur brune. Elle sent parfaitement le musc, quand elle est nouvellement cueillie. Dont aussi elle est nommée graine de musc et elle conserve longtemps cette odeur, pourvu qu'on la tienne en lieu sec et dans quelque vaisseau où elle ne s'évente pas.

Ainsi plusieurs autres herbes, plusieurs arbrisseaux et même la plupart de ces vives ou lienes, qui rampent parmi les buissons et qui s'élèvent sur les arbres qui croissent dans les Antilles, portent des fleurs aussi belles et agréables à la vue qu'elles sont douces et suaves à l'odorat. De sorte que bien souvent en allant par la campagne, on passe en des lieux où l'air en est tout parfumé.

CHAPITRE XII. De cinq sortes de bêtes à quatre pieds qu'on a trouvé en ces îles.

Avant que les Espagnols et les Portugais eussent dressé des colonies en l'Amérique, on n'y voyait ni chevaux, ni bœufs, ni vaches, ni moutons, ni brebis, ni chèvres, ni pourceaux, ni chiens. Mais pour faciliter leurs navigations et rafraîchir leurs vaisseaux dans le besoin, ils jetèrent de tous ces animaux en divers lieux de ce nouveau monde, où ils ont tellement multiplié qu'à présent ils y sont plus communs qu'en aucun endroit de l'Europe,

Outre ce bétail étranger, il y a eu de tout temps dans les Antilles quelques bêtes à quatre pieds, telles que sont l'opassum, le javaris-tatou, l'agouti et le rat musqué dont nous ferons les descriptions en ce chapitre.

ARTICLE I. De l'opassum.

L'opassum, qui est le même animal que les Brésiliens nomment carigueya, est de la grosseur [d'un cochon de six semaines]. Il a le museau pointu, la mâchoire d'en bas plus courte que celle de dessus, comme le pourceau les oreilles, longues, larges et droites et la queue longue, pelée par le bout et recourbée. Il est couvert sur le dos d'un poil noir entremêlé de gris et, sous le ventre et sous le col, il est jaunâtre. Il a des ongles extrêmement pointus, avec lesquels il grimpe légèrement sur les arbres. Il se nourrit d'oiseaux et il fait la chasse aux poules, comme le renard, mais au défaut de proie, il se nourrit de fruits.

Ce qui est de particulier en cet animal est que, par une singularité bien remarquable, il a une bourse de sa peau même repliée sous le ventre, dans laquelle il porte ses petits, lesquels il lâche sur terre quand il veut, en desserrant cette bourse naturelle. Puis quand il veut passer outre, il la rouvre et les petits rentrent dedans et il les porte ainsi partout. La femelle les allaite sans les poser à terre car ses mamelles sont cachées dans cette bourse, qui est en dedans couverte d'un poil beaucoup plus mollet, que celui qui paraît en dehors. La femelle produit ordinairement six petits. Mais le mâle, qui a aussi un pareil sac naturel sous le ventre, les porte à son tour, pour soulager la femelle, quoi qu'il ne les puisse pas allaiter. Ces animaux sont communs dans la Virginie et dans la Nouvelle-Espagne. La baleine, n'ayant pas reçu de la nature la commodité d'un tel sac, à l'industrie, à ce que dit Filostrate, de cacher ses

petits dans sa gueule. Et la belette aime tant ses petits que, craignant qu'on ne les lui dérobe, elle les prend aussi dans sa gueule et les remue de lieu en autre.

ARTICLE II. Du javaris.

Il y a aussi en quelques-unes de ces îles, comme à Tabago, une espèce de pourceaux sauvages, qui se voient pareillement au Brésil et en Nicaragua. Ils sont presque en tout semblables aux sangliers de nos forêts. Mais ils ont peu de lard, les oreilles courtes, presque point de queue et ils portent leur nombril sur le dos. On en voit de tout noirs et d'autres qui ont quelques taches blanches. Leur grognement est aussi beaucoup plus effroyable que celui des pourceaux domestiques. On les nomme javaris. Cette venaison est d'assez bon goût mais elle est difficile à prendre, à cause que ce sanglier ayant un évent sur le dos, par lequel il respire et rafraîchit ses poumons, il est presque infatigable à la course et, s'il est contraint de s'arrêter et qu'il soit poursuivi des chiens, il est armé de défenses si pointues et si tranchantes qu'il déchire tous ceux qui ont l'assurance de l'approcher.

ARTICLE III. Du tatou.

Les tatous, qui se trouvent aussi à Tabago, sont armés d'une dure écaille, de laquelle ils se couvrent et se parent comme d'une cuirasse. Il ont la tête d'un cochon, le museau de même, avec quoi ils fouillent la terre. Ils ont aussi, en chaque patte, cinq ongles fort pointus, dont ils se servent pour renverser promptement la terre et découvrir les racines, dont ils s'engraissent pendant la nuit. On tient que leur chair est délicate à manger et qu'ils ont un petit osselet à la queue qui guérit la surdité ; l'on a expérimenté qu'il soulage le bourdonnement et qu'il apaise la douleur d'oreille, le laissant dedans enveloppé dans du coton. Il y en a qui sont gros comme des renards mais ceux qui sont à Tabago sont beaucoup plus petits.

Quand ces animaux sont poursuivis et quand ils prennent leur repos, ce qu'ils font ordinairement durant le jour, ils se mettent en forme de boule et ils ramassent si bien leurs pieds, leur tête et leurs oreilles sous leurs écailles dures et solides qu'il n'y a aucune partie de leur corps qui ne soit à couvert sous cette cuirasse naturelle, qui est à l'épreuve des armes des chasseurs et des dents des chiens ; et s'ils sont près de quelque précipice, ils se laissent rouler du haut en bas sans crainte de se faire mal. L'Inscot récite qu'aux Indes Orientales, en la rivière de Goa, fut pris un monstre marin tout couvert d'écailles dures à l'égal du fer et qui, lorsqu'on le touchait, se retirait ainsi en une pelote.

ARTICLE IV. De l'agouti.

L'agouti est de couleur brune tirant sur le noir. Il a le poil rude, clair et une petite queue sans poil. Il a deux dents en la mâchoire d'en haut et autant en celle d'en bas. Il tient son manger en ses deux pattes de devant, comme l'écureuil. Il jette un cri, comme s'il disait distinctement coüyé. On le poursuit avec les chiens, parce que sa chair, quoi qu'elle sente un peu le sauvagin, est estimée de plusieurs, autant que celle du lapin. Quand il est chassé, il se sauve dans le creux des arbres, d'où on le fait sortir avec la fumée, après qu'il a crié étrangement. Si on le prend jeune, il s'apprivoise aisément et lorsqu'on le met en colère, le poil de dessus son dos se hérissé et il frappe la terre de ses pattes de derrière, comme font les lapins. Il est aussi de même grosseur mais ses oreilles sont courtes et rondes et ses dents sont tranchantes comme un rasoir.

ARTICLE V. Des rats musqués.

Les rats musqués, que nos Français appellent piloris, font le plus souvent leur retraite dans les trous de la terre comme les lapins, aussi ils sont presque de la même grosseur, mais pour la figure, ils n'ont rien de différent de celle des gros rats qu'on voit ailleurs, sinon que la plupart ont le poil du ventre blanc, comme les glirons, et celui du reste du corps noir ou tanné. Ils exhalent une odeur musquée, qui abat le cœur et parfume si fort l'endroit de leur retraite qu'il est fort aisé de le discerner.

La terre ferme de l'Amérique nourrit plusieurs bêtes à quatre pieds qui ne se trouvent en aucune de ces îles.

CHAPITRE XIII. Des reptiles qui se voient en ces îles.

Après avoir représenté au chapitre précédent les bêtes à quatre pieds qui se sont trouvées aux Antilles lorsque les colonies étrangères s'y sont établies, nous devons à présent traiter des reptiles qui y sont aussi en grande abondance car ces animaux, qui sont naturellement ennemis du froid, se multiplient merveilleusement dans ces pays chauds, joint que les grands bois et les rochers de ces îles contribuent beaucoup à leur production car ils leur servent de retraite assurée.

ARTICLE I. De plusieurs espèces de serpents et de couleuvres.

Il y a fort peu de bêtes venimeuses dans les Antilles. Il est vrai qu'il y a beaucoup de serpents et de couleuvres de différentes couleurs et figures. Il s'en voit de neuf à dix pieds de long et de la grosseur du bras et de la cuisse. On y a même une fois tué une de ces couleuvres, qui avait dans son ventre une poule entière avec la plume et plus d'une douzaine d'œufs, ayant surpris la poule comme elle couvait. Il s'en est trouvé une autre qui avait englouti un chat, d'où l'on peut aisément juger de la grosseur de ces bêtes.

Mais quelque prodigieuses qu'elles soient, elles n'ont aucun venin en la plupart de ces terres. Et même plusieurs habitants en ayant sur la couverture de leurs maisons, qui est faite le plus souvent des feuilles de palme ou de cannes de sucre, ils ne les en chassent pas, à cause qu'elles dénichent et dévorent tous les rats. Mais il faut tout dire, elles font aussi la guerre aux poulets. On a encore remarqué que quelques-unes ont l'adresse de garder une poule lorsqu'elle couve, sans lui faire aucun mal pendant ce temps-là mais, sitôt que les œufs sont éclos, elles mangent les petits poussins et du moins suffoquent la poule si elles ne sont pas assez puissantes pour l'engloutir.

Il y en a d'autres qui sont parfaitement belles et agréables à voir car elles sont entièrement vertes, hormis sous le ventre où elles sont d'un gris blanc. Elles sont longues d'une aulne et demie et quelquefois de deux mais elles sont fort déliées à proportion, n'étant pour le plus que de la grosseur du pouce. Elles ne vivent que de grenouilles, qu'elles épient près des ruisseaux, ou d'oiseaux, qu'elles guettent sur les arbres et dans leurs nids, lorsqu'elles y peuvent atteindre. Ainsi cette espèce de couleuvre est noble par dessus les autres car elle ne vit que de pêche et de chasse. Quelques habitants, qui sont accoutumés à voir toutes ces sortes de couleuvres, les manient sans crainte et les portent en leur sein. Ceux qui ont voyagé en Asie et en Afrique disent qu'ils y ont trouvé quelque chose de semblable. Car ils rapportent qu'en la grande Tartarie, il y a des montagnes où se nourrissent des serpents d'une grosseur prodigieuse mais nullement venimeux et très bons à manger et qu'au royaume de Syr, ils ont vu de ces bêtes se jouer avec

des enfants, qui leur donnaient des morceaux de pain. On dit aussi que dans les provinces des Antes au Royaume du Pérou, il y a d'effroyables couleuvres, longues de vingt-cinq à trente pieds, qui ne font mal à personne.

Quant aux îles de la Martinique et de Sainte Alousie, il n'en est pas de même qu'aux autres Antilles car il y en a qui ne sont point dangereuses et d'autres qui le sont beaucoup. Celles qui ne le sont pas sont plus grosses et plus longues que les autres. C'est pour-quoi ceux qui ne les connaissent pas en ont plus de peur que de celles qui sont véritablement à craindre. Néanmoins elles ne font aucun mal, au contraire, dès qu'elles aperçoivent une personne, elles s'enfuient avec diligence. Ce qui est cause qu'on les appelle coureresses. Elles ont aussi des taches noires et blanches sur le dos, qui servent à les faire reconnaître plus aisément.

Les couleuvres dangereuses sont de deux sortes. Les unes sont grises sur le dos et fort veloutées. Les autres sont toutes jaunes, ou rousses, et effroyables à voir à cause de cette couleur, bien qu'elles ne soient pas plus dangereuses et peut-être encore moins que les premières. Les unes et les autres aiment fort les rats, aussi bien que celles qui n'ont point de venin; et lorsqu'il y en a beaucoup en une case, c'est merveille s'il n'y a aussi des couleuvres. Elles sont de différentes grosseurs et longueurs et l'on tient que les plus courtes sont celles qui sont le plus à craindre. Elles ont la tête plate et large, la gueule extrêmement fendue et armée de huit dents et quelquefois de dix, dont les unes sont crochues comme un croissant et tellement pointues qu'il est impossible de s'imaginer rien de plus. Et comme elles sont toutes creuses, c'est par ce petit canal qu'elles font couler subtilement leur venin, qui est renfermé dans de petites bourses, aux deux côtés de leur gueule, à l'endroit précisément où répondent les racines de leurs dents. Elles ne mâchent jamais les aliments dont elles se nourrissent mais les avalent tout entiers, après les avoir pressés et aplatis, s'ils sont trop gros. Quelques-uns disent que si elles employaient leurs dents à les mâcher, elles s'empoisonneraient elles-mêmes et que pour obvier à cela, elles couvrent leurs dents de leurs gencives, lorsqu'elles prennent leur nourriture.

Ces animaux sont si venimeux dans ces deux îles que, quand ils ont piqué, si l'on n'a recours promptement à quelque puissant remède, la blessure se rend incurable en moins de deux heures. Ils ont ceci de bon, qu'ils ne vous mordent jamais, pourvu que vous ne les touchiez pas, ni rien sur quoi ils se reposent.

ARTICLE II. Des lézards.

Il y a plusieurs sortes de lézards dans ces îles. Les plus gros et les plus considérables sont ceux que quelques Indiens ont nommés iguanassenmbi et nos Caraïbes ouayamaca. Quand ils ont pris leur juste consistance, ils ont environ cinq pieds de longueur, à mesurer depuis la tête jusqu'à l'extrémité de la queue, qui est bien aussi longue que le reste du corps, et, pour leur grosseur, elle peut être d'un pied en circonférence. Selon les divers terroirs où ils se nourrissent, ils ont aussi la peau de différente couleur. Et c'est peut-être pour ce sujet que les Portugais les ont nommés cameleons et se sont persuadés que c'en était une espèce. En quelques îles, les femelles sont couvertes d'un beau vert, qui est marqueté de blanc et de noir, et les mâles sont gris; en d'autres ils sont noirs et les femelles sont d'un gris clair, rayé de noir et de vert; il y a même des lieux où les mâles et les femelles ont toutes les petites écailles de leur peau si éclatantes et si chamarrées qu'on dirait, à les voir de loin, qu'ils soient couverts d'une riche toile d'or ou d'argent. Ils ont sur le dos des épines en forme de crête, qu'ils dressent et couchent quand ils veulent et qui vont toujours en amoindissant depuis la tête jusqu'au bout de la queue. Ils sont portés sur quatre pieds, qui ont chacun cinq griffes, qui sont munies d'ongles fort pointus. Ils sont fort légers à la course et ils grimpent des micux sur les arbres. Mais soit qu'ils aiment à considérer les hommes, ou qu'ils soient d'un naturel stupide et peu appréhensif, quand ils sont aperçus du chasseur, ils attendent patiemment le coup de flèche ou de fusil sans branler. Et même ils souffrent qu'on leur mette au col un las coulant, qui est attaché au bout de la perche, dont on se sert assez souvent pour les tirer de dessus les arbres où ils reposaient. Quand ils sont en colère, ils enflent un grand gosier qui leur pend sous le col et qui les rend épouvantables, ils ont aussi la gueule fort fendue, la langue épaisse et quelques dents assez pointues. Ils ne démordent pas aisément ce qu'ils ont une fois serré mais ils n'ont point de venin.

Les femelles ont des œufs qui sont de la grosseur de ceux des ramiers, mais ils ont la coque molle. Elles les posent assez profond dans le sable qui est au bord de la mer et les laissent couvrir au soleil, d'où est venu que quelques auteurs les ont mis entre les animaux amphibies. Les Sauvages ont appris aux Européens le moyen de prendre ces lézards et la hardiesse de les manger à leur exemple. Ils sont très difficiles à tuer. De sorte qu'à quelques-uns l'on a donné jusqu'à trois coups de fusil et emporté une partie des entrailles, sans qu'ils fussent abattus. Cependant en leur mettant un petit bois dans le nez ou une épingle entre les deux yeux, y ayant là un petit trou où l'épingle entre aisément, on les fait mourir aussitôt. Les Caraïbes sont fort adroits à les prendre avec un laqs coulant, qu'ils leur passent subtilement sur le cou, ou bien les ayant attrapés à la course, ils les saisissent d'une main par la queue, laquelle étant fort longue donne une belle prise et, avant qu'ils se puissent retourner pour les mordre, ils les prennent sur le chignon du col et puis ils leur tournent les pattes sur le dos, ils les lient et les conservent ainsi en vie plus de quinze jours sans leur donner à manger. Leur chair est blanche et, en des endroits, couverte de graisse. Ceux qui en usent la trouvent fort délicate, lorsqu'on a relevé un certain goût fade, qu'elle a naturellement, par de bonnes épices et quelque sauce piquante. On ne conseille pas néanmoins d'en manger souvent, à cause qu'elle dessèche trop le corps et lui fait perdre tout son embonpoint. Les œufs sont sans glaïre et n'ont au-dedans que du jaune qui rend le potage aussi excellent que nos œufs de poule.

Outre ces gros lézards, on en voit en ces îles de quatre autres sortes qui sont de beaucoup plus petits. Nos Français les nomment anolis, roquets, maboujats et gobe-mouches.

ARTICLE III. Des anolis.

Les anolis sont fort communs en toutes les habitations. Ils sont de la grosseur et de la longueur des lézards qu'on voit en France mais ils ont la tête plus languette, la peau jaunâtre et, sur le dos, ils ont des lignes rayées de bleu, de vert et de gris, qui prennent depuis le dessus de la tête jusqu'au bout de la queue. Ils font leur retraite dans les trous de la terre et c'est de là que, pendant la nuit, ils font un bruit beaucoup plus pénétrant et plus importun que celui des cigales. Le jour, ils sont en perpétuelle action et ils ne font que rôder aux environs des cases pour chercher de quoi se nourrir.

ARTICLE IV. Des roquets.

Les roquets sont plus petits que les anolis. Ils ont la peau de couleur de feuille morte, qui est marquée de petits points jaunes ou noirâtres. Ils sont portés sur quatre pieds, dont ceux de devant sont assez hauts. Ils ont les yeux étincelants et vifs au possible. Ils tiennent toujours la tête élevée en l'air et ils sont si dispos qu'ils sautillent sans cesse, comme des oiseaux lorsqu'ils ne veulent pas se servir de leurs ailes. Leur queue est tellement retroussée sur le dos qu'elle fait comme un cercle et demi. Ils prennent plaisir à

voir les hommes et, s'ils s'arrêtent au lieu où ils sont, ils leur jettent à chaque fois des œillades. Quand ils sont un peu poursuivis, ils ouvrent la gueule et tirent la langue comme de petits chiens de chasse.

ARTICLE V. Des maboujas.

Les maboujas sont de différentes couleurs. Ceux qui se tiennent dans les arbres pourris et aux lieux marécageux, comme aussi dans les profondes et étroites vallées où le soleil ne pénètre pas, sont noirs et hideux tout ce qui se peut et c'est sans doute ce qui a donné occasion de les appeler du même nom que les Sauvages ont imposé au diable. Ils ne sont gros pour l'ordinaire qu'un peu plus que le pouce, sur six ou sept de longueur. Ils ont tous la peau comme huilée.

ARTICLE VI. Des gobe-mouches.

Ceux que nos Français nomment gobe-mouches à cause de leur exercice le plus ordinaire et les Caraïbes oulleouma sont les plus petits de tous les reptiles qui sont en ces îles. Ils ont la figure de ceux que les Latins nomment stelliones. Il y en a qui semblent être couverts de brocatel de fin or ou d'argent, d'autres qui sont de vert doré et de diverses autres ravissantes couleurs. Ils sont si familiers qu'ils entrent hardiment dans les chambres, où ils ne font aucun mal mais au contraire les purgent de mouches et de pareille vermine. Ce qu'ils font avec une telle dextérité et agilité que les ruses des chasseurs ne sont pas à priser, en comparaison de celles de cette petite bête. Car elle se tapit et se met comme en sentinelle sur quelque planche, sur la table, ou sur quelques autres meubles qui soient plus élevés que le pavé, où elle espère que quelque mouche se viendra poser. Et apercevant sa proie, elle la suit partout de l'œil et ne la quitte point de vue, faisant de sa tête autant de différentes postures que la mouche change de places. L'on dirait quelquefois qu'elle se lance à demi-corps en l'air. Et se tenant sur ses pieds de devant, haletant après son gibier, elle entrouvre sa petite gueule assez fendue, comme si déjà elle le dévorait et l'engloutissait par espérance. Au reste, bien que l'on mène du bruit en la chambre et que l'on s'approche d'elle, elle est si attentive à sa chasse qu'elle n'abandonne point son poste et, ayant enfin trouvé son avantage, elle s'élançe si droit sur sa proie qu'il arrive rarement qu'elle lui échappe. C'est un divertissement bien innocent que de considérer l'attention que ces petites bêtes apportent à chercher leur vie.

De plus, elles sont si privées qu'elles montent sur la table quand on mange et, si elles aperçoivent quelque mouche, elles la vont prendre jusque sur les assiettes de ceux qui mangent et même sur les mains et sur les habits. Elles sont d'ailleurs si polies et si nettes qu'elles ne donnent point d'aversion ni de dégoût pour avoir passé sur quelque viande. Pendant la nuit, elles tiennent leur partie en cette musique que sont les anolis et les autres petits lézards. Et pour se perpétuer, elles font de petits œufs gros comme des pois, qu'elles couvrent d'un peu de terre, les laissant couvrir au soleil. Sitôt qu'on les tue, ce qui est fort aisé à cause de l'attention qu'elles apportent à leur chasse, elles perdent incontinent tout leur lustre, l'or et l'azur et tout l'éclat de leur peau se ternit et devient pâle et livide.

Si quelqu'un de ces petits reptiles que nous venons de décrire devait être tenu pour une espèce de caméléon, ce devrait être ce dernier à cause qu'il prend volontiers la couleur de tout ce sur quoi il fait sa résidence plus ordinaire. Car ceux qu'on voit à l'entour des jeunes palmes sont entièrement verts, comme les feuilles de cet arbre. Ceux qui courent sur les orangers sont jaunes comme leur fruit. Et même il s'en est trouvé qui, pour avoir été familiers dans une chambre où il y avait un tour de lit de taffetas changeant, produisent une infinité de petits, qui avaient tout le corps émaillé de diverses couleurs, toutes semblables à l'ornement du lieu où ils avaient accès. On pourrait peut-être attribuer cet effet à la force de leur petite imagination mais nous laissons cette spéculation aux curieux.

ARTICLE VII. Des brochets de terre.

Il y a encore en plusieurs de ces îles des brochets de terre qui ont l'entière figure, la peau et la hure de nos brochets de rivière. Mais au lieu de nageoires, ils ont quatre pieds, qui sont si faibles qu'ils se traînent sur la terre en rampant et en serpentant comme les couleuvres ou, pour demeurer en notre comparaison, comme des brochets qui sont hors de l'eau. Les plus grands ne peuvent avoir que quinze pouces de long, sur une grosseur proportionnée. Leur peau est couverte de petites écailles, qui sont extrêmement luisantes et de couleur de gris argenté. Quelques curieux en ont de petits en leurs cabinets, qu'on leur a fait passer pour des salamandres.

Pendant la nuit, ils font un bruit effroyable de dessous les rochers et du fond des cavernes où ils se tiennent. Le son qu'ils rendent est beaucoup plus fort et plus désagréable que celui des grenouilles et des crapauds et il se change et se diversifie, suivant la variété des lieux où ils sont cachés ; ils ne se montrent presque point qu'à l'entrée de la nuit et, quand on en rencontre de jour, leur mouvement, qui est tel que nous avons dit, donne de la frayeur.

ARTICLE VIII. Des scorpions et d'une autre espèce de dangereux reptiles.

Il y a aussi des scorpions, qui ont la même forme que ceux qu'on voit en France, mais ils n'ont pas un venin si dangereux, ils sont jaunes, gris, ou bruns, selon les différents terroirs où ils se trouvent.

En fouillant dans les lieux marécageux pour y faire des puits ou des réservoirs d'eau, on trouve souvent une sorte de lézard hideux au possible. Ils sont de la longueur de six pouces ou environ. La peau de leur dos est noire et parsemée de petites écailles grises, qui semblent être huilées, tant elles sont luisantes. Ils ont le dessous du ventre écaillé comme le dos mais la peau qui le couvre est d'un jaune pâle. Leur tête est petite et pointue. Leur gueule, [qui] est assez fendue, est armée de plusieurs dents, qui sont extrêmement tranchantes. Ils ont deux petits yeux mais ils ne peuvent supporter la lumière du jour car, aussitôt qu'on les a tirés de la terre, ils tâchent incontinent de faire un trou avec leurs pattes, qui ont chacune cinq ongles durs et crochus, avec quoi ils se font ouverture de même que les taupes, pour pénétrer partout où ils veulent. Ils font un grand ravage dans les jardins, rongant les racines des arbres et des plantes. Leur morsure est aussi autant venimeuse que celle du plus dangereux serpent.

CHAPITRE XIV. Des insectes qui sont communs aux Antilles.

Non seulement les cieux et les autres plus vastes et plus relevés corps de la nature racontent la gloire du Dieu fort mais même les plus petites et les plus ravalées de ses productions donnent aussi à connaître l'ouvrage de ses mains et fournissent à tous ceux qui les considèrent avec attention une riche et abondante matière pour exalter la puissance de sa majesté souveraine. C'est pourquoi nous croyons que ceux qui se plaisent à méditer les secrets de la nature et à contempler les merveilles de Dieu, qui a tiré de ses

inépuisables trésors tant de riches ornements, de propriétés occultes et de rares beautés pour en revêtir les moindres de ses créatures, auront pour agréable que nous donnions ce chapitre à la considération de quelques insectes qui se voient communément aux Antilles et qui sont tous [revêtus de] quelques qualités particulières, comme d'autant de rayons de gloire, qui soutiennent et relèvent avec éclat leur faiblesse et leur bassesse naturelle.

ARTICLE I. Des soldats et des limaçons.

Entre les insectes qui sont en abondance en ces pays chauds, il y a une espèce d'escargots ou de limaçons que les Français appellent soldats, parce qu'ils n'ont point de coquilles qui leur soient propres et particulières et qu'ils ne les forment pas de leur propre bave, comme le limaçon commun mais que, sitôt qu'ils sont produits de quelque matière corrompue, ou autrement, ils ont cet instinct, pour mettre la faiblesse de leur petit corps à couvert des injures de l'air et de l'atteinte des autres bêtes, de chercher une maison étrangère et de s'emparer de tel coquillage qu'ils trouvent leur être propre, dans lequel ils s'ajustent et accommodent, comme les soldats qui n'ont point de demeure arrêtée mais qui font toujours leur maison de celle d'autrui, selon la rencontre et la nécessité.

On les voit plus ordinairement en des coques de burgaux, qui sont de gros limaçons de mer, qu'ils rencontrent à la côte à laquelle ils sont poussés, quand le poisson qui en était le premier hôte est mort. Mais on trouve aussi de ces petits soldats en toutes sortes d'autres coquillages, même en des coques de noix de liénes, et on en a vu quelques-uns qui s'étaient fourrés dans des pieds de gros crabes morts. Ils ont encore cette industrie, qu'à mesure qu'ils grossissent, ils changent de coquille, selon la proportion de leur corps, et en prennent une plus ample, dans laquelle ils entrent quittant la première. De sorte qu'on en voit de différentes façons et figures, selon la diversité des coquillages qu'ils empruntent. Il y a apparence que c'est de ces soldats que Pline parle sous le nom d'une espèce de petite écrevisse, à qui il attribue le même. Ils ont tout le corps fort tendre, hormis la tête et les pattes. Ils ont pour pied et pour défense un gros mordant, semblable au pied d'un gros cancre, duquel ils ferment l'entrée de leur coquille et parent tout leur corps. Il est dentelé au-dedans et il serre si fort ce qu'il peut attraper qu'il ne démord point, sans emporter la pièce. Cet insecte va plus vite que le limaçon commun et ne salit point de sa bave l'endroit où il passe.

Quand on prend ce soldat, il s'en fâche et fait du bruit. Pour lui faire rendre la maison qu'il a prise, on en approche le feu et aussitôt il sort de la place. Si on la lui présente pour y rentrer, il s'y remet par le derrière. Quand il s'en rencontre plusieurs qui veulent quitter en même temps leur vieille maison et s'emparer d'une nouvelle qui leur agréé à tous, c'est alors qu'ils entrent en une grande contestation et qu'après s'être opinâtrés au combat et avoir joué de leurs mordants, les plus faibles sont enfin contraints de céder au victorieux, qui se saisit aussitôt de la coquille, de laquelle il jouit en paix, comme d'une précieuse conquête.

Quelques-uns des habitants en mangent, comme on fait en quelques endroits des escargots. Mais ils sont plus propres à la médecine qu'à la nourriture. Car étant ôtés de leur coquille et mis au soleil, ils rendent une huile qui est fort profitable à la guérison des gouttes froides et qui s'emploie aussi heureusement pour amollir les duretés et les callus du corps.

Il y a encore deux sortes de petits limaçons qui sont fort beaux. Les uns sont plats comme les bonnets de Basques et de couleur brune. Les autres sont pointus et tournés en forme de vis de pressoir, ils sont aussi rayés de petites bandes rouges, jaunes et violettes, qui les font estimer des curieux.

ARTICLE II. Des mouches lumineuses.

On voit en ces îles plusieurs espèces de grosses mouches de différentes figures et couleurs. Mais il faut donner le premier lieu à celles que les Français appellent mouches lumineuses, que quelques sauvages nomment cucuyos et les Caraïbes coyoyou, d'un nom approchant. Cette mouche n'est point recommandable pour sa beauté ou pour sa figure, qui n'a rien d'extraordinaire mais seulement pour sa qualité lumineuse. Elle est de couleur brune et de la grosseur d'un hanneton. Elle a deux ailes fortes et dures, sous lesquelles sont deux ailerons fort déliés, qui ne paraissent que quand elle vole. Et c'est aussi pour lors que l'on remarque qu'elle a sous ces ailerons une clarté pareille à celle d'une chandelle, qui illumine toute la circonférence. Outre qu'elle a aussi ses deux yeux si lumineux qu'il n'y a point de ténèbres partout où elle vole pendant la nuit, qui est aussi le vrai temps qu'elle se montre en son lustre.

Elle ne fait nul bruit en volant et ne vit que de fleurs, qu'elle va cueillir sur les arbres. Si on la serre entre les doigts, elle est si polie et si glissante qu'avec les petits efforts qu'elle fait pour se mettre en liberté, elle échappe insensiblement et se fait ouverture. Si on la tient captive, elle resserre toute la lumière qu'elle a sous ses ailerons et n'éclaire que de ses yeux et encore bien faiblement au prix du jour qu'elle donne étant en liberté. Elle n'a aucun aiguillon, ni aucun mordant pour sa défense. Les Indiens sont bien aises d'en avoir en leurs maisons pour les éclairer au lieu de lampes. Et d'elles-mêmes elles entrent la nuit dans les chambres, qui ne sont pas bien closes.

Il y a de certains vers luisants en ces îles qui volent comme des mouches. Toute l'Italie et tous les autres pays du Levant en sont aussi remplis. Le fameux auteur de "Moïse sauvé" en fait mention dans la préface de son ouvrage. Et sur la fin du poème, cet illustre poète en parle ainsi, dans la description qu'il nous donne d'une nuit :

Les heures ténébreuses

Ornaient le firmament de lumières nombreuses :

On découvrait la lune, et de feux animés

Et les champs et les airs étaient déjà semés.

Ces miracles volants, ces astres de la terre.

Qui de leurs rayons d'or font aux ombres la guerre,

Ces trésors où reluit la divine splendeur

Faisaient déjà briller leurs flammes sans ardeur.

Et déjà, quelques-uns en guise d'escarboucles.

Du beau poil de Marie avaient paré les boucles.

Mais quelque lumineux que puissent être ces petits astres de l'Orient, toujours ne sont-ils que comme une petite étincelle, au prix du grand feu que jettent ces flambeaux volants de l'Amérique. Car non seulement on peut, à la faveur de leur clarté, voir son chemin pendant la nuit mais à l'aide de cette lumière, on écrit facilement et on lit sans peine le plus menu caractère. Un historien espagnol récite que les Indiens de l'île de Saint-Domingue se servaient de ces petites mouches attachées à leurs mains et à leurs pieds, comme de chandelles, pour aller la nuit à la chasse. On dit aussi que quelques autres Indiens expriment la liqueur lumineuse que ces

mouches ont en leurs yeux et sous les ailes et qu'ils s'en frottent le visage et la poitrine en leurs réjouissances nocturnes, ce qui les fait paraître au milieu des ténèbres, comme s'ils étaient couverts de flamme et comme des spectres affreux, aux yeux de ceux qui les regardent.

On prend aisément ces mouches durant la nuit. Et pour cet effet, il faut seulement remuer en l'air un tison allumé car incontinent que celles qui sortent du bois à l'entrée de la nuit aperçoivent ce feu, croyant que ce soit de leurs compagnes, elles volent droit au lieu où leur paraît cette lumière et on les abat avec le chapeau, ou bien se venant jeter d'elles-mêmes contre le tison, elles tombent étourdiées à terre.

Ce sera sans doute ici une chose divertissante de rapporter ce que monsieur du Montel, gentilhomme français, personnage aussi sincère et aussi digne de foi qu'il est docte et curieux et à la généreuse libéralité duquel nous devons beaucoup de belles et rares remarques qui enrichissent cette histoire, a nouvellement écrit sur ce sujet à l'un de ses amis. Voici donc ce qu'il en dit.

“Étant en l'île Hispaniola ou Saint-Domingue, je me suis souvent arrêté à l'entrée de la nuit, au devant des petites cabanes que nous y avons dressées pour y passer quelques jours, en attendant que notre navire fût réparé. Je me suis souvent arrêté à considérer l'air éclairé en plusieurs endroits de ces petites étoiles errantes. Mais surtout c'était une chose des plus belles à voir lorsqu'elles s'approchaient des grands arbres, qui portent une espèce de figues et qui étaient joignant nos huttes. Car elles faisaient mille tours, tantôt aux environs, tantôt parmi les branches de ces arbres touffus, qui cachaient pour un temps la lumière de ces petits astres et les faisaient tomber en éclipse et, au même temps, nous rendaient cette lumière et des rayons entrecoupés au travers des feuilles. La clarté venait à nos yeux tantôt obliquement et tantôt en droite ligne et perpendiculairement. Puis ces mouches éclatantes se développant de l'obscurité de ces arbres et s'approchant de nous, nous les voyions sur les orangers voisins, qu'ils mettaient tout en feu, nous rendant la vue de leurs beaux fruits dorés que la nuit nous avait ravie, émaillant leurs fleurs et donnant un coloris si vif à leurs feuilles que leur vert, naturellement agréable, redoublait encore et rehaussait notablement son lustre par cette riche enluminure. Je souhaitais alors l'industrie des peintres pour pouvoir représenter une nuit éclairée de tant de feux et un paysage si plaisant et si lumineux. Ne trouvez pas mauvais que je m'arrête si longtemps à l'histoire d'une mouche, puisque du Bartas lui a autrefois donné place entre les oiseaux, au cinquième jour de sa première semaine et en a parlé magnifiquement en ces termes.

Déjà l'ardent cucuyes es Espagnes nouvelles,
Porte deux feux au front et deux feux sous ses ailes
L'aiguille du brodeur au rais de ces flambeaux
Souvent d'un lit royal charmarre les rideaux;
Au rais de ces brandons, durant la nuit plus noire,
L'ingénieux tourneur polit en rond l'ivoire ;
À ces rais l'usurier recompte son trésor,
À ces rais l'écrivain conduit sa plume d'or.

Si l'on avait un vase de fin cristal et que l'on mît cinq ou six de ces belles mouches dedans, il n'y a point de doute que la clarté qu'elles rendraient pourrait produire tous les admirables effets qui sont ici décrits par cet excellent poète et fournirait un flambeau vivant et incomparable. Mais, au reste, dès que ces mouches sont mortes, elles ne reluisent plus. Toute leur lumière s'éteint avec leur vie”.

C'est là l'agréable récit de notre digne gentilhomme.

ARTICLE III. Des falanges.

Pour venir aux autres espèces de grosses mouches qui se voient aux Antilles et que quelques-uns nomment falanges, outre les cucuyos, il y en a qui sont de beaucoup plus grosses et d'une étrange figure. Il s'en trouve qui ont deux trompes pareilles à celle de l'éléphant, l'une recourbée en haut et l'autre en bas. Quelques autres ont trois cornes, une naissant du dos et les deux autres de la tête. Le reste du corps, aussi bien que les cornes, est noir et luisant comme du jayet. Il y en a qui ont une grande corne longue de quatre pouces, de la façon d'un bec de bécasse, lissée par dessus et couverte d'un poil follet par dessous, laquelle leur sort du dos et s'avance tout droit sur la tête, au haut de laquelle il y a encore une autre corne semblable à celle du cerf volant, qui est noire comme ébène et claire comme du verre. Tout le corps est de couleur de feuille morte, poli et damassé. Elles ont la tête et le museau comme un singe, deux gros yeux jaunes et solides, une gueule fendue et des dents semblables à une petite scie. Écoutons encore ici ce que rapporte à ce sujet notre fidèle et curieux voyageur.

“J'ai vu, dit-il, une espèce de ces grosses mouches, belle en perfection. Elle était longue de trois pouces ou environ. Elle avait la tête azurée et de la façon de celle d'une sauterelle, sinon que les deux yeux étaient verts comme une émeraude et bordés d'un petit filet blanc. Le dessus des ailes était d'un violet luisant, damassé de divers compartiments de couleur incarnate, rehaussée d'un petit fil d'argent naturel. Au reste, ces compartiments étaient d'une symétrie si bien observée qu'il semblait que le compas et le pinceau y eussent employé toutes les règles de la perspective et les adoucissements de la peinture. Le dessous du corps était de même couleur que la tête, hormis qu'il y avait six pieds noirs repliés proprement contre le ventre. Si on épanouissait les ailes, qui étaient dures et solides, on apercevait deux ailerons, qui étaient plus déliés que de la toile de soie et rouges comme l'écarlate. Je la vis en l'île de Sainte Croix, entre les mains d'un Anglais, et j'en couchai à l'heure même la description sur mes tablettes. Je croyais au commencement qu'elle était artificielle, à cause de cet incarnadin si vif et de ce filet d'argent, mais, l'ayant maniée, je reconnus que la nature, étant sans doute en ses plus gaies humeurs, s'était divertie à parer si richement cette petite reine entre les insectes.

ARTICLE IV. Des millepieds.

Cet insecte est ainsi nommé à cause de la multitude presque innombrable de ses pieds, qui hérissent tout le dessous de son corps et qui lui servent pour ramper sur la terre avec une vitesse incroyable, lors notamment qu'il se sent poursuivi. Il a de longueur six pouces ou environ. Le dessus de son corps est tout couvert d'écailles tannées, qui sont fort dures et emboîtées les unes dans les autres, comme les tuiles d'un toit mais ce qui est de dangereux en cet animal est qu'il a des mordants en sa tête et en sa queue, dont il pince si vivement et glisse un si mauvais venin en la partie qu'il a blessée que l'espace de vingt-quatre heures, et quelquefois plus longtemps, on y ressent une douleur fort aiguë.

ARTICLE V. Des araignées.

On voit en plusieurs des Antilles de grosses araignées que quelques-uns ont mises au rang des falanges, à cause de leur figure monstrueuse et de leur grosseur si extraordinaire que quand leurs pattes sont étendues, elles ont plus de circonférence que la paume de la main n'a de largeur. Tout leur corps est composé de deux parties, dont l'une est plate et l'autre d'une figure ronde, qui aboutit en pointe, comme un œuf de pigeon. Elles ont toutes un trou sur le dos, qui est comme leur nombril. Leur gueule ne peut pas facilement être discernée à cause qu'elle est presque toute couverte sous un poil d'un gris blanc, qui est quelquefois entremêlé de rouge. Elle est armée de part et d'autre de deux crochets fort pointus, qui sont d'une matière solide et d'un noir si poli et si luisant que les curieux les enchâssent en or pour s'en servir au lieu de cure-dents, qui sont fort estimés de ceux qui connaissent la vertu qu'ils ont de préserver de douleur et de toute corruption les parties qui en sont frottées.

Quand ces araignées sont devenues vieilles, elles sont couvertes partout d'un duvet noirâtre, qui est aussi doux et aussi pressé que du velours. Leur corps est supporté par dix pieds, qui sont velus par les côtés et hérissés en dessous de petites pointes, qui leur servent pour s'accrocher plus aisément partout où elles veulent grimper. Tous ces pieds sortent de la partie de devant. Ils ont chacun quatre jointures et par le bout ils sont munis d'une corne noire et dure, qui est divisée en deux comme une petite fourche.

Elles quittent tous les ans leur vieille peau, comme les serpents, et les deux crochets qui leur servent de dents et de défense. Ceux qui rencontrent ces précieuses dépouilles y peuvent remarquer la figure entière de leur corps, telle que nous l'avons fait dépeindre à la fin de ce chapitre. Leurs yeux sont si petits et si enfoncés qu'ils ne paraissent que comme deux petits points. Elles se nourrissent de mouches et de semblables vermines et on a remarqué qu'en quelques endroits, elles filent des toiles qui sont si fortes que les petits oiseaux qui s'y embarrassent ont bien de la peine de s'en développer. On dit le même des araignées qui se trouvent communément dans les îles Vermudes, qui sont habitées par les Anglais ; il est aussi fort probable qu'elles sont d'une même espèce.

ARTICLE VI. Du tigre volant.

On a donné à cet insecte le nom de tigre volant, à cause qu'il est marqueté par tout son corps de taches de diverses couleurs, de même que le tigre. Il est de la grosseur d'un cerf volant. Sa tête est pointue et embellie de deux gros yeux, qui sont aussi verts et aussi brillants qu'une émeraude. Sa gueule est armée de deux crocs durs et pointus au possible, avec lesquels il tient sa proie pendant qu'il en tire le suc. Tout son corps est revêtu d'une croûte dure et brune, qui lui sert comme de cuirasse. Ses ailes, qui sont aussi d'une matière solide, couvrent quatre ailerons, qui sont aussi déliés que de la toile de soie. Il a six pattes, qui ont chacune trois jointures et qui sont hérissées de plusieurs petites pointes. Durant le jour, il s'occupe continuellement à la chasse d'autres insectes et, pendant la nuit, il se perche sur les arbres, d'où il fait un bruit tout pareil au chant des cigales.

ARTICLE VII. Des abeilles et de quelques autres insectes.

Les abeilles qu'on voit aux Antilles ne sont pas de beaucoup différentes de celles qui se trouvent en l'Amérique méridionale mais les unes et les autres sont plus petites que celles de l'Europe. Il y en a qui sont grises et d'autres qui sont brunes ou bleues ; ces dernières font plus de cire et de meilleur miel. Elles se retirent toutes dans les fentes des rochers et dans le creux des arbres. Leur cire est molle et d'une couleur si noire qu'il n'y a aucun artifice qui soit capable de la blanchir mais en récompense leur miel est beaucoup plus blanc, plus doux et plus clair que celui que nous avons en ces contrées. On les peut manier sans aucun danger, parce qu'elles sont presque toutes dépourvues d'aiguillons.

On trouve encore, dans ces îles, plusieurs cerfs volants et une infinité de sauterelles et de papillons, qui sont beaux à merveille. Il s'y voit aussi, et sur la terre et en l'air, divers insectes fort importuns et dangereux, qui travaillent grandement les habitants mais nous parlerons de ces incommodités et de quelques autres dans les deux derniers chapitres de ce premier livre.

CHAPITRE XV. Des oiseaux les plus considérables des Antilles.

Toutes les œuvres de Dieu sont magnifiques, il les a toutes faites avec sagesse, la terre est pleine de ses biens mais il faut avouer qu'entre toutes les créatures, qui n'ont rien au-dessus de la vie sensitive, les oiseaux publient plus hautement qu'aucune autre les inépuisables richesses de sa bonté et de sa providence et qu'ils nous convient, par la douce harmonie de leur chant, par l'activité de leur vol, par les vives couleurs et par toute la pompe de leur plumage, de louer et glorifier cette majesté souveraine, qui les [a] si avantageusement parés et embellis de tant de rares perfections. C'est aussi pour nous animer à ces sacrés devoirs, qu'après avoir traité des arbres, des plantes, des herbages, des bêtes à quatre pieds, des reptiles et des insectes, dont la terre des Antilles est couverte, nous décrirons en ce chapitre tous les plus rares oiseaux qui peuplent l'air de ces aimables contrées et qui enrichissent la verdure éternelle de tant d'arbres précieux, dont elles sont couronnées.

ARTICLE I. Des frégates.

Dès qu'on approche de ces îles, plusieurs oiseaux qui fréquentent la mer viennent à la rencontre des navires, comme s'ils étaient envoyés pour les reconnaître. Sitôt que les nouveaux passagers les aperçoivent, ils se persuadent qu'ils verront incontinent la terre. Mais il ne se faut pas flatter de cette espérance, jusqu'à ce qu'on les voie venir par troupes. Car il y en a une espèce qui s'écarte souvent en pleine mer, de plus de deux cents lieues loin de terre.

Nos Français les nomment frégates, à cause de la fermeté et de la légèreté de leur vol. Ces oiseaux ont bien autant de chair qu'un canard mais ils ont les ailes beaucoup plus grandes, aussi ils fendent l'air avec une telle vitesse et rapidité qu'en peu de temps on les a perdus de vue. Ils ont le plumage différent car les uns sont entièrement noirs et les autres sont tout gris à la réserve du ventre et des ailes qui sont mêlés de quelques plumes blanches. Ils sont fort bons pêcheurs car quand ils aperçoivent un poisson à fleur d'eau, ils ne manquent pas, comme en se jouant, de l'enlever et d'en faire curée. Ils ont surtout une adresse merveilleuse à se saisir des poissons volants car, sitôt qu'ils voient que cette délicate proie fait hérissier les eaux et qu'elle s'en va être contrainte de prendre l'essor pour éviter les cruelles poursuites de ses ennemis de mer, ils se placent si bien du côté où ils doivent faire leur saillie, que dès qu'ils sortent de l'eau, ils les reçoivent en leur bec ou en leurs serres. Ainsi ces innocents et infortunés poissons, pour éviter les dents d'un ennemi, tombent souvent entre les griffes d'un autre, qui ne leur fait pas une meilleure composition.

Les rochers qui sont en mer et les petites îles inhabitées servent de retraite à ces oiseaux. C'est aussi en ces lieux déserts où ils font leurs nids. Leur chair n'est point tant prisée mais on recueille fort soigneusement leur graisse, à cause qu'on a expérimenté qu'elle est très propre pour la guérison [ou du moins le soulagement] de la paralysie et de toutes sortes de gouttes froides.

ARTICLE II. Des fauves.

Les oiseaux que nos Français appellent fauves, à cause de la couleur de leur dos, sont blancs sous le ventre. Ils sont de la grosseur d'une poule d'eau mais ils sont ordinairement si maigres qu'il n'y a que leurs plumes qui les fasse valoir. Ils ont les pieds comme les cannes et le bec pointu comme les bécasses. Ils vivent de petits poissons, de même que les frégates, mais ils sont les plus stupides de tous les oiseaux de mer et de terre qui sont aux Antilles car soit qu'ils se lassent facilement de voler ou qu'ils prennent les navires pour des rochers flottants, aussitôt qu'ils en aperçoivent quelqu'un, surtout si la nuit approche, ils viennent incontinent se poser dessus. Et ils sont si étourdis qu'ils se laissent prendre sans peine.

ARTICLE III. Des aigrettes et de plusieurs autres oiseaux de mer et de rivière.

On voit aussi, près de ces îles et quelquefois bien loin en mer, des oiseaux parfaitement blancs, qui ont le bec et les pieds rouges comme du corail. Ils sont un peu plus gros que les corneilles. On tient que c'est une espèce d'aigrette, à cause qu'ils ont une queue qui est composée de deux plumes longues et précieuses, qui les fait discerner entre tous les autres oiseaux qui fréquentent la mer.

Entre les oiseaux de rivières et d'étangs, il y a des pluviers, des plongeurs, des poules d'eau, des canards, des oies sauvages, une espèce de petites canes, qui sont blanches comme la neige par tout le corps et ont le bec et les pieds tout noirs, et des aigrettes d'une blancheur du tout admirable, de la grosseur d'un pigeon et qui ont le bec semblable à celui de la bécasse et vivent de poisson aimant les sables et les rochers. Elles sont particulièrement recherchées, à cause de ce précieux bouquet de plumes, fines et déliées comme de la soie, dont elles sont parées et qui leur donne une grâce toute particulière. Mais parce que tous ces oiseaux de mer et de rivière sont communs ailleurs, il n'est pas besoin de les décrire.

ARTICLE IV. Du grand gosier.

Il y a encore un gros oiseau en toutes ces îles, qui ne vit que de poisson. Il est de la grosseur d'une grosse cane et d'un plumage cendré et hideux à voir. Il a le bec long et plat, la tête grosse, les yeux petits et enfoncés et un col assez court, sous lequel pend un gosier si démesurément ample et vaste qu'il peut contenir un grand seau d'eau. C'est pourquoi nos gens l'appellent grand gosier. Ces oiseaux se trouvent ordinairement sur les arbres qui sont au bord de la mer, où ils se tiennent en embuscade pour épier leur proie. Car sitôt qu'ils voient quelque poisson à fleur d'eau et à leur avantage, ils se lancent dessus et l'enlèvent. Ils sont si goulus qu'ils avalent d'assez gros poissons tout d'un coup et puis ils retournent à leur sentinelle. Ils sont aussi si attentifs à leur pêche que, ne détournant point la vue de dessus la mer d'où ils attendent leur proie, on les peut facilement tirer de la terre sans qu'ils se donnent garde du coup. Ils sont songeurs et mélancoliques, comme il convient à leur emploi. Leurs yeux sont si vifs et si perçants qu'ils découvrent les poissons bien loin en mer et plus d'une brasse de profondeur mais ils attendent que le poisson soit presque à fleur d'eau pour se ruer dessus ; leur chair n'est point bonne à manger.

ARTICLE V. De poules d'eau.

Les îles qu'on nomme les Vierges sont recommandables entre toutes les Antilles pour avoir une infinité de beaux et de rares oiseaux de mer et de terre. Car outre tous ceux dont nous venons de parler qui y sont en abondance, on y voit une espèce de petites poules d'eau qui ont un plumage ravissant. Elles ne sont pas plus grosses qu'un pigeon mais elles ont le bec plus long de beaucoup, de couleur jaune, et les cuisses plus hautes, qui, de même que les pieds, sont d'un rouge fort vif. Les plumes du dos et des ailes et de la queue sont d'un incarnat luisant, entremêlé de vert et de noir, qui sert comme de fond pour relever ces éclatantes couleurs. Le dessous des ailes et du ventre est d'un jaune doré. Leur col et leur poitrine sont enrichis d'un agréable mélange de tout autant de vives couleurs qu'il y en a en tout leur corps ; et leur tête, qui est menue et en laquelle sont enchâssés deux petits yeux brillants, est couronnée d'une huppe tissée de plusieurs petites plumes, qui sont aussi émaillées de diverses belles couleurs.

ARTICLE VI. Des flamants.

Les étangs et les lieux marécageux qui ne sont pas souvent fréquentés nourrissent de beaux et grands oiseaux qui ont le corps de la grosseur des oies sauvages et de la figure de ceux que les Hollandais nomment lepelaer, à cause de la forme de leur bec, qui est recourbé en façon d'une cuillère, car ils ont le bec tout pareil, le col fort long et les jambes et les cuisses si hautes que le reste de leur corps est élevé de terre de deux bons pieds ou environ. Mais ils diffèrent en couleur, d'autant qu'ils ont le plumage blanc quand ils sont jeunes, puis après, à mesure qu'ils croissent, il devient de couleur de rose et enfin, quand ils sont âgés, il est tout incarnat. Il y a apparence que c'est à cause de cette couleur que nos Français les ont nommés flamants. Il se trouve de ces mêmes oiseaux près de Montpellier, qui ont seulement le dessous des ailes et du corps incarnat et le dessus noir. Il s'en voit aussi aux îles, qui ont les ailes mêlées de quelques plumes blanches et noires.

On ne les rencontre rarement qu'en troupe et ils ont l'ouïe et l'odorat si subtils qu'ils éventent de loin les chasseurs et les armes à feu. Pour éviter aussi toute surprise, ils se posent volontiers en des lieux découverts et au milieu des marécages, d'où ils peuvent apercevoir de loin leurs ennemis et il y en a toujours un de la bande qui fait le guet pendant que les autres fouillent en l'eau pour chercher leur nourriture et, aussitôt qu'il entend le moindre bruit ou qu'il aperçoit un homme, il prend l'essor et il jette un cri, qui sert de signal aux autres pour le suivre. Quand les chasseurs qui fréquentent l'île de S. Domingue veulent abattre de ces oiseaux, qui y sont fort communs, ils se mettent au-dessous du vent, afin que l'odeur de la poudre ne leur soit si facilement portée, puis ils se couvrent d'un cuir de bœuf et marchent sur leurs mains, pour contrefaire cette bête, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés en un lieu d'où ils puissent commodément tirer leur coup ; et par cette ruse, ces oiseaux qui sont accoutumés de voir des bœufs sauvages, qui descendent des montagnes pour venir aux abreuvoirs, sont faits la proie des chasseurs. Ils sont gras et ont la chair assez délicate. On conserve leur peau, qui est couverte d'un mol duvet, pour être employée aux mêmes usages que celles du cygne et du vautour.

ARTICLE VII. De l'hirondelle de l'Amérique.

Il y a quelques années qu'il fut apporté de ces îles à un curieux de la Rochelle un oiseau de la grosseur d'une hirondelle et tout semblable, excepté que les deux grandes plumes de la queue étaient un peu plus courtes et que son bec était crochu comme celui d'un perroquet et ses pieds comme ceux d'une cane, le tout parfaitement noir, si ce n'est le dessous du ventre qu'il avait blanc comme celui des hirondelles ; enfin il leur ressemblait si fort, hormis cette petite différence, que nous ne le saurions mieux nommer qu'hirondelle d'Amérique. Nous lui avons à dessein donné place après les oiseaux de mer et de rivière, à cause que la forme de ses

pieds donne assez à connaître qu'il vit dans les eaux. Et parce qu'il est si rare qu'aucun auteur n'en a jamais parlé, que nous sachions, nous en donnons ici la figure fidèlement tirée sur l'original, renvoyant celles des autres oiseaux plus remarquables que nous avons déjà décrits ou que nous allons décrire à la fin de ce chapitre.

ARTICLE VIII. De plusieurs oiseaux de terre.

Outre tous ces oiseaux de mer, de rivières et d'étangs, on trouve en ces îles une très grande abondance de perdrix, de tourtes, de corneilles et de ramiers, qui mènent un étrange bruit dans les bois. On y voit trois sortes de poules, les unes sont poules communes, semblables à celles de ces quartiers, les autres sont de celles que nous nommons poules d'Inde et celles de la troisième sorte sont une espèce de faisans, que les Français à l'imitation des Espagnols appellent poules pintades, parce qu'elles sont comme peintes de couleurs blanches et de petits points qui sont comme autant d'yeux, sur un fond obscur.

Il y a aussi plusieurs merles, grives, ortolans et gros-becs, presque tout semblables aux nôtres de même nom.

Quant aux autres oiseaux, qui sont particuliers aux forêts des Antilles, il y en a de tant de sortes et qui sont si richement et si pompeusement couverts qu'il faut avouer que, s'ils cèdent à ceux de l'Europe pour le chant, ils les surpassent de beaucoup en beauté de plumage. Les descriptions que nous allons faire de quelques-uns des plus considérables confirmeront suffisamment la vérité de cette proposition.

Nous commencerons par les perroquets, qui selon leur différente grosseur sont distingués en trois espèces. Les plus grands sont nommés aras, canides ou canives, les moindres perroquets communs et les plus petits perriques.

ARTICLE IX. Des aras.

Les aras sont des oiseaux beaux par excellence, de la grosseur d'un faisan mais, quant à la figure du corps, ils sont semblables aux perroquets. Ils ont tous la tête assez grosse, les yeux vifs et assurés, le bec crochu et une longue queue, qui est composée de belles plumes, qui sont de diverses couleurs, selon la différence des îles où ils ont pris leur naissance. On en voit qui ont la tête, le dessus du col et le dos de bleu céleste tabizé, le ventre et le dessous du col et des ailes de jaune pâle et la queue entièrement rouge. Il y en a d'autres qui ont presque tout le corps de couleur de feu, hormis qu'ils ont en leurs ailes quelques plumes qui sont jaunes, azurées et rouges. Il s'en trouve encore qui ont tout le plumage mêlé de rouge, de blanc, de bleu, de vert et de noir, c'est à dire de cinq belles et vives couleurs qui font un très agréable émail. Ils volent ordinairement par troupes. On jugerait à leur posture qu'ils sont fort hardis et résolus car ils ne s'étonnent point du bruit des armes à feu et, si le premier coup ne les a blessés, ils attendent, sans bouger du lieu où ils sont, une deuxième charge mais il y en a plusieurs qui attribuent cette assurance à leur stupidité naturelle, plutôt qu'à leur courage. On les apprivoise assez aisément, on leur apprend aussi à prononcer quelques paroles mais ils ont [pour la plupart] la langue trop épaisse pour se pouvoir faire entendre aussi bien que les canides plus petits perroquets. Ils sont si ennemis du froid qu'on a bien de la peine à leur faire passer la mer.

ARTICLE X. Des canides.

On estime beaucoup les canides, qui sont de même grosseur que les précédents mais d'un plumage encore plus ravissant. Témoin celui que monsieur du Montel, qui a fait plusieurs voyages en l'Amérique et qui a soigneusement visité toutes les îles, a vu en celle de Coraçao et dont il nous donne cette exacte relation.

“Il méritait, dit il, de tenir rang entre les plus beaux oiseaux du monde. Je le considérai de si près et le maniai si souvent, étant en ce lieu-là, que j'en ai encore les idées toutes fraîches. Il avait tout le plumage sous le ventre, sous les ailes et sous le col de couleur d'aurore tabizée ; le dessus du dos et de la moitié des ailes d'un bleu céleste et vif au possible. La queue et les grandes plumes des ailes étaient entremêlées d'un incarnadin éclatant à merveille, diversifié d'un bleu comme le dessus du dos, d'un vert naissant et d'un noir luisant, qui rehaussait et faisait paraître avec plus d'éclat l'or et l'azur de l'autre plumage. Mais ce qui était le plus beau était sa tête couverte d'un petit duvet de couleur de rose, marqueté de vert, de jaune et de bleu mourant, qui s'étendait en ondes jusqu'au dos. Ses paupières étaient blanches et la prunelle de ses yeux jaune et rouge, comme un rubis dans un chaton d'or. Il avait sur la tête, comme une toque de plumes d'un rouge vermeil, étincelant comme un charbon allumé, qui était bordée de plusieurs autres plumes plus petites, de couleur de gris de perle.

Que s'il était merveilleux pour cette riche parure, il n'était pas moins à priser pour sa douceur car, bien qu'il eût le bec crochu et que les ongles ou serres de ses pieds, dont il se servait comme de mains, tenant son manger et le portant au bec, fussent si perçantes et si fortes qu'il eût pu emporter la pièce de tout ce qu'il empoignait, néanmoins il était si privé qu'il jouait avec les petits enfants sans les blesser. Et quand on le prenait, il resserrait si bien ses ongles que l'on n'en sentait aucunement les pointes. Il léchait comme un petit chien avec sa langue courte et épaisse ceux qui l'amadouaient et lui donnaient quelque friandise, joignait sa tête à leur joues pour les baiser et caresser et, témoignant par mille souplesses sa reconnaissance, il se laissait mettre en telle posture qu'on voulait et prenait plaisir à se divertir de la sorte et à faire passer le temps à ses amis. Mais autant qu'il était doux et traitable à ceux qui lui faisaient du bien, autant était-il mauvais et irréconciliable à ceux qui l'avaient offensé et il les savait fort bien discerner entre les autres, pour leur donner quelques atteintes de son bec et de ses ongles, s'il les trouvait à son avantage. Au reste il parlait hollandais, espagnol et indien. Et en ce dernier langage, il chantait des airs comme un Indien même. Il contrefaisait aussi toutes sortes de volailles et d'autres animaux domestiques. Il nommait ses amis par nom et par surnom, accourait à eux et volait sur eux sitôt qu'il les apercevait, notamment quand il avait faim. Que s'ils avaient été absents et qu'il ne les eût vus de longtemps, il faisait paraître la joie qu'il avait de leur retour par des cris de jouissance. Quand il avait bien folâtré et joué et que l'on était ennuyé de ses caresses, il se retirait au faite du couvert de la case de son nourricier, qui était un cavalier de la même île. Et de là, il parlait, chantait et faisait mille singeries se mirant en son plumage qu'il agençait et paraît, nettoyait et polissait avec son bec. On n'avait point de peine à le nourrir. Car non seulement le pain dont on use en cette île mais tous les fruits et toutes les racines qui y croissent lui étaient agréables. Et quand on lui en avait donné plus qu'il n'en avait besoin, il cachait soigneusement le reste sous les feuilles de la couverture de la case et y avait recours dans la nécessité. Enfin je n'ai jamais vu d'oiseau plus beau ni plus aimable. Il était digne d'être présenté au roi, si on eût pu le passer en France”.

C'est là ce qu'en rapporte ce noble et véritable témoin, qui ajoute qu'il avait été apporté des Antilles à monsieur Rodenborck, qui était alors gouverneur du fort et de la colonie hollandaise, qui est en l'île de Coraçao.

ARTICLE XI. Des perroquets.

On voit presque par toutes les Antilles des perroquets, que les Indiens habitants du pays appellent en leur langue kouléhuc et qui vont par troupes comme les étourneaux. Les chasseurs les mettent au rang du gibier et ne croient pas perdre leur poudre ni leur peine de les mettre bas car ils sont aussi bons et aussi gras que le meilleur poulet, surtout quand ils sont jeunes et pendant le temps des graines et des fruits de plusieurs arbres dont ils se nourrissent. Ils sont de différentes grosseurs et de différents plumages, selon la différence des îles. De sorte que les anciens habitants savent reconnaître le lieu où ils sont nés, à leur taille et à leur plume.

Il y en a d'une admirable sorte en l'une des îles qu'on appelle Vierges. Ils ne sont pas plus gros que l'oiseau que les Latins nomment hupupa et ils ont presque la même figure. Mais ils sont d'un plumage chamarré d'une si grande variété de couleurs qu'ils récréent merveilleusement la vue [et, ce qui est le principal], ils apprennent parfaitement bien à parler et contrefont tout ce qu'ils entendent.

ARTICLE XII. Des perriques.

Les plus petits perroquets ne sont pas plus gros qu'un merle, il s'en trouve même qui n'ont pas plus de corps qu'un passereau. On les nomme perriques. Elles sont couvertes d'un plumage qui est entièrement vert, hormis que sous le ventre et aux bords des ailes et de la queue, il tire sur le jaune. Elles apprennent aussi à parler et à siffler. Mais elles retiennent toujours quelque peu du sauvagin. Ce qui fait qu'elles pincent bien fort, quand elles ne sont pas en bonne humeur. Et si elles peuvent avoir la liberté, elles gagnent les bois, où elles meurent de faim car, ayant été nourries de jeunesse en la cage, où elles trouvaient leur nourriture préparée, elles ne savent pas choisir les arbres sur lesquels il y a des graines qui leur sont propres.

ARTICLE XIII. Du tremblo.

Il y a en quelques îles, particulièrement à la Gardeloupe, un petit oiseau que l'on nomme tremblo, parce qu'il tremble sans cesse, principalement des ailes, qu'il entrouvre. Il est de la grosseur d'une caille, son plumage est d'un gris un peu plus obscur que celui de l'alouette.

ARTICLE XIV. Du passereau de l'Amérique.

Les îles de Tabago et de la Barboude, comme étant les plus méridionales des Antilles, ont beaucoup de rares oiseaux, qui ne se voient pas en celles qui sont plus au nord. Il s'y en rencontre entre autres un qui n'est pas plus gros qu'un passereau et qui a un plumage ravissant car il a la tête, le col et le dos d'un rouge si vif et si éclatant que lorsqu'on le tient serré en la main et qu'on ne fait paraître que le col ou le dos, on le prendrait même de fort près pour un charbon allumé. Il a le dessous des ailes et du ventre d'un bleu céleste et les plumes des ailes et de la queue d'un rouge obscur, marqueté de petits points blancs, disposés en égale distance, qui ont la figure de la prunelle de son œil. Il a aussi le bec et le ramage d'un passereau et pour ce sujet on le nomma, à bon droit, passereau de l'Amérique.

ARTICLE XV. De l'aigle d'Orinoque.

Il passe aussi souvent de la terre ferme en ces mêmes îles une sorte de gros oiseau, qui doit tenir le premier rang entre les oiseaux de proie qui sont aux Antilles. Les premiers habitants de Tabago le nommèrent aigle d'Orinoque, à cause qu'il est de la grosseur et de la figure d'un aigle et qu'on tient que cet oiseau, qui n'est que passager en cette île, se voit communément en cette partie de l'Amérique méridionale qui est arrosée de la grande rivière d'Orinoque. Tout son plumage est d'un gris clair, marqueté de taches noires, hormis que les extrémités de ses ailes et de sa queue sont bordées de jaune. Il a les yeux vifs et perçants, les ailes fort longues, le vol raide et prompt, vu la pesanteur de son corps. Il se repaît d'autres oiseaux, sur lesquels il fond avec furie et après, les avoir atterrés, il les déchire en pièces et les avale. Il a néanmoins tant de générosité qu'il n'attaque jamais ceux qui sont faibles et sans défense mais seulement les aras, les perroquets et tous ceux qui sont armés comme lui de becs forts et crochus et de griffes pointues. On a même remarqué qu'il ne se rue point sur son gibier tandis qu'il est à terre ou qu'il est posé sur quelque branche mais qu'il attend qu'il ait pris l'essor, pour le combattre en l'air, avec un pareil avantage.

ARTICLE XVI. Du mansfeny.

Le mansfeny est aussi une espèce de petit aigle qui vit aussi de proie mais il n'a pas tant de cœur que celui dont nous venons de parler car il ne fait la guerre qu'aux ramiers, aux tourtes, aux poulets et aux autres petits oiseaux qui ne lui peuvent résister.

Il y a encore, en ces îles, une infinité d'autres oiseaux de toutes sortes d'espèces et dont la plupart n'ont point de noms.

ARTICLE XVII. Du colibri.

Pour couronner dignement l'histoire des oiseaux de nos Antilles, nous finirons par l'admirable colibri, admirable pour sa beauté, pour sa petitesse, pour sa bonne odeur et pour sa façon de vivre. Car étant le plus petit de tous les oiseaux qui se voient, il vérifie glorieusement le dire de Pline, que *Natura nusquam magis quam in minimis tota est*. Il se trouve de ces oiseaux, dont le corps est si petit qu'ils ne sont guère plus gros qu'un hanneton. Il y en a qui ont le plumage si beau que le col, les ailes et le dos représentent la diversité de l'arc-en-ciel, que les Anciens ont appelé Iris [et] fille de l'admiration. L'on en voit encore qui ont sous le col un rouge si vif que de loin on croirait que ce serait une escarboucle. Le ventre et le dessous des ailes est d'un jaune doré, les cuisses d'un vert d'émeraude, les pieds et le bec noirs comme ébène polie et les deux petits yeux sont deux diamants enchâssés en une ovale de couleur d'acier bruni. La tête est d'un vert naissant, qui lui donne tant d'éclat qu'elle paraît comme dorée. Le mâle est enrichi d'une petite huppe en forme d'aigrette, qui est composée de toutes les différentes couleurs qui émaillent ce petit corps, le miracle entre les oiseaux et l'une des plus rares productions de la nature. Il abaisse et lève quand il lui plaît cette petite crête de plumes, dont l'auteur de la nature l'a si richement couronné. Tout son plumage est aussi plus beau et plus éclatant que celui de la femelle.

Que si cet oiseau est merveilleux en sa taille et en son plumage, il n'est pas moins digne d'admiration en l'activité de son vol, qui est si vite et si précipité qu'à proportion les plus gros oiseaux ne fendent point l'air avec tant de force et ne font pas un bruit si résonnant que celui qu'excite cet aimable petit colibri par le battement de ses ailes car on dirait que ce soit un petit tourbillon émeu en l'air et qui siffle aux oreilles. Et parce qu'il se plaît à voler près de ceux qui passent, il surprend quelquefois si inopinément que bien souvent il donne une subite et innocente frayeur à ceux qui l'entendent plutôt qu'ils ne le voient.

Il ne vit que de rosée, laquelle il suce sur les fleurs des arbres avec sa langue, qui est beaucoup plus longue que le bec et qui est

creuse comme un petit chalumeau, de la grosseur d'une menue aiguille. On ne le voit que fort rarement sur terre, ni même perché sur les arbres mais suspendu en l'air auprès de l'arbre où il prend sa nourriture. Il se soutient ainsi par un doux battement d'ailes et en même temps il tire la rosée, qui se conserve le plus longtemps au fond des fleurs à demi-épanouies. C'est en cette posture qu'il y a du plaisir à le considérer car, épanouissant sa petite huppe, on dirait qu'il ait sur la tête une couronne de rubis et de toutes sortes de pierres précieuses. Et le soleil rehaussant toutes les riches enluminures de son plumage, il jette un éclat si brillant qu'on le pourrait prendre pour une rose de pierreries animée et volant en l'air. Aux lieux où il y a plusieurs cotonniers, on voit ordinairement quantité de colibris.

Bien que son plumage perde beaucoup de sa grâce quand il est mort, si est-ce qu'il est encore si beau que l'on a vu des dames en porter par curiosité pour pendants d'oreilles. Ce que plusieurs ont trouvé leur être mieux céans que tous les autres.

Ce merveilleux oiseau n'a pas seulement la couleur extraordinairement agréable mais il y en a d'une sorte qui, après avoir récréé la vue, réjouit encore et contente l'odorat par sa suave odeur qui est aussi douce, que celle de l'ambre et du musc les plus fins.

Il bâtit le plus souvent son nid sous une petite branche de quelque oranger ou cotonnier et, comme il est proportionné à la petitesse de son corps, il le cache si bien parmi les feuilles et le met si industrieusement à l'abri des injures de l'air qu'il est presque imperceptible. Il est [aussi] si bon architecte que pour n'être point exposé aux vents du levant et du nord, qui soufflent d'ordinaire en ces pays-là, il place son nid au midi. Il le compose au dehors de petits filets d'une plante que l'on nomme pite et dont nos Indiens font leurs cordes. Ces petits filaments sont déliés comme des cheveux mais beaucoup plus forts. Il les lie et les entortille avec son bec si serrement à l'entour de la petite branche fourchue qu'il a choisie pour y perpétuer son espèce, que ce nid, étant ainsi parmi les feuilles et suspendu sous la branche, se trouve, comme nous avons dit, et hors de la vue et hors de tout péril. L'ayant rendu solide et réparé au-dehors par ces filaments et par quelques brins d'écorces et de menues herbes, entrelacés les uns dans les autres avec un merveilleux artifice, il le pare au-dedans du plus fin coton et d'un duvet de petites plumes plus molles que la soie la plus déliée. La femelle ne fait communément que deux œufs, qui sont en ovale et de la grosseur d'un pois, ou si vous voulez d'une perle de compte.

Notre brave voyageur ne se taira pas sur cette matière. Elle est trop digne de ses observations curieuses. Voici donc ce qu'il en écrit entre autres choses à son ami en ses relations familières.

“On trouve parfois des nids de colibri sous les branches de quelques-unes de ces plantes de tabac qu'on laisse croître aussi haut qu'elles peuvent, pour en avoir la graine. Je me souviens qu'un de nos Nègres m'en montra un qui était ainsi fort proprement attaché sous une de ces branches. Même comme j'étais à Saint Christofle, à la Pointe des Palmistes, un Anglais m'en fit voir un, qui tenait à l'un des roseaux qui soutenait la couverture de sa case à tabac, comme on parle aux îles. J'ai vu aussi un de ces nids avec les œufs, qui était encore attaché à la branche, qui avait été coupée pour l'ornement du cabinet d'un curieux, lequel avait de plus encore le mâle et la femelle, secs et conservés en leur entier. Et c'est là où je considérai attentivement et le nid et l'oiseau. Et après avoir admiré l'œuvre de Dieu en cette petite créature, je dis étant tout ravi à la vue de ce nid, qui était de la grosseur d'une noix,

“Que la manière ou la figure

Se fasse ici considérer

Rien ne se doit comparer

À cette exquise architecture

Une solide dureté

S'y mêle avec la beauté

Par un singulier artifice :

Car un bec est tout l'instrument

Qui donne à ce rare édifice,

Son plus précieux ornement.”

Au reste, il se voit de ces oiseaux presque en toutes les Antilles mais, selon la diversité des îles, ils diffèrent et de grosseur et de plumage. Les plus beaux et les plus petits de tous se trouvent en l'île d'Aruba, qui relève de la colonie hollandaise, qui est à Coraçao.

On pourrait peut-être désirer ici que nous parlâssions du chant de cet oiseau et qu'après avoir ravi la vue et satisfait merveilleusement l'odorat, il contentât encore l'ouïe par l'harmonie de son chant. Quelques-uns disent qu'en effet il y en a d'une espèce qui chante en quelque saison de l'année. Mais il y a grande apparence que ce qu'on appelle le chant du colibri n'est autre chose qu'un petit cri semblable à celui de la cigale, qui est toujours d'un même ton. Mais quand il ne chanterait pas, il possède, sans cela, assez d'autres rares avantages de la nature pour tenir rang entre les plus beaux et les plus excellents oiseaux.

Ceux qui ont demeuré au Brésil nous rapportent constamment qu'il y a un petit oiseau nommé gonambuch, d'un blanc luisant, qui n'a pas le corps plus gros qu'un frelon et qui ne doit rien au rossignol pour le regard du chant clair et net. Peut-être que c'est une espèce de colibri, comme quelques-uns le posent. Mais toujours n'est-il pas comparable, ni en beauté de plumage, ni en odeur et autres ravissantes qualités à celui que nous venons de décrire.

Ceux-là ont mieux rencontré qui ont dit que ce chef-d'œuvre de nature est une espèce de ces petits oiseaux que quelques Indiens appellent guaraciaba ou guacariga, c'est à dire rayon du soleil et guaracigaba, c'est à dire cheveu du soleil. Les Espagnols les nomment tomineios, parce que, quand on en met un avec son nid dans un trébuchet à peser l'or, il ne pèse ordinairement que deux de ces petits poids que les mêmes Espagnols appellent tominos, c'est à dire vingt-quatre grains.

Quelques-uns ont mis en avant qu'une partie de ces admirables colibris sont premièrement des mouches, qui puis après se transforment en oiseaux. D'autres ont écrit que les Antillais appelaient ces oiseaux des renés, parce qu'ils dorment la moitié de l'année comme les loirs et qu'ils se réveillent au printemps, renaissant comme de nouveau, avec cette agréable saison. Même il y en a qui disent que, lorsque les fleurs viennent à tomber, ils poussent leur petit bec dans le tronc des arbres et y demeurent fichés immobiles et comme morts durant six mois, jusqu'à ce que la terre vienne à être couverte d'un nouveau tapis de fleurs. Mais nous n'avons garde de mêler tous ces contes à la véritable histoire de notre colibri et nous ne les faisons que toucher du doigt en passant.

Nous fermerons ce chapitre par une chose bien digne d'être remarquée et qui ne se voit point ailleurs, si ce n'est peut-être en la Guinée, comme L'Inscot le rapporte. C'est le merveilleux instinct que Dieu a donné à tous les petits oiseaux de l'Amérique pour conserver leur espèce. En ce qu'y ayant parmi les bois une sorte de grandes couleuvres vertes et menues, qui rampent sur les arbres et qui pourraient, s'entortillant de branche en branche, aller manger les œufs des oiseaux, dont elles sont fort avides ; pour empê-

cher ces larronesses d'atteindre à leurs nids, tous les petits oiseaux, qui n'ont pas le bec assez fort pour se défendre contre leurs ennemis, font leurs nids au bout fourchu de certains filaments, qui comme le lierre croissent à terre, s'élèvent à la faveur des arbres et s'étant poussés jusqu'à leur sommet, ne pouvant aller plus outre, retombent en bas, quelques fois deux ou trois brasses au-dessous des branches. C'est donc au bout de ces ligaments, nommés lienes par nos Français, que les oiseaux attachent fortement leurs nids avec une telle industrie que lorsqu'on les rencontre dans les bois, comme il y en a grand nombre, on ne peut assez admirer ni la matière, ni l'ouvrage de ces petits édifices branlants. Pour ce qui est des perroquets et des autres oiseaux qui sont plus forts, ils font leurs nids dans les creux des arbres ou sur les branches, comme ceux de par deçà car ils peuvent rechasser avec le bec et les ongles les coulevres qui leur font la guerre.

On trouvera en la page suivante, les figures des oiseaux les plus rares et les plus considérables que nous venons de décrire mais il faut concéder que le burin, ni même les pinceaux les plus délicats ne leur sauraient donner la grâce, les traits, ni toutes les vives couleurs dont ils sont naturellement parés.

CHAPITRE XVI. Des poissons de la mer et des rivières des Antilles.

Nous ne prétendons pas de traiter l'histoire des poissons des Antilles avec toute l'exactitude que cette ample et féconde matière le pourrait désirer mais, puisqu'après avoir considéré jusqu'ici toutes les plus précieuses richesses dont Dieu a fort avantageusement pourvu les terres de ces heureuses contrées, l'ordre requiert que nous parlions à présent des productions de la mer qui les entoure et des rivières qui les arrosent, nous nous proposons seulement de décrire brièvement dans ce chapitre les plus excellents poissons qui s'y trouvent en abondance et qui servent à la nourriture de l'homme, afin que cette considération nous porte à reconnaître que sa très sage Providence a déployé ses merveilles sur les profondes eaux avec autant d'éclat et de libéralité que sur le sec et par conséquent qu'il est juste que les cieus et la terre Le louent, la mer et tout ce qui se remue en elle.

ARTICLE I. Des poissons volants.

Il y en a qui tiennent pour un conte fait à plaisir ce que l'on dit des poissons volants, bien que les relations de plusieurs fameux voyageurs en fassent foi. Mais quelque opinion qu'en puissent avoir ceux qui ne veulent rien croire que ce qu'ils ont vu, c'est une vérité très constante qu'en naviguant, dès qu'on a passé les Canaries, jusqu'à ce que l'on approche des îles de l'Amérique, on voit sortir souvent de la mer de grosses troupes de poissons qui volent la hauteur d'une pique et près de cent pas loin mais pas davantage, parce que leurs ailes se séchent au soleil. Ils sont presque semblables aux harengs mais ils ont la tête plus ronde et ils sont plus larges sur le dos. Ils ont les ailes comme une chauve-souris, qui commencent un peu au-dessous de la tête et s'étendent presque jusqu'à la queue. Il arrive souvent qu'ils donnent en volant contre les voiles des navires et qu'ils tombent même en plein jour sur le tillac. Ceux qui en ont fait cuire et qui en ont mangé les trouvent fort délicats.

Ce qui les oblige à quitter la mer, qui est leur élément le plus ordinaire, est qu'ils sont poursuivis de plusieurs grands poissons qui en font curée. Et pour esquiver leur rencontre, ils prennent une fausse route, faisant un bond en l'air et changeant leurs nageoires en ailes pour éviter le danger, mais ils trouvent des ennemis en l'air aussi bien que dans les eaux car il y a de certains oiseaux marins qui ne vivent que de proie, lesquels leur font aussi une cruelle guerre et les prennent en volant comme nous l'avons déjà dit au chapitre précédent.

Il ne sera peut-être pas désagréable à ceux qui liront l'histoire de ces poissons ailés du nouveau monde de nous y voir ajouter, pour l'enrichissement, les paroles de ce grand poète qui dans son idylle héroïque nous témoigne qu'avec plaisir il a :

“Vu mille fois sous les cercles brûlants

Tomber comme des cieus de vrais poissons volants :

Qui courus dans les flots par des monstres avides

Et mettant leur refuge en leurs ailes timides

Au sein du pin vogueur pleuvaient de tous côtés,

Et jonchaient le tillac de leurs corps argentés”.

ARTICLE II. Des perroquets de mer.

Il y a aussi en ces quartiers-là des poissons qui ont l'écaille comme la carpe mais de couleur verte comme la plume d'un perroquet, d'où vient aussi que nos Français les nomment perroquets de mer. Ils ont les yeux beaux et fort étincelants, les prunelles claires comme du cristal, qui sont entourées d'un cercle argenté, qui est enfermé dans un autre qui est d'un vert d'émeraude comme les écailles de leur dos, car celles de dessous le ventre sont d'un vert jaunâtre. Ils n'ont point de dents mais ils ont les mâchoires d'en haut et d'en bas d'un os solide qui est extrêmement fort, de même couleur que leurs écailles et divisé par petits compartiments beaux à voir. Ils vivent de poissons à coquille et c'est avec ces dures mâchoires qu'ils brisent, comme entre deux meules, les huîtres, les moules et les autres coquillages afin de se repaître de leur chair. Ils sont excellents à manger et si gros qu'il s'en voit qui pèsent plus de vingt livres.

ARTICLE III. De la dorade.

La dorade, que quelques-uns nomment brame de mer, y est encore commune. Elle a ce nom de dorade parce que dans l'eau sa tête paraît d'un vert doré et tout le reste de son corps jaune comme or et azuré comme le ciel serein. Elle se plaît à suivre les navires mais elle nage d'une telle vitesse qu'il faut être bien adroit pour la pouvoir atteindre avec la gaffe ou foine, qui sont des instruments avec lesquels les matelots ont de coutume de prendre les gros poissons ; aussi il s'en voit peu qui ait une plus grande disposition naturelle à fendre les flots que celui-ci car il a le devant de la tête fait en pointe, le dos hérissé d'épines qui s'étendent jusqu'à la queue, qui est fourchue, deux nageoires au défaut de la tête et autant sous le ventre, les écailles petites et tout le corps d'une figure plus large que grosse, ce qui lui donne un merveilleux empire dans les eaux. Il s'en trouve qui ont environ cinq pieds de longueur. Plusieurs estiment que leur chair, qui est un peu sèche, est aussi agréable au goût que celle de la truite ou du saumon, pourvu que son aridité soit corrigée par quelque bonne sauce. Lorsque les Portugais voient que ces dorades suivent leur navire, ils se mettent sur le beaupré avec une ligne à la main, au bout de laquelle il y a seulement un morceau de linge blanc au haut de l'hameçon, sans autre appât.

ARTICLE IV. De la bonite.

Il y a un autre poisson qui suit ordinairement les navires. On le nomme bonite. Il est gros et fort charnu et de la longueur de deux pieds ou environ. Sa peau paraît d'un vert fort obscur et blanche sous le ventre. Il n'a point d'écaillés, si ce n'est aux deux côtés, où il en a deux rangs de fort petites, qui sont couchées sur une ligne jaunâtre qui s'étend de part et d'autre, à commencer depuis la tête jusqu'à la queue, qui est fourchue. Il se prend avec de gros hameçons, que l'on jette aux environs du navire. Tout en avançant chemin et sans caler les voiles, on fait cette pêche. Ce poisson est goulu comme la morue et se prend avec toute sorte d'amorces, même avec les tripailles des poissons qui ont été éventrés. On le rencontre plus souvent en pleine mer qu'ès côtes. Il est bon étant mangé frais mais il est encore plus délicat lorsqu'il a demeuré un peu dans le sel et dans le poivre avant que de le faire cuire ; plusieurs tiennent que ce poisson est le même que celui que nous appelons thon et qui est commun en toutes les côtes de la mer Méditerranée.

ARTICLE V. De l'éguile de mer.

L'éguille est un poisson sans écaillés, qui croît de la longueur de quatre pieds ou environ. Il a la tête en pointe, longue d'un bon pied, les yeux gros et luisants, qui sont bordés de rouge. La peau de son dos est rayée de lignes de bleu et de vert et celle de dessous son ventre est d'un blanc mêlé de rouge. Il a huit nageoires qui tirent sur le jaune et une queue fort pointue, qui a peut-être donné l'occasion de lui donner le nom qu'il porte, de même que la figure de sa tête a convié les Hollandais de l'appeler tabac-pype, c'est à dire pipe à tabac.

ARTICLE VI. De plusieurs autres poissons de la mer et des rivières.

Les côtes de ces îles ont aussi des carangues, des mullets, qui entrent quelquefois en l'eau douce et se pêchent dans les rivières, des poissons de roche, qui sont rouges et de diverses autres couleurs et se prennent auprès des rochers, des nègres ou diables de mer, qui sont de gros poissons qui ont l'écaille noire mais qui ont la chair blanche et bonne au possible, et une infinité d'autres poissons, qui sont pour la plupart différents de ceux qui se voient en Europe et qui n'ont encore point de noms parmi nous.

Pour ce qui est des rivières, elles fournissent une grande abondance de bons poissons aux habitants des Antilles et, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, elles ne cèdent point à proportion de leur étendue en fécondité à la mer. Il est vrai qu'elles ne produisent point de brochets, de carpes, ni de semblables poissons qui sont communs en ces quartiers-ci mais il y en a une grande quantité d'autres, qui ne sont connus que des Indiens et dont quelques-uns approchent de la figure des nôtres.

CHAPITRE XVII. Des montres marins qui se trouvent en ces quartiers.

Ceux qui ont décrit l'histoire des poissons ont mis au rang des baleines tous ceux qui sont d'une grosseur extraordinaire, de même qu'ils ont compris sous le titre des monstres tous ceux là qui ont une figure hideuse ou qui vivant de proie font des ravages dans les eaux, comme les lions, les ours, les tigres et les autres bêtes farouches en font sur la terre. Nous devons parler dans ce chapitre des uns et des autres, c'est à dire de tous ceux qui sont d'une grosseur prodigieuse ou qui sont effroyables pour leur forme hideuse à voir et redoutables à cause de leurs défenses. Et ainsi nous descendrons pour un peu de temps dans les abîmes de cette grande et spacieuse mer, où, comme dit le saint roi qui a composé les Sacrés Cantiques d'Israël, il y a des reptiles sans nombre, de petites bêtes avec des grandes, et, après y avoir contemplé les œuvres du Seigneur, nous en remonterons incontinent, pour célébrer sa bénignité et ses merveilles envers les fils des hommes.

ARTICLE I. De l'espadon.

Entre les monstres marins, on remarque particulièrement celui que nos Français nomment espadon, à cause qu'il a au bout de sa mâchoire d'en haut une défense de la largeur d'un grand coutelas, qui a des dents dures et pointues des deux côtés. Il y a de ces poissons qui ont ces défenses longues de cinq pieds, larges de six pouces par le bas et munies de vingt-sept dents blanches et solides en chaque rang, et le corps gros à proportion. Ils ont tous la tête plate et hideuse, de la figure d'un cœur, ils ont près des yeux deux soupiraux par où ils rejettent l'eau qu'ils ont avalée. Ils n'ont point d'écaillés mais ils sont couverts d'une peau grise sur le dos et blanche sous le ventre, qui est raboteuse comme une lime. Ils ont sept nageoires, deux à chaque côté, deux autres sur le dos et puis celle qui leur sert de queue. Quelques-uns les appellent poissons à scie ou empereurs, à cause qu'ils font la guerre à la baleine et bien souvent la blessent à mort.

ARTICLE II. Des marsouins.

Les marsouins sont des pourceaux de mer, qui vont en grande troupe et se jouent sur la mer, faisant des bonds et suivant tous une même route. Ils s'approchent volontiers assez près des navires et ceux qui sont adroits à les harponner en accrochent souvent. La chair en est assez noirâtre. Les plus gros n'ont qu'un pouce ou deux de lard. Ils ont le museau pointu, la queue fort large, la peau grisâtre et un trou sur la tête, par où ils respirent et jettent l'eau. Ils ronflent presque comme les pourceaux de terre. Ils ont le sang chaud et les intestins semblables à ceux du pourceau et sont presque de même goût mais leur chair est de difficile digestion.

Il y a une autre espèce de marsouins, qui ont le groin rond et moussu comme une boule. Et à cause de la ressemblance de leur tête avec le froc des moines, quelques-uns les appellent têtes de moine et moines de mer.

ARTICLE III. Du requiem.

Le requiem est une espèce de chien ou de loup de mer, le plus goulu de tous les poissons et le plus avide de chair humaine. Il est extrêmement à craindre quand on se baigne. Il ne vit que de proie et il suit souvent les navires pour se repaître des immondices que l'on jette en mer. Ces monstres paraissent de couleur jaune dans l'eau. Il y en a qui sont d'une grandeur et d'une grosseur démesurées et qui sont capables de couper tout net un homme en deux. Leur peau est rude et l'on en fait des limes douces, propres à polir le bois. Ils ont la tête plate et n'ont pas l'ouverture de leur gueule tout au devant de leur museau mais dessous. Ce qui fait que pour prendre leur proie, il faut qu'ils se retournent le ventre presque en haut. Ils ont les dents tranchantes fort aiguës et fort larges, qui sont dentelées tout autour, comme les dents d'une scie. Il y en a tels qui en ont trois et quatre rangs en chaque mâchoire. Ces dents sont cachées dans les gencives mais ils ne les font que trop paraître quand ils veulent.

Ces cruels dogues marins sont le plus souvent escortés de deux ou trois petits poissons et quelquefois davantage, qui les précèdent

avec une telle vitesse et un mouvement si mesuré qu'ils s'avancent et s'arrêtent plus ou moins, selon qu'ils aperçoivent que les requiems s'avancent ou s'arrêtent. Quelques-uns les nomment rambos et pelgrimes. Mais nos matelots les appellent les pilotes du requiem, parce qu'il semble que ces petits poissons le conduisent. Ils n'ont qu'un bon pied ou environ de longueur et ils sont gros à proportion. Mais au reste ils ont l'écaille parsemée de tant de belles et vives couleurs que l'on dirait qu'ils soient entourés de chaînes de perles, de corail, d'émeraude et d'autres pierreries. On ne saurait se lasser de les considérer en l'eau.

C'est ainsi que la baleine ne marche jamais qu'elle n'ait au devant elle un petit poisson semblable au goujon de mer, qui s'appelle pour cela la guide. La baleine le suit, se laissant mener et tourner aussi facilement que le timon fait tourner le navire et, en récompense aussi, au lieu que toute autre chose qui entre dans l'horrible chaos de la gueule de ce monstre est incontinent perdue et engloutie, ce petit poisson s'y retire en toute sûreté et y dort. Et, pendant son sommeil, la baleine ne bouge mais, aussitôt qu'il sort, elle se met à le suivre sans cesse. Et si de fortune elle s'écarte de lui, elle va errant çà et là, se froissant souvent contre les rochers, comme un vaisseau qui n'a point de gouvernail. Ce que Plutarque témoigne qu'il a vu en l'île d'Anticyre. Il y a une pareille société entre le petit oiseau qu'on nomme le roitelet et le crocodile. Et cette coquille qu'on appelle la nacre vit ainsi aussi avec le pinnothère, qui est un petit animal de la sorte d'un cancre. C'est ce que récite Michel de Montagne au second livre de ses "Essais", chapitre 12.

Au reste la chair du requiem n'est point bonne et l'on n'en mange qu'en nécessité. On tient toutefois que quand ils sont jeunes, il ne sont pas mauvais. Les curieux recueillent soigneusement la cervelle qui se trouve dans la tête des vieux et, après l'avoir fait sécher, ils la conservent et ils disent qu'elle est très utile à ceux qui sont travaillés de la pierre ou de la gravelle.

Quelques nations appellent ce monstre tiburon et tuberon. Mais les Français et les Portugais lui donnent ordinairement ce nom de requiem, c'est à dire repos, peut-être parce qu'il a accoutumé de paraître lorsque le temps est serein et tranquille, comme font aussi les tortues, ou plutôt parce qu'il envoie promptement au repos ceux qu'il peut attraper, qui est l'opinion la plus commune entre nos gens qui l'appellent de ce nom. Son foie étant bouilli rend une grande quantité d'huile, qui est très propre pour entretenir les lampes, et sa peau est utile aux menuisiers pour polir leur ouvrage.

ARTICLE IV. De la remore.

Outre ces pilotes dont nous avons parlé, les requiems sont bien souvent accompagnés d'une autre sorte de petits poissons que les Hollandais appellent suyer, parce qu'ils s'attachent sous le ventre des requiems comme s'ils les voulaient sucer. Nos Français tiennent que c'est une espèce de remore et ils leur ont donné ce nom, à cause qu'ils se collent contre les navires comme s'ils voulaient arrêter leur cours. Ils croissent environ de deux pieds de long et d'une grosseur proportionnée. Ils n'ont point d'écailles mais ils sont couverts partout d'une peau cendrée, qui est gluante comme celle des anguilles. Ils ont la mâchoire de dessus un peu plus courte que celle de dessous ; au lieu de dents, ils ont de petites éminences, qui sont assez fortes pour briser ce qu'ils veulent avaler. Leurs yeux sont fort petits de couleur jaune. Ils ont des nageoires et des empennures, comme les autres poissons de mer, mais ce qu'ils ont de particulier est qu'ils ont la tête relevée d'une certaine pièce faite en ovale, qui leur sert de couronne. Elle est plate et rayée par dessus de plusieurs lignes qui la rendent hérissée. C'est aussi par cet endroit que ces poissons s'attachent si fermement aux navires et aux requiems qu'il faut souvent les tuer avant que de les pouvoir séparer. On en mange, mais c'est au défaut d'autres poissons qui sont plus délicats.

ARTICLE V. Du lamantin.

Entre les monstres marins qui sont bons à manger et que l'on réserve en provision, comme on fait en Europe pour le saumon et la morue, on fait surtout état aux îles du lamantin selon nos Français, ou namantin et manaty selon les Espagnols. C'est un monstre qui croît avec l'âge d'une grandeur si étrange qu'on en a vu qui avaient environ dix-huit pieds de long et sept de grosseur au milieu du corps. Sa tête a quelque ressemblance à celle d'une vache, d'où vient que quelques-uns l'appellent vache de mer. Il a de petits yeux et la peau épaisse de couleur brune, ridée en quelques endroits et parsemée de quelques petits poils. Etant sèche, elle s'endurcit de telle sorte qu'elle peut servir de rondache impénétrable aux flèches des Indiens. Aussi quelques Sauvages s'en servent pour parer les traits de leurs ennemis lorsqu'ils vont au combat. Il n'a point de nageoires mais, en leur place, il a sous le ventre deux petits pieds, qui ont chacun quatre doigts fort faibles pour pouvoir supporter le faix d'un corps si lourd et si pesant. Et il n'est pourvu d'aucune autre défense. Ce poisson vit d'herbe qui croît auprès des roches et sur les basses qui ne sont couvertes que d'une brasse ou environ d'eau de mer. Les femelles mettent leur fruit hors, à la façon des vaches, et ont deux tétines, avec lesquelles elles allaitent leurs petits. Elles en font deux à chaque portée, qui ne les abandonnent point, jusqu'à ce qu'ils n'aient plus besoin de lait et qu'ils puissent brouter l'herbe comme leurs mères.

Entre tous les poissons, il n'y en a aucun qui ait tant de bonne chair que le lamantin. Car il n'en faut souvent que deux ou trois pour faire la charge d'un grand canot et cette chair est semblable à celle d'un animal terrestre, courte, vermeille, appétissante et entremêlée de graisse, qui, étant fondue, ne se rancit jamais. Lorsqu'elle a été deux ou trois jours dans le sel, elle est meilleure pour la santé que quand on la mange toute fraîche. On trouve plus souvent ces poissons à l'embouchure des rivières d'eau douce qu'en pleine mer. Les curieux font grand état de certaines pierres qu'on trouve en leur tête, à cause qu'elles ont la vertu [à ce qu'ils disent], étant réduites en poudre, de purger les reins de gravelle et de briser même la pierre qui y serait formée. Mais à cause que ce remède est violent, on ne conseille à personne d'en user sans l'avis d'un sage et bien expérimenté médecin.

ARTICLE VI. Des baleines et autres monstres de mer.

Ceux qui voyagent en ces îles aperçoivent quelquefois sur leur route des baleines qui jettent l'eau par leur évent de la hauteur d'une pique et qui ne montrent pour l'ordinaire qu'un peu du dos, qui paraît comme une roche hors de l'eau.

Les navires sont aussi parfois escortés assez longtemps par des monstres qui sont de la longueur et de la grosseur d'une chaloupe et qui semblent prendre plaisir à se montrer. Les matelots les nomment morhous ou souffleurs, parce que de temps en temps ces prodigieux poissons mettent une partie de leur tête hors de l'eau, pour reprendre haleine. Et alors ils soufflent et font écarter l'eau de devant leurs museaux pointus. Quelques-uns disent que c'est une espèce de gros marsouins.

ARTICLE VII. Des diables de mer.

Aux côtes de ces îles, il tombe quelquefois sous la varre des pêcheurs un monstre que l'on met entre les espèces de diables de mer,

à cause de sa figure hideuse. Il est long d'environ quatre pieds et gros à proportion. Il porte une bosse sur le dos, couverte d'aiguillons pareils à ceux d'un hérisson. Sa peau est dure, inégale et raboteuse comme celle du chien de mer et de couleur noire. Il a la tête plate et relevée par-dessus de plusieurs petites bosses entre lesquelles on voit deux petits yeux fort noirs. Sa gueule, qui est démesurément fendue, est armée de plusieurs dents extrêmement perçantes, dont il y en a deux qui sont crochues et annelées, comme celles d'un sanglier. Il a quatre nageoires et une queue assez large, qui est fourchue par le bout. Mais ce qui lui a fait donner le nom de diable de mer est qu'au-dessus des yeux il a deux petites cornes noires assez pointues, qui se recoquillent sur son dos comme celles des béliers. Outre que ce monstre est laid au possible, sa chair, qui est molle et filasseuse, est un vrai poison car elle cause des vomissements étranges et des défaillances qui seraient suivies de la mort, si elles n'étaient promptement arrêtées par une prise de bon teriac ou de quelque autre contrepoison. Ce dangereux animal n'est recherché que des curieux, qui sont bien aises d'en avoir la dépouille dans leurs cabinets. Ainsi ce diable, qui n'a porté jamais d'utilité aux hommes pendant sa vie, repaît au moins leurs yeux après sa mort.

Il y a encore une autre sorte de diables de mer, qui ne sont pas moins hideux que les précédents, encore qu'il soient d'une autre figure. Les plus grands de cette espèce n'ont qu'un pied ou environ depuis la tête jusqu'à la queue. Ils ont presque autant de largeur, mais quand ils veulent, ils s'enflent d'une telle sorte qu'ils paraissent ronds comme une boule. Leur gueule, qui est assez fendue, est armée de plusieurs petites dents extrêmement pointues et, au lieu de langue, ils n'ont qu'un petit os, qui est dur au possible. Leurs yeux sont fort étincelants et si petits et enfoncés en la tête qu'on a peine de discerner la prunelle. Ils ont entre les yeux une petite corne qui rebrousse en arrière et au devant d'icelle un filet un peu plus grand, qui est terminé par un petit bouton. Outre leur queue, qui est comme le bout d'une rame, ils ont deux empennures, l'une qui est sur le dos, laquelle ils portent droite et relevée, et l'autre sous le ventre. Ils ont aussi deux nageoires, qui répondent de chaque côté du milieu du ventre et qui sont terminées en forme de petites pattes, qui ont chacune huit doigts qui sont munis d'ongles assez piquants. Leur peau est rude et hérissée partout, comme celle du requiem, hormis sous le ventre. Elle est d'un rouge obscur et marquetée de taches noires qui font comme des ondes. Leur chair n'est point bonne à manger. On les peut écorcher aisément et après avoir rempli la peau de coton ou de feuilles sèches, on lui donne place entre les raretés des cabinets. Mais elle perd beaucoup de son lustre lorsque le poisson est mort.

ARTICLE VIII. De la becune.

Entre les monstres goulus et avides de chair humaine qui se trouvent aux côtes de ces îles, la becune est l'un des plus redoutables. C'est un poisson qui est de la figure d'un brochet, qui croît de sept à huit pieds en longueur et d'une grosseur proportionnée. Il vit de proie et il se lance de furie comme un chien carnassier sur les hommes qu'il aperçoit en l'eau. Outre qu'il emporte la pièce de tout ce qu'il peut attraper, ses dents ont tant de venin que leur moindre morsure devient mortelle, si on n'a recours au même instant à quelque puissant remède, pour rabattre et divertir la force de ce poison.

ARTICLE IX. De la bécasse de mer.

Il y a encore une autre sorte de becune que nos Français ont nommée bécasse de mer, à cause de la figure de son bec, qui est presque pareil à celui d'une bécasse, excepté que la partie d'en-haut est plus longue de beaucoup que celle d'en-bas et que ce poisson remue l'une et l'autre mâchoire avec une égale facilité. On en voit de si gros et de si longs qu'on peut mesurer 4 bons pieds entre queue et tête et 12 pouces en la largeur de chaque côté qui répond aux ouïes. Sa tête a presque la forme de celle d'un pourceau, mais elle est éclairée de deux gros yeux qui sont extrêmement luisants. Il a la queue divisée en deux et des nageoires aux côtes et au-dessous du ventre et une empennure haute et relevée par degrés comme une crête qui commence au sommet de la tête et s'étend tout le long du dos jusque près de la queue. Outre le bec long et solide qui le fait remarquer entre tous les poissons, il a encore deux espèces de cornes dures, noires et longues d'un pied et demi, qui pendent au-dessous de son gosier et qui lui sont particulières, il les peut cacher aisément dans une enfonçure qui est sous son ventre et qui leur sert de gaine. Il n'a point d'écailles mais il est couvert d'une peau rude, qui est noirâtre sur le dos, grise aux côtés et blanche sous le ventre. On en peut manger sans péril, encore que sa chair ne soit pas si délicate que celle de plusieurs autres poissons.

ARTICLE X. Du hérisson de mer.

Le hérisson de mer, qui se trouve aussi en ces côtes, porte à bon droit ce nom-là. Il est rond comme une boule et tout revêtu d'épines fort piquantes, qui le rendent redoutable. D'autres le nomment poisson armé. Quand les pêcheurs en prennent, ils les font sécher pour les envoyer aux curieux, qui les pendent par rareté en leurs cabinets.

CHAPITRE XVIII. Description particulière d'une licorne de mer, qui échoua à la rade de l'île de la Tortue en l'an 1644. Avec un récit curieux par forme de comparaison et de digression agréable touchant plusieurs belles et rares cornes qu'on a apportées depuis peu du détroit de Davis et la qualité de la terre et des mœurs des peuples qui y habitent.

Nous ne pouvons mieux finir ce que nous avons à dire des monstres marins que par la description d'un poisson si remarquable et si merveilleux qu'il mérite bien d'avoir un chapitre particulier. C'est la licorne de mer, qui se rencontre quelquefois en ces quartiers. Il s'en échoua en l'an 1644 une prodigieuse au rivage de l'île de la Tortue, voisine de l'île Hispaniola, ou Saint Domingue. Monsieur du Montel, en ayant une connaissance exacte comme témoin oculaire, nous en donne cette curieuse description.

« Cette licorne, dit-il, poursuivait une carangue, qui est un poisson médiocre, avec une telle impétuosité que ne s'apercevant pas qu'elle avait besoin de plus grande eau qu'elle pour nager, elle se trouva la moitié du corps à sec, sur un grand banc de sable, d'où elle ne put regagner la grande eau et où les habitants de l'île l'assommèrent. Elle avait environ dix-huit pieds de long, étant de la grosseur d'une barrique au fort du corps. Elle avait six grandes nageoires, de la façon du bout des rames de galère, dont deux étaient placées au défaut des ouïes et les quatre autres à côté du ventre en égale distance ; elles étaient d'un rouge vermeil. Tout le dessus de son corps était couvert de grandes écailles de la largeur d'une pièce de cinquante-huit sols, lesquelles étaient d'un bleu qui paraissait comme parsemé de paillettes d'argent. Auprès du col, ses écailles étaient plus serrées et de couleur brune, ce qui lui faisait comme un collier. Les écailles sous le ventre étaient jaunes, la queue fourchue, la tête un peu plus grosse que celle d'un cheval et presque de la même figure ; elle était couverte d'une peau dure et brune et, comme la licorne a une corne au front, cette licorne de mer en avait aussi une parfaitement belle au devant de la tête, longue de neuf pieds et demi. Elle était entièrement droite et depuis le front où elle prenait sa naissance, elle allait toujours en diminuant jusqu'à l'autre bout, qui était si pointu qu'étant poussée avec

force, elle pouvait percer les matières les plus solides. Le gros bout, qui tenait avec la tête, avait seize pouces de circonférence et, de là jusqu'aux deux tiers de la longueur de cette merveilleuse corne, il était en forme d'une vis de presseur ou, pour mieux dire, façonné en ondes, comme une colonne torse, hormis que les enfonçures allaient toujours en amoindrissant, jusqu'à ce qu'elles fussent remplies et terminées par un agréable adoucissement, qui finissait deux pouces au-dessus du quatrième pied. Toute cette partie basse était encroûtée d'un cuir cendré, qui était couvert partout d'un petit poil mollet et court comme du velours de couleur de feuilles morte mais au-dessous elle était blanche comme ivoire. Quant à l'autre partie, qui paraissait toute nue, elle était naturellement polie, d'un noir luisant, marqueté de quelques menus filets blancs et jaunes et d'une solidité telle qu'à peine une bonne lime en pouvait-elle faire sortir quelque menue poudre. Elle n'avait point d'oreilles élevées mais deux grandes ouïes comme les autres poissons. Ses yeux étaient de la grosseur d'un œuf de poule. La prunelle, qui était d'un bleu céleste émaillé de jaune, était entourée d'un cercle vermeil, qui était suivi d'un autre fort clair et luisant comme cristal. Sa bouche était assez fendue et garnie de plusieurs dents, dont celles de devant étaient pointues et tranchantes au possible et celles de derrière, tant de l'une que de l'autre mâchoire, larges et relevées par petites bosses. Elle avait une langue d'une longueur et épaisseur proportionnée, qui était couverte d'une peau rude et vermeille. Au reste ce poisson prodigieux avait encore sur sa tête une espèce de couronne rehaussée par-dessus le reste du cuir de deux pouces ou environ et faite en ovale, de laquelle les extrémités aboutissaient en pointe. Plus de trois cents personnes de cette île-là mangèrent de sa chair en abondance et la trouvèrent extrêmement délicate. Elle était entrelardée d'une graisse blanche et, étant cuite, elle se levait par écailles comme la morue fraîche mais elle avait un goût beaucoup plus savoureux.

Ceux qui avaient vu ce rare poisson en vie et qui lui avaient rompu l'échine à grands coups de leviers disaient qu'il avait fait de prodigieux efforts pour les percer avec sa corne, laquelle il maniait et tournait de toutes parts avec une dextérité et une vitesse incomparable et que, s'il eût eu assez d'eau pour se soutenir et pour nager tant soit peu, il les eût tous enfilés. Quand on l'eût éventré, on reconnut aisément qu'il se nourrissait de proie car on trouva en ses boyaux beaucoup d'écailles de poissons. Les rares dépouilles de ce merveilleux animal et surtout sa tête et la riche corne qui y était attachée ont demeuré près de deux ans suspendues au corps de garde de l'île, jusqu'à ce que monsieur le Vasseur, qui en était gouverneur, voulant gratifier monsieur des Trancarts, gentilhomme de Saintonge, qu'il était venu voir, lui fit présent de cette corne. Mais quelque peu après, m'étant embarqué dans un vaisseau de Flessingue avec le gentilhomme, qui avait cette précieuse rareté en une longue caisse, notre vaisseau se brisa près de l'île de la Fayale, qui est l'une des Açores. De sorte que nous fîmes perte de toutes nos hardes et de toutes nos marchandises. Et ce gentilhomme regretta surtout sa caisse". Jusqu'ici sont les paroles de notre aimable voyageur.

On trouve en la mer du Nord une autre espèce de licornes, qui sont souvent poussées par les glaces aux côtes d'Islande. Elles sont d'une longueur et d'une grosseur si prodigieuses, que la plupart des auteurs qui en ont écrit les mettent au rang des baleines. Elles ne sont point couvertes d'écailles comme celle dont nous venons de donner la description mais d'une peau noire et dure comme le lamantin. Elles n'ont que deux nageoires aux côtés et une grande et large empenne sur le dos, laquelle étant plus étroite au milieu fait comme une double crête, qui s'élève en une forme très propre pour fendre commodément les eaux. Elles ont trois trous en forme de soupiraux à la naissance de leur dos, par où elles vomissent en haut toute l'eau superflue qu'elles ont avalée, de même que les baleines. Leur tête se termine en pointe et, au côté gauche de la mâchoire d'en haut, elle est munie d'une corne blanche partout, comme la dent d'un jeune éléphant, qui s'avance quelquefois de la longueur de quinze à seize pieds hors de la tête. Cette corne est torse en quelques endroits et rayée partout de petites lignes de couleur de gris de perle, lesquelles ne sont pas seulement en la superficie mais qui pénètrent au-dedans de la masse, qui est creuse jusqu'au tiers et partout aussi solide qu'un os le plus dur.

Quelques-uns veulent que cette proéminence soit plutôt une dent qu'une corne, à cause qu'elle ne sort pas du front comme celle dont nous venons de parler, ni du dessus de la tête, comme celles des taureaux et des béliers mais de la mâchoire d'en haut dans laquelle le bout est enchâssé, comme sont les dents en leurs propres cassettes. Ceux qui sont de ce sentiment ajoutent qu'il ne se faut pas étonner si ces poissons n'ont qu'une de ces longues dents, vu que la matière, laquelle en pouvait produire d'autres, s'est entièrement épuisée pour former celle-ci qui est d'une longueur et d'une grosseur si prodigieuses qu'elle suffirait bien pour en faire une centaine.

Or que cette pesante et merveilleuse défense dont ces monstrueux poissons sont armés soit appelée dent ou corne, il est constant qu'ils s'en servent pour combattre contre les baleines et pour briser les glaces du nord dans lesquelles ils se trouvent bien souvent enveloppés, d'où vient qu'on en a vu quelquefois qui, pour avoir fait de violents efforts pour se démêler du milieu de ces montagnes glacées, avaient non seulement émoussé la pointe de cette lance naturelle mais même l'avaient brisée et fracassée en deux. Nous avons fait mettre en une même planche les figures de la licorne, laquelle s'échoua en l'île de la Tortue, et d'une de celles du nord, afin que l'on puisse plus facilement discerner la grande différence qui est entre ces deux espèces.

Au même temps que nous tirions de notre cabinet cette histoire pour la donner au public, un navire de Flessingue commandé par Nicolas Tunes, dans lequel monsieur Lampsius, les sieurs Biens, Sandras et d'autres marchands de la même ville étaient intéressés, étant heureusement retourné du détroit de Davis, en a rapporté entre autres raretés plusieurs excellentes dépouilles de ces licornes de la Mer du Nord, dont nous venons de parler. Et d'autant que la relation qu'on nous a envoyée touchant ce voyage peut donner de grandes lumières à la matière que nous traitons, nous croyons que le lecteur curieux trouvera bon que nous le servions de cette nouveauté par forme de digression, qui sera accompagnée de la même fidélité avec laquelle elle nous a été communiquée.

Le capitaine de qui nous tenons ce récit étant parti de Zélande sur la fin du printemps de l'an 1656, en intention de découvrir quelque nouveau commerce es terres du Nord, arriva sur la fin du mois de juin dans le détroit de Davis, d'où, étant entré dans une rivière qui commence au soixante-quatrième degré et dix minutes de la ligne en tirant vers le nord, il fit voile jusqu'au septante-deuxième, sous lequel la terre que nous allons décrire est située.

Dès que les habitants du pays qui étaient à la pêche eurent aperçu le navire, ils le vinrent reconnaître avec leurs petits esquifs, qui ne sont faits que pour porter une seule personne, les premiers qui s'étaient mis en ce devoir en attirèrent tant d'autres après eux qu'ils composèrent en peu de temps une escorte de soixante et dix de ces petits vaisseaux, qui n'abandonnèrent point ce navire étranger jusqu'à ce qu'il eût mouillé à la meilleure rade, où ils lui témoignèrent, par leurs acclamations et par tous les signes de bienveillance qu'on peut attendre d'une nation si peu civilisée, la joie extraordinaire qu'ils avaient de son heureuse arrivée. Ces petits vaisseaux sont si admirables, soit qu'ils soient considérés en leur matière, soit qu'on ait égard à la merveilleuse industrie dont ils sont façonnés, ou à la dextérité incomparable avec laquelle ils sont conduits, qu'ils méritent bien de tenir le premier rang dans les descriptions que cette agréable digression nous fournira.

Ils sont composés de petits bois déliés, desquels la plupart sont fendus en deux comme des cercles. Ces bois sont attachés les uns

avec les autres avec de fortes cordes de boyaux de poissons qui les tiennent en arrêt et leur donnent la figure qu'ils doivent avoir pour être propres aux usages auxquels ils sont destinés. Ils sont couverts en dehors de peaux de chiens de mer, qui sont si proprement cousues par ensemble et si soigneusement enduites de résine à l'endroit des coutures que l'eau ne les peut aucunement pénétrer.

Ces petits bateaux sont ordinairement de la longueur de quinze à seize pieds et ils peuvent avoir par le milieu, où ils ont plus de grosseur, environ cinq pieds de circonférence. C'est aussi de cet endroit qu'ils vont en appétissant, de sorte que les extrémités aboutissent en pointes, qui sont munies d'os blanc ou de dépouilles des licornes dont nous venons de parler. Le dessus est tout plat et couvert de cuir de même que le reste et le dessous a la forme du ventre d'un gros poisson, de sorte qu'ils sont très propres à couler sur les eaux. Ils n'ont qu'une seule ouverture, qui est directement au milieu de tout l'édifice. Elle est relevée tout à l'entour d'un bord de côte de baleine et elle est faite à proportion et de la grosseur du corps d'un homme. Quand les Sauvages qui ont inventé cette sorte de petits vaisseaux s'en veulent servir, soit pour aller à la pêche ou pour se divertir sur la mer, ils fourrent par cette ouverture leurs jambes et leurs cuisses et, s'étant mis sur leur séant, ils lient si serrement la casaque qui les couvre avec le bord de cette ouverture qu'ils semblent être entés sur cet esquif et ne faire qu'un corps avec lui.

Voilà pour ce qui concerne la figure et la matière de ces petits vaisseaux. Considérons à présent l'équipage des hommes qui les gouvernent. Quand ils ont dessein d'aller sur mer, ils se couvrent par dessus leurs autres habits d'une casaque, laquelle n'est destinée à aucun autre usage. Cet habit de mer est composé de plusieurs peaux, dénuées de leur poil, qui sont si bien préparées et unies par ensemble qu'on le croirait être fait d'une seule pièce. Il les couvre depuis le sommet de la tête jusqu'au dessous du nombril. Il est enduit partout d'une gomme noirâtre, laquelle ne se dissout point dans l'eau et qui l'empêche de percer. Le capuchon qui couvre la tête serre si bien sous le col et sur le front qu'il ne leur laisse rien que la face à découvert. Les manches sont liées au poignet et le bas de cette casaque est aussi attaché au bord de l'ouverture du vaisseau avec tant de soin et avec une telle industrie que le corps, qui est ainsi couvert, se trouve toujours à sec au milieu des flots, qui ne peuvent mouiller avec tous leurs efforts que le visage et les mains.

Encore qu'ils n'aient ni voiles, ni mâts, ni gouvernail, ni compas, ni ancre, ni aucune des pièces de tout ce grand attirail qui est requis pour rendre nos navires capables d'aller sur mer, ils entreprennent néanmoins de longs voyages avec ces petits vaisseaux sur lesquels ils semblent être cousus. Ils se connaissent parfaitement bien aux étoiles et ils n'ont besoin d'autre guide pendant la nuit. Les rames dont ils se servent ont une largeur à chaque bout en forme de palette et, afin qu'elles puissent couper plus aisément les flots et qu'elles soient de plus grande durée, ils les enrichissent d'un os blanc, qui couvre les extrémités du bois, ils en garnissent aussi les bords des palettes et ils y attachent cet ornement avec des chevilles de corne qui leur servent au lieu de clous. Le milieu de ces rames est embelli d'os, ou de corne précieuse, de même que les bouts, et c'est par là qu'ils les tiennent afin qu'elles ne leur coulent des mains. Au reste, ils manient ces doubles rames avec tant de dextérité et de vitesse que leurs petits vaisseaux devancent aisément les navires qui ont déployé toutes leurs voiles et qui ont le vent et la marée favorables. Ils sont si assurés dans ces petits esquifs et ils ont une si grande adresse à les conduire qu'ils leur font faire mille caracoles pour donner du divertissement à ceux qui les regardent. Ils s'escriment aussi quelquefois contre les ondes avec tant de force et d'agilité qu'ils les font écumer comme si elles étaient agitées d'une rude tempête et pour lors on les prendrait plutôt pour des monstres marins qui s'entrechoquent que pour des hommes. Et même pour montrer qu'ils ne redoutent point les dangers et qu'ils sont en bonne intelligence avec cet élément qui les nourrit et les caresse, ils font le moulinet, se plongeant et roulant en la mer par trois fois consécutives, de sorte qu'ils peuvent passer pour de vrais amphibiens.

Quand ils ont dessein de faire quelques voyages plus longs que les ordinaires, ou quand ils appréhendent d'être jetés bien avant en pleine mer par quelque tempête, ils portent dans le vide de leur vaisseau une vessie pleine d'eau douce pour étancher leur soif et du poisson séché au soleil ou à la gelée pour s'en nourrir, à faute de viandes fraîches. Mais il arrive rarement qu'ils soient réduits à recourir à ces provisions car ils ont certaines flèches en forme de petites lances, qui sont attachées sur leurs bateaux et lesquelles ils savent darder si vivement sur les poissons qu'ils rencontrent qu'il n'arrive presque jamais qu'ils soient sans ces rafraîchissements. Ils n'ont point besoin de feu pour cuire leurs viandes, parce que, sur la mer et sur la terre, ils sont accoutumés de les manger toutes crues, ils portent aussi certaines dents de gros poissons, ou des broches d'os fort pointues, qui leur tiennent lieu de couteaux, car ils s'en servent pour éventrer et trancher les poissons qu'ils ont pris. Au reste il n'y peut point avoir de débats dans ces vaisseaux, puisqu'un seul homme en est le maître, le matelot, le pourvoyeur et le pilote, qui le peut arrêter quand bon lui semble, ou l'abandonner au gré du vent et de la marée, lorsqu'il veut prendre le repos qui lui est nécessaire pour réparer ses forces. En ce cas, il accroche sa rame à des courroies de cuir de cerf qui sont préparées à cet usage et qui sont attachées par bandes au-dessus de ce bateau ou bien il la lie à une boucle, laquelle pend au devant de sa casaque.

Leurs femmes n'ont point l'usage de ces petits esquifs mais, afin qu'elles puissent quelquefois se divertir sur la mer, leur maris, qui ont beaucoup de douceur et d'amitié pour elles, les conduisent en d'autres vaisseaux, qui sont de la grandeur de nos chaloupes et capables de porter cinquante personnes. Ils sont faits de perches liées par ensemble et ils sont couverts de peaux de chiens de mer, comme ceux que nous venons de décrire. Ils peuvent être conduits à force de rames liées quand le temps est calme mais, lorsque le vent peut servir, ils attachent au mâts des voiles de cuir.

Or, afin que la description de ces rares vaisseaux et de ces hommes de mer soit mieux éclaircie et comme animée, nous en avons ici fait mettre une figure, laquelle a été tirée au naturel sur l'original.

Pour parler maintenant de la terre en laquelle naissent ces hommes, qui sont si entendus en la navigation, les degrés sous lesquels nous avons déjà dit qu'elle est située témoignent assez qu'elle est d'une très froide constitution. Il est vrai que durant le mois de juin et de juillet, qui composent l'été de cette contrée [là] et qui sont éclairés d'un jour perpétuel, de même que ceux de décembre et de janvier n'y sont qu'une seule nuit, l'air y est chaud, agréable et serein mais, le reste de l'année, les jours qui s'allongent et s'accourcissent alternativement sont accompagnés de brouillards épais, de neiges ou de pluies glacées, qui sont extrêmement froides et importunes.

Toute la terre qui est près de la mer est sèche et hérissée de plusieurs rochers pelés, qui sont affreux au possible, elle est aussi inondée en beaucoup d'endroits, au temps que les neiges se fondent, de plusieurs effroyables torrents qui roulent leurs eaux troubles dans le vaste sein de la mer. Mais lorsqu'on a traversé une petite lieue de mauvais chemin, on rencontre de belles campagnes, qui sont tapissées durant l'été d'une agréable verdure. On y voit aussi des montagnes qui sont couvertes de petits arbres, qui récréent merveilleusement la vue et qui nourrissent une grande multitude d'oiseaux et de sauvagine. Et on passe par des vallées qui sont

arrosées de plusieurs claires et agréables rivières d'eau douce qui ont assez de force pour se rendre jusqu'à la mer.

Le capitaine qui commandait ce navire de Flissingue, étant descendu à terre avec une partie de ses gens et l'ayant soigneusement visitée, il y rencontra entre autres choses dignes de remarque, une veine d'une certaine terre brune, parsemée de paillettes luisantes et argentées, de laquelle il fit remplir une barrique pour en faire l'épreuve mais, après avoir été mise au creuset, on a trouvé qu'elle n'était propre qu'à encroûter des boettes et quelques autres menus ouvrages de bois, auxquels elle donne un fort beau lustre. Cet indice laisse néanmoins quelque espérance qu'on pourrait trouver des mines d'argent parmi cette terre, si on avait encore pénétré plus avant.

Encore que ce pays soit bien froid, on y voit plusieurs beaux et grands oiseaux d'un plumage blanc et noir et de diverses autres couleurs, que les habitants écorchent pour en manger la chair et pour se couvrir de leurs dépouilles. On y trouve aussi des cerfs, des élans, des ours, des renards, des lièvres, des lapins et une infinité d'autres bêtes à quatre pieds, qui ont presque toutes le poil blanc ou grisâtre, fort épais, long, doux et très propre à faire de bons chapeaux ou de belles et très riches fourrures.

Quant aux peuples qui habitent cette terre, nos voyageurs y en ont vu de deux sortes, qui vivent ensemble en bonne correspondance et parfaite amitié. Les uns sont d'une fort haute stature, bien faits de corps, de couleur assez blanche et fort habiles à la course. Les autres sont de beaucoup plus petits, d'un teint olivâtre et assez bien proportionnés en leurs membres, hormis qu'ils ont les jambes courtes et grosses. Les premiers se plaisent à la chasse, à laquelle ils sont portés par leur agilité et leur belle disposition naturelle, pendant que ceux-ci s'occupent à la pêche. Ils ont tous les dents extrêmement blanches et serrées, les cheveux noirs, les yeux vifs et les traits du visage si bien faits qu'on n'y peut remarquer aucune notable difformité. Ils sont aussi tous si vigoureux et d'une si forte constitution qu'on en voit plusieurs qui, ayant passé la centième année de leur âge, sont encore fort allègres et fort robustes.

En leur conversation ordinaire ils paraissent d'une humeur gaie, hardie et courageuse. Ils aiment les étrangers qui les vont visiter, à cause qu'ils leur portent des aiguilles, des hameçons, des couteaux, des serpes, des cognées et tous les autres ferrements qui leur sont propres et dont ils ont une si grande estime qu'ils les achètent au prix de leurs propres habits et de tout ce qu'ils ont de plus précieux mais ils sont si grands ennemis de toute nouveauté en ce qui concerne leurs vêtements et leur nourriture qu'il serait bien difficile de leur faire recevoir aucun changement ni en l'un ni en l'autre. Encore qu'ils soient l'une des plus pauvres et des plus barbares nations que le soleil éclaire, ils se croient très heureux et les mieux partagés du monde. Et ils ont si bonne opinion de leur manière de vivre que les civilités de tous les autres peuples passent auprès d'eux pour des actions malséantes, sauvages et ridicules au possible.

Cette haute estime laquelle ils ont conçue de leur condition ne contribue pas peu à cette satisfaction et à ce contentement d'esprit qu'on lit sur leur visage, joint qu'ils ne s'entretiennent pas dans la vanité de plusieurs desseins qui pourraient troubler leur tranquillité. Ils ne savent ce que c'est de tous ces soucis rongeurs et de ces chagrins importuns, dont le désir déréglé des richesses tourmente la plupart des autres hommes. La commodité des beaux et somptueux bâtiments, la gloire du siècle, les délices des festins, la connaissance des belles choses et tout ce que nous estimons la douceur et le repos de la vie n'ayant point encore pénétré jusqu'à eux, ils ne sont aussi travaillés d'aucune pensée de les posséder, qui pourrait interrompre le doux repos dont ils jouissent mais tous leurs desseins sont terminés à acquérir sans beaucoup d'empressement les choses qui sont précisément nécessaires pour leur vêtement et pour leur nourriture.

Leurs exercices les plus ordinaires sont la pêche et la chasse et, encore qu'ils n'aient point d'armes à feu, ni de filets, l'ingénieuse nécessité leur a suggéré des autres industries toutes particulières pour y pouvoir réussir. Ils mangent toutes les viandes dont ils se nourrissent sans les faire cuire et sans autre sauce que celle que leur franc appétit leur fournit. Ils se rient de ceux qui font cuire le poisson ou la venaison, car ils tiennent que le feu consomme leur saveur naturelle et tout ce qui les rend plus agréables à leur goût.

Encore qu'ils n'aient point besoin de feu pour cuire leurs viandes, ils en louent néanmoins grandement l'usage et leurs cavernes n'en sont jamais dépourvues durant l'hiver, tant pour éclairer et adoucir par sa lumière la noirceur et l'effroi de cette longue nuit qui règne en leur contrée que pour tempérer par son aimable chaleur la froidure qui les tient assiégés de toutes parts. Mais quand ils prennent leur repos, ou qu'ils sont contraints de sortir de leurs grottes, ils se munissent d'une certaine fourrure, laquelle, par un excellent trait de la Divine Providence, a la vertu de les garantir contre toutes les injures du froid, quand ils seraient couchés au milieu des neiges.

Les habits des hommes consistent en une chemise, un haut de chausse, une casaque et des bottines. La chemise ne bat que jusqu'au-dessous des reins. Elle a un capuchon qui couvre la tête et le col. Elle est faite de vessies de gros poissons, qui sont coupées par bandes d'une égale largeur et fort proprement cousues par ensemble. Elle n'a point d'ouverture à la poitrine comme les nôtres mais, afin qu'elle ne se déchire en la vêtant, les bouts des manches, la têtère et le dessous sont bordés d'un cuir noir fort délié selon la figure laquelle nous avons fait mettre en ce lieu.

Leurs autres habits et même leurs bottines sont aussi de pièces rapportées comme leurs chemises mais ils sont d'une matière beaucoup plus forte, à savoir de peaux de cerf ou de chien de mer parfaitement bien préparées et garnies de leur poil. Celui du Sauvage duquel nous avons fait mettre ici le portrait tiré au naïf sur l'original était de peau de deux couleurs, les bandes étaient coupées d'une même largeur et disposées en un si bel ordre qu'une bande blanche était cousue entre deux brunes, par un agréable assemblage. Le poil qui paraissait en dehors était aussi poli et aussi doux que du velours et il était si bien couché et les diverses pièces se rapportaient si parfaitement les unes aux autres qu'on eût jugé au dehors que tout l'habit avait été taillé d'une seule peau. Pour ce qui concerne maintenant la forme de la casaque et de tout l'ornement extérieur du Sauvage qui en était paré, le graveur les a représentés si naïvement en cette taille douce que ce serait un travail inutile d'en vouloir faire une plus ample description.

Ces Sauvages qui habitent ce détroit ne sortent jamais en campagne sans avoir sur l'épaule un carquois rempli de flèches et l'arc ou la lance en la main. Quant aux flèches, ils en ont de plusieurs sortes. Les unes sont propres pour tuer les lièvres, les renards, les oiseaux et toute sorte de menu gibier et les autres ne sont destinées que pour abattre les cerfs, les élans, les ours et les autres grosses bêtes. Celles-là n'ont qu'environ deux ou trois pieds de longueur et au lieu de fer, elles ont la pointe munie d'un os délié, tranchant et fort aigu, qui a l'un des côtés hérissé de trois ou quatre crochets, qui font qu'on ne les peut arracher du lieu qu'elles ont percé sans élargir la plaie. Et celles-ci, qui ont du moins quatre ou cinq pieds de longueur, sont armées par le bout d'un os pointu, qui a aussi des crochets, qui sont faits comme les dents d'une scie. Ils lancent ces dernières avec la main mais pour leur donner plus de force et faire qu'elles atteignent de plus loin, ils attachent à leur bras droit un bois long d'un pied et demi, qui a d'un côté une assez profonde coulisse, dans laquelle ils font passer le gros bout de cette javeline, laquelle étant dardée reçoit par ce moyen une

plus forte impression et fait un effet beaucoup plus violent.

Ils portent aussi quelquefois à la main une espèce de lance, qui est d'un bois fort et pesant, lequel est garni par le petit bout d'un os rond, dont la pointe a été aiguisée sur une pierre, ou bien ils les munissent de ces cornes ou dents de poissons que nous avons décrites. Ces lances ont sept ou huit pieds de hauteur et elles sont enrichies par le gros bout de deux ailerons de bois, ou de côtes de baleine, qui leur donnent un peu plus de grâce qu'elles n'auraient sans cet ornement.

Outre plusieurs sortes de hameçons dont ils se servent pour prendre les menus poissons qui fréquentent leurs côtes, ils ont encore diverses espèces de javelots, lesquels ils savent lancer avec une dextérité non pareille sur les gros et monstrueux poissons qu'ils vont chercher en pleine mer. Et afin que ceux qu'ils ont blessés avec cette sorte de dards ne se puissent couler au fond de l'eau et frustrer leur attente, ils lient au gros bout une courroie de cuir de cerf, longue de vingt-cinq ou trente brasses et ils attachent au bout de cette courroie ou de cette ligne de cuir une vessie enflée, laquelle retournant toujours au-dessus de l'eau leur marque l'endroit où est le poisson, lequel ils attirent à eux ou bien ils le conduisent aisément à terre, après qu'il s'est bien débattu et qu'il a épuisé ses forces. Les jeunes femmes portent un habit qui n'est pas de beaucoup différent de celui des hommes mais les vieilles se couvrent le plus souvent des dépouilles de certains gros oiseaux, qui ont le plumage blanc et noir et qui sont fort communs en cette terre. Elles ont l'adresse de les écorcher si proprement, que la plume demeure attachée à la peau. Ces habits ne leur battent que jusqu'au gras de la jambe. Elles sont ceintes d'une courroie de cuir, à laquelle au lieu de clefs, elles attachent plusieurs osselets qui sont pointus comme des poinçons et de même longueur que des aiguilles de tête. Elles ne portent ni bracelets, ni colliers, ni pendants d'oreilles mais pour tout ornement elles se font une taillade en chaque joue et elles remplissent la cicatrice d'une certaine couleur noire, qui, selon leur opinion, les fait paraître beaucoup plus agréables.

Pendant que les hommes se divertissent à la chasse, ou à la pêche, elles s'occupent à coudre des habits et à faire des tentes, des paniers et tous les petits meubles qui sont nécessaires au ménage. Elles prennent aussi un grand soin des petits enfants et si elles sont obligées de changer de demeure ou de suivre leurs maris en quelque voyage, elles les portent ou les conduisent partout où elles vont et pour les désennuyer par le chemin et les apaiser lorsqu'ils crient, elles ont de petits tambours, qui sont couverts de vessies de poissons, sur lesquels elles savent faire de si bons accords que ceux des tambours de Basque ne sont pas plus doux, ni plus agréables. Elles les sonnent aussi pour donner l'épouvante et faire prendre la fuite aux ours et aux autres bêtes farouches qui viennent souvent rôder près des cavernes où ces sauvages se retirent avec leurs familles durant l'hiver ou à l'entour des tentes sous lesquelles ils logent pendant l'été. Nous avons fait mettre en ce lieu le portrait d'une de ces femmes vêtue de plumes, duquel on pourra inférer la grâce que les autres peuvent avoir.

Encore que ces pauvres barbares n'aient pas beaucoup de police, ils ont néanmoins entre eux des roitelets et des capitaines qui les gouvernent et qui président en toutes leurs assemblées. Ils élèvent à ces dignités ceux qui sont les mieux faits de corps, les meilleurs chasseurs et les plus vaillants. Ils sont couverts de plus belles peaux et de plus précieuses fourrures que leurs sujets et, pour marque de leur grandeur, ils portent une enseigne en forme de rose de broderie, laquelle est cousue au devant de leur casaque et, lorsqu'ils marchent, ils sont toujours escortés de plusieurs jeunes hommes, qui sont armés d'arcs et de flèches et qui exécutent fidèlement tous leurs commandements.

Ils n'ont point l'industrie de bâtir des maisons mais durant l'été ils demeurent à la campagne sous des tentes de cuir, lesquelles ils portent avec eux, pour les dresser en tous les endroits où ils trouvent bon de camper et, pendant l'hiver, ils habitent dans des cavernes, qui sont faites naturellement dans les montagnes ou qu'ils y ont creusées par artifice.

Ils ne sèment, ni ne recueillent aucun grain de la terre pour l'entretien de leur vie. Ils n'ont point aussi d'arbres, ou de plantes qui leur portent des fruits qui soient bons à manger, hormis quelque peu de fraises et d'une espèce de framboises mais ils ne subsistent, comme nous l'avons déjà insinué, que de leur chasse et de leur pêche. L'eau toute pure est leur boisson ordinaire et, pour leur plus délicieux régal, ils boivent le sang des chiens de mer et celui des cerfs et des autres animaux de terre qu'ils ont abattus ou qu'ils ont fait tomber dans les pièges, qu'ils leur savent dresser avec un merveilleux artifice.

L'hiver étant si long et si rigoureux en cette contrée où ils habitent, il est impossible qu'ils ne souffrent beaucoup de disette durant cette triste constitution de l'année, notamment pendant cette affreuse nuit qui les enveloppe deux mois entiers mais, outre qu'au besoin ils supportent aisément la faim, ils ont tant de prévoyance qu'ils font sécher en été le surplus de leur pêche et de leur chasse et le mettent en réserve, avec toute la graisse et le suif qu'ils ont pu ramasser, pour la provision de cette fâcheuse et ennuyeuse saison. On dit même qu'ils sont si adroits à faire la chasse à la faveur de la lune que durant les plus épaisses ténèbres qui les couvrent, ils sont rarement dépourvus de viandes fraîches.

Ils n'ont pas la curiosité de voir d'autre pays que celui de leur naissance; et s'il arrive que quelque rude tempête, ou quelque autre rencontre, les ait poussés en quelque terre étrangère, ils soupirent perpétuellement après leur chère patrie et ils ne se donnent point de repos, jusqu'à ce qu'on les y ait rétablis. Que si l'on refuse, ou qu'on diffère trop à leur accorder cette grâce, ils essayent de s'y rendre au péril de leur vie à la faveur de leurs petits vaisseaux, dans lesquels ils s'exposent à tous les périls de la mer, sans autre guide que celui des étoiles, dont ils ont assez de connaissance, pour régler leur navigation sur leur cours.

Le langage dont ils se servent n'a rien de commun avec celui de tous les autres peuples de la terre. Nous en avons un petit vocabulaire mais de peur de grossir un peu trop cette digression, nous le réserverons parmi nos mémoires, jusqu'à ce qu'un second voyage, qu'on projette pour ce détroit, nous en ait donné de plus claires lumières.

On n'a pas encore pu bien remarquer quelle sorte de religion est en usage parmi ces pauvres barbares mais par ce qu'ils regardent souvent le soleil et qu'ils le montrent avec admiration en élevant leurs mains en haut, on a inféré de là qu'ils le tenaient pour leur Dieu.

Le navire qui nous a fourni cette relation retourna de ce détroit de Davis chargé de plusieurs bonnes marchandises, desquelles nous mettrons ici la liste, pour montrer que le froid qui règne en cette contrée n'est pas si rigoureux qu'il y ait gelé toute sorte de commerce.

1. Neuf cents peaux de chiens de mer, longues pour la plupart de sept à huit pieds, marquetées et ondées de noir, de roux, de jaune, de tanné et de plusieurs autres couleurs, qui relevaient leur prix par dessus celles qu'on voit communément en Hollande.
2. Plusieurs riches peaux de cerfs, d'élans, d'ours, de renards, de lièvres et de lapins, dont la plus grande part était parfaitement blanche.
3. Un grand nombre de précieuses fourrures de diverses bêtes à quatre pieds, qui sont toutes particulières à cette région et qui n'ont encore point de noms parmi nous.

4. Plusieurs paquets de côtes de baleine d'une longueur extraordinaire.
5. Des habits complets des habitants du pays, dont les uns étaient de peaux et les autres de dépouilles d'oiseaux et de la figure que nous les avons représentés.
6. Plusieurs de leurs chemises faites de vessies de poissons, fort proprement cousues, de leurs bonnets, gants et bottines, de leurs carquois, flèches, arcs et autres armes dont ils se servent, comme aussi plusieurs de leurs tentes, de leur sacs, de leurs paniers et autres petits meubles dont ils usent en leur ménage.
7. Un grand nombre de ces petits vaisseaux de mer, qui sont faits pour porter un seul homme. Un grand bateau long de quarante-cinq pieds qui pouvait porter commodément cinquante personnes.
8. Mais ce qui était de plus rare et de plus précieux, c'était une quantité bien considérable de ces dents, ou cornes de ces poissons qu'on appelle licornes de mer, qui sont estimées les plus grandes, les plus belles et le mieux proportionnées de toutes celles qu'on a vues jusqu'à présent.

On en a envoyé quelques-unes à Paris et en d'autres endroits de l'Europe, qui y ont été bien reçues mais il y a grande apparence qu'elles seront encore plus prisées, quand on aura la connaissance des admirables vertus qu'elles ont en la médecine. Car bien que leur beauté et leur rareté leur doivent faire tenir le premier rang entre les plus précieuses richesses des plus curieux cabinets, plusieurs célèbres médecins et apothicaires de Dannemark et d'Allemagne qui en ont fait les essais en diverses rencontres témoignent constamment qu'elles chassent le venin et qu'elles ont toutes les mêmes propriétés qu'on attribue communément à la corne de la licorne de terre. En voilà assez et peut-être que trop au goût de quelques-uns, pour une simple digression.

CHAPITRE XIX. Des poissons couverts de croûtes dures, au lieu de peau et d'écailles, de plusieurs rares coquillages et de quelques autres belles productions de la mer, qui se trouvent aux côtes des Antilles.

À moins que d'avoir quelque participation de cette céleste sapience qui fut autrefois adressée à Salomon, pour parler non seulement des arbres depuis le cèdre, qui est au Liban, jusqu'à l'hisope, qui sort de la paroi, mais encore des bêtes, des oiseaux, des reptiles et des poissons, il est impossible de sonder les profonds secrets des eaux, pour y conter toutes les excellentes créatures qui se jouent dans leur sein et remarquer toutes les vertus et les propriétés occultes dont elles sont ennoblies. Car cet élément est doué d'une si merveilleuse fécondité qu'il ne produit pas seulement en toute abondance des poissons de différentes espèces, qui servent à la nourriture de l'homme et qui sont pour la plupart d'une grosseur demeurée et d'une figure monstrueuse, comme nous venons de le montrer dans les chapitres précédents, mais encore une si grande multitude de précieux coquillages et d'autres raretés qu'il faut concéder que la Divine Sagesse, qui est diverse en toutes sortes, a tiré toutes ces riches beautés de ses inépuisables trésors, pour faire paraître la gloire de sa puissance au milieu des flots de la mer. Et pour nous convier doucement à l'admiration de ses bontés et de son adorable Providence, laquelle s'abaisse jusque dans la profondeur des abîmes pour les peupler d'un nombre de bonnes créatures qui ne se voient point ailleurs et d'une infinité d'autres qui portent les caractères et les images des corps les plus considérables qui ornent les cieus ou qui volent parmi les airs ou qui embellissent la terre, d'où vient qu'on y trouve, comme nous le verrons en ce chapitre, des étoiles, des cornets, des trompettes, des porcelaines, des arbres, des pommes, des châtaignes et toutes les plus ravissantes curiosités qui sont prisées parmi les hommes. Or, pour commencer par les poissons qui sont couverts de croûtes dures et solides au lieu d'écailles ou de peau, il y en a plusieurs espèces en la mer et aux rivières des Antilles. On fait particulièrement état des homards, des araignées et des cancrs.

ARTICLE I. Des homards.

Les homards sont une espèce d'écrevisses de même figure que celles de nos rivières. Mais elles sont si grosses qu'il n'en faut qu'une pour remplir un grand plat. Elles ont la chair blanche et savoureuse mais un peu dure à digérer. Les Insulaires les prennent pendant la nuit sur le sable ou sur les basses de la mer et à l'aide d'un flambeau ou de la clarté de la Lune, ils les enfilent avec une petite fourche de fer.

ARTICLE II. De l'araignée de mer.

L'araignée de mer est tenue par quelques-uns pour une espèce de cancrs. Elle est couverte de deux fort dures écailles, desquelles celle de dessus est relevée et celle de dessous est plus unie et dentelée de pointes rudes. Elle a plusieurs jambes et une queue forte et longue, quelquefois d'environ un pied. Quelques Sauvages les recherchent soigneusement pour en armer leurs flèches. Quand ce poisson est séché au soleil, son écaille devient luisante et comme diaphane, encore qu'elle soit naturellement de couleur cendrée.

ARTICLE III. Des cancrs.

Les cancrs ordinaires des Antilles sont de la même forme que ceux qu'on pêche à côtes de France. Il y en a de différentes grosseurs mais ceux qui sont les plus rares sont ceux qui vivent de proie. Ils sont assez communs en la plupart des îles, surtout aux Vierges. Ils se tiennent sous les troncs des arbres du rivage de la mer et, à l'exemple de ces grenouilles qu'on appelle pêcheuses, ils épient de leur fort les huîtres et les moules pour en faire curée et ils s'y prennent par cette ruse merveilleuse. C'est qu'ils ont reconnu que leurs mordants et leurs défenses n'ont pas assez de force pour rompre les coquillages qui couvrent ces poissons délicats. De sorte qu'ayant aussi remarqué qu'ils ouvrent plusieurs fois le jour leurs écailles pour prendre le frais, ils en épient soigneusement le temps et s'étant garnis d'un petit caillou rond qu'ils ont choisi dans le gravier, ils le tiennent prêt en l'une de leurs tenailles et s'approchant de l'huître, ou de la moule, le laissent tomber avec tant d'adresse dans sa coquille entrouverte que ne se pouvant plus refermer, le poisson demeure la proie de ces fins chasseurs.

Quant aux coquilles que l'on trouve en ces îles, dans les anses où la mer les pousse, elles sont en grand nombre et de plusieurs sortes. Voici les plus recherchées et les plus considérables.

ARTICLE IV. Du burgau.

Le burgau, qui a la figure d'un limaçon, étant dénué de la première croûte qui le revêt en dehors, présente une coquille argentée et entrelacée de taches d'un noir luisant, d'un vert gai et d'une grisaille si parfaite et si lustrée qu'aucun émailleur n'en saurait approcher avec tout son artifice. Sitôt que le poisson qui a l'honneur de loger sous ce précieux couvert en a quitté la possession, on voit d'abord une entrée magnifique, encroûtée de perles et ensuite plusieurs riches appartements, si clairs, si polis et émaillés partout

d'un argent si vif qu'il ne se peut rien voir de plus beau, en matière de coquillage.

ARTICLE V. Du casque.

Le casque, qui est de différentes grosseurs, à proportion des têtes de tant de poissons qui en sont revêtus, est ainsi nommé à cause de sa figure. Il est doublé par dedans et sur les bords, qui sont épais, plats et dentelés, d'un satin incarnat, extrêmement luisant. Et par le dehors, il est façonné d'une agréable rustique relevée de plusieurs petites bosses, qui sont entrelacées de mille compartiments, sur lesquels on voit ondoyer un panache de diverses rares couleurs.

ARTICLE VI. Du lambis.

Le lambis a peut-être reçu ce nom à cause que le poisson qui le fait mouvoir a la figure d'une grosse langue, qui lèche cette humeur gluante qui s'attache sur les rochers que la mer baigne de ses flots. C'est un des plus gros coquillages qui se voient. Il est retroussé par l'un de ses bords, comme pour faire mieux paraître la belle couleur pourprine qui l'enrichit au-dedans. Mais il faut avouer que sa masse, étant assez grossière et hérissée par dessus de plusieurs bosses rudés et pointues lui fermerait la porte des cabinets, si l'artifice, en lui enlevant sa première robe, ne découvrirait la bigarrure et la politesse de l'écaille marquetée qu'il porte sous cet habit de campagne. Le poisson qui loge sous les cavernes de cette petite roche mouvante est si gros qu'il en faut peu pour remplir un plat. Il peut être admis sur les tables des délicats, pourvu qu'il soit bien cuit et encore mieux poivré pour corriger son indigestion. Et pour profiter de sa dépouille, étant calcinée et mêlée avec du sable de rivière, on en compose un ciment, qui résiste à la pluie et à toutes les injures du temps. Ce lambis aussi s'entonnant comme un cor de chasse et s'entendant de fort loin, quelques habitants des îles s'en servent pour appeler leurs gens aux repas.

ARTICLE VII. Des porcelaines.

Les porcelaines doivent être rangées entre les plus rares productions de l'océan, soit que l'on considère cette agréable politesse dont elles sont lissées et au dehors et au-dedans, soit que l'on fasse réflexion sur tant de différentes et de vives couleurs dont elles sont revêtues. Elles replient leur bord dentelé et le roulent en dedans et bien qu'elles soient plus ou moins lustrées, elles sont toutes d'une même figure ovale, entre-baillantes au milieu et recoquillées par le bec. Mais il s'en trouve qui sont fort différentes en gros-seur et en couleur.

Les plus ordinaires sont d'un jaune doré, marqueté de petites taches blanches ou rouges, et l'on dirait de loin que ce sont des marques de perles ou de grains de corail. On en voit aussi de bleuâtres, d'étoilées, de grisâtres, de cristallines et de couleur d'agate, qui ont toutes un œil fort attrayant.

Mais celles qui sont les plus estimées des curieux sont de coralline incarnate au-dehors et argentées au-dedans, ou bien elles sont parées d'un beau bleu céleste au-dedans et d'un riche porphyre au-dehors, rayées de petits filets dorés. On prise aussi avec raison celles qui sont par-dessus d'un vert luisant comme émeraude et emperlées dans l'intérieur, au bord et en leurs cannelures. L'on met aussi dans ce même rang celles qui sont sur le dos d'un noir luisant comme jayet, et quant au reste émaillées d'un bleu mourant, entrelacé de petites veines de pourpre.

Enfin, il y en a qui sont chamarrées de tant de vives couleurs qu'il semble que l'arc-en-ciel ait imprimé sur ces petites créatures un raccourci de ses plus ravissantes beautés. Il y en a aussi une infinité d'autres qui sont diversifiées de tant de chiffres et de grotesques qu'il est à croire que la nature était en sa plus gaie humeur, quand elle s'est mise à produire ces merveilles.

Mais le mal est que la mer qui les possède comme ses plus précieux joyaux ne s'en dessaisit pas volontiers et semble ne les donner qu'à contre cœur. Car si les vents ne la mettaient quelquefois en colère et qu'en secouant ses entrailles ils ne fouillaient jusqu'au fond de ses trésors pour les enlever par force, elle jouirait toute seule de ces richesses et de ces beautés, sans nous en faire jamais de part.

Les curieux, pour en rehausser le lustre, les placent selon leur rang et leur prix, dans de différentes cassettes doublées de velours vert, ou de quelque autre riche étoffe. Et à l'imitation des fleuristes, qui qualifient leurs tulipes et leur oeillet des noms des Césars et des plus illustres héros, ils leur font porter les titres des Empereurs et des Princes.

ARTICLE VIII. Des cornets de mer.

On voit encore aux Antilles de deux sortes de ces gros coquillages que l'on appelle cornets de mer, qui sont tournés par le bout en forme de vis. Les uns sont blancs comme de l'ivoire et ne cèdent en rien à son lustre. Les autres sont enrichis par dedans d'un gris de perle extrêmement luisant et par dehors de plusieurs belles et vives couleurs, qui se terminent quelquefois en écailles ou se répandent en forme d'ondes, qui se poussent et qui flottent les unes sur les autres, depuis le bord de la large ouverture de dessus, jusqu'à la pointe entortillée où elles meurent. Si l'on perce ces cornets par le petit bout, on en fait une espèce d'instrument de musique qui rend un son aigu et pénétrant et qui, étant poussé par les diverses sinuosités de ce coquillage, se fait entendre de loin, comme ferait celui d'un clairon. Mais il y a du secret à compasser le souffle qu'il faut pour les faire jouer.

La mer, aussi bien que les architectes, se plaît à produire les ouvrages de diverse ordonnance. Quelquefois elle en fait à la rustique, qui sont tout nus et ont fort peu d'ornements. Puis elle en fait de composés par un mélange des ordres, qui viennent au secours les uns des autres, avec tant de mignardise et de délicatesse qu'il n'y a rien de plus agréable à l'oeil. Cela se remarque en une infinité de coquilles qui sont diversifiées de cent mille grotesques. On y peut remarquer des lacs entre-noués, des espèces de fruitages, des saillies hors-d'œuvre, des culs de lampe, des pointes de diamant, des gouttes pendantes, des aiguilles, des clochers, des pyramides, des colonnes, des fusées, des chapiteaux, des moulures et une infinité d'autres fantaisies et d'autres moresques, qui donnent sujet d'entretien et d'admiration aux curieux ; comme en effet l'on ne saurait jamais assez admirer, par ces échantillons, la merveilleuse diversité de tant de riches ouvrages, que les uns réservent dans leurs profonds cabinets.

ARTICLE IX. De la nacre de perle.

Les coquilles ne donnent pas seulement un divertissement agréable, qui porte les hommes, par la considération de ces petits mais admirables ouvrages de la nature, à bénir celui qui en est l'auteur. Mais après avoir contenté les yeux, elles fournissent aussi de quoi satisfaire le goût et de quoi accroître les trésors. Car les huîtres et les moules servent aux délices des tables et l'écaille nacrée ou la nacre de perle est grosse de la perle qui enrichit les couronnes des rois. Il est vrai que ces perles ne se trouvent qu'en semence aux

Antilles et que c'est l'île de la Marguerite et la côte méridionale de l'Amérique qui ont le bonheur de les recueillir entièrement formées. Mais si les Antilles ne voient point ce précieux germe se durcir en grosses perles, ces riches coquilles ne les laissent pas pourtant sans quelque avantage car elles leur offrent pour nourriture le corps qu'elles enferment et les deux parties de leur écaille argente fournissent chacune une cuiller, qui peut paraître avec éclat sur la table.

Il est malaisé de dire si la rosée qui tombe aux Antilles n'est pas assez féconde pour faire que les mères perles y produisent leurs fruits en perfection, ou si, après avoir reçu cette semence des cieux, elles avortent et n'ont pas assez de force naturelle pour la retenir. Mais sans rechercher de quelle part vient le défaut, il est assuré qu'elles ont une aussi forte inclination à se délivrer de l'opprobre de la stérilité que celles qu'on pêche aux côtes de la Marguerite. Car si on se veut donner la curiosité d'épier leurs secrètes amours, de dessus les rochers au pied desquels elles se plaisent, on apercevra qu'au lever de l'aurore, elles s'élancent plusieurs fois sur la surface de l'eau, comme pour faire hommage au soleil levant, puis tout à coup on verra qu'elles ouvrent leur sein et qu'elles s'épanouissent sur ce lit mollet, pour attendre les premiers rayons de ce bel astre. Que si elles sont assez heureuses pour recevoir quelques gouttes de la rosée qu'il fait distiller des cieux à son lever, elles referment promptement leurs écailles nacrées, de peur que quelque goutte d'eau salée ne vienne à corrompre ce germe céleste. Et puis elles se replongent allègrement au fond de leur couche.

Un auteur nommé Fragosus estime que les perles s'engendrent dans la chair de l'huître, comme la pierre dans quelques animaux, d'une humeur crasse et visqueuse qui reste de l'aliment. Quelques doctes médecins, qui sont aussi dans le même sentiment, appuient cette opinion, sur ce que Josef Acosta, écrivain fort croyable, pose pour constant, à savoir que les esclaves qui pêchent les perles plongent parfois jusqu'à douze brasses dans la mer pour chercher les huîtres, qui d'ordinaire sont attachées aux rochers, qu'ils les arrachent de là et reviennent sur l'eau en étant chargés, d'où ils concluent que du moins on ne peut pas dire que ces huîtres-là, qui sont attachées aux rochers, hument la rosée et que par là se fasse la génération des perles.

Mais sans entrer en contestation avec ces messieurs et sans rejeter absolument leur opinion, laquelle a ses fondements, on peut dire que le récit très véritable d'Acosta, touchant la pêche des perles, ne fait du tout rien contre le sentiment communément reçu de leur génération car il se peut faire que les mères perles qui ont conçu de la rosée, se sentant chargées de ce précieux fruit, n'aient plus d'inclination de se faire voir sur la surface des eaux et, qu'étant contentes du trésor qu'elles possèdent, elles s'attachent pour lors fixement aux rochers, d'où puis après elles sont arrachées avec violence.

ARTICLE X. De plusieurs autres sortes de coquillages.

Ceux qui au milieu des villes les plus fréquentées veulent contrefaire des déserts, des rochers et des solitudes, ou qui dans les plaines de leurs jardins veulent élever des montagnes dans lesquelles ils creusent des grottes, qu'ils encroûtent de toutes les plus curieuses dépouilles de la mer et de la terre, trouveraient en la plupart de ces îles de quoi contenter leur inclination. Mais il serait à craindre que l'abondance et la diversité mettant en peine leur choix ne leur en causât du mépris. Car pour parler de quelques-unes, on y voit une multitude innombrable de trompes de mer, d'escargots et de petits vignols, argentins, étoilés, sanguins et verdâtres, rayés d'incarnat, mouchetés de mille sortes de couleurs qui les font éclater parmi le sable, comme autant de pierres précieuses. Le soleil rehausse merveilleusement leur lustre. Et lorsqu'après quelque rude tempête, la mer a enrichi la surface de ces rivages de tous ces petits brillants, l'œil en demeure tellement ébloui que l'on est obligé d'avouer que la nature fait reluire avec majesté sa puissance et montre ce qu'elle sait faire, en révéralant de tant de riches ornements et de tant de belles lumières ces menues créatures. Nos insulaires ramassent quelquefois par divertissement ces petits jouets de la mer et, en ayant percé le bout, ils les enfilent, pour en faire des bracelets et des cordons. Mais la plupart des Indiens de l'Amérique septentrionale les ont en une bien plus haute estime. Car ils s'en servent pour leur trafic et pour leur menu commerce, comme nous faisons parmi nous de l'or et de l'argent monnayé, et ceux-là qui en ont le plus grand nombre sont estimés les plus riches d'entre eux. Les coquilles qui servent à cet usage sont de médiocre grosseur, d'une solidité et d'un lustre extraordinaire. Et pour être de mise en certains endroits, elles doivent avoir été marquées par des officiers destinés à cela, qui y donnent le prix et le cours, en y gravant de certains petits caractères.

ARTICLE XI. D'un coquillage couvert de notes de musique.

Il y a un coquillage fort considérable que monsieur du Montel croit que l'on peut trouver en quelqu'une des Antilles, bien qu'il n'en ait vu qu'à Coraço. Il est d'une figure un peu différente des porcelaines, c'est à dire un peu plus ramassé. On le nomme musical, parce qu'il porte sur le dos des lignes noirâtres pleines de notes, qui ont une espèce de clé pour les mettre en chant, de sorte que l'on dirait qu'il ne manque que la lettre à cette tablature naturelle. Ce curieux gentilhomme rapporte qu'il en a vu qui avaient cinq lignes, une clé et des notes, qui formaient un accord parfait. Quelqu'un y avait ajouté la lettre que la nature avait oubliée et la faisait chanter en forme de trio, dont l'air était fort agréable.

Les beaux esprits pourraient faire là-dessus mille belles considérations. Ils diraient entre autres choses, que si, selon l'opinion de Pythagore, les cieux ont leur harmonie, dont les doux accords ne peuvent être entendus à cause du bruit que l'on fait sur la terre, que si les airs retentissent de la mélodie d'une infinité d'oiseaux qui y tiennent leur partie et que si les hommes ont inventé une musique à leur mode, qui charme les cœurs par les oreilles, aussi la mer, qui n'est pas toujours agitée, a dans son empire des musiciens, qui chantent d'une façon qui leur est particulière les louanges du souverain. Les poètes ajouteraient que ces tablatures naturelles sont celles que les sirènes avaient en mains dans leurs plus mélodieux concerts et qu'étant aperçues de quelque oeil qui vint troubler leur passe-temps, elles les laissèrent tomber dans les eaux, qui depuis les ont toujours soigneusement conservées. Mais laissant ces conceptions et leurs semblables à ceux à qui elles appartiennent, suivons le fil de notre histoire.

ARTICLE XII. Des pierres aux yeux.

Encore qu'on trouve de ces pierres bien avant en la terre, aussi bien qu'au bord de la mer, néanmoins puisque la plus commune opinion les tient pour une production des eaux, nous leur donnerons place en ce lieu. On en voit qui sont aussi larges qu'un liard mais les plus petites sont les plus estimées. À les considérer au soleil, on croirait que ce serait de ces perles qu'on nomme baroques, qui auraient été coupées en deux, tant elles sont claires, transparentes et polies. Il y en a quelques-unes qui ont de petites veines rouges ou violettes, qui leur donnent un fort agréable éclat selon les divers aspects qu'on les regarde. Elles portent toutes la figure d'un limaçon gravée sur le côté qui est plat. Quand on les met sous la paupière, elles se roulent autour de la prunelle de l'œil et l'on dit qu'elles ont la vertu de la fortifier, de l'éclaircir et de faire sortir promptement les fétus qui y seraient tombés. C'est pourquoi on

les a appelées d'un nom qui montre leur propriété.

ARTICLE XIII. Des pommes de mer.

On rencontre en l'île de Saint Martin des pommes de mer, hérissées d'aiguillons perçants, qui sortent d'une peau brune mais quand le poisson qui les roule est mort, elles quittent toutes ces épines et toutes ces défenses, qui leur sont désormais inutiles ; et laissant aussi cette croûte cendrée qui les enveloppait, elles font montre de la blancheur de leurs coques, qui sont entrelacées de tant de compartiments et de petites sinuosités que l'aiguille du plus adroit brodeur se trouverait bien empêchée si elle les voulait imiter. Il semble que ces pommes pourraient mieux être appelées de petits hérissons de mer, ou des châtaignes de mer, car, étant en vie, elles sont et de la figure et de la couleur d'un petit hérisson, qui se forme en boule et qui s'arme de tous ses traits, pour se rendre imprenable à son ennemi. Ou bien elles sont semblables à ces grosses et rudes enveloppes armées d'épines qui couvrent la châtaigne, quand elle est sur l'arbre.

ARTICLE XIV. Des étoiles de mer.

À considérer de près toutes les raretés qui se trouvent en la mer, on dirait que le ciel ne veuille rien posséder de beau qu'il n'en imprime une ressemblance en la mer, comme en son miroir. C'est pourquoi l'on y voit des étoiles qui ont cinq pointes, ou cinq rayons, tirant sur le jaune. Tout ce beau composé n'a qu'un bon pied de diamètre ; son épaisseur est d'un pouce, sa peau est assez dure et relevée par de petites bosses, qui lui donnent meilleure grâce. Si ces étoiles de mer cèdent en grandeur et en lumière à celles des cieus, elles les surpassent en ce qu'elles sont animées et en ce que leur mouvement n'est point forcé et qu'elles ne sont point fixes ni attachées en une place. Car le poisson à qui ce riche domicile étoilé est échu en partage se promène comme il veut dans l'azur des eaux pendant le calme. Mais aussitôt qu'il prévoit quelque orage, de crainte d'être poussé sur la terre, qui n'est pas digne de posséder les astres, il jette deux petites ancras de son corps, avec lesquelles il s'accroche si fermement contre les rochers que toutes les agitations des ondes irritées ne l'en peuvent détacher. Sa vie est entretenue par le moyen de la nourriture qu'il prend par une petite ouverture qui lui sert de bouche et qui est justement au centre de son corps. Les curieux tirent ces étoiles de leur ciel humide et, après les avoir séchées au soleil, ils en parent leurs cabinets.

ARTICLE XV. Des arbres de mer.

Les bancs des rochers qui sont couverts d'eau ne peuvent souffrir la stérilité et nonobstant la salure qui les baigne incessamment, ils s'efforcent de produire parmi l'herbe qui les revêt des arbres qui sont incontinent glacés d'un salpêtre, qui les rend blancs au possible. Quelques-uns les prennent pour une espèce de corail. On en arrache de toutes figures et si bien façonnés que l'oeil ne se peut lasser d'en considérer les grotesques.

ARTICLE XVI. Des panaches de mer.

Il y a aussi des panaches, qui sont par manière de dire comme les bordures de ce grand jardin liquide, qui n'a jamais besoin d'être arrosé. Elles sont tissées fort délicatement, en forme d'un riche point-coupé. Et selon la qualité des rochers où elles ont leur racine, elles sont aussi de différentes couleurs. Il serait seulement à désirer qu'elles eussent un peu plus de solidité pour souffrir le voyage des îles, en ces quartiers.

CHAPITRE XX. De l'ambre gris, de son origine et des marques de celui qui est bon et sans mélange.

L'ambre gris se trouve en plus grande abondance aux côtes de la Floride qu'en aucune des autres contrées de l'Amérique. C'est pourquoi les Espagnols y ont dressé des forts pour se conserver la terre et pour entretenir avec les Indiens qui l'habitent le commerce de cette riche marchandise, laquelle ils recueillent soigneusement, depuis qu'on leur en a enseigné le prix. On en a aussi ramassé quelquefois, après de rudes tempêtes, sur les rades de Tabago, de la Barboude et de quelques autres de nos Antilles, comme nous le reconnaissons par plusieurs mémoires, que nous avons entre nos mains. Et c'est ce qui nous fait croire, que sans sortir des limites de l'histoire naturelle que nous traitons, nous pouvons parfumer tout ce chapitre de la suave odeur de cette drogue aromatique, qui est sans contredit la plus rare et la plus précieuse de toutes les productions que l'océan ait encore poussé hors de son vaste et inépuisable sein, pour enrichir ce nouveau monde.

Les Maldivois appellent l'ambre-gris panahambar, c'est à dire ambre d'or, à cause de sa valeur. Les habitants de Fés et de Maroc et les Ethiopiens le nomment du même nom que la baleine. Ce qui fait croire probablement qu'ils ont estimé qu'il venait de la baleine. Il est très certain que ni Hippocrate, ni Dioscoride, ni Galien n'ont jamais ouï parler de l'ambre-gris, non plus que de la pierre de bésoar, du gayac, du sassafras, de la sarsepareille, de la gomme-goutte, de la rhubarbe, du mechoacan et d'une infinité d'autres choses. L'ambre-gris est donc une drogue dont la connaissance est tout à fait moderne et dont on ne sait pas l'origine.

Quelques-uns se sont imaginés que cet ambre, inconnu à l'antiquité, est un excrément de baleines. D'autres croient qu'il vient des crocodiles, parce que leur chair est parfumée. Quelques autres se persuadent que ce sont des pièces d'îles et des fragments de rochers cachés en la mer et emportés par la violence des flots, parce qu'il se recueille quelquefois des pièces de cet ambre qui pèsent jusqu'à cent livres et de la longueur de soixante paumes et qu'au rapport de Linscot, en l'an mille cinq cent cinquante-cinq, il en fut trouvé un morceau vers le cap Comorin, du poids de trente quintaux. Il y en a qui estiment que c'est une espèce d'écume de mer, qui s'amasse et s'épaissit avec le temps par l'agitation des eaux de la mer et qui se durcit par la chaleur du soleil.

Mais c'est plus vraisemblablement une sorte de bitume, qui s'engendre au fond de la mer. Et lorsqu'elle vient à être agitée extraordinairement par quelque furieuse tempête, elle détache ce bitume de son sein et le porte sur ses rivages. Car en effet c'est ordinairement après une grande tempête que l'on en trouve sur les bords. Filostrate en la vie d'Apollinius, dit que les panthères qui sont à l'entour du mont Caucase aiment fort la bonne odeur de ce lieu-là. Mais il est certain qu'entre autres bêtes, les oiseaux se montrent extrêmement amoureux de cet ambre et qu'ils le sentent de fort loin. C'est pourquoi dès que l'orage est cessé, il le faut chercher et l'enlever en diligence, autrement on le trouverait tout mangé. Et ce n'est pas sa bonne odeur, mais sa mauvaise qui attire ces oiseaux. Car ce parfum si précieux et si admirable, lorsqu'il est encore frais et mol et qu'il ne fait que sortir de la mer, sent très mauvais et les animaux y courent en même façon qu'ils vont aux charognes car son odeur est à peu près comme de lard corrompu et il est à croire que c'est pour cette raison que l'on a été si longtemps à le connaître et à s'en servir. Les anciens jugeaient de sa vertu par sa mauvaise odeur, plutôt capable de faire mal au cœur que de le réjouir, ainsi ils le rejetaient comme inutile, ou même nuisible.

Joint qu'il ne se trouve pas si fréquemment, ni en si grande quantité vers la côte de Grèce, ni dans l'Europe et que les navigations aux Indes étaient rares autrefois.

Les renards ne s'en montrent pas moins passionnés. Aux pays où il se recueille en quantité, ces animaux font le guet à la côte et aussitôt qu'ils en découvrent, ils s'en saisissent et l'avalent. Mais après l'avoir gardé quelque temps dans leur ventre, ils le rendent sans qu'il soit aucunement digéré. Seulement il y perd une partie de sa qualité et de sa bonne odeur. C'est pourquoi cette sorte d'ambre, qu'on appelle renardé, est moins prisée que l'autre et ne s'emploie guère qu'aux parfums.

Il ne sera pas mal à propos de donner en passant le moyen de discerner le vrai ambre-gris d'avec le faux, vu que tous ceux qui en ont écrit, comme Garcias, Monard, Scaliger, Ferdinand Lopés, Clusius et autres, n'en parlent que fort succinctement et ne nous en disent pas les marques essentielles.

Il faut savoir premièrement, que l'ambre se distingue en général en celui de la mer du Levant et en celui de la mer du Ponant. Celui qui se prend à la côte du Levant et particulièrement à la côte de la Barbarie, où il se trouve en grande quantité et en grosses pièces, est généralement noir et ne sèche jamais si bien qu'il se puisse réduire en poudre, comme celui du Ponant, quelque addition qu'on y fasse pour le pulvériser. Il se fond aussi plus facilement au feu, il est de moins douce odeur et de beaucoup moindre prix. On apporte peu de cet ambre en ces quartiers, parce qu'il n'y est pas estimé et qu'il n'est guère bon pour la médecine, ni pour les parfums.

L'ambre du Ponant, dont le meilleur est celui de nos côtes, est ordinairement d'un gris cendré, comme si l'on avait mêlé de la cendre parmi de la cire, de façon néanmoins que la cendre y parût distinctement et ne se confondît pas avec la cire. Le dessus, ayant frayé sur le rivage et ayant plus senti l'air, est ordinairement de couleur tannée, ou du moins plus blanc que le dedans, dur et solide en façon de croûte et parfois mêlé de sable et de coquillages. Ce qui arrive, lorsqu'étant mol comme du bitume ou de la poix, les ordures s'y attachent facilement ; et cela diminue son prix mais ne le rend pas moins bon.

Pour savoir si cet ambre, qui est de la meilleure espèce, est bon, on regardera premièrement la figure, qui doit tirer pour l'ordinaire à la rondeur, parce que toutes les choses moyennement molles, étant roulées par la mer et poussées sur le rivage, s'arrondissent. Il doit être encore en quelque façon poli et de couleur brune, entre gris de maure et tanné. Que s'il est bien sec, il faut qu'il soit fort léger pour sa grosseur. Car par là, vous jugerez si ce n'est point une mixtion de colofone, de bitume, de cire, de poix et de résine, toutes ces choses pesant beaucoup plus. Vous connaîtrez aussi par là si, parmi le bon ambre, on n'a point mêlé de sable, ou si ce n'est point de l'ambre noir du Levant.

Si l'on ne veut pas rompre la pièce, il faut prendre une aiguille et la faire chauffer et en percer cette pièce d'ambre. Vous remarquerez par ce moyen, si elle entre aisément, qu'il n'y a point de pierres encloses. Et en sentant la liqueur qui sortira par la chaleur de l'aiguille qui fondra l'ambre, vous trouverez une odeur qui approche de celle de la cire gommée et qui se termine enfin en une odeur assez douce.

Mais le plus assuré moyen est, après avoir fait le prix de la pièce d'ambre à condition qu'il soit bon, de la rompre. Ainsi vous reconnaîtrez s'il n'y a point de cailloux. Il faut, comme nous avons déjà dit, que l'ambre se trouve de couleur cendrée, à petits grains, comme sont ceux de nos truffes. Lorsqu'il est récent, il est plus brun que lorsqu'il est fort sec. Mais pourvu qu'il ne s'éloigne guère de cette couleur et qu'il ne soit ni trop noir, ni trop blanc, il n'importe ; surtout il faut qu'il paraisse de couleur mêlée. Il faudra aussi prendre un peu de l'intérieur de la pièce, ou de l'endroit que l'on soupçonne le moins bon, et le mettre sur un couteau que vous aurez fait chauffer ; y étant mis, il faut qu'il fonde aussitôt comme de la cire et si le couteau est fort chaud, qu'il s'exhale tout sans rien laisser.

Vous prendrez garde, en le faisant ainsi fondre, s'il a à peu près l'odeur que nous avons déjà dite et qui ne se peut guère reconnaître qu'on ne l'ait expérimentée auparavant, parce qu'elle lui est particulière. Et par là vous reconnaîtrez encore s'il n'y a point de poudre mêlée parmi l'ambre. Lorsqu'il se fond, vous pourrez aussi, si vous voulez en faire l'essai, en prendre un peu et le mettre sur la main et en l'étendant vous verrez s'il n'y a rien de mêlé. Il doit adhérer si fortement à la main qu'il ne soit pas aisé de l'en ôter. Quand il fond, il devient d'une seule couleur, bien qu'auparavant il semble mêlé et il tire alors sur la colofone. Il ne se doit dissoudre ni dans l'eau, ni dans l'huile. Ce n'est pas qu'il n'y ait un moyen de le dissoudre dans l'une et dans l'autre, par l'addition d'une certaine chose, que ceux qui la savent tiennent secrète. Il ne faut pas aussi qu'il se mette en poudre, si ce n'est qu'étant bien sec on le racle et on le mêle avec quelque poudre bien subtile ; encore prend-il en partie au mortier, qu'il faut racler de temps en temps. Le noir ne se met jamais bien en poudre, ni de cette façon, ni d'aucune autre.

La différence du noir d'avec le gris est premièrement sa couleur, qui tire plus sur la poix noire et qui n'est pas mêlée de grains gris-blancs, mais partout égale. Le noir est aussi plus mol et plus pesant et il sent plus le bitume.

Il y a une troisième espèce d'ambre, qui est blanc, lequel, comme dit Ferdinand Lopés, est le plus rare, mais non pas le meilleur, comme il estime ; au contraire c'est le moindre de tous ; et comme l'on n'en fait nul cas, on en transporte fort peu. Mais pour mieux dire, c'est de l'ambre, ou gris ou noir, lequel ayant été mangé et digéré par les oiseaux, qui ont l'estomac fort chaud, devient ainsi blanc, comme sont presque tous les excréments des oiseaux. Celui que les poissons ont dévoré, ce qui arrive souvent, n'est guère altéré ni en sa couleur, ni en sa substance. Ce qui vient de ce que les poissons ont l'estomac moins chaud que les oiseaux et que peut-être sentant cet ambre plus chaud que leurs aliments ordinaires et s'en trouvant travaillés, ils le vomissent promptement. Mais celui que l'on appelle renardé, est presque tout corrompu et de peu de valeur, à cause de la chaleur de l'estomac des renards qui l'ont dévoré.

Cet ambre blanc ressemble à du suif mariné, se fond aisément et sent le suif, aussi quelques-uns croient que ce n'est que du suif mariné.

Nous ne nous arrêterons pas à représenter les sophistications qui se font en l'ambre, parce quelles sont infinies et qu'il suffit d'avoir donné les marques du bon. Nous ne dirons rien aussi des admirables usages qu'il a en la médecine, ni de toutes ses bonnes qualités et surtout de la douce odeur qu'il donne aux liqueurs, aux confitures et à tout ce en quoi on l'emploie puisque les livres nouveaux en sont pleins et que l'expérience en témoigne.

CHAPITRE XXI. De quelques animaux amphibies, qui sont communs en ces îles.

Pour ne faire qu'une volée des oiseaux de nos Antilles et ne les pas séparer les uns d'avec les autres, nous avons déjà parlé dans le septième chapitre de cette histoire des oiseaux que l'on nomme de rivière et qui vivent également et sur la terre et sur l'eau. Il ne nous reste donc plus ici qu'à décrire quelques autres amphibies qui sont communs en ces îles.

ARTICLE I. Du crocodile.

Nous commencerons par le crocodile, que les insulaires nomment cayeman. C'est un monstre très dangereux, qui croît parfois d'une grosseur et d'une longueur énormes. On en apporte si souvent des dépouilles en France qu'il n'est pas nécessaire de nous étendre beaucoup sur sa description.

Cet animal se tient en la mer et aux rivières des îles inhabitées et même sur la terre parmi les roseaux. Il est hideux au possible. On tient qu'il est de longue vie et que son corps croît en toutes ses dimensions jusqu'à sa mort. Ce qui fait qu'on ne se doit pas étonner si on en a vu qui avaient dix-huit pieds de long et qui étaient gros comme une barrique. Il est soutenu sur quatre pieds, qui sont armés d'ongles crochus. Sa peau, qui est relevée par écailles, est si dure sur le dos qu'un coup de mousquet chargé de balles ramées ne fait que l'effleurer légèrement ; mais si on le blesse sous le ventre, ou aux yeux, il est incontinent arrêté. Sa mâchoire inférieure est immobile. Il a la gueule si démesurément fendue et hérissée de tant de dents si pointues et si tranchantes qu'en un coup il peut couper un homme en deux.

Il court assez vite sur la terre mais la pesanteur de son corps fait que ses pattes impriment dans le sable des traces aussi profondes que ferait un cheval de carrosse. Et comme il n'a point de vertèbres à l'épine du dos non plus que les hyènes, il va tout droit, sans pouvoir tourner son grand corps que tout d'une pièce. De sorte que si l'on en est poursuivi, il ne faut que prendre de fausses routes et courir en biaisant ou en serpentant pour l'éviter.

Ceux qui se nourrissent en l'eau douce sentent tellement le musc quand ils sont en vie que l'air en est tout parfumé à plus de cent pas aux environs et même l'eau où ils sont en est odoriférante. Cette remarque de la bonne odeur du crocodile nous montre en passant l'erreur de Pline, qui s'était imaginé que la seule panthère entre tous les animaux était odoriférante, comme il le dit en quelque endroit, bien qu'ailleurs il écrive que les entrailles du crocodile sentent très bon et que cela vient des fleurs odoriférantes qu'il prend pour sa nourriture. Au reste cette odeur musquée du crocodile de l'Amérique est particulièrement renfermée en certaines glandules qui sont aux émonctoirs qu'il a sous les ouïes et qui étant arrachées conservent encore longtemps cette odeur. Il est à croire que Dieu leur a donné cette senteur, afin que l'homme et les autres animaux auxquels ce monstre carnassier fait une cruelle guerre, puissent à l'odeur discerner le lieu où il se cache et s'en donner garde.

Ceux qui vivent en la mer ne sentent point le musc mais les uns et les autres sont extrêmement à craindre quand on se baigne, ou qu'on est contraint de passer quelque rivière à la nage. Cet horrible monstre a une ruse pour faire curée des bœufs et des vaches. C'est qu'il se met aux aguets aux endroits des étangs, ou des rivières d'eau douce, où ces animaux ont coutume d'aller boire. Et quand il en aperçoit quelqu'un à son avantage, il ferme les yeux à demi et se laisse comme emporter au fil de l'eau, ressemblant ainsi à une grosse pièce de bois pourrie qui flotte. Par ce moyen s'étant approché peu à peu de la pauvre bête qui boit et qui ne se donne pas garde de lui, la prenant en trahison, il s'élançait tout à coup et la saisissant promptement par les babines, il la tire d'une telle furie au fond de l'eau qu'il ne la quitte point qu'elle ne soit noyée et puis il en fait son repas. Il n'attrape pas seulement les bêtes, mais aussi les hommes par cette ruse. Témoin ce que récite Vincent le Blanc du serviteur d'un consul d'Alexandrie, qui voulant prendre une de ces bêtes cruelles, qu'il estimait être une pièce de bois, fut emporté par elle au fond de l'eau, sans qu'il ait jamais paru depuis. [Mais ils ne contrefont point au milieu des roseaux où ils se tiennent cachés, les plaintes et les gémissements des hommes comme ceux du Nil, pour attirer dans leurs pièges les pauvres passants, qui, touchés de compassion, se détournent de leur chemin, pour aller au secours de ces prétendus affligés. Le pays de l'Amérique ne produit pas aussi des ichneumons, qui, étant les ennemis irréconciliables de ce monstre, ont aussi le courage et la dextérité de lui déchirer les entrailles.]

On voit surtout abondance de ces monstrueux crocodiles aux îles, qui, pour ce sujet, ont été nommées les îles du Cayeman et qui ne sont fréquentées qu'au temps que l'on va tourner la tortue. Car à cause qu'après que l'on a pris la meilleure chair de la tortue, on laisse le reste à l'abandon, ces crocodiles viennent à troupe pendant la nuit se repaître des intestins et des carcasses qu'on a laissés sur le sable. De sorte que ceux qui sont en garde pour tourner la tortue sont obligés de porter de gros leviers de bois, pour se parer contre ces cayemans, qu'ils assomment le plus souvent, après qu'ils leur ont rompu le dos avec ces leviers.

Ces animaux ont une graisse blanche, dont autrefois les médecins se servaient pour résoudre les fluxions qui procédaient d'humeur froide, parce qu'elle est chaude et qu'elle est composée de parties subtiles. Et par la même raison on en frottait les malades dans l'accès de la fièvre, pour leur provoquer la sueur. Pline récite mille autres propriétés qui se rencontrent au crocodile, pour la guérison des maladies. Quelques-uns recherchent soigneusement certaines petites pierres en forme d'osselets qu'il a en sa tête et les ayant réduites en poudre, ils en usent pour chasser la gravelle des reins. On dit aussi que les dents plus pointues de cet animal, qui sont à côté de chaque mâchoire, font passer la douleur des dents et les empêchent de pourrir, pourvu qu'on ait soin de les frotter tous les jours avec ces dents canines. Ainsi la tête des dragons et des crapauds renferment des pierres d'une merveilleuse vertu contre plusieurs maux. Et ainsi ces cruels requiems que nous avons décrits ci-dessus, fournissent un remède contre la pierre et la gravelle. Le sage auteur de la nature ayant voulu que nous reçussions quelque utilité, des choses mêmes les plus contraires.

Les Chinois savent prendre et apprivoiser ces crocodiles, à ce que disent les historiens. Et quand ils les ont nourris quelque temps chez eux et bien engraisés, ils les tuent et les mangent. Mais les Européens qui en ont goûté disent que cette chair, bien que blanche et délicate, n'est pas agréable parce qu'elle est fade et douceâtre et par trop musquée.

ARTICLE II. Des tortues franches.

On prend en ces îles plusieurs sortes de tortues de terre, de mer et d'eau douce, qui sont de différentes figures. Les Caraïbes les nomment toutes catalou mais, quand ils parlent de celles de terre, ils ajoutent le mot de nonum, qui signifie la terre en leur langage, ou celui de tona, c'est à dire de rivière ou d'eau.

Les tortues de mer se divisent ordinairement par les Insulaires en tortue franche, en celle qu'ils nomment caoïanne et en caret. Elles sont presque toutes d'une même figure. Mais il n'y a que la chair de la première espèce qui soit bonne à manger, si ce n'est en nécessité et à faute d'autre chose ; de même qu'il n'y a que l'écaille de la dernière qui soit de prix.

Les tortues franches et les caoïannes sont le plus souvent d'une grosseur si démesurée que la seule écaille de dessus a environ quatre pieds et demi de longueur et quatre de large. De quoi il ne se faut pas étonner, vu qu'en l'île Maurice on en rencontre qui peuvent marcher portant quatre hommes, qu'Eliau récite que les habitants de l'île Taprobane en couvraient leurs maisons. Et qu'au rapport de Diodore de Sicile, certains peuples des Indes orientales s'en servent comme de petits bateaux, sur lesquels ils passent un détroit de mer, qui les sépare de la terre ferme.

Ces animaux amphibies ne viennent guère à terre que pour poser leurs œufs : ils choisissent pour cet effet un sable fort doux et fort délié qui soit sur le bord de la mer, en un endroit peu fréquenté et où ils puissent avoir un facile accès.

Les insulaires, qui vont en certain temps de l'année aux îles du Cayeman pour faire provision de la chair des tortues qui y terrissent en nombre innombrable, disent qu'elles y abordent de plus de cent lieues loin pour y poser leurs œufs, à cause de la facilité du rivage qui est bas et partout couvert d'un sable mollet. Le terrissage des tortues commence à la fin du mois d'avril et il dure jusqu'à celui de septembre et c'est alors que l'on en peut prendre en abondance, ce qui se fait en cette sorte.

À l'entrée de la nuit, on met des hommes à terre, qui se tenant sans faire de bruit sur la rade, guettent les tortues lorsqu'elles sortent de la mer pour venir poser leurs œufs dans le sable. Et quand ils aperçoivent qu'elles sont un peu éloignées du bord de la mer et qu'avec leurs pattes elles font au sable un trou profond d'un pied et demi, et quelquefois davantage, pour y poser leurs œufs, pendant qu'elles sont occupées à se vider dans ce trou, ces hommes qui les épient les surprenant, les tournent sur le dos et, étant en cette posture, elles ne peuvent plus se retourner et demeurent ainsi jusqu'au lendemain, qu'on les va quérir dans les chaloupes pour les apporter au navire. Lorsqu'elles sont ainsi renversées sur le dos, on les voit pleurer et on leur entend jeter des soupirs. Tout le monde sait que le cerf pleure lorsqu'il est réduit aux abois. Et c'est une chose presque incroyable des cris et des gémissements que poussent les crocodiles du fleuve du Nil et des larmes qu'ils répandent se voyant pris.

Les matelots des navires qui vont en ces îles du Cayeman pour faire leur charge de tortues en peuvent facilement tourner chaque soir, en moins de trois heures, quarante ou cinquante, dont la moindre pèse cent cinquante livres et les ordinaires deux cents livres, et il y en a telle qui a deux grands seaux d'œufs dans le ventre. Ces œufs sont ronds, de la grosseur d'une balle de jeu de paume, ils ont de la glaire et un moyeu comme les œufs de poule, mais la coque n'en est pas ferme, mais mollasse comme si c'était du parchemin mouillé. On en fait des fricassées et des omelettes, qui sont assez bonnes, mais elles sont plus sèches et plus arides que celles qu'on fait avec des œufs de poule. Une seule tortue a tant de chair qu'elle est capable de nourrir soixante hommes par jour. Quand on les veut manger on leur cerne l'écaille du ventre, que les insulaires appellent le plastron de dessous, qui est uni à celui de dessus par de certains cartilages, qui sont aisés à couper. Tout le jour les matelots sont occupés à mettre en pièces et à saler les tortues qu'ils ont prises la nuit. La plupart des navires qui vont en ces îles du Cayeman, après avoir fait leur charge, c'est à dire après six semaines ou deux mois de demeure, s'en retournent aux Antilles, où ils vendent cette tortue salée, pour la nourriture du commun peuple et des esclaves.

Mais les tortues qui peuvent échapper à la prise, après avoir pondu leurs œufs à deux ou trois reprises, s'en retournent au lieu d'où elles étaient venues. Les œufs qu'elles ont couverts de terre sur le rivage de la mer, étant éclos au bout de six semaines par l'ardeur du soleil et non par leur regard, comme Plin et quelques anciens se sont imaginés autrefois, aussitôt que les petites tortues ont brisé la coque qui les tenait enveloppées, elles percent le sable et sortent de ce tombeau qui leur a donné naissance, pour se rendre droit à la mer auprès de leurs mères, par un instinct qu'elles ont reçu de la nature.

La chair de cette espèce de tortue est aussi délicate que le meilleur veau, pourvu qu'elle soit fraîche et qu'elle soit seulement gardée du jour au lendemain. Elle est entremêlée de graisse, qui est d'un jaune verdâtre étant cuite. Elle est de facile digestion et fort saine ; d'où vient que quand il y a des malades, s'ils ne peuvent se guérir aux autres îles, on les fait passer aux îles des du Cayeman dans les navires qui en vont faire la provision. Et le plus souvent ayant été rafraîchis et purgés par cette viande, ils retournent en bonne santé. La graisse de cette sorte de tortue rend une huile qui est jaune et propre à frire ce que l'on veut, lorsqu'elle est fraîche. Etant vieille, elle sert aux lampes.

ARTICLE III. Des tortues qu'on appelle caoïannes.

La tortue qu'on nomme caoïanneest de même figure que la précédente, hormis qu'elle a la tête un peu plus grosse. Elle se met en défense lorsqu'on la veut approcher pour la tourner mais sa chair étant noire, fillasseuse et de mauvais goût, elle n'est point estimée qu'à faute d'autre ; l'huile qu'on en tire n'est aussi propre que pour entretenir les lampes.

ARTICLE IV. Des tortues qu'on appelle carets.

Quant à la troisième espèce de tortue de mer, nos Français la nomment caret. Elle diffère des deux autres en grosseur, étant de beaucoup plus petite, et en ce qu'elle ne pose pas ses œufs dans le sable mais dans le gravier qui est mêlé de petits cailloux. La chair n'en est point agréable, mais les œufs sont plus délicats que ceux des autres espèces. Elle serait autant négligée que la caoïanne, n'était que son écaille précieuse la fait soigneusement rechercher. Elle est composée de quinze feuilles tant grandes que petites, dont dix sont plates, quatre un peu recourbées et celle qui couvre le col est faite en triangle cave comme un petit bouclier. La dépouille d'un caret ordinaire pèse trois ou quatre livres mais on en rencontre quelquefois qui ont l'écaille si épaisse et les feuilles si longues et si larges qu'elles pèsent toutes ensemble, environ six ou sept livres.

C'est de cette écaille de caret qu'on fait à présent tant de beaux peignes, tant de belles boettes, de cassettes, de petits buffets et tant d'autres excellents ouvrages, qui sont estimés de grand prix. On en enrichit aussi les meubles des chambres, les bordures des miroirs et des tableaux et, pour leur plus noble usage, on en couvre les petits livres de dévotion qu'on veut porter en la poche. Pour avoir cette précieuse écaille, il faut mettre un peu de feu dessous le plastron de dessus, sur lequel les feuilles sont attachées car, sitôt qu'elles sentent le chaud, on les enlève sans peine, avec la pointe du couteau.

Quelques-uns assurent que cette espèce de tortue est tellement vigoureuse que son écaille lui étant ôtée, il en renaît bientôt une autre, si on la remet incontinent en la mer. L'abondance du caret se trouve en la péninsule de Jucatan et en plusieurs petites îles qui sont dans le golfe d'Hondures. Ce qui fait voir que le bon Pirard était mal informé, lorsqu'au chapitre deuxième de son traité des animaux et des fruits des Indes orientales, il a dit que cette sorte de tortue ne se voyait qu'aux Maldives et aux Philippines.

On tient que l'huile de caret a la propriété de guérir toutes sortes de gouttes, qui proviennent de causes froides. On s'en sert aussi avec heureux succès pour fortifier les nerfs et pour apaiser les douleurs des reins et toutes les fluxions froides.

ARTICLE V. De la façon qu'on pêche les tortues et tous les autres gros poissons des Antilles.

Les tortues de mer ne se prennent pas seulement sur le sable, en la manière que nous avons décrite ci-dessus mais aussi par le moyen d'un instrument que l'on nomme varre. C'est une perche de la longueur d'une demi-pique, au bout de laquelle on fiche un clou pointu par les deux bouts, qui est carré par le milieu et de la grosseur du petit doigt. On l'enfonce jusqu'à moitié dans le bout de la varre, où il entre sans force. Quelques-uns font des entailures du côté qu'il sort, afin qu'il tienne plus fort lorsqu'on l'a lancé

dans l'écaïlle de la tortue.

Voici comme les pêcheurs font pour darder cette varre. La nuit lorsqu'il fait clair de lune et que la mer est tranquille, le maître pêcheur, qu'ils appellent varreur, s'étant mis en un petit esquif, qu'ils nomment canot, avec deux autres hommes, l'un qui est à l'aviron, pour le remuer d'un et d'autre côté avec tant de vitesse et de dextérité qu'il avance autant et avec beaucoup moins de bruit que s'il était poussé à force de rames ; et l'autre est au milieu du canot, où il tient la ligne, qui est attachée au clou, en état de pouvoir aisément et promptement filer, lorsque le varreur aura frappé la tortue.

En cet équipage, ils vont sans faire aucun bruit où ils espèrent d'en trouver ; et quand le varreur, qui se tient tout droit sur le devant du canot, en aperçoit quelqu'une à la lueur de la mer, laquelle elle fait écumer en sortant par intervalles, il montre du bout de sa varre, laquelle doit servir de compas à celui qui gouverne le petit vaisseau, l'endroit où il faut qu'il le conduise et, s'étant approché tout doucement de la tortue, il lui lance avec raideur cette varre sur le dos. Le clou pénètre l'écaïlle et perce bien avant dans la chair et le bois revient sur l'eau. Aussitôt qu'elle se sent blessée, elle se coule à fond avec le clou, qui demeure engagé en son écaïlle. Et d'autant plus qu'elle se remue et s'agite, plus elle s'enferme. Enfin après s'être bien débattue, ses forces lui manquant, à cause du sang qu'elle a perdu, elle se laisse prendre aisément et on la tire sans peine à bord du canot ou à terre.

On prend en cette même sorte le lamantin et plusieurs autres gros poissons mais, au lieu d'un clou, on met au bout de la varre un harpon, ou un javelot de fer, qui est fait en forme de celui d'une lance bien perçante. À côté de ce fer, il y a un trou auquel est passée une corde, laquelle est aussi entortillée à l'entour de la perche, en telle sorte que, quand le varreur l'a lancée de toute sa force sur le poisson, la corde coule facilement pour lui donner la liberté de se démener dans l'eau, et, après qu'il a épuisé toutes ses forces et qu'il est réduit à l'extrémité, si on ne le peut embarquer dans le canot, on le tire facilement sur le bord de la mer, où l'on le divise par quartiers.

ARTICLE VI. Des tortues de terre et d'eau douce.

Les tortues de terre se trouvent en quelques îles près des rivières d'eau douce qui sont les moins sujettes aux débordements, ou dans les étangs et dans les marécages qui sont bien éloignés de la mer. Elles sont couvertes de tous côtés d'une dure et solide croûte, qui ne se lève point par écaïlles, comme celles des tortues de mer et qui est si épaisse partout qu'elle sert d'un fort si assuré à l'animal qui y fait sa demeure que, quand les roues d'un chariot passeraient par dessus, elle ne serait pas brisée. Mais ce qui est de plus merveilleux est qu'il ne peut jamais être à l'étroit dans cette maison mouvante car elle s'élargit à mesure que le corps de son hôte prend de nouveaux accroissements. Le couvert de dessus est en quelques-unes de la longueur d'un pied et demi. Il est d'une figure ovale, creusé comme un bouclier et enrichi par dessus de plusieurs raies, qui sont arrangées en différents parquets, qui paraissent un peu relevés et qui forment plusieurs petits compartiments d'une parfaite symétrie. Tous ces entrelacements sont couchés sur un fond noir, qui est émaillé en plusieurs endroits de blanc et de jaune.

Cette espèce de tortue a la tête fort hideuse car elle est semblable à celle d'un serpent. Elle n'a point de dents mais seulement des mâchoires, qui sont d'un os assez fort pour briser ce qu'elle veut avaler. Elle est supportée de quatre pieds, qui sont bien faibles pour soutenir la pesanteur de son corps, aussi elle ne se confie pas en leur légèreté pour se sauver et gagner quelque retraite lorsqu'elle est poursuivie mais, si elle n'est sur le bord des rivières ou des étangs dans lesquels elle se puisse précipiter, elle ne recherche aucun autre abri, ni aucun autre avantage que le toit de sa propre maison, sous lequel, de même que le hérisson et l'armadille, elle retire promptement et sûrement sa tête, ses pieds et sa queue, aussitôt qu'elle craint le moindre danger.

La femelle pose des œufs de la grosseur de ceux d'un pigeon mais un peu plus longuets. Elle les cache dans le sable et les confie au soleil, pour les couvrir et les faire éclore. Bien que quelques-uns tiennent que la chair de ces tortues de terre soit de difficile digestion, ceux qui en ont goûté la rangent entre les viandes les plus exquises et les plus délicates de toute l'Amérique. Et les médecins du pays conseillent à ceux qui sont menacés d'hydropisie d'en user souvent pour leur guérison. Ils ont aussi reconnu par l'expérience qu'ils en ont faite que leur sang, étant séché et réduit en poudre, attire le venin des vipères et des scorpions, en l'appliquant sur la plaie. Il est aussi constant que la cendre de leur écaïlle mêlée avec le blanc d'un œuf guérit les crevasses qui surviennent aux mamelles des femmes qui allaitent et que si on s'en poudre la tête, elle empêche les cheveux de tomber.

CHAPITRE XXII. Contenant les descriptions particulières de plusieurs sortes de crabes qui se trouvent communément sur la terre des Antilles.

Il se trouve par toutes ces îles, des crabes ou cancrs, qui sont une espèce d'écrevisses amphibies et fort bons à manger, au lieu que ceux du Brésil sont désagréables, parce qu'ils sentent la racine de genièvre. Aussi les Indiens insulaires estiment beaucoup les leurs et en font leur mets le plus ordinaire. Ils sont toutes d'une figure ovale, ayant la queue retroussée sous le ventre. Leur corps, qui est tout couvert d'une coque assez dure, est supporté sur plusieurs pieds, qui sont tous hérissés de petites pointes, qui servent à les faire grimper plus aisément où elles ont envie d'atteindre. Les deux de devant sont fort gros, l'un notamment est plus gros que l'autre. Nos Français appellent ces deux pattes de devant des mordants, parce qu'avec icelles ils pincent et serrent vivement ce qu'ils attrapent. La partie de devant, qui est un peu plus large et plus relevée que l'autre, pousse en dehors deux yeux, qui sont solides, transparents et de différentes couleurs. Leur gueule est armée de deux petites dents blanches, qui sont disposées de chaque côté en forme de tenailles tranchantes dont ils coupent les feuilles, les fruits et les racines des arbres qui leur servent de nourriture.

ARTICLE I. Des crabes qu'on nomme tourlourous.

Il y en a de trois sortes qui diffèrent en grosseur et en couleur. Les plus petits sont ceux que l'on appelle communément tourlourous. Ils ont la coque rouge marquée d'une tache noire, ils sont assez agréables au goût mais à cause qu'il y a beaucoup à éplucher et peu à prendre et qu'on tient aussi qu'ils provoquent la dysenterie, ils ne sont recherchés que dans la nécessité.

ARTICLE II. Des crabes blancs.

Les autres sont tout blancs et se tiennent aux pieds des arbres au bord de la mer, en des trous qu'ils font en terre et où ils se retirent comme les lapins en leurs clapiers. Ils sont les plus gros de tous et il s'en voit tels, qui ont en l'une de leurs pattes la grosseur d'un œuf, de chair aussi délicate que celle des écrevisses de rivière. Ils se montrent rarement de jour mais pendant la nuit ils sortent en bandes de leurs tanières, pour aller manger sous les arbres ; et c'est aussi en ce temps-là qu'on les va prendre à la lanterne ou aux flambeaux. Ils se plaisent particulièrement sous les palétuviers et sous les autres arbres qui sont au bord de la mer et dans les en-

droits les plus marécageux. Quand on fouille dans la terre, ou dans le sable, pour les chercher en leurs retraites, on les trouve toujours à moitié corps dans l'eau, de même que la plupart des autres animaux amphibies.

ARTICLE III. Des crabes peints.

Mais ceux de la troisième espèce, laquelle tient le milieu entre les deux autres dont nous venons de parler, sont les plus beaux, les plus merveilleux et les plus prisés de tous. Ils ont bien la même figure que les précédents mais, selon les diverses îles et les différents terroirs où ils se nourrissent, ils sont peints de tant de couleurs, qui sont toutes si belles et si vives qu'il n'y a rien de plus divertissant que de les voir en plein jour rôder sous les arbres, où ils cherchent leur nourriture. Les uns ont tout le corps de couleur violette panaché de blanc ; les autres sont d'un beau jaune qui est chamarré de plusieurs petites lignes grisâtres et pourprines, qui commencent à la gueule et qui s'éparpillent sur le dos. Il y en a même quelques-uns qui, sur un fond tanné, sont rayés de rouge, de jaune et de vert, qui leur donne un coloris le plus riche et le mieux mêlé qu'on se pourrait figurer. On dirait à les voir de loin que toutes ces agréables couleurs dont ils sont naturellement émaillés, ne soient pas encore sèches, tant elles sont luisantes ou qu'on les ait tout fraîchement chargées de vernis, pour leur donner plus de lustre.

Ces crabes peints ne sont pas comme les blancs, qui n'osent pas se montrer de jour. Car on les rencontre surtout le matin et le soir et après les pluies sous les arbres, où ils s'égaient par troupes. Ils se laissent aussi approcher d'assez près mais incontinent qu'on fait mine de les vouloir arrêter avec une baguette, car il serait trop périlleux d'y employer les mains, ils font leur retraite sans tourner le dos à ceux qui les poursuivent et en se reculant de côté, ils montrent leurs dents et, présentant leurs défenses ouvertes, qui sont ces deux tenailles ou mordants, qu'ils ont en leurs pieds, ils s'en parent tout le corps et ils les font choquer de temps en temps l'une contre l'autre, pour donner de la terreur à leurs ennemis et, en cette posture, ils gagnent leur fort, qui est ordinairement sous la racine ou dans le creux de quelque arbre pourri, ou dans les fentes des rochers.

Ces crabes ont cet instinct naturel d'aller tous les ans environ le mois de mai, en la saison des pluies, au bord de la mer se laver et secouer leurs œufs pour perpétuer leur espèce. Ce qu'ils font en cette sorte. Ils descendent des montagnes en si grande troupe que les chemins et les bois en sont tout couverts ; et ils ont cette adresse merveilleuse de prendre leur route vers la partie de l'île où il y a des anses de sable et des descentes, d'où ils peuvent commodément aborder la mer.

Les habitants en sont alors fort incommodés, parce qu'ils remplissent leurs jardins et qu'avec leurs mordants ils coupent les pois et les jeunes plantes de tabac. On dirait à voir l'ordre qu'ils gardent en cette descente que ce serait une armée qui marche en bataille. Ils ne rompent jamais leurs rangs. Et quoi qu'ils rencontrent en chemin, maisons, montagnes, rochers, ou autres obstacles, ils s'efforcent de monter dessus, afin d'aller toujours constamment en ligne droite. Ils font halte deux fois le jour, pendant la plus grande chaleur, tant pour repaître que pour se reposer un peu. Mais ils font plus de chemin de nuit que de jour, jusqu'à ce qu'enfin ils soient arrivés au bord de la mer.

Lorsqu'ils font ce voyage, ils sont gras et bons à manger ; les mâles étant pleins de chair et les femelles remplies d'œufs. Aussi en ce temps-là, on en a provision à sa porte. Et quelquefois ils entrent même dans les maisons, quand les palissades ne sont pas bien jointes et qu'ils trouvent ouverture. Le bruit qu'ils font durant la nuit est plus grand que celui des rats et empêche de dormir. Quand ils sont au bord de la mer, après s'être un peu reposés et avoir considéré la mer comme la nourrice de leurs petits, ils s'approchent de si près qu'ils puissent être baignés, à trois ou quatre reprises des petites ondes qui flottent sur le sable, puis, s'étant retirés es bois, ou es plaines voisines pour se délasser, les femelles retournent une seconde fois à la mer et s'étant un peu lavées, elles ouvrent leur queue, laquelle est ordinairement serrée sous le ventre et elles secouent dans l'eau les petits œufs qui y étaient attachés. Puis s'étant encore lavées, elles se retirent avec le même ordre qu'elles étaient venues.

Les plus fortes regagnent incontinent les montagnes, chacune au quartier d'où elle était partie et par le même chemin où elle avait passé. Mais elles sont alors, c'est à dire à leur retour, pour la plupart si faibles et si maigres qu'elles sont contraintes de s'arrêter es premières campagnes qu'elles rencontrent, pour se refaire et reprendre leur première vigueur, avant que de grimper au sommet des montagnes.

Quant aux œufs qu'elles ont ainsi confiés à la mer, après avoir été repoussés sur le sable mollet et échauffés quelque temps par les rayons du soleil, ils viennent enfin à s'éclore et à produire de petits crabes, qu'on voit par millions de la largeur d'un liard gagner les buissons voisins, jusqu'à ce qu'étant forts, ils puissent se rendre aux montagnes auprès de leurs mères.

Ce qui est de plus considérable en ces crabes, est qu'une fois l'an, à savoir après qu'ils sont retournés du voyage de la mer, ils se cachent tous en terre, durant quelque six semaines, de sorte qu'il n'en paraît aucun. Pendant ce temps-là, ils changent de peau, ou d'écaille, et se renouvellent entièrement. Ils poussent alors de la terre si proprement à l'entrée de leurs tanières que l'on n'en aperçoit pas l'ouverture. Ce qu'ils font pour ne point prendre d'air. Car quand ils posent ainsi leur vieille robe, tout leur corps est comme à nu, n'étant couvert que d'une pellicule tendre et délicate, laquelle s'épaissit et se durcit peu à peu en croûte et suivant la solidité de celle qu'ils ont quittée.

Monsieur du Montel rapporte qu'il a fait creuser à dessein en des lieux où il y avait apparence qu'il y en eût de cachés. Et en ayant rencontré en effet, qu'il trouva qu'ils étaient comme enveloppés dans des feuilles d'arbres, qui sans doute leur servaient de nourriture et de nid durant cette retraite, mais ils étaient si languissants et si incapables de supporter l'air vif qu'ils semblaient à demi-morts, quoique d'ailleurs ils fussent gras et très délicats à manger. Les habitants des îles les nomment pour lors crabes boursiers et les estiment beaucoup. Tout auprès d'eux, il voyait leur vieille dépouille, c'est à dire leur coque qui paraissait aussi entière que si l'animal eût encore été dedans. Et ce qui est merveilleux, c'est qu'à peine, quoi qu'il y employât de fort bons yeux, pouvait-il reconnaître d'ouverture, ou de fente, par où le corps de la bête fût sorti et se fût dégagé de cette prison. Néanmoins après y avoir pris garde bien exactement, il remarquait en ces dépouilles, une petite séparation du côté de la queue, par où les crabes s'étaient développés.

La manière plus ordinaire de les apprêter est toute la même que celle des écrevisses en France. Mais ceux qui sont les plus délicats et qui veulent employer le temps qui est requis pour les rendre de meilleur goût, prennent la peine, après les avoir fait bouillir, d'éplucher tout ce qu'il y a de bon dans les pattes et de tirer une certaine substance huileuse qui est dans le corps, laquelle on nomme taumaly, et de fricasser tout cela avec les œufs des femelles, y mêlant un bien peu de poivre du pays et du suc d'oranges. Il faut avouer que ce ragoût est l'un des plus excellents que l'on serve aux Antilles.

Aux terres où il y a plusieurs arbres de mancenilliers, les crabes qui repairent dessous, ou qui usent de ce fruit, ont une qualité venimeuse. De sorte que ceux qui en mangent, en sont dangereusement malades. Mais aux autres endroits, ils sont fort sains et tien-

ment lieu de délices, comme les écrevisses en Europe. Ceux qui sont soigneux de conserver leur santé, les ouvrent auparavant que d'en manger et si le dedans du corps est noir, ils tiennent qu'ils sont dangereux et n'ont garde d'en user.

CHAPITRE XXIII. Des tonnerres, des tremblements de terre et des tempêtes qui arrivent souvent en ces îles.

Comme il n'y a guère de visage si beau et si agréable où l'on ne puisse remarquer quelque défaut et qui ne soit sujet à quelque tache et à quelque verrue, ainsi les Antilles, possédant d'ailleurs toutes les beautés et tous les avantages que nous avons représentés et qui les rendent si recommandables, ont aussi leurs imperfections et quelques manquements, qui ternissent cet éclat et qui diminuent ces agréments et ce prix. Voici quelques-unes des principales incommodités qui s'y rencontrent et les remèdes qu'on y peut apporter.

ARTICLE I. Des tonnerres.

Et premièrement, au lieu que dans toute la côte du Pérou l'on n'entend jamais tonner, ici les tonnerres sont fréquents et en quelques endroits ils sont si épouvantables que le cœur le plus assuré tremble d'effroi, quand cette puissante et magnifique voix du ciel se fait entendre, avec un son si terrible.

ARTICLE II. Des tremblements de terre.

Les tremblements de terre y produisent aussi quelquefois de tristes effets et émeuvent les fondements de la terre, d'une secousse si violente qu'on est contraint de chanceler, aux lieux où l'on se croirait le plus assuré. Mais par bonheur cela arrive rarement et en quelques endroits l'agitation n'est pas si grande.

ARTICLE III. D'une tempête que les insulaires appellent ouragan.

Ce qui est le plus à craindre, est une conspiration générale de tous les vents, qui fait le tour du compas en l'espace de vingt-quatre heures et quelquefois en moins de temps. Elle arrive d'ordinaire es mois de juillet, d'août ou de septembre. Hors de là, on ne la craint pas. Autrefois on ne l'éprouvait que de sept en sept ans, et quelquefois plus rarement. Mais depuis quelques années, elle est venue de deux en deux ans ; et en une seule année, on en a souffert deux, même peu après que monsieur Auber eut été envoyé pour commander à la Gardeloupe, il y eut trois de ces orages en l'espace d'un an.

Cette tempête, que les insulaires appellent ouragan, est si étrange qu'elle brise et déracine les arbres, dépouille de toute verdure ceux qu'elle n'enlève point, désole les forêts entières, détache les rochers du haut des montagnes et les précipite dans les vallées, renverse les cabanes, entraîne jusqu'à la mer les plantes qu'elle arrache de la terre, fait un dégât universel de tout ce qu'elle trouve à la campagne et, en un mot, laisse une famine en tout le pays, qui gémit longtemps ensuite de ce désastre et qui a bien de la peine à réparer ces ruines.

Cet ouragan ne fait pas seulement ses ravages sur la terre mais il émeut encore une telle tempête sur la mer qu'elle semble se mêler et se confondre avec l'air et les cieux. Ce tourbillon impétueux brise et fracasse les navires qui se trouvent dans les côtes, jetant les uns sur le rivage et faisant plonger les autres dans la mer. De sorte que ceux qui échappent de ce naufrage ont grand sujet de louer Dieu.

Ceux qui prennent garde aux signes qui sont les avant-coureurs de cette tempête ont remarqué qu'un peu auparavant qu'elle arrive, la mer devient en un instant tellement calme et unie qu'il ne paraît pas la moindre ride en sa superficie, que les oiseaux par un instinct naturel descendent par troupes des montagnes, où ils font leur retraite plus ordinaire, pour se retirer dans les plaines ou dans les vallées, où ils se rangent contre terre pour être à l'abri des injures de ce mauvais temps qu'ils prévoient devoir bientôt suivre, et que la pluie qui tombe un peu devant est amère et salée comme l'eau de la mer.

Il y a peu d'années qu'il parut un exemple mémorable de cette tempête, en plusieurs navires qui étaient à la rade de Saint Christofle, chargés de tabac et prêts à faire voile. Car ils furent tous fracassés et submergés et la marchandise fut entièrement perdue, dont il s'en suivit un étrange effet. C'est que la plupart du poisson de la côte fut empoisonné de ce tabac. On voyait la mer toute couverte de ces pauvres animaux, qui, renversés et languissants, flottaient au gré de l'eau et venaient mourir sur le rivage.

Et afin que quelqu'un ne s' imagine pas que ces désastres soient tout à fait particuliers au Nouveau Monde, nous ajouterons ici qu'il s'est vu en ces contrées de France de si épouvantables tempêtes que l'on ne les peut estimer autre chose que des ouragans.

L'an mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, il se leva près de Bordeaux un vent si violent et si impétueux qu'il rompit et déracina la plupart des grands arbres qui étaient forts pour résister, principalement les noyers dont les branches sont ordinairement fort étendues, et en transporta quelques-uns à plus de cinq cents pas du lieu où ils étaient. Mais les arbres les plus faibles, et qui pliaient, furent laissés. Une partie du palais de Poitiers en fut fort endommagée en sa couverture. Le clocher de Cangres, près de Saumur, en fut abattu. Divers autres clochers et plusieurs maisons de la campagne en souffrirent beaucoup de mal. Quelques personnes se trouvant à cheval au milieu des champs furent emportées à plus de soixante plus loin. Ce vent courut depuis le voisinage de Bordeaux jusqu'au Vendômois et au Perche, tenant de large environ six ou sept lieues et on ne voyait en tout cet espace que fracas d'arbres arrachés et renversés.

Et pour donner un exemple d'une espèce d'ouragan qui se soit particulièrement montré sur la mer, nous attacherons ici l'extrait qui nous a été communiqué d'une lettre écrite de la Rochelle par un honorable marchand du lieu à l'un de ses amis et correspondants à Rouen, en date du trentième janvier mille six cent quarante-cinq. Voici donc ce qu'elle porte.

“Depuis deux jours, nous sommes dans une affliction sensible, au sujet de l'extraordinaire tourmente qui a commencé la nuit de samedi dernier vingt-huitième de ce mois et qui continue encore. Nous voyons de dessus notre muraille, trente ou trente-cinq navires échoués et brisés à la côte, la plupart anglais, avec nombre de marchandises perdues. Un de ces navires, de deux cents tonneaux, a été porté jusqu'auprès d'un moulin à vent, qui est douze pieds plus haut que la hauteur ordinaire de la mer. Car l'orage n'a pas été seulement en l'air mais cette tempête a tellement ému et enflé la mer qu'elle a passé bien haut au-dessus de ses bornes ordinaires, si bien que le dommage et le dégât qu'elle a fait sur la terre est sans comparaison plus grand que celui du naufrage des vaisseaux. Tout le sel qui était sur les marais bas a été emporté, tous les blés des terres basses et des marais desséchés ont été inondés. Et dans l'île de Ré, la mer a passé d'un côté à l'autre à travers et y a gâté nombre de vignes et noyé force bétail. De mémoire d'homme, on n'avait vu monter la mer si haut, et elle est entrée, en des endroits, près d'une lieue avant dans la terre. Si bien que ceux qui ont été à Saint Christofle disent que l'ouragan, qui y est assez ordinaire, n'est pas plus épouvantable qu'a été celui-ci, qu'ils

ont appelé du même nom. Le vent était nord-ouest. On estime le dommage, tant à la mer qu'à la terre, plus de cinq cent mille écus. On tient qu'il s'est perdu environ deux mille cents de sel, qui sont la charge de deux cents navires de trois cents tonneaux la pièce. Il s'est aussi perdu des navires hollandais, devant Ré, à Bordeaux et à Bayonne, qui étaient richement chargés". D'où il apparaît qu'il fait souvent en Europe des tempêtes qui sont bien aussi violentes que celles qui sont tant appréhendées aux Antilles.

Quelques-uns, pour se mettre à couvert de cette bourrasque, abandonnent leurs maisons, de crainte d'être enveloppés sous leurs ruines, et se sauvent es cavernes et es fentes des rochers, ou bien se tapissent contre terre au milieu des champs, où ils essuient tout cet orage. Les autres tâchent de gagner promptement quelque maison du voisinage qui soit assez solidement bâtie pour résister à toutes les secousses de cette tempête. Car par bonheur il y a maintenant aux Antilles plusieurs édifices qui peuvent soutenir cette épreuve. Il y en a même qui se retirent dans de petites cabanes que les esclaves nègres ont bâties sur le modèle de celles des Caraïbes car on a reconnu par expérience que ces petites huttes de figure ronde, qui n'ont point d'autre ouverture que la porte et dont les chevrons touchent la terre, sont ordinairement épargnées, pendant que les maisons les plus élevées sont transportées d'une place en une autre, si elles ne sont entièrement renversées, par l'impétueuse agitation des vents qui excitent cette tempête.

Mais il faut avouer que toutes ces précautions extérieures ne sont pas capables de délivrer pleinement les esprits des hommes des frayeurs mortelles qui les environnent, lorsque Dieu tonne du ciel, qu'il fait retentir sa voix terrible, qu'il lance les éclairs et les charbons allumés, que la terre en tremble, que les montagnes croulent et que les fondements du monde sont découverts car :

À ceux que ses bontés ne peuvent émouvoir

Cette effroyable voix ne fait-elle pas voir

Une image de sa puissance ?

Certes, qui n'y connaît sa haute majesté,

Qui l'entend sans frayeur, n'a pas de la constance

Mais il a de l'impiété.

Il faut donc que ceux qui désirent d'être sans appréhension au milieu de ces désordres et de ces émotions de la mer et de l'air aient recours à des retraites plus assurées et que pour cet effet ils entrent dans le sanctuaire de Dieu et qu'ils se logent à l'ombre du tout-puissant. Et qu'ils prennent le Seigneur pour leur retraite et pour leur forteresse. Il faut qu'ils embrassent ce grand et précieux salut qu'il a déployé en son fils bien-aimé, qui nous a délivré de toutes nos frayeurs par le sang de sa Croix, qui a fait notre paix et qui seul peut apaiser les craintes et les orages de nos consciences et donner un vrai repos à nos âmes, d'autant que :

Celui, qui du très haut implore l'assistance

Et dont l'espoir plein de constance

N'attend son secours que de lui,

Quelque péril qui le menace

Se peut promettre sans audace

D'avoir en sa faveur un immobile appui.

Il faut qu'ils considèrent, pendant cette tempête, que c'est Dieu qui tire les vents de ses trésors et qu'ils ne soufflent que par son ordre. Que ces effroyables tourbillons, ces tonnerres grondants, ces noires obscurités qui voilent la face de la terre et toutes ces puissantes agitations qui la secouent ne sont que des grossières idées de ce jour épouvantable du Seigneur, auquel les cieux passeront rapidement et étant mis en feu seront dissous et les éléments étant embrasés se fondront et la terre et les œuvres qui sont en elle seront brûlées.

Ils doivent particulièrement recourir à Dieu de tout leur cœur et le prier qu'en contemplation des mérites infinis de son Saint Fils Jésus, il lui plaise d'être apaisé envers ses serviteurs et qu'il daigne avoir pitié de sa terre. Ils se doivent souvenir que son courroux ne dure qu'un moment mais que sa bienveillance dure toute une vie. Que le pleur loge chez nous au soir et qu'au matin il y a voix de jouissance. Enfin ils doivent être fermement persuadés que celui qui a compté leurs cheveux a aussi compté leurs jours. Qu'il ne les abandonnera point au besoin mais qu'il les commettra à la charge de ses anges de lumière, pour les contre-garder parmi ces affreuses ténèbres, afin que nulle plaie n'approche de leur tabernacle.

Mais pour avoir au besoin toutes ces douces pensées et pour être muni au jour de la calamité d'une si sainte confiance, il faut qu'en bien faisant, ils recommandent par chacun jour leur âme au souverain créateur de toutes choses, qu'ils s'étudient de cheminer en sainteté et justice devant lui, durant toute leur vie, qu'ils lavent leurs mains en innocence et qu'ils purifient leurs cœurs par la Foi en ses précieuses promesses, étant assurés qu'il tient les vents et toutes les autres créatures en bride par sa puissance, qu'il n'y en a aucune qui se puisse mouvoir sans sa permission, qu'il fait servir à sa gloire les feux, les tonnerres, les tempêtes et les tremblements de terre et qu'il les dirige au bien et au salut de ses enfants.

CHAPITRE XXIV. De quelques autres incommodités du pays, des remèdes qu'on y peut apporter.

Outre les tremblements de terre, les tonnerres et les ouragans, qui secouent et désolent souvent la terre des Antilles, comme nous venons de le représenter, il y a encore quelques autres incommodités, qui sont bien importunes, encore qu'elles ne soient point tant à craindre que les précédentes. Nous leur avons réservé ce dernier chapitre du premier livre de cette histoire, où, pour témoigner la grande passion que nous avons d'être assez heureux pour contribuer quelque chose au soulagement et à l'entière satisfaction des aimables colonies de ce nouveau monde, nous proposerons les remèdes que l'expérience des anciens habitants et le jugement de plusieurs célèbres médecins ont trouvé être les plus propres et les plus efficaces, pour les munir contre leurs dangereux effets.

ARTICLE I. Des moustiques et des maringoins.

Nous donnerons le premier lieu à certains petits moucheron appelés moustiques, que l'on sent plutôt qu'on ne les voit, tant ils sont petits. Mais dans la faiblesse de leur corps, ils ont un aiguillon si piquant et venimeux que leur piqûre cause une démangeaison tellement importune qu'en s'écorchant quelquefois la peau à force de se gratter, la blessure dégénère en un ulcère dangereux, si l'on n'y apporte du remède.

Il s'en trouve d'une autre espèce, qui sont plus gros et qui font un bruit pareil à celui que font les moucheron qui en France se trouvent proche les étangs et les lieux marécageux. On les nomme maringoins. Ils produisent le même effet que les moustiques, étant armés d'un petit trait qui perce les habits et même les lits branlants dans lesquels on repose. Mais ils ont ceci de particulier, qu'ils ne lancent jamais leur petit aiguillon qu'ils n'aient auparavant déclaré la guerre et sonné la charge avec leur petite trompette,

qui donne souvent plus de peur que leur piquûre ne fait de mal.

Pour s'exempter de ces deux sortes de petites bêtes, on a de coutume de placer la maison en un lieu un peu haut élevé, de lui donner air de tous côtés et de couper tous les arbres qui empêchent le vent d'orient, qui souffle presque ordinairement en ces îles et qui chasse au loin ces malins et importuns ennemis. Ceux aussi qui ont des logis bien fermés et des lits bien clos n'en sont point tant incommodés.

Mais si l'on en est travaillé, on n'a qu'à faire fumer du tabac en la chambre, ou de faire un feu, qui rende beaucoup de fumée car par ces moyens on met en fuite ces petits perturbateurs du repos des hommes. Que, s'ils ont piqué et qu'on désire de faire passer bientôt la démangeaison et attirer tout le venin qu'ils ont glissé, il faut seulement mouiller l'endroit de vinaigre ou de jus de petit citron.

ARTICLE II. Des guêpes et des scorpions.

Les guêpes et les scorpions sont communs en la plupart des Antilles. Ces vermines sont de même figure et aussi dangereuses que celles des mêmes espèces que l'on voit en beaucoup d'endroits de l'Europe. Les piquûres des guêpes sont soulagées par le jus de la feuille de la rue et entièrement guéries par une fomentation du souverain remède contre toutes sortes de venins, qui est dispensé sous le nom célèbre d'orviétan. Et celles des scorpions trouvent leur remède en la bête même, qu'il faut écraser dessus, et, à son défaut, il faut recourir à l'huile qu'on appelle de scorpion, qui doit être commune partout où il se trouve de ces insectes.

ARTICLE III. Des arbres de mancenille.

En la plupart de ces îles croissent certains arbres nommés mancenilliers, beaux à voir, qui portent des feuilles semblables à celles des pommiers sauvages et un fruit que l'on appelle mancenille, tout pareil à une pomme d'api, car il est panaché de rouge, beau à merveille et d'une odeur si agréable que l'on serait incontinent invité à en goûter, si l'on n'était averti de sa qualité dangereuse. Car bien qu'il soit doux à la bouche, il est si funeste que, si l'on en mangeait, il enverrait dormir non pour vingt-quatre heures, comme une certaine semence du Pérou et une herbe de l'Orient de laquelle Linscot parle amplement, mais pour n'en réveiller jamais. Tellement que c'est bien pis que ces amandes d'un fruit de la Mexique, qui sentent le musc mais qui, après être mangées, laissent un goût de pourriture. Et bien pis encore que ces belles pommes de Sodome, qui, étant ouvertes, ne présentent que de la suie et de la poussière. Car si vous avez le déplaisir d'y être trompé, du moins ce n'est pas au danger de votre vie. Mais ces pommes venimeuses se peuvent comparer à la noix indienne, qui croît en Java. Elle ressemble à une noix de Galle et d'abord qu'on la mange, elle a un goût d'Avelaine mais puis après elle donne des angoisses mortelles et c'est un poison très dangereux. Il se trouve aussi dans l'Afrique un arbre nommé coscoma, qui est chargé de pommes mortelles. L'arbre des Maldives nommé ambou porte un fruit qui n'est pas moins trompeur et moins pernicieux. Et le terroir de Tripoly en Syrie produit certains gros abricots, qui sont fort beaux à l'œil et fort savoureux au goût. Mais les qualités en sont souvent mortelles, ou du moins elles causent de longues et fâcheuses maladies à ceux qui en mangent.

Il croît des mancenilles sur le bord de la mer et des rivières et, si le fruit tombe en l'eau, les poissons qui en mangent ne manquent jamais d'en mourir et encore qu'il demeure longtemps dans l'eau, il n'y pourrit point mais il se couvre d'un salpêtre qui lui donne une croûte solide comme s'il était pétrifié. Dans les îles où cet arbre croît en abondance, les couleuvres y sont venimeuses parce que quelques-uns croient qu'elles sucent quelquefois de son fruit. Les crabes mêmes qui font leur repaire sous ces arbres en contractent une qualité dangereuse, comme nous l'avons dit en son lieu, et plusieurs ont été malades pour en avoir mangé. D'où vient qu'au temps que ces fruits étant fort mûrs tombent à terre, on conseille à tous ceux qui sont soigneux de leur santé de s'abstenir de manger des crabes.

Ni les couleuvres, ni les crabes ne vivent pas absolument de pommes de mancenilles. Mais quand ils font leur repaire sous cet arbre, ils en tirent l'infection et plus encore quand ils sucent le venin de son fruit. Il se peut faire néanmoins que ce qui est mortel à quelques animaux ne le soit pas à tous. Et même que ces insectes, qui mangent souvent de ce poison, le changent en leur nourriture par la coutume et la continuation, comme l'on dit de Mithridate. Ainsi ils peuvent infecter ceux qui en mangent, n'en recevant quant à eux aucun dommage.

Sous l'écorce du tronc et des branches de ces arbres est contenue une certaine eau gluante et blanche comme du lait, extrêmement maligne et dangereuse. Comme il y a plusieurs mancenilliers sur les chemins, si, sans y prendre garde, vous froissez en passant quelqu'une de ces branches, ce lait ou plutôt ce venin en sort et rejait sur vous ; s'il tombe sur votre chemise, il y fait une vilaine tache, qui paraît comme une brûlure. Si c'est sur la chair nue et qu'on ne lave promptement l'endroit qui a été touché, il s'y forme aussitôt des enflures et des ampoules. Mais ce qui est le plus à craindre, c'est pour les yeux car, si par malheur une goutte de cette eau caustique et venimeuse tombe dessus, il s'y fera une horrible inflammation et vous en perdrez la vue neuf jours durant, au bout desquels vous recevrez du soulagement.

La rosée ou la pluie, après avoir demeuré quelque temps sur les feuilles des mancenilliers, produisent le même effet et si elles tombent sur la peau, elles l'écorchent comme ferait de l'eau forte. Ce qui ne vaut guère mieux que les gouttes de pluie de dessous la ligne, qui sont tellement contagieuses, à ce qu'assurent ceux qui les ont senties, que si elles tombent sur les mains, sur le visage ou sur quelque autre endroit du corps qui soit à découvert, il s'y élève aussitôt des vessies et des ampoules avec douleur et même, si l'on ne change promptement d'habits, on voit bientôt son corps tout couvert de pustules, sans parler des vers qui s'engendrent dans les habits.

L'ombre de cet arbre nuit aux hommes et, si l'on repose dessous, tout le corps enfle d'une étrange façon. Plinie et Plutarque font mention d'un arbre d'Arcadie aussi dangereux que celui-ci. Et ceux qui ont voyagé aux Indes orientales rapportent qu'il s'y trouve une herbe nommée sapon, qui donne la mort à ceux qui couchent dessus. Mais ce qui augmente les mauvaises qualités du mancenillier est que même la viande cuite au feu de son bois contracte quelque chose de malin, qui brûle la bouche et le gosier.

Les Sauvages antillais, connaissant fort bien la nature de ces mancenilles, font entrer et le lait de l'arbre et la rosée qui en tombe et le suc du fruit en la composition du venin dont ils ont accoutumé d'empoisonner leurs flèches.

Pour guérir en peu de temps l'enflure et les pustules qui se forment au corps après avoir dormi par mégarde à l'ombre de ces arbres, ou après qu'on a été arrosé de la pluie, ou de la rosée qui tombe de dessus leurs branches et même de ce lait qui est sous leurs écorces, il faut recourir promptement à une espèce d'escargots, dont nous avons parlé ci-dessus sous le nom de soldats, et il en faut tirer une certaine eau claire qui est contenue dans leur coquille et l'appliquer sur la partie offensée ; ce remède rabat incontinent le venin de cette brûlante liqueur et met la personne hors de danger. L'huile, qui est tirée sans feu de ce même escargot, a aussi

le même effet que s'il est arrivé à quelqu'un de manger du fruit de ces arbres venimeux, il faudra qu'il use des mêmes remèdes que nous prescrivons ci-après, pour chasser le venin des serpents et tous les autres poisons.

ARTICLE IV. Des poux de bois.

Il y a aussi une espèce de fourmis, ou de vermisseaux, qui ont une petite tache noire sur la tête et le reste du corps tout blanc. Ils s'engendrent de bois pourri et c'est pour ce sujet que nos Français les nomment poux de bois. Ils ont le corps plus mollassé que nos fourmis ordinaires et néanmoins leur dent est si acérée qu'ils rongent le bois et s'insinuent dans les coffres qui sont placés près de terre et en moins de deux jours, parce qu'ils se suivent à la piste, si l'on n'est soigneux de les tuer, il y en a une si grande quantité qu'ils percent, mangent et détruisent le linge, les habits, les papiers et tout ce qui est dedans. Ils mangent même et rongent tellement les maîtresses fourches qui soutiennent les cabanes communes qu'ils les font enfin tomber à terre, si l'on n'y apporte du remède.

On empêche ces bêtes-là de s'engendrer, si on ne laisse point de bois à terre en bâtissant la maison car ils s'engendrent de bois corrompu et pourri, si on brûle le bout de tous les bois qu'on plante en terre, si incontinent que l'on en remarque quelques-uns, on jette de l'eau chaude dans les trous qu'ils peuvent avoir faits, si on suspend les coffres en l'air avec des cordes, comme on est obligé de faire en divers endroits de l'Inde orientale, afin qu'ils ne touchent point la terre, et si on a soin de nettoyer souvent les chambres et de ne rien laisser contre terre. On a encore remarqué que pour leur couper chemin, il ne faut que frotter le lieu par où ils passent de l'huile de cette espèce de palma-christi, dont les Nègres se frottent la tête pour se garantir de la vermine. L'huile de lamantin a aussi le même effet et si l'on en verse sur leur citadelle, qui est une fourmilière composée de leur bave, laquelle ils attachent autour des fourches qui soutiennent les cases, ils l'abandonnent incontinent.

ARTICLE V. Des ravets.

Les ravets sont encore dangereux. Il y en a de deux sortes. Les plus gros sont environ comme des hannetons et de même couleur, les autres sont plus petits de la moitié. Les uns et les autres rôdent principalement pendant la nuit et se glissent dans les coffres, s'ils ne sont bien fermés, salissent tout ce qu'ils trouvent et font assez de dégât mais non pas tant, ni si promptement que les poux de bois. On les appelle ravets, parce qu'ils rongent comme les rats tout ce qu'ils peuvent attraper. C'est sans doute la même espèce que Jean de Lery nomme aravers, selon le langage des Brésiliens. Cette vermine en veut particulièrement aux livres et à leur couverture. Les poux de bois n'en font pas moins, lorsqu'ils y peuvent mettre la dent. Mais ils ont cela de bon, qu'ils respectent les lettres et qu'ils se contentent de ronger la marge des livres et d'y faire des ciselures profondes. Car soit que l'encre ne soit pas à leur goût, ou pour quelque autre cause, ils ne mangent l'impression qu'en une extrême famine et à faute de toute autre chose. Nous pourrions faire voir des livres qui portent leur livrée et les marques de leurs dents. Mais ils sont friands de linge, par dessus toute autre chose. Et quand ils peuvent entrer en un coffre, ils préparent en une nuit plus d'ouvrage que les plus habiles couturières n'en pourraient rentrer en un mois.

Quant aux ravets, encore qu'ils ne soient pas si habiles en besogne, ils n'épargnent rien, sinon les étoffes de soie et de coton. Celui notamment qui n'est pas mis en œuvre n'est pas selon leur appétit. Et si l'on tient les coffres suspendus en l'air et qu'on en entoure les cordes qui les soutiennent, aussitôt qu'ils sont parvenus à ce coton, qui embarrasse leurs petits pieds, ils tâchent de s'en démêler et ils prennent incontinent une autre route. Ceux qui ont des maisons de brique, ou de pierre, ne craignent point les poux de bois mais avec tous leurs soins, ils ont bien de la peine de s'exempter des courses et du dégât des ravets. On a néanmoins reconnu par expérience qu'ils sont ennemis des bonnes odeurs et qu'ils ne se fourrent pas volontiers dans les coffres qui sont faits de cèdre et de ces excellents bois de senteur qui sont communs en toutes les îles. Au Caire, on met les pieds des cabinets dans des vaisseaux pleins d'eau, pour empêcher les fourmis d'y monter. Ce secret, qui est bien aisé, produirait sans doute le même effet aux Antilles, pour se munir contre les poux de bois et les ravets dont nous venons de parler et même contre les fourmis, qui y sont aussi extrêmement importuns.

ARTICLE VI. Des chiques.

Ce qu'il y a de plus à craindre en toutes ces îles sont de certains petits cirons, qui s'engendrent dans la poudre, dans les cendres du foyer et en d'autres immondices. On les nomme ordinairement chiques. Ils se fourrent le plus souvent aux pieds et sous les ongles des orteils mais si on les laisse passer outre et qu'on ne les tire de bonne heure, ils gagnent toutes les autres parties du corps. Au commencement ils ne causent qu'une petite démangeaison mais lorsqu'ils ont percé la peau, ils excitent une inflammation à la partie qui est infectée et, de petits qu'ils y étaient entrés, ils deviennent en peu de temps de la grosseur d'un pois et produisent une multitude de lentes, capables d'en engendrer d'autres. Et ensuite il se fait souvent des ulcères aux lieux d'où on les a tirés.

Les Sauvages, à ce que racontent ceux qui ont conversé parmi eux, ont une certaine gomme, de laquelle ayant frotté leurs pieds, particulièrement sous les ongles, ils ne peuvent être incommodés de cette vermine. Mais on conseille à ceux qui n'ont pas la connaissance de ce secret, de se faire regarder aux pieds par ceux qui s'entendent à découvrir et à tirer ces dangereuses petites bêtes, incontinent que l'on sent la moindre démangeaison, à quoi les Indiens sont fort adroits et fort heureux. Il faut que ceux qui tirent ces chiques prennent bien garde à ne pas crever la poche où ils sont enclos, autrement il ne manque jamais de demeurer quelques-uns de leurs petits œufs, dont il s'engendre infailliblement d'autres chiques. On croit aussi que le roucou dont les Caraïbes se servent pour se rendre plus beaux, plus souples et plus agiles à la course, a la vertu de chasser toutes ces vermines.

C'est aussi un bon remède d'arroser souvent la chambre d'eau salée, de n'aller point nu-pieds, de porter des bas de chamois et de se tenir nettement. Car il n'y a d'ordinaire que ceux qui se négligent et qui se tiennent salement qui en soient sensiblement attaqués. Ces fâcheux cirons sont les mêmes que les Brésiliens appellent tons et quelques autres Indiens nigas.

Ceux qui ont des ulcères qui leur sont causés par les chiques, lorsqu'ils n'ont pas été tirés ni assez à temps, ni assez adroitement, sont nommés malingres au style du pays. Ces ulcères viennent aussi souventes fois après quelque petite écorchure, qui semble d'abord n'être que fort peu de chose. Mais après on est tout étonné que cela devienne grand comme le creux de la main et alors vous avez beau y donner ordre car il faut que l'ulcère prenne son cours. Il y en a même qui, pour être plus petits, ne laissent pas d'être très difficiles à guérir. Ces ulcères sont de deux sortes. L'une est ronde et l'autre inégale. L'ulcère rond est beaucoup plus difficile à guérir que l'autre, parce qu'il a des bords de chair morte qui viennent tout à l'entour et qui empirent le mal. Car tant que cette chair morte et baveuse y est, l'ulcère ne peut guérir. C'est pourquoi lorsqu'on panse la plaie, il faut toujours couper jusqu'au

vif cette chair morte, ce qui fait de cruelles douleurs.

Entre les remèdes pour la guérison de ces ulcères, on use de vert de gris, de l'eau forte, de l'essence de vitriol et d'alun brûlé, qui mangent la chair morte de la plaie. On se sert aussi, pour le même effet, du jus du petit citron qui est extraordinairement aigre. Et lorsque la plaie est sale, il la rend belle et nette. Il est vrai qu'à cause de la grande douleur que l'on sent lorsque l'on en frotte la plaie, on a plutôt recours à d'autres remèdes mais aussi l'on ne guérit pas sitôt. On fait encore un onguent avec du miel commun, un peu de fort vinaigre et de poudre de vert de gris, qui est souverain pour guérir en peu de temps les ulcères. Et pour les prévenir, on conseille de ne point négliger la moindre blessure, ou égratignure qui survient en quelque partie du corps que ce soit, particulièrement aux pieds, ou aux jambes, mais d'y appliquer quelque emplâtre qui attire le feu, qui pourrait être en la plaie, et au défaut de tout autre remède, d'y mettre du moins des feuilles de tabac et de se servir de jus de citron et de vinaigre pour faire passer la démangeaison, qui demeure après que les moustiques ou les maringoins ont piqué, plutôt que d'y employer les ongles.

ARTICLE VII. Remèdes contre la morsure des serpents venimeux et contre tous les autres poisons tant de la terre que la mer des Antilles.

Nous avons dit au chapitre sixième de cette histoire qu'il y avait des serpents et des couleuvres, aux îles de la Martinique et de Sainte Alousie, qui ont un dangereux venin. Mais nous avons à dessein réservé pour ce lieu les remèdes qu'on peut heureusement employer, pour en rabattre la force. Nous poserons donc premièrement qu'ils doivent être mis en usage et par dedans et par dehors. Par dedans, pour soulager et fortifier le cœur et dissiper la qualité venimeuse qui le pourrait gagner, on se sert avec heureux succès de thériaque, de mitridat, de confection d'Alkermes, de baume d'Egypte et du Pérou, de rhuë, de scordeum, de scorçonnaire, de vipérine, d'angélique, de contrahierva. Mais surtout il faut avaler avec un peu d'eau de bourrache, ou de buglose, ou de quelque autre liqueur, le poids d'un écu de poudre du foie et du cœur des vipères. En général il faut user de toutes les choses qui fortifient le cœur et qui réjouissent et réveillent les esprits. Par dehors, on peut appliquer tous les remèdes qui ont la vertu et la faculté d'attirer et dissiper toute sorte de venin. Comme sont la ventouse, appliquée sur la plaie scarifiée, les cornets et tous les médicaments chauds et attractifs, tels que sont le galbanum, l'ammoniaque, la fomentation de vin cuit, avec la racine de serpentaria, ou la feuille d'armoise, les aulx et les oignons, la fiente de pigeon, le sang de la tortue de terre, séché et mis en poudre, et semblables.

Il n'est rien de plus assuré que de lier au-dessus de la morsure, le plus promptement que faire se peut, la partie offensée et de l'inciser aussitôt et même d'en emporter la pièce, ou du moins, après l'avoir scarifiée, d'y appliquer, le plus tôt que l'on peut, le derrière plumé d'une poule, ou d'un pigeon pour en attirer le venin et cette poule, ou ce pigeon étant mort, il en faut reprendre un autre, tant qu'il n'y ait plus de venin à attirer.

Il serait aussi à désirer que tous les habitants des Antilles eussent l'usage de cet excellent antidote, qui a été éprouvé en tant de lieux de ce royaume, qui est connu sous le nom fameux d'orviétan et qui se débite à Paris au bout du Pont-Neuf, au coin de la rue Dauphine à l'enseigne du Soleil. Car cet admirable secret a, entre plusieurs autres rares qualités, la vertu de chasser le venin de toutes sortes de serpents et de rabattre la force des plus puissants poisons. Voici la façon dont ceux qui ont été mordus de serpents venimeux s'en doivent servir.

Il en faut prendre la grosseur d'une fève, dissous dans du vin. Et après il faut faire des scarifications sur la morsure et tirer le sang par le moyen de la ventouse. Puis y appliquer un peu d'orviétan et prendre garde que le patient demeure éveillé au moins l'espace de douze heures. Ce puissant remède se peut conserver en sa bonté plusieurs années, pourvu qu'on ne le tienne pas en un lieu chaud, où il se puisse dessécher. Et s'il devient sec, il le faut remettre en sa consistance avec du miel rosat. On en trouve aussi qui est en poudre.

Quant au régime de vivre qu'il faut tenir durant l'usage de ce remède, il faut éviter tous les aliments qui échauffent et brûlent le sang, ou qui engendrent l'humeur mélancolique. Et il se faut abstenir entièrement de la purgation et de la saignée, de peur d'attirer le venin de dehors au-dedans, si ce n'est que le mal eût gagné les parties nobles, auquel cas il faudrait purger assez copieusement et user de bains et de choses capables d'ouvrir les pores et de provoquer la sueur.

Que si on était réduit à telle extrémité qu'on ne pût recouvrer aucun des antidotes que nous venons de décrire, en voici encore un, qui est fort commun et très facile à pratiquer. Il faut que celui qui a été mordu d'un animal venimeux mange promptement une écorce de citron tout frais car elle a la vertu de munir le cœur contre le venin. S'il est possible, il faut lier la partie offensée le plus serré que l'on peut au-dessus de la morsure. Il la faut ensuite scarifier et y appliquer souvent de la salive d'un homme, qui soit à jeun, et si on peut avoir la bête qui a fait le mal, il lui faut couper la tête et la broyer jusqu'à ce qu'elle soit réduite en forme d'onguent, qu'il faut appliquer tout chaud sur la plaie. C'est le remède ordinaire dont se servent les habitants naturels du Brésil pour se garantir de la violence du venin de ce dangereux et monstrueux serpent, qu'ils appellent en leur langue boicinininga et que les Espagnols nomment cascavel.

Les derniers mémoires qui nous ont été envoyés de la Martinique portent que quelques honorables familles qui sont venues depuis peu du Brésil avec leurs serviteurs nègres pour demeurer en cette île ont donné aux habitants la connaissance de plusieurs herbes et racines, qui croissent aux Antilles aussi bien qu'au Brésil et qui ont une vertu souveraine pour éteindre la force du venin de toute sorte de serpents et des flèches envenimées.

On se peut servir des mêmes remèdes que nous avons décrits ci-dessus, pour se prémunir contre le venin de la becune et de tous les autres poissons dangereux qui se trouvent en la mer. Ils peuvent aussi être employés avec heureux succès pour empêcher les pernicious effets du suc de manioc, de l'arbre de mancenille et de la piqûre des guêpes, des scorpions et de tous les autres insectes venimeux.

ARTICLE VIII. De l'écume de mer.

Ceux qui pêchent ou qui se baignent en la mer sont quelquefois accueillis d'une certaine écume qui flotte au gré du vent, comme une petite vessie de couleur de pourpre, de différente figure et agréable à voir. Mais à quelque partie du corps qu'elle s'attache, elle y cause en un instant une très sensible douleur, qui est brûlante et piquante au possible. Le remède le plus prompt qu'on peut apporter pour apaiser cette cuisante douleur, est d'oindre la partie offensée avec de l'huile de noix d'acajou, mêlée avec un peu de bonne eau de vie car une chaleur en fait passer une autre.

ARTICLE IX. Des rats qui sont communs en ces îles.

Depuis qu'il fréquente aux Antilles un si grand nombre de navires et qu'il arrive assez souvent que plusieurs s'échouent à la rade de ces îles, où ils pourrissent de vieillesse, les rats, qui étaient autrefois inconnus aux Caraïbes, ont gagné la terre et ils s'y sont tellement multipliés qu'en quelques endroits, ils font grand dommage aux patates, aux pois, aux fèves et particulièrement au maïs ou gros blé, qu'on nomme blé de Turquie. Et n'était que les couleuvres les détruisent et les vont chercher bien avant dans les trous de la terre et des rochers où ils se fourrent et même dans les couverts des maisons, qui sont composés de feuilles de palmes, ou de canne de sucre, on aurait sans doute de la peine à conserver des vivres. Il est vrai qu'à présent il y a des chats en ces îles, qui ne les épargnent pas. On a même dressé des chiens à leur faire la guerre et c'est un plaisir de voir comme ils sont subtils à les éventer et adroits à leur donner la chasse et à les tuer.

Cette incommodité n'est pas particulière aux Antilles. Et c'est bien pis au Pérou, car Garcilaso en son "Commentaire Royal" nous témoigne que ces vilains animaux y étant en nombre presque infini y font parfois de grands dégâts, ravageant les lieux par où ils passent, désolant les champs et rongant les fruits jusqu'aux bourgeons et à la racine des arbres.

Les habitants des îles se servent encore d'une invention qu'ils nomment balan, pour empêcher que les rats ne mangent leur cassave et leurs autres provisions. Ce balan est une espèce de claie ronde ou carrée composée de plusieurs bâtons et sur lesquels il ont coutume d'arranger la cassave, après qu'elle a été séchée au soleil. Elle est attachée au haut de la case avec une liane ou une corde, qui tient le balan suspendu en l'air. Et afin que les rats ne se puissent pas couler le long de la corde et descendre sur le balan, ils font passer la corde par une calebasse bien polie, qui demeure suspendue au milieu, de sorte que les rats étant parvenus jusqu'à cet endroit-là, ne trouvant point de prise pour arrêter leurs pieds et appréhendant le mouvement de la calebasse, ils n'ont pas l'assurance de passer outre. Sans ce petit secret, les habitants auraient de la peine à conserver leurs vivres.

Voilà comme le sage Auteur de la nature a voulu par un admirable contrepoids, qui balance toutes les perfections de l'univers, que les pays qui ont quelques avantages par dessus les autres soient à l'opposite sujets à des incommodités qui ne se rencontrent point ailleurs. Et comme sa Divine Providence, qui pourvoit puissamment aux besoins de ses créatures, a mis l'antidote auprès du venin, le remède joignant le mal et a même ouvert devant l'homme les inépuisables trésors de la grâce et de la nature, pour le prémunir contre les injures de l'air, les outrages des saisons, la violence des poisons et de tout ce que la terre a produit de plus dangereux, depuis qu'elle a été envenimée par le premier péché.

Fin du premier livre de l'Histoire des Antilles.

TABLE DES MATIERES

Introduction

Le pasteur Charles de Rochefort (1604-1683)

Histoire d'une Histoire

Le contexte : Histoire des Petites Antilles de la découverte à 1664

Établissement de l'édition 29

LIVRE PREMIER - COMPRENANT L'HISTOIRE NATURELLE

Épître (1658)

Préface (1658)

Avertissement au lecteur (1658)

Épître (1665 & 1681)

Épître (1667)

Préface (1665, 1667 & 1681)

Avertissement au lecteur (1665 & 1681)

Lettres (1665, 1667 & 1681)

CHAPITRE PREMIER. De la situation des Antilles en général ; de la température, de l'air, de la nature du pays et des peuples qui y habitent.

CHAPITRE II. De chacune des Antilles en particulier.

De l'île de Tabago ou de la Nouvelle Oüalcre.

De l'île de la Grenade.

De l'île de Bekia.

De l'île de Saint Vincent.

De l'île de la Barboude.

De l'île de Sainte Lucie.

De l'île de la Martinique.

CHAPITRE III. Des îles Antilles qui s'étendent vers le nord.

De l'île de la Dominique.

De l'île de Marigalante.

Des îles des Saintes et des oiseaux.

De l'île de la Desiderade.

De l'île de la Gardeloupe.

De l'île d'Antigua.

De l'île de Mont-Serrat.

Des îles de la Barbade et de Redonde.

De l'île de Nieves.

CHAPITRE IV. De l'île de Saint Christofle en particulier.

CHAPITRE V. Des îles de dessous le vent.

De l'île de Saint Eustache.

De l'île de Saint Bartelemy.

De l'île de Saba.

De l'île de Saint Martin.

De l'île de l'Anguille.

Des îles de Sombrero, d'Anegade et des Vierges.

De l'île de Sainte Croix.

CHAPITRE VI. Des arbres qui croissent en ces îles, dont on peut manger le fruit.

Des orangers, grenadiers et citronniers.

Du goyavier.

Du papayer.

Du momin et des cachimas.

Du junipa.

Du raisinier.

De l'acajou.

Des prunes d'icaque.

Des prunes de monbain.

Du courbary.

Du figuier d'Inde.

Du cormier.

Du palmiste épineux.

Du palmiste franc.

Du latanier.

Du cocos.

Du cacao.

CHAPITRE VII. Des arbres qui sont propres à bâtir ou qui servent à la menuiserie ou à la teinture.

De deux sortes d'acajou.

De l'acomaa.

Du bois de rose.

Du bois d'Inde.

De plusieurs arbres dont le bois est propre à la teinture.

Du roucou.

CHAPITRE VIII. Des arbres qui sont utiles à la médecine et de quelques autres dont les habitants des Antilles peuvent tirer de grands avantages.

Du cassier ou canificier.

Des noix de médecine.

Du bois de cannelle.

Du cotonnier.

Du savonnier.

Du paretuvier.

Du calebassier.

Du mahot.

CHAPITRE IX. Des arbrisseaux du pays, qui portent des fruits ou qui poussent des racines, qui sont propres à la nourriture des habitants, ou qui servent à d'autres usages.

Du manioc.

Du ricinus ou palma christi.

Des bananiers et figuiers.

Du bois de corail.

Du jasmin et du bois de chandelle.

CHAPITRE X. Des plantes, herbages et racines de la terre des Antilles.

De trois sortes de pyman.

Du tabac.

De l'indigo.

Du gingembre.

Des patates.

De l'ananas.

Des cannes de sucre.

CHAPITRE XI. De quelques autres rares productions de la terre des Antilles et de plusieurs sortes de légumes et de fleurs qui y croissent.

Des raquettes.

Du cierge.

De plusieurs sortes de lienes.

Des herbes toujours vives.

Des plantes sensibles.

De plusieurs sortes de pois.

Des fèves et fasoies.

Des plantes et herbes qui peuvent avoir leur usage en la médecine ou au ménage.

Des melons d'eau.

Des lys des Antilles.

De deux sortes de fleurs de la passion.

De l'herbe de musc.

CHAPITRE XII. De cinq sortes de bêtes à quatre pieds qu'on a trouvé en ces îles.

De l'opassum.

Du javaris.

Du tatou.

De l'agouti.

Des rats musqués.

CHAPITRE XIII. Des reptiles qui se voient en ces îles.

De plusieurs espèces de serpents et de couleuvres.

Des lézards.

Des anolis.

Des roquets.

Des maboujas.

Des gobe-mouches.

Des brochets de terre.

Des scorpions et d'une autre espèce de dangereux reptiles.

CHAPITRE XIV. Des insectes qui sont communs aux Antilles.

Des soldats et des limaçons.

Des mouches lumineuses.

Des falanges.

Des millepieds.

Des araignées.

Du tigre volant.

Des abeilles et de quelques autres insectes.

CHAPITRE XV. Des oiseaux les plus considérables des Antilles.

Des frégates.

Des fauves.

Des aigrettes et de plusieurs autres oiseaux de mer et de rivière.

Du grand gosier.

De poules d'eau.

Des flamants.

De l'hirondelle de l'Amérique.

De plusieurs oiseaux de terre.

Des aras.

Des canides.

Des perroquets.

Des perriques.

Du tremblo.

Du passereau de l'Amérique.

De l'aigle d'Orinoque.

Du mansfeny.

Du colibri.

CHAPITRE XVI. Des poissons de la mer et des rivières des Antilles.

Des poissons volants.

Des perroquets de mer.

De la dorade.

De la bonite.

De l'eguile de mer.

De plusieurs autres poissons de la mer et des rivières.

CHAPITRE XVII. Des montres marins qui se trouvent en ces quartiers.

De l'espadon.

Des marsouins.

Du requiem.

De la remore.

Du lamantin.

Des baleines et autres monstres de mer.

Des diables de mer.

De la becune.

De la bécasse de mer.

Du hérisson de mer.

CHAPITRE XVIII. Description particulière d'une licorne de mer, qui échoua à la rade de l'île de la Tortue en l'an 1644. Avec un récit curieux par forme de comparaison et de digression agréable touchant plusieurs belles et rares cornes qu'on a apportées depuis peu du détroit de Davis et la qualité de la terre et des mœurs des peuples qui y habitent.

CHAPITRE XIX. Des poissons couverts de croûtes dures, au lieu de peau et d'écailles, de plusieurs rares coquillages et de quelques autres belles productions de la mer, qui se trouvent aux côtes des Antilles.

Des homards.

De l'araignée de mer.

Des cancrs.

Du burgau.

Du casque.

Du lambis.

Des porcelaines.

Des cornets de mer.

De la nacre de perle.

De plusieurs autres sortes de coquillages.

D'un coquillage couvert de notes de musique.

Des pierres aux yeux.

Des pommes de mer.

Des étoiles de mer.

Des arbres de mer.

Des panaches de mer.

CHAPITRE XX. De l'ambre gris, de son origine et des marques de celui qui est bon et sans mélange.

CHAPITRE XXI. De quelques animaux amphibies, qui sont communs en ces îles.

Du crocodile.

Des tortues franches.

Des tortues qu'on appelle caoïannes.

Des tortues qu'on appelle carets.

De la façon qu'on pêche les tortues et tous les autres gros poissons des Antilles.

Des tortues de terre et d'eau douce.

CHAPITRE XXII. Contenant les descriptions particulières de plusieurs sortes de crabes qui se trouvent communément sur la terre des Antilles.

Des crabes qu'on nomme tourlourous.

Des crabes blancs.

Des crabes peints.

CHAPITRE XXIII. Des tonnerres, des tremblements de terre et des tempêtes qui arrivent souvent en ces îles.

Des tonnerres.

Des tremblements de terre.

D'une tempête que les insulaires appellent ouragan.

CHAPITRE XXIV. De quelques autres incommodités du pays, des remèdes qu'on y peut apporter.

Des moustiques et des maringoins.

Des guêpes et des scorpions.

Des arbres de mancenille.

Des poux de bois.

Des ravets.

Des chiques.

Remèdes contre la morsure des serpents venimeux et contre tous les autres poisons tant de la terre que la mer des Antilles.

De l'écume de mer.
Des rats qui sont communs en ces îles.